

Université de Montréal

« Au service d'un autre roi » :
Les troupes étrangères allemandes au service du royaume de France (1740-1763)

Par Philipp Portelance

Département d'histoire, Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.) en histoire

Novembre 2018

© Philipp Portelance, 2018

Résumé

La mémoire de la Révolution française renvoie souvent à la victoire de la Nation. Avec celle-ci serait né l'État-nation, mais également l'armée permanente formée de soldats-citoyens, marquant la fin du mercenariat et de l'usage des troupes étrangères. Cependant, la réalité est tout autre. Que ce soit pendant ou après la Révolution, l'armée française conserve des contingents étrangers, le plus célèbre étant bien sûr la Légion étrangère. Encore aujourd'hui, le recours à l'entreprise privée dans le domaine de la guerre reste particulièrement important.

Durant la période de 1740 à 1763, qui voit deux grandes guerres européennes devenir mondiales, celles de la Succession d'Autriche (1740-1748) et de Sept Ans (1756-1763), on constate une recrudescence de l'usage des troupes étrangères dans le royaume de France. Cette pratique ne se réduit alors pas d'ailleurs aux armées des Rois Très-Chrétiens : des étrangers servent dans toutes les armées européennes, notamment anglaises, espagnoles, prussiennes, autrichiennes et russes. Ces soldats servent non seulement à gonfler les rangs, mais à renforcer l'expertise et les savoir-faire militaires locaux. Au milieu du XVIII^e siècle, le modèle en vogue est prussien, introduit en France par les régiments étrangers sur pied allemands.

L'étude des régiments étrangers s'est pourtant focalisée d'abord sur les soldats suisses et irlandais, au détriment des soldats de nation allemande. Lacune que ce mémoire cherche ainsi à combler. Grâce aux travaux de l'histoire sociale et culturelle et de l'histoire des représentations, il nous sera possible de comprendre qui sont ces hommes, d'où ils proviennent et quelles sont leurs motivations pour le service de la France. Finalement, ce sont les cultures de guerre, allemande et française, au sein des débats qui les entourent au XVIII^e siècle, qui seront étudiées; elles feront ainsi ressortir l'importance des régiments étrangers allemands dans ces transferts militaires et culturels.

Mots clés :

ANCIEN RÉGIME, HISTOIRE MILITAIRE, TROUPES ÉTRANGÈRES, REPRÉSENTATIONS, CULTURES DE GUERRE, GUERRE DE SUCCESSION D'AUTRICHE (1740-1748), GUERRE DE SEPT ANS (1756-1763), FRANCE, ALLEMAGNE, PRUSSE

Abstract

The memory of the French Revolution often refers to the victory of the Nation. The Revolution created the nation state, but also the standing army of citizen-soldiers, thus rejecting mercenary enterprise and the use of foreign troops. However, the reality is quite different, since the armies of the Revolution and of the many French Republic all had foreign contingents, the most famous being the French Foreign Legion. Even today, the use of private enterprise in warfare is again booming.

During the warring period from 1740 to 1763, which saw two great European wars — the Austrian Succession (1740-1748) and the Seven Years (1756-1763) wars—become world wars, the use of foreign troops increased in the kingdom of France. It was not solely the case in the armies of the *Rois Très-Christiens*: foreigners served in all European armies, notably in those of England, Spain, Prussia, Austria and Russia. They were not only used to inflate the ranks of the armies, but also to seek expertise in military knowledge. In the middle of the 18th century, the Prussian model was in fashion and was introduced to France by the German standing foreign regiments.

This phenomenon has been neglected by the literature and by the military history (except regarding Swiss and Irish troops). This research seeks to fill this gap. Using social and cultural history, as well as the history of representations, it aims at understanding who these foreign soldiers were, where they came from, and what were their motivations to serve for France. Ultimately, this thesis examines the German and the French military cultures in the 18th century and highlights the role of German foreign regiments in cultural and warfare transfers.

Keywords :

OLD REGIME, MILITARY HISTORY, FOREIGN TROOPS, GERMANY, PRUSSIA, REPRESENTATION, MILITARY CULTURES, WAR OF THE AUSTRIAN SUCCESSION (1740-1748), SEVEN YEAR'S WAR (1756-1763), FRANCE

Table des matières

Résumé	ii
Abstract	iii
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	viii
Dédicace	ix
Remerciements	x
Introduction	1
L'État moderne et le mercenariat	2
Des étrangers au service du roi de France	5
Un XVIII^e siècle militaire	7
Pour en finir avec la guerre en dentelles.....	7
Les réactions face à la défaite.....	9
Historiographie, approches et limites	11
L'approche sociale du fait militaire.....	12
L'approche culturelle.....	14
Identité et représentation.....	19
Au carrefour des approches.....	20
Cadre scientifique, méthodologie et concepts	21
Définir les troupes étrangères.....	21
La motivation et le système militaire.....	24
Problématique	25
Hypothèses	27
Sources	28
Plan	32
Chapitre 1	
Au service d'un autre monarque	34
L'origine des régiments	35
Les régiments allemands sous Louis XV	37
Alsace.....	44
Saxe, Bentheim, Anhalt.....	45
La Marck.....	46

Appelgrehn, Royal-Suédois.....	46
Royal-Bavière.....	47
Lowendal.....	47
Bergh.....	48
Fersen et Nassau-Ussigen, Nassau-Saarbrück et Nassau Prince Louis, puis Nassau.....	48
Saint-Germain.....	49
Madame la Dauphine.....	49
Orlick, Royal-Pologne.....	50
Bouillon.....	50
Royal-Deux-Ponts.....	51
Effectifs des troupes allemandes.....	51
Conclusion.....	55
Chapitre 2	
Aux frontières du royaume	
Qui sont les soldats allemands au service du roi de France ?.....	57
D'où viennent les soldats?.....	58
L'origine géographique des soldats.....	58
Origines professionnelles des soldats.....	70
La taille et l'âge.....	72
Taille.....	72
Âge.....	75
Aspect physique et beauté.....	77
La religion.....	79
Portrait d'un soldat.....	81
Chapitre 3	
La question de la motivation chez les militaires allemands.....	82
Pourquoi la France recrute-t-elle des Allemands ?.....	84
Une économie des corps ?.....	84
Discipline et savoir-faire.....	87
Une question politique ? Alliances et subsides.....	89
Pourquoi les Allemands veulent-ils servir les monarques français ?.....	91
Les motivations des officiers : honneur et prestige.....	92

De plus grandes opportunités ? La mobilité sociale	92
Un vecteur d'ascension ? Le clientélisme	96
Institution du mérite militaire	101
La naturalisation : conséquence ou motivation du recrutement étranger ?	103
Les motivations des soldats : gains et privilèges	104
« For slight profit soon makes people change their minds »	105
Les privilèges	107
Conclusion	110
Chapitre 4	
Entre la <i>Furia Francese</i> et la <i>Furor Teutonicus</i> :	
Transferts chez les régiments sur pied allemands	111
La puissance de feu ou le choc ? Deux visions opposées	112
Des hommes-machines ?	114
L'adresse des armes	114
De sang-froid et d'obéissance	117
Du courage et de l'honneur français : des hommes « légers »	120
Des Français <i>indisciplinables</i> ?	121
Le modèle militaire français, les théoriciens de la guerre	123
L'efficacité allemande contre le courage français	125
La Prussomanie : imitation ou emprunt ?	125
À cheval entre deux mondes, les régiments sur pied allemands	127
L'épreuve de Rossbach	131
La critique d'un modèle	132
Conclusion	135
Conclusion générale	136
Nouveaux horizons de recherches	140
Bibliographie	142
Annexes	169

Liste des tableaux

Tableau 0.1

Un modèle de la motivation militaire.....25

Tableau 1.1

Divisions et responsabilités au sein d'un régiment de l'Ancien Régime.....38

Tableau 1.2

Les grades d'état-major.....41

Tableau 1.3

Les grades dans les compagnies des régiments allemands.....43

Tableau 2.1

Origines géographiques des capitaines en pieds et en second
du régiment de Saxe/Bentheim/Anhalt 1730-1759.....69

Tableau 2.2

Professions mentionnées dans le *Contrôle* du 1^{er} bataillon du régiment de la Dauphine 1748..71

Liste des figures

Figure 2.1

Le recrutement des soldats au sein du Saint-Empire de notre échantillon (1740-1764)..... 59

Figure 2.2

Le recrutement des soldats à l'extérieur du Saint-Empire de notre échantillon (1740-1764).... 63

Figure 2.3

Le recrutement des capitaines en pied et en second du régiment de Saxe
au sein du Saint-Empire de notre échantillon (1740-1764)..... 65

Figure 2.4

Le recrutement des capitaines en pied et en second du régiment de Saxe
à l'extérieur du Saint-Empire de notre échantillon (1740-1764)..... 67

Figure 2.5

Graphique représentant la taille des soldats de notre échantillon 1740-1763..... 73

Dédicace

À *meine Opas*, Elmar Steiner et Adolf Punzmann,
qui aimaient tant l'histoire;
Et pour calquer le maréchal de Saxe,
dont les citations et références pullulent
dans mon mémoire :
« Je le compose [mon mémoire]
pour m'amuser et pour m'instruire. »

Remerciements

Je voudrais d'abord remercier mes deux directeurs, qui ont été si patients et encourageants tout au long de ma rédaction et de ma recherche. À M. Carl Bouchard, de m'avoir prît sous son aile, malgré l'éloignement temporel de nos intérêts de recherche. À M. Benjamin Deruelle, arrivé juste à temps au Canada pour me donner les pistes de recherche, les conseils et les recommandations nécessaires pour rédiger ce mémoire. J'espère que j'ai été à la hauteur de leurs attentes.

Aux archivistes du Service historique de la Défense à Vincennes, qui ont rendu mon séjour de recherche très agréable. Merci également aux bénévoles de la Base de données de l'Hôtel des Invalides, pour leur précieuse aide avec les notices des Invalides. J'aurais aimé faire plus avec elles dans ce travail, mais je les conserve précieusement pour ma thèse.

Merci beaucoup à M. Arnaud Guinier, à M. Fadi el Hage et à M. Hervé Drévilion, qui m'ont chaleureusement accueilli en France. Leurs pistes de recherches et leurs conseils ont bonifié mon parcours intellectuel et je garde des bons souvenirs de nos discussions.

À Magalie Laguë Maltais, qui a su m'encourager et a eu la gentillesse de me relire. Sans elle, mon texte ne serait pas celui-ci. Les coquilles qui demeurent restent néanmoins exclusivement les miennes. À Nicolas Handfield et à Caroline Robert, fidèles acolytes et ami(e)s. Nos discussions, intérêts et blagues, ont enrichi, je crois, nos parcours universitaires. À Jacques Dehouck, avec qui les recherches à Vincennes auraient été moins amusantes sans nos repas du midi au fameux « Saint-Louis ». Merci également à Édith Boisvert, Philippe Pageau, Laurent Sabaté, François Vallée et tous mes autres collègues et ami(e)s, dont les encouragements et les discussions ont permis de pousser ma réflexion et de me divertir.

À mes parents, pour leur amour et leur soutien, sans eux je ne me serais pas rendu aussi loin. À ma mère, qui m'a transmis l'amour de l'histoire. À mon père qui, malgré parfois ses incompréhensions, m'a toujours soutenu coûte que coûte et m'a aidé à me dépasser toujours plus.

À la Compagnie franche de la Marine, mon emploi de toujours, qui m'a donné cette passion pour le XVIII^e siècle et renforcé celle pour l'histoire.

Introduction

L'État moderne et le mercenariat

L'époque moderne en France a longtemps été perçue comme le moment de la transition entre un État féodal, celui du « Moyen Âge », et un État moderne, forgé par l'absolutisme de Louis XIV, puis par les Lumières au XVIII^e siècle, pour finalement atteindre son apogée dans les feux de la Révolution française. Sa formation accompagnerait la création de l'État-nation, et la formation d'une armée nationale alors que ressurgirait la figure de soldat-citoyen, défendant la *polis* grecque ou encore la République romaine, avec la levée en masse des guerres révolutionnaires. L'historiographie traditionnelle présente, encore souvent, cette évolution comme naturelle, voire linéaire et inéluctable, renvoyant aux auteurs comme Machiavel, le chevalier d'Arc et Guibert, qui font le lien entre l'armée et la citoyenneté et prône la formation d'une armée citoyenne¹. Récemment, Victor David Hanson a postulé, en concordance avec cette historiographie, que cette conjoncture n'est pas seulement le fait de la construction de l'État moderne, mais plus encore de la reproduction d'un modèle « occidental de la guerre² ». Pour lui, l'existence du soldat-citoyen apparaît comme l'une des caractéristiques structurelles des armées occidentales de la Grèce antique à nos jours. Cette notion reste cependant largement critiquée dans la communauté historique, notamment par John Lynn, qui souligne sa vision qui tend vers l'essentialisme et vers le déterminisme culturel³.

Michael Roberts⁴, et à sa suite Geoffrey Parker⁵, mettent également le passage d'un recrutement mercenaire et étranger à un recrutement national en lien avec la formation des armées permanentes et le concept de Révolution militaire. Pour ces deux historiens, la naissance des armées permanentes et la croissance de leurs effectifs contribuent à la formation d'un État bureaucratique, centralisé et moderne ; ce nouvel État se serait défait progressivement de

¹ Arielli, Nir et Bruce Collins. « Introduction : Transnational Military Service since the Eighteenth Century », dans Arielli, Nir et Bruce Collins (dir.). *Transnational Soldiers : Foreign Military Enlistment in the Modern Era*, Houndsmill, Palgrave Macmillan, 2013, p. 1.

² Hanson, Victor David. *Carnage et Culture : Landmark Battles in the Rise of Western Power*, New York, Anchor Books, 2002, 544 p.

³ Lynn, John. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, Paris, Éditions Tallandier, 2006 (1^{ère} édition 2003), 603 p.

⁴ Roberts, Michael. « The Military Revolution, 1560-1660 », dans *Essays in Swedish History*, Minneapolis, 1967, p. 195-225.

⁵ Parker, Geoffrey. *The Military Revolution : Military innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 (1^{ère} édition 1988), 265 p.

l'entreprise militaire à mesure qu'il accapare le monopole de la violence⁶. Devenant la seule entité à avoir le pouvoir de lever des armées, il confisque cette tâche aux entrepreneurs privés ou aux particuliers⁷. Le lien entre les constructions modernes de l'État et des armées permanentes et nationales serait ainsi presque mécanique.

Cette historiographie présente la Révolution française comme un aboutissement, un moment clé qui balaie les dernières traces des armées mercenaires de l'Europe moderne⁸. La levée en masse de 1792 n'a-t-elle pas permis la victoire à Valmy ? N'incarne-t-elle pas la victoire d'une armée nationale [de soldats-citoyens] sur une armée royale, composée de soldats de métiers, de mercenaires et d'étrangers.

Cependant, les rois de France, de Louis XIV à Louis XVIII, maintiennent des contingents étrangers à leurs services. Les armées révolutionnaires et la Grande Armée de Napoléon, présentées souvent comme des armées nationales, comportent encore de larges contingents étrangers⁹. La formation de l'État-nation français tout au long de l'Ancien Régime n'efface que progressivement les traces du système militaire hérité du Moyen Âge. La formation d'une armée permanente, malgré sa tendance à la nationalisation et à l'abandon de l'entreprise de guerre, n'a donc pas complètement éliminé le recrutement extranational. Était-il d'ailleurs antinomique de cette construction¹⁰ ? Encore aujourd'hui, la France de la V^e République est un des derniers pays occidentaux à posséder un corps permanent d'étrangers à son service, la Légion étrangère. Il en est de même du Vatican et de la garde pontificale, encore aujourd'hui composée uniquement de Suisses. Avec les Gurkas dans l'armée britannique, ils sont les seules rares troupes étrangères légales, car ces dernières ne sont pas considérées comme mercenaires par la Convention de Genève¹¹. L'actualité récente a démontré que la privatisation des armées

⁶ Drévilion, Hervé. *Les Rois absolus : 1629-1715*, Joël Cornette (dir.), Paris, Belin, Coll. Histoire de France, 2011, p. 195.

⁷ Parrott, David. *The Business of War : Military Enterprise and Military Revolution in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 3.

⁸ Strachan, Hew. *European Armies and the Conduct of War*, Londres et New York, 1992, p. 4 et p. 40.

⁹ Hippler, Thomas. « Les soldats allemands dans l'armée napoléonienne d'après leurs autobiographies : micro-républicanisme et décivilisation », dans *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 348, Avril-Juin 2007, <http://journals.openedition.org/ahrf/9223> (consulté le 26 février 2018).

¹⁰ Parrott. *The Business of War*, *op. cit.*, p. 3.

¹¹ « Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977. Commentaire de 1988 : Mercenaires, Alinéa a », *Comité*

et l'usage de troupes privées ou étrangères n'ont pas disparu, mais connaissent, au contraire, un nouvel essor. Il n'y a qu'à penser aux groupes tels que Blackwater, une entreprise de sécurité privée utilisée par les États-Unis lors du conflit en Iraq de 2003 à 2011. D'après l'historien David Parrott, spécialiste de l'armée française sous Louis XIII et du cardinal Richelieu¹², le temps des armées nationales est, en fait, une parenthèse dans l'histoire de l'Europe. Selon lui, les armées de mercenaires, d'étrangers et, plus largement privées, sont ainsi un état normal de la guerre¹³.

Bien qu'au XVIII^e siècle, l'âge d'or du mercenariat et des entrepreneurs militaires soit révolu, cela n'empêche pas la majorité des États européens d'entretenir de larges contingents étrangers à leur service. L'armée des rois d'Angleterre demeure largement composée d'hommes venus de l'ensemble des îles Britanniques, principalement d'Irlande¹⁴. En temps de guerre, ceux-ci étaient appuyés par de nombreux contingents étrangers et auxiliaires¹⁵. La possession du Hanovre apportait également aux rois d'Angleterre depuis l'ascension de Georges I^{er}, des troupes hanovriennes, et plus largement allemandes. Ainsi, lors de la Révolution américaine, le Royaume-Uni emploie plus de 30 000 soldats allemands, hessois et brunswickois¹⁶. La Russie, quant à elle, si elle n'engage pas de soldats étrangers, ne se prive pas, cependant, de l'expertise étrangère. Nombre de ses officiers et ingénieurs sont d'origine française, allemande ou autre¹⁷. La Prusse et l'Autriche recrutent à travers tout le Saint-Empire, mais également à l'extérieur de leurs frontières¹⁸. Les Suisses servent par ailleurs la couronne d'Espagne, de Naples ainsi que les Provinces-Unies¹⁹. Pour les petits États du Saint-Empire, le *Menschenhandel*, c'est-à-dire la « vente d'humains », est non seulement lucratif, mais il permet encore aux princes d'affirmer

International de la Croix Rouge, Site du Comité International de la Croix Rouge [en ligne], <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/COM/470-750057?OpenDocument> (consulté en novembre 2017).

¹² Parrott, David. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 599 p.

¹³ *Id.*, *The Business of War*, *op. cit.*, p. 2.

¹⁴ Reid, Stuart. *King George's Army 1740-93 : (I) Infantry*, Londres, Osprey Publishing, 1995, p. 18.

¹⁵ Wilson, Peter H. *German Armies : War and German politics, 1648-1806*, Londres, UCL Press Limited, 1998, p. 105.

¹⁶ May, Robin et Gerry Embleton. *The British Army in North America, 1775-1783*, Londres, Osprey Publishing, 1998, p. 6. Ou Tozzi, Christopher J. *Nationalizing France's Army : Foreign, Black, and Jewish Troops in the French Military, 1715-1831*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2016, p. 21.

¹⁷ Konstam, Angus. *Russian Army of the Seven Years War (I)*, Londres, Osprey Publishing, 1996, p. 8-9 et p. 18-19. Ou *Id.* *Peter the Great's Army : (I): Infantry*, Londres, Osprey Publishing, 1993, p. 17-19.

¹⁸ Wilson. , *op. cit.*, p. 236-238 et p. 248

¹⁹ Tozzi. *op. cit.*, p. 18.

leur pouvoir et leur souveraineté face à de l'empereur et de jouer un rôle dans l'échiquier européen²⁰.

Des étrangers au service du roi de France

Le cas de la France n'est donc pas un cas isolé. La fin de l'entreprise militaire et l'enrégimentement de ces troupes sous le cardinal Richelieu amènent une réduction dans les contingents étrangers. Composant presque toute l'infanterie sous François I^{er}, les troupes étrangères sont réduites à presque 30 % des effectifs royaux²¹. L'importance des contingents étrangers s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, ils s'avèrent un moyen particulièrement efficace de renforcer les politiques du Cardinal²². Tel que l'explique Kiernan : « Use of foreign troops, while it suffered from various drawbacks, had the great merit of being politically safe²³. » Armer le peuple est alors potentiellement trop dangereux, et seul l'État a les moyens de recruter une armée, les troupes étrangères, levé par le roi, lui sont alors fidèles. Ensuite, ils apportent une discipline et une expérience à l'armée française, en plus d'apporter de la main-d'œuvre qui permet aux Français de payer des impôts et de labourer leurs champs.

À partir du règne de Louis XIV et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'armée royale est composée de 20 à 30 % d'étrangers²⁴. Cinq groupes « nationaux » constituent alors les principaux éléments étrangers de l'armée française²⁵. Les Suisses forment le contingent le plus important, tant pour les effectifs que pour le prestige. Ils sont « for two centuries [XV^e et XVI^e siècles] the mercenary soldiery of Europe *par excellence*²⁶ ». Ceux-ci sont regroupés entre autres dans deux corps dans la Maison Militaire du Roi, les Cent-Suisses, formés en 1481 par Louis XI, et les Gardes-Suisses, levés depuis 1616 par Louis XIII et devenant ainsi le premier régiment étranger. Depuis le *Soldbündnis* de 1521, des éléments suisses étaient inclus dans les

²⁰ Wilson. *op. cit.*, p. 3.

²¹ Parrott, David. *The Administration of the French Army During the Ministry of Cardinal Richelieu*, thèse de Ph.D., Université d'Oxford, Département d'histoire, 1985, p. 174-175.

²² Drévilion, Hervé. *L'individu et la Guerre : du Chevalier Bayard au soldat inconnu*, Paris, Belin, 2013, p. 66.

²³ Kiernan, V. G. « Mercenaries and Absolute Monarchy », dans *Past & Present*, n°11, avril 1957, p. 69.

²⁴ Lynn, John. *Giant of the Grand Siècle: The French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 331.

²⁵ Tozzi. *op. cit.*, p. 19.

²⁶ Kiernan. *loc. cit.*, p. 70.

forces permanentes. De plus, les bonnes relations diplomatiques entre la Confédération helvétique et la France à partir de 1522 profitaient au recrutement des derniers²⁷.

Les Allemands composent le deuxième groupe d'importance des forces étrangères françaises derrière les Suisses, bien que, comme nous le verrons plus loin, il est en nombre supérieur d'effectif en temps de guerre. Les Allemands servent dans les armées françaises aussi longtemps que les Helvètes, mais ils ne forment des corps permanents qu'à partir de 1656, avec la formation du premier régiment allemand sur pied, celui d'Alsace.

Les Irlandais, dans lesquels les historiens et la couronne française incluent plus largement les Écossais, ont longtemps servi sous d'autres bannières. La *Auld Alliance*, entre le royaume d'Écosse et de France entre 1294 et 1560, favorise l'échange de soldats entre ces deux États et la formation de la garde écossaise dans la Maison du roi. À la fin du XVII^e siècle, la prise du trône d'Angleterre, lors de la Glorieuse Révolution, par Guillaume III d'Orange et sa femme Marie Stewart force le roi Jacques II à fuir en France. L'armée de ce dernier passe alors au service de nations catholiques telles que l'Espagne, l'Autriche et bien sûr la France. Dans ce qu'on appelle la fuite des *Oies sauvages*, près de 19 000 soldats passent en France où s'organisent cinq unités permanentes en 1688. Celles-ci constituent la brigade irlandaise. Les *Oies* continueront de gonfler les rangs de l'armée française jusqu'en 1745, date à laquelle les dernières prétentions jacobites sont écrasées²⁸.

L'Italie étant l'un des principaux lieux d'affrontements entre les Bourbons et les Habsbourg²⁹, les soldats de la péninsule constituent un réservoir important de recrues pour ces deux puissances. Des troupes italiennes servent dans l'armée française depuis fort longtemps quand s'ouvre le XVII^e siècle. L'ascension de Mazarin, lui-même napolitain, ne remet pas en cause cet état de fait. Deux régiments italiens sont alors levés : le Royal-Italien, en 1671 et le Royal-Corse en 1739³⁰.

²⁷ Kiernan. *loc. cit.*, p. 19-20.

²⁸ Tozzi. *op. cit.*, p. 21-22.

²⁹ Nous pouvons penser ici aux guerres d'Italie (1494-1559). Cf. « Italian Wars », dans *Britannica Academic*, Encyclopædia Britannica [en ligne], academic.eb.com/levels/collegiate/article/Italian-Wars/472626 (consulté août 2018).

³⁰ Tozzi. *op. cit.*, p. 23.

Les Hongrois, quant à eux, composaient principalement les unités de hussards, un type de cavaleries légères. Réputées pour leurs expériences contre les Turcs et leur connaissance de la guerre de frontière, ces troupes étaient utilisées constamment par les Autrichiens. Leur habileté à la petite guerre en fait des adversaires redoutables, et les Français, ainsi que plusieurs États, les intégrèrent rapidement à leurs effectifs. À la suite de l'échec de la révolte hongroise de François II Rákóczi contre l'Autriche (1703-1711), nombreux furent les Hongrois à quitter leur terre natale pour se mettre au service de la France. Le premier régiment de hussards y est ainsi levé en 1692³¹. Les troupes étrangères conservent ces dénominations nationales jusqu'à la réorganisation de l'infanterie en 1791³².

De ces milliers d'étrangers qui servent les Valois, puis les Bourbons, plus d'un devient officiers. Plus rares sont ceux qui atteignent le grade de lieutenant-général, voire la fonction de maréchal de France, mais ils en existent, tels que le duc de Berwick, James Fitzjames, ou Maurice de Saxe qui accédera, cas unique, au titre de maréchal général des camps et des armées du Roi. Christopher J. Tozzi a ainsi montré que le fait d'être étranger n'est pas un élément déterminant pour les autorités monarchiques, au contraire de la loyauté et de la fidélité envers le Roi. Les échanges d'hommes et de savoirs ne sont cependant pas unilatéraux, car les Français servent également à l'extérieur du royaume. Tozzi estime leur nombre à plus de 70 000 au XVIII^e siècle³³. Pour être sujet du roi, l'origine importe donc moins que le service.

Un XVIII^e siècle militaire

Pour en finir avec la guerre en dentelles

Comme l'affirme Christopher Duffy, il est dépassé de considérer le XVIII^e siècle comme une époque militairement peu importante ou comme un « intervalle décoratif entre les guerres de Religion et [...] l'industrialisation du XIX^e siècle³⁴ ». L'image de la « guerre en dentelles », c'est-à-dire une guerre limitée sans trop de morts, a pourtant la vie dure. Elle s'incarne encore

³¹ Tozzi. *op. cit.*, p. 24.

³² Bodinier, Gilbert. « Chapitre X – L'armée de la Révolution et ses transformations », dans Delmas, Jean (dir.), *Histoire Militaire de la France 2 : de 1715 à 1871*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 246. Ou Drévuillon. *L'individu et la Guerre*, *op. cit.*, p. 149.

³³ Tozzi. *op. cit.*, p. 18.

³⁴ Duffy, Christopher. *The Military Experience in the Age of Reason*, Ware, Hertfordshire, Wordsworth Edition, 1998 (1^e édition 1987), p. 3.

bien souvent dans l'échange entre les colonels des Gardes français, le comte d'Anterroches, et des Grenadiers de la Garde britannique, Lord Charles Hay, à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745). « Messieurs les Anglais, veuillez tirer les premiers³⁵ », aurait dit le premier au second. Cette formule de politesse témoigne pourtant d'abord de la solidarité aristocratique qui règne encore au XVIII^e siècle, et d'un certain mépris des soldats, considérés comme « la portion la plus vile des sujets d'une nation³⁶ » ou encore « la bourbe de la nation et tout ce qui est inutile de la société³⁷ ». Ensuite, cette phrase doit plutôt être comprise comme un défi aux troupes anglaises. Tenir au feu, ce que Lynn appelle la « culture de l'endurance³⁸ », est en effet un des traits de la valeur militaire au siècle des Lumières. Le feu anglais ne fut pas moins dévastateur. La première décharge anglaise fait 98 morts et 313 blessés dans les Gardes françaises³⁹. Les Gardes suisses et le régiment de Courten perdent chacun 200 hommes⁴⁰. En tout, les pertes de la France s'élèvent à plus de 7000 morts et blessés, alors que l'armée coalisée en perd le double⁴¹. Comme l'explique Jean-Pierre Bois : « La guerre en dentelles n'existe pas. Seule, la peur est vraie, ensuite vient le courage⁴². » Si les conflits sont plus limités qu'au siècle précédent, ils n'en sont pas moins intenses et violents, « for the actual combat experience on the eighteenth-century battlefield was among the most intense in the history of warfare⁴³ ». Le marquis d'Argenson se souvient ainsi du « plancher » de Fontenoy couvert de « sang humain, des lambeaux de chair humaine⁴⁴ ».

La période de 1740 à 1763 est une période où l'éloquence entre monarques est « de fer et de feu⁴⁵ ». Elle est parcourue par deux grandes guerres, la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et la guerre de Sept Ans (1756-1763), désormais souvent qualifiées de premières

³⁵ Cf. Bois, Jean-Pierre. *Fontenoy 1745 : Louis XV, arbitre de l'Europe*, Paris, Economica, 1996, p. vi.

³⁶ « Déserteur » dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume IV (Art milit.)*, op. cit., p. 881.

³⁷ Saint-Germain, Claude-Louis-Robert, comte de. *Mémoires de M. le comte de Saint-Germain, ministre et secrétaire d'État à la Guerre...*, Amsterdam, Rey, 1779, p. 178.

³⁸ Lynn. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, op. cit., p. 193.

³⁹ Bois. *Fontenoy 1745 : Louis XV, arbitre de l'Europe*, op. cit., p. 89.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 89.

⁴¹ *Ibid.*, p. 102-103.

⁴² *Ibid.*, p. vii.

⁴³ Berkovich, Ilya. « P Fear, Honour and Emotional Control on the Eighteenth-Century Battlefield », dans Kuijpers, Erika et Cornelis van der Haven (dir.), *Battlefield Emotions, 1500–1800 : Practices, Experience, Imagination*, Londres, Palgrave MacMillan, 2016, p. 93.

⁴⁴ Argenson, marquis d' (texte établi par Laurent Sortais). *Journal du Marquis d'Argenson : tome IV, 1741-1744, le conseil d'en-haut*, Clermond-Ferand, Éditions Paleo, 2003, p. 353.

⁴⁵ Lynn. *Giant of the Grand Siècle: The French Army, 1610-1715*, op. cit., p.

guerres mondiales⁴⁶. Bien que la France n'entre officiellement dans le premier conflit qu'en 1744, elle envoie des troupes auxiliaires dès 1741. Les deux sont parfois considérés comme un seul et même conflit, puisqu'ils partagent leurs causes : le litige entourant la Silésie entre la Prusse et l'Autriche, ainsi que la prééminence sur les mers et dans les colonies, surtout en Amérique du Nord, entre la France et l'Angleterre⁴⁷. Les combats sont d'ailleurs constants dans les colonies nord-américaines entre 1744 et 1760⁴⁸. La défaite de Rossbach en 1757⁴⁹, ainsi que celle de la France en 1763 sonnent le glas du « dernier argument des rois ». Cette dernière locution, *Ultima Ratio Regum*, que Louis XIV, le « roi de guerre », fait inscrire sur ces canons lorsqu'il affirme l'hégémonie de la France en Europe, qui devient, suite au traité de Paris (1763), une puissance militaire parmi d'autres en Europe⁵⁰.

Les réactions face à la défaite

Par la suite, la relative paix et le peu de conflits dans lesquelles la France se lance laissent une panoplie d'officiers dans l'embarras. Puisque très peu d'entre eux peuvent participer à des combats, comment peuvent-ils démontrer leurs valeurs, avoir leur « rendez-vous avec la gloire⁵¹ », s'ils ne peuvent pas le faire par de hauts faits d'armes ? Ils se tournent alors vers l'écriture de mémoires et de traités pour augmenter leur prestige et celui de l'armée. C'est ce qu'Arnaud Guinier appelle les « lumières militaires⁵² », qui s'incarne dans cette littérature portée par la figure du « soldat philosophe » de Jean Chagniot, inspirée par la pensée des Lumières⁵³, et au sein de laquelle se développe, pour Hervé Drévuillon, les réflexions qui

⁴⁶ Bowen, H. V. *War and British Society, 1688-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 7.

⁴⁷ Marston, Daniel. *The Seven Years' War*, Londres, Osprey Publishing, 2001, p. 7.

⁴⁸ Dechêne, Louise. *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le régime français*, Montréal, Éditions Boréal, 2008, 664 p.

⁴⁹ Drévuillon, Hervé. *Batailles : Scènes de la Table ronde aux Tranchées*, Paris, éditions du Seuil, 2007, p. 19.

⁵⁰ Ceci resta sous Louis XV jusqu'en 1764, lorsque la nouvelle artillerie du système de Gribeauval remplaça celui de Vallière et que ce dernier enlevait la locution sur les canons. C'est cette artillerie qui est utilisée lors des guerres révolutionnaires et napoléoniennes. Cf. Alder, Ken. *Engineering the Revolution : Arms and Enlightenment in France, 1763-1815*, Chicago, University of Chicago Press, 1997, 476 p.

⁵¹ Phrase que Frédéric II déclare à ces officiers en partant de Berlin pour aller traverser la frontière silésienne avec son armée en décembre 1740. Cf. Unger, Johannes. *Friedrich : Ein deutscher König*, Berlin, Ullstein Buchverlage GmbH, 2011, p. 117. Traduit de l'allemand : « Leben Sie wohl, brechen Sie auf zum Rendezvous des Ruhms [...] ».

⁵² Drévuillon, Hervé et Arnaud Guinier (dir.). *Les Lumières de la Guerre : Mémoires militaires du XVIII^e siècle conservés au Service Historique de la Défense, Sous-Série IM – Mémoires techniques, Volume 1*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, 550 p.

⁵³ Chagniot, Jean. *Paris et l'Armée au XVIII^e siècle*, Paris, Économica, 1985, p. 629.

mèneraient à la révolution militaire de la Révolution française⁵⁴. La période apporte concernée d'ailleurs une réorganisation et une réforme importante de l'armée française dans tous les domaines. La réaction nobiliaire met l'accent sur la « naissance et l'exclusivité des nobles⁵⁵ ». La noblesse tente ainsi d'exclure les non-nobles et les roturiers des postes prestigieux de l'État⁵⁶. La réaction des nobles pose également la question sur la classe des officiers et la vénalité des offices militaires⁵⁷. Est-ce le mérite, la naissance ou bien l'argent qui fait le bon officier ? Les réformes de Choiseul et de Saint-Germain s'attaquent, elles, à la vénalité des charges de capitaine et de colonel, mais instaurent à sa place une élite militaire qui doit présenter au moins quatre degrés de noblesse⁵⁸. Se développent également des réflexions sur la formation intellectuelle et tactique du militaire. Plusieurs ordonnances sur le maniement des armes, ainsi que plusieurs instructions et règlements, sont rédigés pour tenter de répondre aux faiblesses de l'appareil militaire français. Cette réorganisation est aussi la conséquence de la montée de l'influence allemande, notamment prussienne, sur la composition et l'entraînement des soldats. Sujet à débat entre penseurs militaires français⁵⁹, elle est également perceptible dans la justice et la discipline, les châtiments, tels que les coups de plat de sabre, devenant alors la norme dans les armées françaises⁶⁰. Les traités militaires et les mémoires de cette période sont nombreux et forment l'une des bases de notre corpus de sources.

Il y a beaucoup d'intérêts à étudier les troupes étrangères allemandes au service de la France durant cette période trouble de 1740 à 1763. D'abord, il s'agit d'un sujet peu étudié, alors que ces soldats forment le deuxième contingent étranger le plus important dans l'armée française. Ensuite, leur étude permet de souligner le lien entre la nation, le service armé et la citoyenneté, enjeu qui renvoie à des problèmes ancrés dans notre contemporanéité et dans

⁵⁴ Drévilleon. *L'individu et la Guerre, op. cit.*, p. 143.

⁵⁵ Bien, David D. « The army in the French Enlightenment : reform, reaction and Revolution », dans Blaufard, Rafe, Michael S. Christofferson et Darrin M. McMahon (éd.). *Interpreting the ancient regime : David Bien*, Oxford, Voltaire Foundation, 2012, p. 189.

⁵⁶ *Id.* « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée (à suivre) », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 29e année, n°1, 1974, p. 24.

⁵⁷ Voir Léonard, Émile G. *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Plon, 1958, 360 p. ou Smith, Jay M. *The Culture of Merit : Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, University of Michigan Press, p. 227-261.

⁵⁸ Bien. « The army in the French Enlightenment : reform, reaction and Revolution », *loc. cit.*, p. 189.

⁵⁹ Drévilleon. *L'individu et la Guerre, op. cit.*, p. 137.

⁶⁰ Guinier, Arnaud. *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014, p. 229.

l'actualité la plus récente. Dans cette optique, c'est également la construction de l'État national, de la citoyenneté moderne et de la Révolution militaire qui sont questionnés. Nous ne souhaitons pas cependant complètement nier ces évolutions, puisque ce sont des éléments qui définissent et redéfinissent la culture et les identités combattantes⁶¹.

Historiographie, approches et limites

L'historiographie sur l'armée française de l'Ancien Régime, ainsi que sur sa transformation à l'âge de la Révolution, est abondante. Cependant, peu d'études sont consacrées aux troupes étrangères. L'ouvrage classique reste encore, après un siècle et demi, celui d'Eugène Fieffé⁶². C'est un des rares qui porte sur l'ensemble des troupes étrangères, de leurs origines à la date d'édition du livre, c'est-à-dire 1854. En réelle anthologie, ce livre explique bien l'importance des étrangers dans l'apport de pratiques guerrières au sein de l'armée française, tel que la musique militaire, au sein de l'armée française. Cependant, cet ouvrage fait partie de l'ancienne « histoire-bataille », très événementielle, qui s'intéresse surtout aux faits d'armes. On comprend cependant qu'il a fallu, depuis, renouveler les connaissances sur les troupes étrangères. L'histoire militaire a concentré son intérêt sur les troupes mercenaires, avant les réformes de Richelieu et de Louis XIV, lors de l'entreprise de guerre⁶³. Elle s'est aussi consacrée au moment de la Révolution française, alors que se forment l'État-nation et le soldat-citoyen⁶⁴. C'est le cas des régiments suisses et de leurs compatriotes en général étudiés pour leur rôle lors de la bataille à Marignan en 1515, puis lors de la création des gardes suisses en 1616 et de leur

⁶¹ Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier. « Introduction : Pour une approche croisée des cultures et identités combattantes », dans Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier (dir.), *La Construction du militaire, vol. 2 : cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent ans à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 14.

⁶² Fieffé, Eugène. *Histoire des troupes étrangères au service de France*, Paris, Librairie Militaire, 1854, 2 vol.

⁶³ Cf. Parrott. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, *op. cit.* et Lynn. *Giant of the Grand Siècle: The French Army, 1610-1715*, *op. cit.*

⁶⁴ Cf. Bertaud, Jean-Paul. *La Révolution armée : les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979, 382 p. et Lynn, John. *The Bayonets of the Republic: Motivation and Tactics in the Army of Revolutionary France, 1791-1793*, Urbana, University of Illinois Press, 1984, 356 p.

action aux Tuileries le 10 août 1792⁶⁵. C'est également le cas des troupes irlandaises⁶⁶, souvent étudiées dans le contexte d'une histoire locale⁶⁷. Les contingents allemands, quant à eux, ont fait l'objet de peu d'attention. Au XVIII^e siècle, ils sont pourtant, après les Suisses, le second groupe étranger en importance et en nombre au service de la France, avec environ 20 000 hommes et une quinzaine de régiments. Bien qu'ils soient mentionnés au passage ou dans un chapitre particulier, une étude plus large se fait attendre.

Afin d'étudier les troupes allemandes au service du royaume de France, nous avons fait appel à plusieurs approches historiographiques. Les plus importantes sont l'approche sociale et culturelle du fait militaire qui, ensemble, forment la nouvelle histoire militaire. L'histoire des identités et l'histoire des représentations sont également convoquées dans ce mémoire, car celles-ci permettent de comprendre et d'interroger l'existence, ou non d'ailleurs, d'une « culture de guerre » propre aux régiments de nation allemande. Ainsi, ce mémoire souhaite se placer au carrefour de plusieurs historiographies, anglo-saxonne et française, dans le but d'envisager notre sujet sous l'angle de ces aspects sociaux, culturels et identitaires au cœur de l'historiographie actuelle de la guerre.

L'approche sociale du fait militaire

La nouvelle histoire militaire repose sur la conjonction de la vieille histoire-bataille et de l'approche sociale du fait militaire initié dès la fin des années 1950. Un des premiers à s'intéresser à des thématiques sociales dans l'histoire militaire de la France est Émile Léonard, dans son ouvrage *L'armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*⁶⁸. C'est la première fois que l'histoire militaire dépasse le cadre de l'histoire-bataille traditionnelle, ancrée jusqu'alors dans

⁶⁵ Voir Gouttes, Gauthey des. *Les Suisses au Service de la France*, Paris, Jouve, 1917, 32 p., Bodin, Jérôme. *Les Suisses au service de la France : de Louis XI à la légion étrangère*, Paris, Albin Michel, 1988, 372 p., Dominic Pedrazzini, « Le régiment des Gardes suisses d'après le « Livre d'ordres » de son commandant », dans *La prise des Tuileries le 10 août 1792*, 1993, p. 10-17. Ou Salerian-Saugy, Ghogas. *La justice militaire des troupes suisses en France sous l'Ancien Régime : D'après les documents conservés aux archives de Berne et de Paris*, Paris, Jouve, 2007, 163 p.

⁶⁶ Cf. Hennesy, Maurice N. *The Wild Geese: the Irish Soldier in Exile*, New York, Devin-Adair, 1973, 227 p., Murtagh, Harman (dir.). *Irishmen in War: From the Crusades to 1798: Essays from the Irish Sword*, Dublin, Irish Academy Press, 2006, 288 p., Murphy, David. *The Irish Brigades, 1685-2006 : A Gazeteer of Irish Military Service, Past and Present*, Dublin, Four Courts Press, 2007, 311 p., Genet-Rouffiac, Nathalie. *Le grand exil : les Jacobites en France, 1688-1715*, Paris, Service Historique de la Défense, 2007, 701 p. ou Genet-Rouffiac, Nathalie et David Murphy (dir.). *Franco-Irish Military Connections*, Dublin, Four Courts Press, 2009, 304 p.

⁶⁷ Tozzi. *op. cit.*, p. 13.

⁶⁸ Léonard. *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, 360 p.

le récit des grands personnages et des combats. Bien que restant encore cantonnée aux cercles militaires, l'approche sociale permet le retour de l'histoire militaire dans les milieux académiques. André Corvisier est certainement un des historiens les plus importants dans l'adoption de cette approche. Son ouvrage, *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul*⁶⁹ est à ce titre fondateur. Son sous-titre, *Le soldat*, témoigne du changement de perspective qui se joue alors et qui recentre les intérêts sur les soldats, leurs origines et leur quotidien. Cet historien est entre autres un des premiers à utiliser les contrôles de troupes pour sa thèse. Documents alors méconnus des historiens, ils donnent pourtant énormément d'informations sur les simples soldats, délaissés par les sources plus traditionnelles, tels que les mémoires. Jean Chagniot a, quant à lui, touché à des problématiques sociales entourant la rencontre entre les soldats et les civils, dans un environnement densément peuplé et urbain, dans *Paris et l'armée au XVIII^e siècle*, abordant de plus la perception des civils des militaires dans la métropole⁷⁰. Les deux ont ainsi changé leur échelle d'analyse pour la centrer sur le soldat dans ses relations avec la société dans laquelle il officie.

Traditionnellement, l'histoire sociale du fait militaire s'intéresse aux groupes sociaux souvent marginalisés, tels que les « femmes, les paysans et les pauvres et délinquants urbains⁷¹ ». L'approche sociale permet de donner une voix à ces groupes. Mise en lien avec l'aspect militaire, elle rend d'abord possible l'étude des rapports entre l'armée et la société⁷². Entre autres, elle autorise à réfléchir aux façons dont la hiérarchie militaire s'insère dans la société de privilège de l'Ancien Régime, dans laquelle évoluent des groupes sociaux particuliers⁷³. Une fois ces derniers établis par l'appartenance professionnelle, confessionnelle ou encore géographique de leurs membres, la mobilité des militaires entre les divers corps sociaux peut être envisagée.

⁶⁹ Corvisier, André. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 vols, 1086 p.

⁷⁰ Chagniot. *Paris et l'Armée au XVIII^e siècle*, op. cit., 678 p.

⁷¹ Berkovich, Ilya. *Motivation in War: The Experience of Common Soldiers in Old-Regime Europe*, New-York, Cambridge University Press, 2017, p. 3.

⁷² Corvisier André. « Aspects divers de l'histoire militaire. » dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 20, n° 1, (Janvier-mars 1973). Études d'histoire militaire (XVII^e-XX^e siècles), p. 2.

⁷³ Martel, André. « Le renouveau de l'histoire militaire en France », dans *Revue Historique*, T. 245, Fasc. 1 (497) (Janvier-mars 1971), p. 107-126.

Grâce à l'approche sociale, il devient possible d'identifier les soldats, et ainsi de cerner leur identité. Il est ainsi intéressant d'étudier les troupes allemandes au moyen d'une approche quantitative. Elle nous permet de sortir de l'impasse de n'utiliser que de citations pour valider nos arguments et analyser nos sources⁷⁴. Elle permet également de classer les hommes en fonctions de différents critères : les origines géographiques, sociales, religieuses, etc. En effet, les origines des militaires nous permettront de mieux comprendre la composition des troupes allemandes au service des rois de France, ainsi que les motivations et les modalités du recrutement. Ces derniers peuvent également nous éclairer sur les privilèges dont jouissent ces troupes.

L'approche culturelle

À l'histoire sociale qui se développe en France dans les années 1970, s'ajoute une approche plus culturelle de la guerre, qui émerge d'abord dans le monde anglo-saxon. Introduite par John Keegan dans son ouvrage *Anatomie de la bataille*, en 1976⁷⁵, elle a permis aux historiens de s'intéresser aux combattants et à l'expérience du combat. Cette approche initie un changement dans l'échelle d'observation de l'histoire de la guerre : elle se recentre sur le soldat, sur les manières de faire et de ressentir la guerre, sur les motivations, les comportements au combat, les gestes, les réactions psychologiques et l'exercice de la violence⁷⁶. De plus, cette histoire s'attache à replacer les soldats dans leur société et à évaluer leurs croyances et leurs manières de faire au regard des caractéristiques propres de leur époque⁷⁷. Christopher Duffy a également marqué l'histoire culturelle de la guerre, en parlant de « l'Europe militaire » du XVIII^e, un espace plus homogène pour la compréhension de l'histoire militaire européenne⁷⁸. Duffy s'intéresse également à l'expérience des soldats et des officiers. Un autre grand historien anglo-saxon de cette approche est John Lynn : son ouvrage *Bayonets of the Republic* explore l'efficacité et les motivations des armées révolutionnaires⁷⁹. Il fait le même travail avec *Giant*

⁷⁴ Prost, Antoine. « Les mots », dans René Rémond (dir.). *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, p. 259.

⁷⁵ Keegan, John. *Anatomie de la bataille : Azincourt 1415, Waterloo 1815, La Somme 1916* (trad. française), Paris, Robert Laffont, 1993, 324 p.

⁷⁶ Delacroix, Christian. « Histoire-bataille », dans C. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia & N. Offenstadt (dir.), *Historiographies : concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, p. 161-169.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 167.

⁷⁸ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, *op. cit.*, p. 3-34.

⁷⁹ Lynn. *The Bayonets of the Republic*, *op. cit.*

of the Grand Siècle, où son objet d'étude est l'armée française entre 1610 et 1715⁸⁰. Plus récemment, les travaux de Ilya Berkovich tentent d'abord de comprendre, puis de réviser l'approche des motivations des soldats au XVIII^e siècle⁸¹. De son côté, l'histoire des émotions, qui emprunte des aspects de l'anthropologie et de la psychologie⁸², apporte à l'histoire de la guerre une voie de compréhension des comportements des soldats et permet de les replacer dans l'histoire par rapport aux traumatismes vécus, phénomène bien connu de nos jours chez les anciens militaires⁸³.

Avec André Corvisier, Jean-Paul Bertaud⁸⁴, spécialiste des armées de la Révolution, et Bernard Gainot⁸⁵, spécialiste des guerres coloniales du XVIII^e siècle et des mutations de l'institution militaire dans le prisme de la « révolution militaire, tous d'abord historiens du fait social, ont dressé, « [un] admirable tableau de la *masse* [du soldat au volontaire], qui constituait le fond des mutations de l'armée française sur une moyenne durée⁸⁶ ». Avec Jean Chagniot, ils sont des pionniers de l'approche culturelle du militaire en France, reprise plus récemment par les travaux d'Olivier Chaline, avec son œuvre *La bataille de la Montagne Blanche (8 nov. 1620). Un mystique chez les guerriers*⁸⁷, où ce dernier défait le mythe d'une bataille entre Allemands et Tchèques. De plus, « il prouve la pertinence de la bataille comme objet d'histoire globale : histoire des techniques, du corps, de la violence, de la souffrance⁸⁸ ». Hervé Drévilleon, quant à lui, dans ses ouvrages *L'individu et la guerre* et *L'impôt du sang*⁸⁹, présente l'histoire de la tension entre l'affirmation de l'individu dans la guerre et la naissance d'un ordre collectif. Dans

⁸⁰ Lynn. *Giant of the Grand Siècle: The French Army, 1610-1715*, op. cit., 651 p.

⁸¹ Berkovich. *Motivation in War*, op. cit., p. 5.

⁸² Liliequist, Jonas. *A history of emotions. 1200-1800*, New York, Routledge, 2012, 259 p.

⁸³ Kuijpers et van der Haven (dir.). *Battlefield Emotions 1500-1800 : Practices, Experience, Imagination*, op. cit., 303 p.

⁸⁴ Bertaud. *La Révolution armée : les soldats-citoyens et la Révolution française*, op. cit. et *Id. La Vie quotidienne des soldats de la Révolution*, Paris, Hachette, 1985, 326 p.

⁸⁵ Gainot, Bernard. *Les officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire (1792 - 1815)*, Paris, Karthala, septembre 2007, 232 p., *Id. L'empire colonial français de Richelieu à Napoléon. (1630-1810)*. Armand Colin, « U », 2015, 240 p. et *Id. La Révolution des esclaves : Haïti, 1763-1803*, Paris, Éditions Vendémiaire, 2017, 288 p.

⁸⁶ Bernard Gainot dans Leuwers, Hervé, et al. « Jean-Paul Bertaud (1935-2015) », dans *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 383, n°1, 2016, p. 8.

⁸⁷ Chaline, Olivier. *La bataille de la Montagne Blanche (8 nov. 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 2000, 624 p.

⁸⁸ Tallon, Alain. « Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche (8 nov. 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 2000, 624 p. », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. n°49-3, n°3, 2002, p. 211-213.

⁸⁹ Drévilleon, Hervé. *L'impôt du sang : le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, 526 p.

le second, cette problématique est étudiée au travers des officiers français et du métier des armes sous Louis XIV, analysé au prisme de l'essor de la culture du mérite au détriment de celle de la naissance. L'approche culturelle comporte cependant des risques, dont le principal est celui « du déterminisme culturel qui conduit à une vision essentialiste⁹⁰ ». Le danger est de tomber dans des modèles, voire des stéréotypes, comme celui du modèle occidental de la guerre de Hanson. Une certaine spécificité nationale, voire civilisationnelle, dans les manières de combattre n'est pas à envisager, car trop de facteurs fragmentent la culture de guerre. Une certaine spécificité nationale, voire civilisationnelle, dans les manières de combattre n'est pas à envisager, car trop de facteurs fragmentent la culture de guerre. Les aspects géographiques et sociaux, comme l'appartenance à un corps d'armée détermine la culture de guerre des individus, qui n'est jamais figée⁹¹. Du modèle occidental de la guerre est cependant né un débat, principalement entre Hanson et John Lynn⁹², qui enrichit la tradition historiographique avec la naissance du concept de la « culture de guerre », c'est-à-dire « l'intégration des peuples dans la guerre et [...] l'adaptation au conflit des mentalités nationales⁹³ ». De plus, ces historiens ont contribué à l'essor d'études centrées sur l'organisation tactique des armées de l'Époque moderne⁹⁴.

Sous l'influence de Keegan et de Hanson, le concept de culture de guerre s'est également immiscé dans les débats qui ont lieu en histoire contemporaine autour de l'école de Péronne. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, dans leur livre *14-18 Retrouver la guerre*, fondent leur argumentaire autour de la notion de « culture de guerre », que les auteurs perçoivent comme étant « un corpus de représentations du conflit cristallisé en un véritable système donnant à la guerre sa signification profonde⁹⁵ ». Pour eux, ce concept permet de modeler et d'expliquer le premier conflit mondial. La « culture de guerre » deviendrait l'un des « agents décisifs de la totalisation progressive du conflit⁹⁶ », qui à son tour modifierait la guerre dans sa

⁹⁰ Deruelle et Guinier. « Introduction : Pour une approche croisée des cultures et identités combattantes », dans Deruelle et Guinier (dir.). *loc. cit.*, p. 8.

⁹¹ *Ibid.*, p. 11.

⁹² Lynn. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, *op. cit.*, 603 p.

⁹³ Becker, Jean-Jacques, et Gerd Krumeich. « Mentalités et "culture de guerre" », *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, sous la direction de Becker Jean-Jacques, Krumeich Gerd. Tallandier, 2012, p. 103-110.

⁹⁴ Guinier. *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, *op. cit.*, p. 16.

⁹⁵ Thiers, Éric. « Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre.* », dans *Mil neuf cent*, n°18, 2000. Eugénisme et socialisme, p. 220.

⁹⁶ Audoin-Rouzeau, Stéphane et Annette Becker. *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 p.

forme et sa durée. La haine de l'ennemi, en particulier, y devient une « véritable pulsion "exterminatrice"⁹⁷ ». Un aspect intéressant de cet ouvrage est qu'il considère la guerre comme un « acte culturel⁹⁸ », sortant ainsi du paradigme de la guerre comme seul acte politique. Leur œuvre reste cependant très polémique et est, comme celle de Hanson, largement critiquée. D'autres historiens ont mis en doute l'aspect mesurable de la culture de la guerre et sa spontanéité⁹⁹. De plus, tel que le mentionne Nicolas Mariot, prétendre analyser et expliquer des comportements en se focalisant uniquement sur des représentations est impossible¹⁰⁰ : « y parvenir suppose de mobiliser des outils qui permettent de déconstruire les entités collectives pour retrouver les individus dans leur infinie diversité et mettre en lumière leurs interdépendances¹⁰¹. »

Ainsi, pour ne pas tomber dans le piège d'une singularisation de la culture de guerre, il faut l'utiliser dans une acception plurielle. Comme les études plus larges de l'histoire culturelle, la nôtre passe de la notion d'une « Culture » à des « cultures¹⁰² ». Ce concept est utile ici, car il permet de comprendre comment les penseurs militaires du XVIII^e siècle perçoivent ce qu'ils appellent des spécificités nationales dans les diverses manières de combattre des soldats. De plus, cette approche est efficace pour saisir les représentations de conduites et les comportements humains¹⁰³.

Dans cette lignée, des travaux plus récents, comme ceux d'Arnaud Guinier, d'Isabelle Deflers¹⁰⁴ et de Sandrine Picaud¹⁰⁵, ont étudié la manière dont ces différentes cultures de guerre ou combattantes s'articulent entre elles. Les deux premiers historiens ont présenté l'importance

⁹⁷ Audoin-Rouzeau et Becker. *op. cit.*

⁹⁸ Thiers Éric. *loc. cit.*, p. 220.

⁹⁹ Offenstadt, Nicolas, Philippe Olivera, Emmanuelle Picard et Frédéric Rousseau. « À propos d'une notion récente: la "culture de guerre" », dans Frédéric Rousseau (dir.), *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, p. 667-674.

¹⁰⁰ Mariot, Nicolas. « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, vol. n°53, n°4, 2003, p. 154-177.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Dréville, Hervé. *Histoire culturelle de la France : 16^e -18^e siècle*, Armand Colin, 2002 (1^{ère} édition 1997), p. 5.

¹⁰³ Mariot, Nicolas. *loc. cit.*, p. 154-177.

¹⁰⁴ Deflers, Isabelle. « Faszination oder Abstoßung ? Bilder des preußischen Militärs im Ausland », dans Sösemann, Bernd et Gregor Vogt-Spira (dir.), *Friedrich der Große in Europa : Geschichte einer wechselvollen Beziehung, Volume 2*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2012, p. 256-270. ou *Id.*, « Die Militärreformen des Comte von Saint-Germain, oder der Zankapfel zwischen ausländischen Vorbildern und nationalen Stereotypen », dans *Zeitschrift für Historische Forschung*, 42/3, 2015, p. 411-342.

¹⁰⁵ Picaud, Sandrine. *La petite guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 2010, 685 p.

de la Prusse et de son influence militaire sur la France au XVIII^e siècle. La discipline prussienne et la coercition des corps qu'elle impose y sont pourtant remises en question. Ces deux historiens montrent à quel point l'idée de l'« homme-machine », ou automate, prôné par les théoriciens des Lumières, est incompatible avec le génie militaire français. Ils étudient également les « lumières militaires », ce mouvement de réformes dans l'armée qui, grâce à l'apport des idéaux des Lumières, change la manière dont les théoriciens militaires du XVIII^e siècle pensent l'armée. Ces ouvrages sont d'un grand intérêt pour notre étude. Ils présentent comment les cultures de guerre, tantôt prussienne, tantôt hongroise, s'articulent et échangent avec celle de France, rendant ainsi perceptibles les transferts de savoirs militaires. En ce sens, leur analyse est primordiale pour comprendre l'expérience de guerre.

De plus, l'histoire de la conscription, principalement en France, a ouvert des débats sur les liens entre la nation et le service militaire, ainsi qu'entre la citoyenneté et la défense. Bien que la conscription n'existe pas à proprement parler au XVIII^e siècle, la question de citoyenneté et de défense reste centrale pour les penseurs de cette période, comme en témoignent les écrits de Maurice de Saxe, Guibert ou encore Servan¹⁰⁶. Influencés par les Lumières, ils réfléchissent en effet au moyen de remplacer l'armée de métier, pleine d'étrangers. L'histoire de la conscription, telle que présentée par les ouvrages de Thomas Hippler¹⁰⁷ et d'Annie Crépin¹⁰⁸, tisse un lien entre le mode de recrutement et la notion de devoir, qui se transforme ainsi en responsabilité pour le citoyen. Tout ceci amène à se questionner sur les conséquences de ces idées sur la circulation des militaires et sur le recrutement étranger. Autrement dit, il s'agit de questionner les variations des effectifs d'étrangers au regard des grands débats sur l'armée de métier et l'armée de citoyens.

¹⁰⁶ Voir De Saxe, Maurice. *Mes rêveries : suivies d'un choix de correspondance politique, militaire et privée*, Jean-Pierre Bois (éd.), Paris, Economica, 2002, 499 p., Guibert, Jacques-Antoine-Hippolyte de. *Essai général de tactique, précédé d'un Discours sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé : La France politique et militaire*, Londres, chez les libraires associés, 1772, 2 vol. et Servan, Joseph. *Le soldat citoyen, ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*, Dans le pays de la liberté, 1780, 640 p.

¹⁰⁷ Hippler, Thomas. *Citizens, Soldiers and National Armies: Military Service in France and Germany, 1789-1830*, Oxen, Routledge, 2008 (1ère édition 2006), 260 p.

¹⁰⁸ Crépin, Annie. *Histoire de la conscription*, Paris, Éditions Gallimard, coll. Folio Histoire, 2009, 528 p. ou *Id, Défendre la France, les Français, la France et le service militaire, de la Guerre de Sept Ans à Verdun*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2005, 424 p.

Identité et représentation

Ainsi, nous analyserons diverses cultures combattantes, comme celles des officiers ou encore des soldats « allemands » et « français ». Pour mieux comprendre ces groupes, il faut comprendre comment ceux-ci se représentent et s'identifient. L'identité se forge à travers un « vocabulaire particulier et des symboles propres¹⁰⁹ ». Puisque ceux-ci varient d'un corps, d'une compagnie ou d'un régiment à l'autre, l'identité des soldats est nécessairement plurielle¹¹⁰. Elle s'observe à différentes échelles : les groupes d'appartenance, géographiques et confessionnels, en sont un exemple, tout comme les grades de la hiérarchie militaire. Les contrôles de troupes jouent d'ailleurs un rôle dans l'aspect identitaire des groupes¹¹¹. L'armée devient ainsi « un exemple privilégié de l'introduction des techniques d'identification rationnelle au XVIII^e siècle¹¹² ». Nous utiliserons ces concepts pour travailler sur l'identité construite des soldats, mais également sur leurs autoreprésentations.

À l'identité des combattants s'ajoute la représentation de ceux-ci, mobilisant de ce fait les concepts de l'histoire des représentations dont le développement suit celui de l'histoire culturelle. La représentation se reflète sur les pratiques sociales qui s'articulent autour des actes et des comportements. Trois approches y sont liées : toutes apportent quelque chose à ce mémoire et seront utilisées tout au long de celui-ci. Il y a d'abord une approche dite figurée qui est au cœur des travaux d'histoire culturelle et qui se centre sur les images et les objets. Dans notre cas, elle peut porter sur les divers objets identitaires des troupes étrangères, tels que les uniformes et les étendards. Ensuite vient celle des représentations immatérielles se centrant sur les sensibilités, les sentiments et les émotions, qui se lie à l'expérience de la guerre en analysant les comportements des soldats. Finalement, il y a la mise en scène de soi ou de l'autre, approche dans laquelle les individus et les groupes se représentent socialement, politiquement ou symboliquement¹¹³. Cette dernière sera analysée à travers des écrits militaires et philosophiques

¹⁰⁹ Gainot, Bernard. « La construction du militaire, du milieu du XV^e siècle au milieu du XIX^e siècle : présentation d'un programme de recherche », dans Deruelle, Benjamin et Bernard Gainot (dir.), *La Construction du militaire, vol 1 : Savoirs et savoir-faire militaires à l'époque moderne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 10.

¹¹⁰ Deruelle et Guinier. « Introduction : Pour une approche croisée des cultures et identités combattantes », *loc. cit.*, p. 12. Cf. Lahire. Bernard. *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*, Paris, Hachette Littérature, 2001, 392 p.

¹¹¹ Denis, Vincent. *Une histoire de l'identité : France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2998, p. 186.

¹¹² *Ibid.*, p. 183.

¹¹³ *Ibid.*, p. 879.

qui présentent les différentes représentations que les soldats « allemands » et « français » se font d'eux-mêmes et de l'autre. Le concept de communauté imaginée de Benedict Anderson peut également nous être très utile¹¹⁴. Malgré les nombreuses critiques qui lui sont adressées, notamment de simplification¹¹⁵, ce concept demeure avantageux, car il souligne comment les membres d'un groupe se perçoivent et se construisent socialement. Bien qu'Anderson l'utilise plutôt pour définir une nation, nous l'utiliserons pour les régiments étudiés dans ce mémoire.

Au carrefour des approches

L'histoire de la guerre, d'abord, qui, par ses aspects sociaux et culturels, nous permet de catégoriser les soldats et de comprendre leur rapport à l'expérience de guerre. Malgré ses limites, la nouvelle histoire militaire présente l'avantage d'envisager les soldats dans leur entièreté, c'est-à-dire sous l'angle social, culturel ou encore de son « fait ultime » : la guerre et son expérience, avec tous les combats, la violence et la mortalité qui en découlent¹¹⁶. Cette approche intègre également l'histoire des représentations et des identités, puisque nous souhaitons savoir comment se représentent les soldats.

Nous nous plaçons enfin dans la lignée des travaux de David Parrott, de Christopher J. Tozzi et de Peter H. Wilson¹¹⁷, qui ont réévalué le lien entre Révolution militaire, construction de l'État moderne et avènement des armées nationales. En effet, ils dénoncent, chacun à leur manière, le lien presque mécanique souvent sous-entendu par l'historiographie traditionnelle entre la centralisation bureaucratique de l'État et la nationalisation des forces armées depuis la fin du Moyen Âge jusqu'à nos jours. Nous pouvons ainsi mieux comprendre la place des troupes étrangères au sein des armées permanentes du XVIII^e siècle.

¹¹⁴ Anderson, Benedict. *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Londres et New-York, Verso, 2006 (1^{ère} édition 1983), 240 p.

¹¹⁵ Chivallon, Christine. « Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue », dans *Raisons politiques*, vol. 27, n°3, 2007, p. 131-172.

¹¹⁶ Lynn. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, op. cit., p. 24.

¹¹⁷ Wilson. *German Armies*, op. cit., 432 p., *Id. From Reich to Revolution: German History, 1558-1806*, New York, Palgrave MacMillan, 2004, 446 p. et *Id. War, State and Society in Württemberg, 1677-1793*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 294 p.

Cadre scientifique, méthodologie et concepts

Définir les troupes étrangères

Si naissent alors certaines identités collectives – française, allemande, *etc.* –, l'idée de Nation reste embryonnaire au milieu du XVIII^e siècle. La preuve en est que le sens de termes de nation, d'Allemagne et d'Allemand si elles ne sont pas anachroniques, restent très différents de ceux d'aujourd'hui. Nation et peuple sont synonymes, renvoyant au regroupement d'habitants dans « certaines limites [géographiques], & sous une même domination¹¹⁸ », dit Furetière. Bien que cette définition ressemble à celle qui a cours de nos jours, elle définit le fait, pour les habitants d'une même nation, de vivre sous un même pouvoir, c'est-à-dire, dans le cas de la France, sous l'autorité du roi de France. Il devient ainsi difficile de qualifier de Nation des peuples soumis à des changements incessants, dans le cas des Allemands, des frontières ou encore des États pouvant être nominalement intégrés à l'Empire en restant souverains ou au royaume de France. Le concept de nation sert également pour définir des caractéristiques et des *humeurs* attribuées à chaque peuple : les « Français légers, les Anglois méchants, les Allemands ivrognes¹¹⁹ ». De plus, dans le cadre des nations universitaires de Paris, l'allemande définit « toutes les *nations* étrangères¹²⁰ ».

L'Allemagne est, au XVIII^e siècle, synonyme du Saint-Empire¹²¹. Ce territoire outrepassa les frontières actuelles de l'État-nation allemand. C'était « la Germanie [qui] ne fut plus connue que sous le nom d'Allemagne, & que le nom général d'Allemands fut donné aux differens Peuples de cette vaste contrée¹²² ». L'Empire au siècle des Lumières n'est ainsi ni un

¹¹⁸ « Nation », dans Furetière, Antoine. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye, A. et R. Leers, 1690, p. 710., *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1694 (1^{ère} édition), p. 110., *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Volume XI (Histoire moderne)*, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot et M. d'Alembert, Paris, 1765, p. 36. Et *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Tome Sixième*, Paris, Compagnie des Librairies associés, 1771 (1^{ère} édition 1752), p. 145.

¹¹⁹ « Nation », dans Furetière. *op. cit.*, p. 710.

¹²⁰ Ces « nations universitaires » sont établies au sein de la faculté des arts à l'université de Paris. Les autres sont : la française, la normande et la picarde. Cf. « Nation », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume XI (Histoire moderne)*, *op. cit.*, p. 36.

¹²¹ « Allemagne », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume I (Géographie)*, *op. cit.*, p. 281., *Dictionnaire universel françois et latin, Tome Premier*, *op. cit.*, p. 236. et *Encyclopédie méthodique par ordre ou par matière : géographie moderne, Tome Premier*, Paris, Pancoucke, 1783, p. 44.

¹²² Mauvillon, Éléazar de. *Le Droit public germanique, Tome Premier*, À Amsterdam, Chez Pierre Mortier, 1749, p. xiii.

État-nation, ni une entité politique unie et centralisée. Bien qu'en théorie tous soient assujettis à la suzeraineté de l'empereur, près de 350 entités politiques composent l'Empire au siècle des Lumières. Depuis la guerre de Trente Ans et le traité de Westphalie de 1648, chaque prince et chaque État peut avoir sa propre armée et forger ses propres alliances. Pour plusieurs de ces petits États, la seule manière d'exister sur l'échiquier européen est d'ailleurs de louer, vendre ou autoriser le recrutement de ses fils par les grandes puissances étrangères¹²³. C'est entre autres ce qui permet le recrutement français chez les Allemands¹²⁴, que Furetière décrit comme celui « qui habite la vieille Germanie, le long des rives du Rhin, du Danube, de l'Elbe, & de l'Oder¹²⁵ ».

Mais si la nation allemande au sens moderne du terme n'existe pas, qu'est-ce qu'un soldat « allemand » ? L'unité n'est de ce point de vue pas plus linguistique que politique. Le Saint-Empire romain germanique est en effet composé de plusieurs groupes linguistiques et ethniques. En outre, le recrutement des régiments allemands se fait également à l'extérieur du Saint-Empire, et il n'est pas rare de trouver des Français, des Russes, des Polonais, des Suédois et bien d'autres nationalités dans ces régiments. À l'inverse, des Allemands se retrouvent dans les régiments français, dit « nationaux ». L'Alsace, territoire conquis par Louis XIII et Louis XIV, est peuplée de germanophones, où l'on recrute des soldats pour les régiments « nationaux » français, allemands, ou encore suisses. Ulrich Woldemar von Lowendal est l'un des exemples les plus frappants de ces contradictions nationales. Ce maréchal de France, né à Hambourg dans la famille royale danoise, est prince d'empire, mais fut naturalisé français. Est-il Allemand, Danois ou Français ?

Nous considérerons dès lors pour notre étude comme « allemand » celui qui sert dans les régiments de dénomination allemande. Cette dénomination leur est attribuée lorsque les commandements se font dans la langue allemande.

Les troupes étrangères allemandes sont-elles mercenaires, auxiliaires ou régulières ? Divers termes peuvent désigner ces troupes. Le mot « mercenaire » pour représenter les troupes

¹²³ Wilson, Peter H. « The German 'Soldier Trade' of the Seventeenth and Eighteenth Centuries: A Reassessment », dans *The International History Review*, Vol. 18, n°4, novembre 1996, p. 758

¹²⁴ *Id.* « The Politics of Military Recruitment in Eighteenth-Century Germany », dans *The English Historical Review*, Vol. 117, n° 472, juin 2002, p. 545.

¹²⁵ « Allemand », dans Furetière. *op. cit.*, p. 98.

étrangères est souvent utilisé dans la littérature. Cependant, ce terme souvent péjoratif, désignant des soldats qui combattent pour l'appât du gain et sans loyauté¹²⁶, est anachronique quand il est question des troupes étrangères. Le concept varie aussi largement au cours de la période étudiée. D'après le *Dictionnaire universel* de Furetière, « mercenaire » désigne, lorsqu'il est utilisé comme substantif, « un Homme de journée ou Artisan qui travaille pour de l'argent, pour gagner la vie¹²⁷ ». C'est comme adjectif qu'il est péjoratif. Il signifie alors : « [...] facile à corrompre, qui fait tout pour de l'argent¹²⁸ ». Dans la réédition de l'ouvrage en 1727, le mot garde la même signification en tant que nom. Dans sa forme adjectivale, il y a toutefois l'ajout d'une phrase sur les militaires : « Il n'y a ni Théologien, ni Jurisconsulte, qui approuve cette milice mercenaire (des Suisses) où l'on s'engage à servir une Puissance étrangère, [...]»¹²⁹. On pourrait y voir un glissement vers une vision plus péjorative des soldats étrangers puisqu'on leur accole ici l'adjectif de mercenaires. Le *Dictionnaire universel* de Trévoux de 1771, en garde la même définition¹³⁰. Dans *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, le mot continue aussi d'avoir la même signification. Il y a cependant l'ajout d'une remarque de Machiavel qui soutient que les troupes mercenaires sont la ruine des princes¹³¹, dans l'optique de la dichotomie machiavélique qui oppose le citoyen-soldat et le mercenaire. Pour ce dernier, la guerre comme métier est problématique en soi. Les dictionnaires à fonction militaire, tels que celui d'Aubert de La Chesnaye de 1745¹³², de Dupain de Montesson de 1783¹³³, ou encore dans *l'Encyclopédie méthodique : Art militaire* de 1784-1789¹³⁴, n'ont pas d'entrées consacrées au mot mercenaire. Certes, il apparaît dans certaines définitions et dans certains exemples comme adjectif, mais dans le même but que celui de la définition dans le dictionnaire de Furetière. De plus, c'est principalement en parlant des armées des « Anciens » que ce terme est employé. Le terme

¹²⁶ Parrott. *The Business of War*, op. cit., p. 5.

¹²⁷ « Mercenaire », dans Furetière. op. cit., p. 601.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ « Mercenaire », dans Furetière. op. cit., 1727, p. 107.

¹³⁰ « Mercenaire », dans *Dictionnaire universel françois et latin*, Tome Cinquième, op. cit., p. 943.

¹³¹ « Mercenaire », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume X (Grammaire)*, op. cit., p. 369.

¹³² Aubert de la Chesnaye des Bois, François Alexandre. *Dictionnaire militaire...*, Paris, Gisse, Bordelet / David le Jeune, 1745, 2 t.

¹³³ Dupain de Montesson. *Vocabulaire de guerre, ou Recueil des principaux termes de guerre, de marine, d'artillerie, de fortification, d'attaque, et de défense des places, et de géographie...*, Paris, Couturier et fils, 1783, 2 parties en 1 vol.

¹³⁴ *Encyclopédie méthodique par ordre ou par matière : Art militaire*, Paris, Pancoucke, 1787, 4 volumes.

« d'auxiliaire », parfois employé pour parler des troupes étrangères, est défini dans les encyclopédies et dictionnaires militaires. Cependant, il renvoie à des « troupes envoyées par une puissance, pour seconder, à la guerre, celles d'une autre puissance »¹³⁵. Ces troupes peuvent être prêtées, louées, voire vendues par contrat ou capitulation, mais elles ne sont pas mercenaires au sens moderne¹³⁶. Elles participent à l'entreprise de guerre, certes, mais les soldats ne sont pas pour autant mercenaires. C'est seulement avec la Révolution française que le terme « mercenaire » vient à désigner, à cause de sa fonction péjorative, les troupes étrangères au service de la monarchie¹³⁷.

Ainsi, les soldats étrangers allemands ne sont pas des mercenaires. D'après la définition de soldat de *'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, le « soldat est un homme de guerre, qui s'engage de servir un prince ou un état moyennant une certaine paye¹³⁸ ». Dans l'*Encyclopédie méthodique*, c'est « un homme soldé pour un service militaire¹³⁹ ». Dans ces définitions, rien ne distingue subséquemment, outre la « nationalité », le soldat étranger des soldats nationaux au XVIII^e siècle.

La motivation et le système militaire

Ce travail s'intéresse aux motivations des militaires qui les poussent à s'engager pour une nation qui n'est pas la leur. John Lynn a établi une grille d'analyse pour évaluer l'efficacité des armées dans *Bayonets of the Republic*¹⁴⁰, reprise par Ilya Berkovich (voir tableau 0.1). Celle-ci sera d'une grande utilité pour comprendre les motivations des soldats, ainsi que de vérifier l'efficacité des troupes allemandes au service de la France. Le modèle créé par Lynn affirme que les « intérêts du soldat sont déterminés par les motivations et le contrôle qui seront les plus efficaces¹⁴¹ ». Les intérêts du soldat, personnels ou collectifs, sont ensuite insérés au sein du système de motivation, qui inclut l'esprit de corps et la cohésion de groupe. Ces éléments forment ainsi des aspects de la motivation des militaires, qui incluent les aspects coercitifs, normatifs et rémunératifs. Celles-ci n'étant pas trop nombreuses ne deviennent ainsi pas

¹³⁵ *Encyclopédie méthodique par ordre ou par matière : Art militaire, Tome Premier, op. cit.*, p. 204.

¹³⁶ Parrott. *The Business of War, op. cit.*, p. 5.

¹³⁷ Tozzi. *op. cit.*, p. 48.

¹³⁸ *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume XV (Art militaire), op. cit.*, p. 311.

¹³⁹ *Encyclopédie méthodique par ordre ou par matière : Art militaire, Tome Troisième, op. cit.*, p. 570.

¹⁴⁰ Lynn. *The Bayonets of the Republic, op. cit.*, p. 22.

¹⁴¹ Lynn. *The Bayonets of the Republic, op. cit.*, p. 21.

« analytiquement stériles¹⁴² ». Le système disciplinaire et tactique, ainsi que l'organisation de la troupe, réunis aux facteurs d'intérêts et de motivation, permettent ainsi de présenter l'efficacité relative d'une force de combat. Retrouver ces facteurs dans les sources mobilisées ici permettra d'apposer la même grille d'analyse sur les troupes allemandes. Notre étude se dit représentative des autres compagnies et régiments étrangers allemands, car ceux-ci sont soumis à la même discipline et aux mêmes règlements militaires. Ils servent sur les mêmes fronts et souvent ensemble. C'est de la même manière que l'étude de Lynn sur l'Armée du Nord reflète l'ensemble des armées de 1792-1793¹⁴³.

Tableau 0.1 : Un modèle de la motivation militaire¹⁴⁴

				Continuity?		
				Singular	Recurrent	
				Stage of Motivation		
				Initial	Sustaining	Combat
Type of Incentive	Material	Compliance Type	Coercive	Conscription	Discipline	Fear
			Remunerative	Bounty	Pay	Greed
	Normative		Volunteering	Cohesion/ Ideology	Honour/ Faith	
Immaterial						

Problématique

C'est le manque d'études sur les régiments allemands au service de la France que notre projet propose de pallier en se concentrant sur les régiments d'infanterie de ligne allemands durant les guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans (entre 1740 et 1763). Ainsi, nous cherchons à comprendre l'importance de l'infanterie allemande dans les armées du Roi Très-Chrétien, entre 1740 et 1763. Ce questionnement nous amène à nous pencher sur les origines

¹⁴² Berkovich. *Motivation in War: The Experience of Common Soldiers in Old-Regime Europe*, op. cit., p. 9

¹⁴³ Lynn. *The Bayonets of the Republic*, op. cit., p. xii.

¹⁴⁴ Berkovich. *Motivation in War: The Experience of Common Soldiers in Old-Regime Europe*, op. cit., p. 12.

sociales et les profils de carrières des soldats allemands. Les motivations et l'organisation de ces troupes sont également à définir. De surcroît, l'analyse de l'emploi tactique ainsi que la représentation de ces étrangers au service du roi de France, qui sont des axes fondamentaux pour comprendre leur culture et leur identité combattante, seront abordées.

Pour mieux cerner l'objet de notre étude, les bornes chronologiques entre 1740 et 1763 semblent judicieuses. D'abord c'est une grande période de violences et de guerres, suite à la « trêve des rois » qui suit les conflits de Louis XIV. En amont de cet intervalle, les régiments allemands sont alors peu nombreux et moins présents. Les conflits qui traversent notre période voient une participation très active des troupes étrangères et des régiments allemands. Ensuite, il s'agit d'un moment qui voit la levée de plusieurs régiments, dont les derniers formés d'Allemands sous l'Ancien Régime, marquant ainsi une période où les régiments allemands sont au paroxysme de leurs effectifs et à leur apogée au XVIII^e siècle. Les guerres qui marquent cette période sont par ailleurs parmi les plus importantes du siècle des Lumières et l'influence prussienne sur l'armée française, qui en est à ses débuts, se fait sentir.

Comme l'a présenté Arnaud Guinier, les mouvements de réforme et l'influence de la méthode prussienne commencent à partir de la guerre de Succession d'Autriche, plutôt qu'à partir du traité de Paris en 1763. C'est pour cette raison que nous commençons notre étude à ce moment. Si la période des années 1720 et 1730 est également riche en réflexions théoriques, ce n'est que durant les deux décennies suivantes qu'il y a un changement réel, notamment dans la tactique¹⁴⁵. La guerre de Succession d'Autriche montre déjà les faiblesses de l'appareil militaire français, malgré ses victoires, principalement en matière de puissance de feu. Les Prussiens paraissent ainsi comme de nouveaux maîtres à suivre suite à leurs fulgurantes victoires, tel qu'à Mollwitz.

Nous sommes ici devant un espace chronologique homogène, car il se situe avant les grands débats de la fin du siècle sur la citoyenneté et l'appartenance nationale. De plus, il y a plusieurs ordonnances et tentatives de réformes entre 1740 et 1763, qui sont marquées par l'influence prussienne et allemande. Cependant, il faut attendre la défaite de la guerre de Sept Ans pour marquer une rupture totale avec l'ancien mode de fonctionnement de l'armée. Ce n'est

¹⁴⁵ *Encyclopédie méthodique par ordre ou par matière : Art militaire, Tome Troisième, op. cit., p. 147.*

qu'après 1764 qu'une réorganisation majeure de l'armée française est envisagée, entre autres par la suppression de la vénalité des charges par Choiseul et Saint-Germain.

Seront envisagés ici les régiments d'infanterie de ligne allemands. Nous sommes conscients de l'existence des régiments allemands de cavalerie, tels que le Royal-Allemand, et des troupes légères, dont plusieurs sont composés ou levés par des Allemands, tels que les Chasseurs de Fischer. Il y a également des Allemands dans les régiments « nationaux » ou « français ». Se limiter à l'étude de la seule infanterie permet de circonscrire un groupe homogène, de par leurs conditions sociales, militaires et de par leurs expériences du combat. Les autres corps d'armée possèdent leur propre culture combattante. De plus, l'influence allemande est facilement mesurable dans l'infanterie, notamment au travers des exercices militaires. Ceux-ci sont moins perceptibles dans la cavalerie, qui elle est plutôt inspirée par ces homologues autrichiens et hongrois¹⁴⁶. Ainsi, l'attention des théoriciens et des réformateurs de la guerre au XVIIIe siècle se porte plus volontiers sur les fantassins, ce qui explique une abondance de source sur ces derniers. De plus, l'infanterie seule représente environ 70°000 soldats peuplant les 14 régiments allemands de l'armée du roi. Nous avons alors choisi de faire un échantillon, en sélectionnant les compagnies colonelles et lieutenantes-colonelles des régiments de Saxe/Bentheim/Anhalt, de la Dauphine, du Royal-Deux-Ponts et de Bouillon, ce qui correspond à 1382 hommes. La prise en compte de tous les régiments allemands, d'infanterie, de cavalerie, de troupes légères, d'auxiliaires et autres servant la France constituerait un projet qui conviendrait plutôt à une thèse.

Hypothèses

Pourquoi donc le royaume de France recrute-t-il à l'étranger ? Une des hypothèses possibles est bien sûr celle de l'utilitarisme. Maurice de Saxe dit lui-même : « Un Allemand [ou autre étranger] compte pour trois hommes : il en sauve un pour le royaume [un Français], il en prend un à l'ennemi et il sert la France¹⁴⁷ ». L'aspect de l'efficacité est également à considérer puisque les Allemands et les Suisses sont, au XVIIIe siècle, reconnus pour leur discipline et leur ténacité face au feu de l'ennemi. Il faut aussi considérer une hypothèse d'aspect pratique

¹⁴⁶ Nosworthy, Brent. *The Anatomy of Victory: Battle Tactics, 1693-1763*, New York, Hippocrene Books, 1992, p. 218.

¹⁴⁷ Chartrand, René. *Louis XV's army (3) : Foreign infantry*, Londres, Osprey Publishing, 1997, p. 3.

puisque, sous les Bourbons, l'armée royale est d'au moins 200 000 hommes, voire de plus de 300 000 hommes sous Louis XIV et durant la guerre de Succession d'Autriche, sans compter la Marine. Pour combler les lacunes de recrutements, il est nécessaire de faire appel à des étrangers. Mais il s'agit aussi d'aller chercher à l'étranger des compétences dont les nationaux semblent manquer.

Sources

Nombre d'ordonnances, traités militaires et autres ouvrages narratifs sollicités par ce mémoire proviennent des Archives nationales de France et de la Bibliothèque nationale de France, mais la majorité des documents consultés est conservée au Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes. Les contrôles de troupes de la sous-série 1Y^C, et d'officiers, de la sous-série 1Y^B, sont primordiaux pour déterminer qui sont nos soldats. Les contrôles de troupes, relevés pour chaque bataillon de chacun des régiments, présentent tous les soldats des diverses compagnies au moment de la reconstitution des troupes, soit avant, pendant ou après une guerre¹⁴⁸. Dans ceux de notre période, le nom, l'âge, l'origine géographique, les caractéristiques physiques ainsi que la date, si elle est connue, de désertion ou de mort, des soldats et officiers y sont présentés. Ces aspects sont fondamentaux pour notre étude, puisqu'ils permettront de déterminer les origines du recrutement et d'émettre des hypothèses sur les motivations des soldats, ainsi que sur leur carrière. Comme l'explique André Corvisier, maître sur ces documents, ces derniers servent « non seulement pour l'étude de la société militaire, mais encore pour une approche de la société du dernier siècle de l'Ancien Régime dans son ensemble¹⁴⁹ ». Pour les 15 régiments allemands, cela représente 96 registres de contrôles de troupes conservés entre 1716 et 1791. Chacun de ceux-ci contient des centaines, voire des milliers de noms. Ils sont environ 70 000 soldats durant cette période.

Puisqu'il y a une multitude de régiments allemands durant l'Ancien Régime, composés de plusieurs milliers d'hommes, ces derniers documents nous permettent de former un échantillon pour notre analyse. Nous avons choisi de prendre les compagnies colonelles et lieutenant-colonelles d'un régiment, dont l'existence déborde en amont et en aval de notre

¹⁴⁸ Corvisier, André. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, Ministère des armées, Tome 1, État-major de l'armée de terre, Service historique, 1970, p. 13.

¹⁴⁹ Chagniot, Jean. *Guerre et Société à l'Époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 248.

période ; celui de Saxe/Bentheim/Anhalt (1680-1791) sur la durée entière de la période. Nous avons décidé de faire une lecture verticale de celui-ci. Nous savons cependant que cela peut être problématique, car les noms des soldats peuvent apparaître en double. Par contre, il permet de voir l'évolution de ce régiment dans une période donnée¹⁵⁰. Le choix de ce dernier est dû au fait qu'il est le régiment possédant le plus de contrôles existants, soit 18 en tout ou 13 durant la période étudiée. Ceux-ci nous permettront de voir les variations entre les deux décennies. Des échantillons similaires des régiments de la Dauphine (1747-1760), de Bouillon (1757-1791) et du Royal-Deux-Ponts (1757-1791) sont mobilisés à des fins de comparaison dans une lecture horizontale, qui nous permettent de saisir « une partie appréciable de l'armée¹⁵¹ ». Ceci permettra d'être plus cohérent et concis, car nous pouvons être exhaustifs sur les régiments choisis, tout en procédant à certaines généralisations. Nous pouvons également, en procédant de cette manière, comparer et analyser des régiments et des traditions militaires sur la longue, la moyenne et la courte durée. Le choix de ces régiments s'est également fait en raison du nombre de contrôles disponibles. Toutefois, nous n'hésiterons pas à faire appel à des sources concernant d'autres compagnies ou régiments à une période donnée. Ainsi, ce sont 16 compagnies et 1384 soldats qui forment notre groupe étudié. Notre échantillon n'est en effet pas représentatif de toute la population de soldats allemands de la période, mais nous permet d'établir le portrait social du groupe que nous étudions. Ces données permettront de répondre aux questionnements des origines géographiques, professionnelles et confessionnelles des soldats, ainsi que sur leur âge et leur taille.

Les contrôles de troupes de la sous-série 1Y^C donnent toujours quatre informations importantes : l'origine géographique, l'âge et la taille du soldat ainsi que la date de l'enrôlement, souvent avec le lieu de celui-ci. À bien des occasions, la confession et des caractéristiques physiques sont ajoutées à la description. Dans de rares cas, des professions sont également indiquées. Ces informations sont très intéressantes et permettent de faire des études autant quantitatives que qualitatives sur les soldats étrangers. Cependant, il est à noter qu'il existe des biais vis-à-vis des contrôles de troupes. D'abord, en raison de la perte de documents et de la destruction de sources, plusieurs d'entre eux sont manquants, dont les contrôles des régiments

¹⁵⁰ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit. p. 378.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 379.

de Bergh et de Fersen. Pour les régiments suisses, ils sont quasi inexistant. Cela signifie que notre échantillon devient plutôt une étude de cas, car presque tous les contrôles de troupes dont nous disposons sur les régiments choisis ne sont pas tous des mêmes renouvellements, c'est-à-dire que nous ne pouvons comparer deux régiments sur la même année de contrôle.

Ensuite, bien que les quatre informations de base soient toujours indiquées, la confession ou la profession ne le sont pas toujours. Ceci ne permet ainsi pas de faire une étude plus approfondie à partir de ces sources sur ces aspects, mais seulement d'en faire une estimation. Le plus grand problème cependant est qu'il manque énormément de soldats dans les contrôles. D'après Monique Lucenet, au moment où nos contrôles commencent, il y a 333 802¹⁵² fantassins en 1748 dans les armées de France. Seuls 89 290 sont toutefois enregistrés dans les contrôles, soit 26,75 % de l'effectif total¹⁵³.

La sous-série Y^A, qui regroupe les *Archives administratives du Département de la Guerre au XVIII^e siècle*, ainsi que la sous-série 1X, regroupant les *Minutiers de la guerre, lois et décrets*, sont nos principales sources administratives. Ce fonds contient principalement des ordonnances de toutes sortes sur l'armée française, entre 1112 et 1939. Elles nous permettent de comprendre le cadre théorique de l'organisation des régiments ainsi que leurs paies. De plus, ces sources indiquent la manière dont s'articule la pensée de l'administration royale et militaire sur nos régiments. Les documents présentent également la manière théorique dont les soldats doivent être entraînés et doivent combattre. Les *États militaires de la France* sont des archives administratives également pertinentes, car elles présentent l'état théorique des forces françaises à un moment, nous permettant de comparer les divers corps d'infanterie dans un temps donné.

L'art de la guerre et ses pratiques théoriques sont bien présentés dans les mémoires de la sous-série 1M qui contient les *Mémoires et reconnaissances*. Ils regroupent des « reconnaissances militaires, des mémoires topographiques et statistiques, des travaux d'études et de projets d'opérations ou de défense¹⁵⁴ ». Plusieurs officiers parlent d'expérience lorsqu'ils

¹⁵² D'après *L'État général des troupes en France sur pied en mai 1748*, ils sont environ 330 207 fantassins à ce moment.

¹⁵³ Lucenet, Monique. « La mortalité dans l'infanterie française de 1716 à 1748 selon les contrôles de troupes », dans André Corvisier (dir.), *Le soldat, la stratégie, la mort : mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p. 397-407.

¹⁵⁴ Masson, Remi. *La Maison militaire du Roi ; D'une garde domestique à une élite militaire (ca. 1610-1715)*, thèse de Ph.D., Université Paris 1 – Pathéon-Sorbonne, Département d'histoire, 2015, p. 22-23.

présentent des projets de réforme ou de recrutement. Les traités militaires, principalement numérisés sur le site *Gallica* de la Bibliothèque Nationale de France, de celui de Puysegur, à celui de Mesnil-Durand en passant par le Chevalier de Folard, Maurice de Saxe et Guibert, complètent le corpus utile pour définir l'usage des troupes allemandes fait par l'art de la guerre du XVIII^e siècle.

Afin d'envisager l'aspect pratique de ces directives administratives et des théories sur la guerre, d'autres sources sont mobilisées, telles que les mémoires personnels et historiques, ainsi que la correspondance. Certaines de ces dernières sont dans le fond A¹, qui contient la *Correspondance de la Guerre (15e siècle-1788)* et A⁴, qui contient le *Supplément non relié (1700-1792)*, au Service historique de la Défense. D'autres proviennent de sources imprimées, tels que les recueils de Grimoard et autres. Bien que ces sources soient plus subjectives, elles ouvrent une fenêtre sur l'expérience de la guerre et la façon dont celle-ci est vécue.

L'expérience de la guerre peut également être perçue par les archives des Invalides de la sous-série X^Y. Nous avons ainsi pu, grâce à la base de données de l'Hôtel des Invalides¹⁵⁵, recueillir plus de 6 000 notices, portant le nom, le lieu de naissance et de décès, la date d'entrée aux Invalides, ainsi que des informations sur la carrière militaire, de soldats reçus aux invalides entre 1740 et 1763 portant la mention du terme allemand. Ceux-ci incluent cependant des cavaliers et des soldats qui ne sont pas dans des régiments allemands. Nous pouvons avec ces sources déterminer certaines des fins de carrière possible des soldats, tels que l'ont fait dans leurs travaux Hervé Drévilion et de Joël Coste¹⁵⁶. Il y a également un biais lié au nombre d'acceptés dans cette institution. Ceux-ci doivent être invalidés, c'est-à-dire que ceux qui meurent de leurs blessures dans les hôpitaux peu après les hostilités ne sont pas inclus dans ces notices. Ils sont 150 000 en tout de 1670 à 1791¹⁵⁷. Sous Louis XIV, l'armée française a un d'effectif théorique de 420 000 hommes¹⁵⁸, lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, et de

¹⁵⁵ Base de données de l'Hôtel des Invalides [en ligne], <https://www.hoteldesinvalides.org/> (consulté de mars à mai 2018).

¹⁵⁶ Coste, Joël. « La guerre vue des brancars : Traumatismes et blessures dans les registres d'admission de l'Hôtel royal des Invalides (1670-1791) », dans Fonck, Bertrand et Nathalie Genet-Rouffiac. *Combattre et gouverner : dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 63-73.

¹⁵⁷ Base de données de l'Hôtel des Invalides [en ligne], <https://www.hoteldesinvalides.org/> (consulté de mars à mai 2018).

¹⁵⁸ Lynn. *Giant of the Grand Siècle*, op. cit., p. 47.

400 000 hommes lors de la guerre de Succession d'Autriche¹⁵⁹. Ces données sont ainsi très intéressantes, mais ne permettent pas de produire un portrait global des blessures des soldats, bien qu'elles soient un indicateur. De plus, les admis doivent être catholiques¹⁶⁰, ce qui aurait pu limiter, chez les troupes allemandes, les admissions. Cependant, comme nous le verrons, le faible pourcentage de protestants dans les régiments allemands fait en sorte que leur admission ne devait pas être réellement entravée.

Enfin, les œuvres philosophiques et scientifiques, surtout les encyclopédies et les dictionnaires publiés entre 1690 à 1788, sont utiles pour comprendre le sens dont les contemporains des soldats étudiés investissaient les mots employés dans nos sources.

Plan

Pour évaluer la place des étrangers dans les rangs de l'armée française, et l'importance qu'ils conservent malgré les processus de construction nationale en œuvre au XVIII^e siècle, il est d'abord nécessaire d'établir ce que représentent les troupes allemandes au service du Roi Très-Chrétien, c'est-à-dire de saisir le contexte de fondation de ces régiments, l'évolution de leurs effectifs lors des deux conflits étudiés, et la manière dont ils sont devenus des régiments de ligne bien ancrés dans l'institution militaire monarchique (Chapitre 1).

Ensuite seulement pourront-ils être étudiés sous un angle social (Chapitre 2 et 3). Bien qu'une telle étude ait déjà été réalisée¹⁶¹, il s'agira ici de confirmer ou d'infirmer les résultats présentés dans ces études anciennes. L'analyse de la composition sociale et géographique de trois régiments permettra par ailleurs d'interroger les motivations qui poussent leurs hommes à s'engager, du simple soldat jusqu'aux maréchaux de Saxe et de Lowendal. Ce sera également l'occasion de faire un bilan sur les profils de carrières de ces soldats et officiers allemands et de les comparer à ceux des autres régiments, suisses et irlandais notamment.

La dernière partie (Chapitre 4) s'intéressera à l'aspect culturel de la guerre. L'approche culturelle permet de comprendre comment s'articulent les cultures de guerre, celle des Allemands et des Français, confrontés l'une à l'autre dans cette « Europe militaire » de

¹⁵⁹ J. B. V. *État général des troupes de France, sur pied en Mai 1748*, à Paris, 1748, p. 16.

¹⁶⁰ Bois, Jean-Pierre. *Les anciens soldats dans la société française au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 1990, p. 191.

¹⁶¹ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit. et Bois, Jean-Pierre. *Maurice de Saxe*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1992, 540 p.

Christopher Duffy¹⁶², trop souvent considéré comme un bloc culturel unitaire. Ce sont des cultures en contact entre lesquelles se produisent des transferts et des échanges culturels¹⁶³, tout en maintenant des stéréotypes bien à eux. Cependant, nous envisageons ici que les transferts unilatéraux de la Prusse vers la France et dans quelle mesure cette dernière les assimile ou les rejette. Ces trois thématiques couvriront également mes trois chapitres : les cultures de guerre française et allemande, ce qui les oppose ou les relie et les transferts de la seconde à la première. Avec l'ascension de la Prusse comme idéal disciplinaire et militaire à la suite des deux conflits étudiés, plusieurs officiers français se tournent vers le modèle prussien pour améliorer et réformer l'armée française. À cet effet, les troupes allemandes sont la porte d'entrée de cette influence prussienne. La France de la fin du XVIIe jusqu'au milieu du XVIIIe reste le modèle militaire convoité de tous. Sans oublier que la diaspora des officiers huguenots, dont plusieurs sont accueillis par le Grand Électeur au Brandebourg, participe à ces échanges. C'est enfin au cours de ce chapitre, après avoir établi les transferts culturels, que nous allons nous interroger sur la question d'un certain syncrétisme dans l'armée française, entre l'émulation et l'emprunt.

¹⁶² Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., 320 p.

¹⁶³ À propos de la notion de transferts culturels, voir : Espagne, Michel. « La notion de transfert culturel », *Revue Sciences/Lettres* [En ligne], n°1, 2013, mis en ligne le 01 mai 2012., <http://journals.openedition.org/rsl/219> ; DOI : 10.4000/rsl.219 (consulté le août 2018) et Joyeux-Prunel, Béatrice. « Les transferts culturels. Un discours de la méthode », *Hypothèses*, vol. 6, n°1, 2003, p. 149-162.

Chapitre 1

Au service d'un autre monarque

Des étrangers servent dans les armées du roi de France depuis le Moyen Âge, au moins¹. Cependant, le premier corps spécifique de soldats allemands, les Lansquenets, est recruté par Louis XI en 1486. François I^{er}, lui, avait 23 000 Lansquenets à son service lors de la bataille de Marignan, c'est-à-dire quasiment toute son infanterie². Par ailleurs, M. de Saint-Génies en 1754 admet que « depuis Louis XI il y a toujours eu dans le royaume des corps allemands [...] »³. Ainsi, pendant près de 200 ans, des troupes allemandes sont levées par le moyen de « subsides », autrement dit par capitulation, à la manière des Suisses⁴. Ces capitulations sont des contrats passés entre les États, soit la France ou des cantons suisses, ou entre la France et des colonels, dans le cas des régiments allemands, pour l'entretien des troupes.

Afin d'évaluer l'importance des régiments étrangers allemands au royaume de France, il faut d'abord connaître ces derniers : Quels sont ces régiments? Combien y en a-t-il? Comment sont-ils organisés? Combien de soldats les composent? Il s'agit ainsi d'établir les origines du recrutement allemand en France, ainsi que la formation de ces troupes étrangères. Ensuite, nous présenterons la fluctuation des effectifs et verrons comment ceux-ci répondent à une demande d'hommes dans les contextes de guerre.

L'origine des régiments

À la suite du règne d'Henri IV, la période connue comme le *Grand Siècle* marque un moment décisif pour les troupes étrangères en France. En effet, la guerre de Trente Ans (1618-1648) sonne le glas de l'entreprise militaire. Afin de défaire l'encerclement dont la France est victime face aux Habsbourg, le cardinal Richelieu, premier ministre, finance dans un premier temps les Suédois dans le cadre de la guerre de Trente Ans⁵. Or, l'augmentation des tensions entre l'Espagne et la France, qui culminent lors de la guerre de Succession de Mantoue entre 1628 et 1631, ainsi que la mort du roi de Suède, Gustave Adolphe II en 1632, entraînent trois ans plus tard, l'intervention française dans ce conflit. Louis XIII et Richelieu doivent rapidement

¹ Contamine, Philippe, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France (1337-1494)*, Paris, Mouton, La Haye, 1972, 757 p.

² Potter, David. *Renaissance France at war : Armies, culture and society, c. 1480-1560*, Woodbridge, The Boydell Press, 2008, p. 133.

³ Ray de Saint-Génies, Jacques Marie. *Art de la guerre pratique, tome 1*, 1754 p. 60.

⁴ Service Historique de la Défense (SHD), sous-série GR 1M, 1M 1722, « Note concernant les régiments allemands au service de France » par M. de Phefell, p. 1.

⁵ Parrott. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, *op. cit.*, p. 102 et 105.

augmenter leurs forces armées afin de passer d'une armée en temps de paix, composée d'environ 20 000 à 30 000 hommes, à une armée de temps de guerre, qui devrait théoriquement en compter 200 000⁶. Pour subvenir à ce besoin immense en hommes, la France doit, malgré son rejet de l'entreprise de guerre, se fier, comme l'Espagne et la Suède, aux étrangers et à leurs expertises⁷. La guerre de Trente Ans est en effet « l'âge d'or⁸ » des entrepreneurs de guerre, tels que Wallenstein, qui lève plus de 50 000 hommes au service des impériaux⁹. La proportion d'étrangers au service de la France passe alors à près de 30% des effectifs royaux¹⁰, car le cardinal est prêt à négocier des contrats avec des entrepreneurs étrangers, dont « la taille et l'autonomie étaient inconcevables dans le cas des sujets français¹¹ ». Richelieu affirme même qu'« il est presque impossible de mener avec succès de grandes guerres avec des François seuls. Les Étrangers sont absolument nécessaires pour maintenir le Corps des Armées¹² ».

Dans le cadre de la monopolisation de la violence par la monarchie, la période de la guerre de Trente Ans est cependant marquée par le rejet, par les autorités françaises, de l'entreprise de guerre. Non seulement Louis XIII trouve cette pratique couteuse et inflexible, car il faut se plier aux désirs des entrepreneurs, mais elle est également inacceptable aux yeux d'une société qui perçoit le service militaire comme une « source de prestige et de définition sociale¹³ ». Le dernier cas majeur d'entreprise de guerre en France est celui de l'armée de l'Allemand Bernard de Saxe-Weimar, qui œuvra d'abord au profit des Suédois, jusqu'à leur défaite à Nördlingen en 1634¹⁴. L'expertise d'un corps d'armée ayant combattu aux côtés de Gustave Adolphe, ainsi que la connaissance de ses tactiques, donne toute sa valeur à cette troupe aux yeux des puissances européennes. Après une guerre aux enchères entre les belligérants, l'armée de Saxe-Weimar, composée de 12 000 hommes d'infanterie et de 6 000 cavaliers, est louée par la France à Saint-Germain-en-Laye le 27 octobre 1635¹⁵ au prix fort de 4 000 000 de

⁶ Lynn. *The Giant of the Grand siècle : the French Army, 1610-1715*, op. cit., p. 55.

⁷ Parrott. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, op. cit., p. 279.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Id.* *The Administration of the French Army During the Ministry of Cardinal Richelieu*, op. cit., p. 174-175.

¹¹ *Id.* *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, op. cit., p. 293.

¹² Richelieu, Armand Jean Duplessis de. *Maximes d'État ou testament politique*, tome 2, Paris, Le Breton, 1764, p. 87.

¹³ Parrott. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, op. cit., p. 313.

¹⁴ Lynn. *The Giant of the Grand siècle : the French Army, 1610-1715*, op. cit., p. 286.

¹⁵ Parrott. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, op. cit., p. 293.

livres par an¹⁶. Ces troupes étrangères, composant alors majoritairement l'armée d'Allemagne, restent au service du Roi Très-Chrétien même après la mort de Saxe-Weimar en 1639¹⁷. Des Français en prennent alors le commandement, comme le maréchal Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, tout en laissant le pouvoir de négocier les termes de leur service aux colonels propriétaires¹⁸. Malgré les tensions qui les opposent à la couronne, ils prêtent serment d'allégeance à Louis XIII et restent au service de la France jusqu'en 1647. À cette date, Mazarin les envoie en Flandre, ce qui représente, pour les colonels propriétaires, une rupture de contrat qui restreint leur zone d'opération à la Rhénanie et au Palatinat. Suite à leur mutinerie, seuls trois régiments restent au service de la France. Ils servent cependant de noyau aux régiments étrangers sous Louis XIV. Parallèlement, les troupes étrangères contribuent à la formation en régiment des troupes françaises de l'armée royale, ce qui facilite le contrôle étatique¹⁹. Comme l'explique Kiernan : « Because foreign troops had by now given France a solid military framework and tradition, this "scum" could be put to reasonably good use²⁰. » Ainsi :

L'armée de Louis XIV comporta des troupes de toute origine. En 1693, comme le nonce félicitait le roi d'une victoire en Flandre, Louis XIV, rapporte Dangeau, répliqua : « Je crois, Monsieur, qu'à l'avenir les ennemis ne seront pas bien aises de se trouver devant une armée de Français, mais j'ai tort de dire une armée de Français, il faut dire une armée de France, car la mienne est composée de plusieurs nations qui, toutes, ont également bien fait²¹. »

Les régiments allemands sous Louis XV

« Malgré le calme des premières années, le règne de Louis XV fut cependant un des plus glorieux pour les troupes étrangères : elles prirent part à toutes les conquêtes, contribuèrent à plus d'une victoire, et dotèrent l'armée de plusieurs maréchaux, parmi lesquels la France proclame le héros de Fontenoi, de Laufeld et de Raucoux [Maurice de Saxe], et le vainqueur de Berg-op-Zoom [Ulrich Woldemar von Lowendal] »²². Si le régiment est l'unité nominative dans

¹⁶ Drévuillon. *L'individu et la guerre : du chevalier de Bayard au soldat inconnu*, op. cit., p. 67.

¹⁷ Lynn. *The Giant of the Grand siècle : the French Army, 1610-1715*, op. cit., p. 7.

¹⁸ *Ibid.*, p. 286.

¹⁹ Drévuillon. *L'individu et la guerre*, op. cit., p. 69.

²⁰ Kiernan. « *Mercenaries and Absolute Monarchy* », loc. cit., p. 78.

²¹ Philippe de Courcillon, Marquis de Dangeau cité dans Mathorez, J. *Les étrangers en France sous l'ancien régime*, tome premier, Paris, Librairie Ancienne Édouard Champion, 1921, p. 114.

²² Fieffé. op. cit., p. 262.

l'armée, le bataillon en est l'unité de combat et la compagnie l'unité administrative²³ (voir tableau 1.1). En effet, les armées sont toujours listées par nombres de bataillons et non par nombre de régiment.

Tableau 1.1 : Divisions et responsabilités au sein d'un régiment de l'Ancien Régime

Le régiment
Responsabilités nominatives (sous le commandement du colonel) : Porte le nom du « chef » ou colonel propriétaire, un rang lui est également attribué
Le ou les bataillons (d'un à quatre)
Responsabilités tactiques (sous le commandement du lieutenant-colonel ou du major) : Formations de combat, entraînements et maniements des armes
Les compagnies
Responsabilités administratives (sous le commandement des capitaines) : La paie, le recrutement, l'équipement, etc.

En 1740, il existe quatorze régiments allemands sur pied, c'est-à-dire qu'ils sont maintenus en temps de paix. Cinq furent créés sous Louis XIV tandis que les neuf autres le furent sous son prédécesseur. Ces régiments sont dirigés par des officiers d'état-major, c'est-à-dire de chefs d'armée. Les plus importants reçoivent les charges du maréchalat de la couronne, et non des grades²⁴. Le maréchal général des camps et des armées du roi « est une charge militaire qui se donne à-présent à un maréchal de France auquel le roi veut accorder une distinction particulière²⁵ ». Il est pour ainsi dire supérieur aux maréchaux de France et l'égal des princes de sangs. Le seul qui ait ce grade durant notre période est le maréchal de Saxe. L'autre charge militaire de la couronne est celle de maréchaux de France, qui sont, quant à eux, « le premier officier des troupes de France. Sa fonction principale est de commander les armées en chef²⁶ ».

²³ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., p. 69 et 110.

²⁴ El Hage, Fadi. *Histoire des maréchaux de France à l'Époque moderne*, Paris, Éditions du Nouveau Monde, 2012, p. 59.

²⁵ « Maréchal général des camps et des armées du roi » dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume X (Art milit.)*, op. cit., p. 94.

²⁶ « Maréchal de France », dans *Ibid.*, p. 94.

Viennent ensuite les grades d'officiers généraux (voir le tableau ci-dessous). Le premier de ceux-ci est celui de lieutenant-général, « un officier qui est immédiatement subordonné au maréchal de France²⁷ ». Lors des batailles, il commande des corps d'armée, c'est-à-dire, soit l'infanterie ou la cavalerie. Ils donnent ces ordres aux maréchaux de camp, dont les tâches sont de faire suivre les ordres des généraux, et de s'occuper des fourrages. Ils s'occupent également des camps, d'où leur nom²⁸. Le dernier des grades des officiers généraux est celui de brigadier. Sur le champ de bataille, divers escadrons de cavalerie et bataillon d'infanterie sont amalgamés dans des brigades. Ils sont à leur tour commandé par un brigadier²⁹.

Les régiments allemands, comme tous les autres qui composent l'armée française, sont formés d'un à quatre bataillons. Chacun est levé par une ordonnance qui lui attribue un colonel propriétaire, possédant le régiment en son nom³⁰. L'état-major des régiments est ensuite composé d'une multitude d'officiers, dont la plupart font également partie des régiments nationaux français, notamment le colonel commandant, qui est celui qui dirige le régiment sur le champ de bataille. Le lieutenant-colonel, quant à lui, est un officier expérimenté qui commande généralement une compagnie ou le deuxième bataillon. Ce grade permet souvent aux officiers sans fortune de progresser dans les rangs³¹. Vient ensuite un major, avec deux aides-majors et deux sous-aides-majors, qui servent à effectuer des tâches administratives dans les régiments. Ce sont notamment eux qui rédigent les *Contrôles*. Le reste du corps des officiers est formé de deux enseignes ou, plus tard, de porte-drapeaux, d'un quartier-maître, d'un trésorier, d'un tambour-major et d'un chirurgien³². Il y a cependant également un interprète, ce poste étant un privilège des régiments étrangers³³, à cause de la multitude de langues parlées par les soldats,

²⁷ « Lieutenant-général », *Ibid.*, Volume IX (*Art milit.*), *op. cit.*, p. 513.

²⁸ « Maréchal de camp », *Ibid.*, Volume X (*art milit.*), *op. cit.*, p. 93.

²⁹ « Brigadier », *Ibid.*, Volume II, *op. cit.*, p. 419a-420a

³⁰ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, *op. cit.*, p. 71.

³¹ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, *op. cit.*, p. 70-71.

³² « Forces de la France » dans Expilly, M. l'Abbé. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, à Amsterdam, 1764, p. 231.

³³ Tozzi. *op. cit.*, p. 35.

mais cette fonction est abolie en 1762³⁴. Il y a enfin un aumônier, qui normalement est de la confession du colonel propriétaire³⁵.

³⁴ *Ordonnance du Roi, Concernant les Régimens d'Infanterie Allemande. Du 21 décembre 1762*, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1762, p. 4.

³⁵ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Nouvelle capitulation accordée aux régimens allemands à commencer du Premier mars 1760 », 18 janvier 1760.

Tableau 1.2 : Les grades d'état-major

Charges de la couronne
Maréchal général des camps et des armées du roi Maréchal de France
Officiers généraux
Lieutenant-général des armées du roi Maréchal de camp Brigadier des armées du roi
État-major d'un Régiment
Colonel Lieutenant-colonel Major 2 Aides-majors 2 sous aides-majors 2 Enseignes ou Porte-drapeaux Quartier-maître Trésorier Tambour-major Chirurgien Interprète (jusqu'en 1762) Aumônier

Les bataillons sont formés de plusieurs compagnies. Il en existe deux sortes, de fusiliers et de grenadiers. Comme leur nom l'indique, celles des fusiliers sont composées d'hommes portant le « fusil », l'arme à feu par excellence du XVIII^e siècle, comme celles de grenadiers désormais, bien qu'ils aient été des lanceurs de grenade au siècle précédent. La différence réside surtout dans le fait que, contrairement au fusilier, les grenadiers sont considérés comme des troupes d'élite³⁶. Une compagnie comporte ainsi plusieurs fusiliers ou grenadiers, ainsi qu'une multitude de bas officiers. Plusieurs de ces grades sont communs à tous les régiments d'infanterie : les anspessades ou appointés, qui sont une « espece d'officier subalterne de l'Infanterie au-dessous des caporaux, & néanmoins au-dessus des simples sentinelles³⁷ » et qui « reçoit une paye plus forte que les autres soldats, en considération de son courage, ou du tems qu'il a servi³⁸ ». Les caporaux « qui pose[nt] & leve[nt] les sentinelles, f[on]t garder le bon ordre dans le corps-de-garde, commande[nt] une escoüade, & reçoiv[en]t le mot des rondes qui passent auprès de son corps-de-garde³⁹ ». Les sergents, « dont les principales fonctions sont de veiller à ce que les soldats fassent leur service, & à leur apprendre le maniment des armes », sont, quant à eux, les soldats les plus expérimentés⁴⁰. Il y a cependant des grades spécifiques aux régiments allemands. Le capitaine d'armes⁴¹, qui se trouve aussi toutefois dans la Marine, est une sorte de sergent qui s'occupe spécifiquement de l'entretien des armes, sur l'importance duquel nous reviendrons plus tard. Au fourrier⁴², qui n'est pas unique aux troupes allemandes, mais bien dans tous les régiments, « chargés de distribuer à leurs camarades les billets de logement lorsqu'ils arrivent dans une ville⁴³ », s'ajoute un « charpentier de profession⁴⁴ ». Sa

³⁶ Chandler, David. *The Art of Warfare in the Age of Marlborough*, New-York, Sarpedon Publishers, 1994 (1ère édition 1976), p. 68.

³⁷ « Anspessade » dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume I (Art militaire)*, *op. cit.*, p. 490.

³⁸ « Appointé » dans *Ibid.*, p. 554.

³⁹ « Caporal », dans *Ibid.*, *Volume II*, *op. cit.*, p. 637.

⁴⁰ « Sergent » dans *Ibid.*, *Volume XV*, p. 92 ou Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, *op. cit.*, p. 122.

⁴¹ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1702, « Mémoires et notes de M. de Bombelles, ou annotés par lui, sur l'état militaire, sur l'exercice de l'infanterie, sur la supériorité du feu de l'infanterie allemande », avec 2 lettres du même, datées des 12 août et 2 septembre 1738 (7 pièces).

⁴² Dans les régiments allemands, un *fourrier schutz* s'ajoute au fourrier. Sa charge reste obscure. Il n'y a aucune mention de ces fonctions dans les sources, bien que son existence soit attestée dans la majorité des états des régiments allemands. Le mot *Schutz* en allemand signifie « protection », peut-être est-ce une piste ? Il est peut-être alors responsable de « protéger » les vivres que trouve le fourrier ?

⁴³ « Fourrier » dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume VII (Histoire moderne)*, *op. cit.*, p. 262.

⁴⁴ « Forces de la France » dans Expilly, M. l'Abbé. *op. cit.*, p. 231.

présence s’explique probablement par le fait que les régiments allemands sont plutôt affectés aux sièges. Les compagnies allemandes étant plus nombreuses que les françaises, elles comportent aussi plus d’officiers. Il y a d’abord deux capitaines, celui en pied et en second, puis trois lieutenants – le premier et le second ainsi qu’un lieutenant en second ou enseigne⁴⁵. Cette plus large proportion d’officiers pourrait expliquer les meilleurs encadrements et discipline des régiments allemands.

Tableau 1.3 : Les grades dans les compagnies des régiments allemands

Organisation d’une compagnie
Les officiers
Capitaine en pied
Capitaine en second
Premier lieutenant
Second lieutenant
Lieutenant en second ou Enseigne
Les bas-officiers
Sergents
Caporaux
Anspessades
Fourrier
Fourrier- <i>Schutz</i>
Capitaine d’armes
Fusiliers ou grenadiers

⁴⁵ « Forces de la France » dans Expilly, M. l’Abbé. *op. cit.*, p. 231.

À chaque régiment est attribué un rang. Celui-ci ne sert pas à leur identification, comme dans les armées anglaises ou prussiennes, mais bien à établir un ordre de préséance dans les marches ou les défilés.⁴⁶ Indépendamment de ces rangs, les régiments français ont toujours la préséance sur les régiments étrangers. Ci-dessous, nous présenteront brièvement les treize régiments allemands afin de connaître leur date de création, leurs colonels propriétaires, leurs rangs ainsi que leur date d'incorporation.

Alsace

Les Suisses avaient l'honneur d'avoir à leur nom les premiers régiments étrangers de France, mais les Allemands trônent en deuxième place. Le premier régiment étranger allemand, celui d'Alsace, est officiellement levé en 1656⁴⁷. L'Alsace venait alors d'être acquise par le royaume de France, perdue par le Saint-Empire lors des négociations du traité de Westphalie de 1648. Avec une population à majorité germanophone et avec une grande population protestante, les tensions entre les locaux, dont plusieurs avaient encore des terres ou des allégeances à l'Empire, et les agents de la couronne se faisaient sentir. Pour apaiser ce climat tendu, du moins avec les nobles alsaciens, le régiment a été attribué au comte de Nassau-Saarbrück⁴⁸. Après celui-ci, c'est la famille de Birkenfeld-Zweibrücken qui, pendant plus de cent ans, assurera son commandement. Le dernier duc palatin, Maximilien Joseph de Bavière, en abandonne par la suite la charge pour prendre le titre d'électeur, puis de roi de Bavière en 1806⁴⁹. Le régiment passe alors aux mains du baron de Wurmser. Tout au long de son existence, le régiment occupe le 36^e rang⁵⁰. En 1739, celui-ci est composé de deux bataillons⁵¹. En 1748, il atteint sa taille maximale de quatre bataillons⁵². Réduit après la guerre à trois bataillons, l'incorporation du

⁴⁶ J. B. V. *op. cit.*, p. 31.

⁴⁷ Certains *États militaires* font mention de l'année 1636 pour la formation de ce régiment. Par contre, les *Contrôles* et autres mémoires confirment la date de 1656.

⁴⁸ Fieffé. *op. cit.*, p. 180.

⁴⁹ « Maximilian I » dans *Encyclopaedia Britannica*, Site de l'*Encyclopaedia Britannica* [en ligne], <https://www.britannica.com/biography/Maximilian-I-king-of-Bavaria> (consulté le 20 avril 2018).

⁵⁰ J. B. V. *op. cit.*, p. 55. Le rang du régiment indique la place qu'il occupe dans une marche ou dans une procession. Cependant, ce chiffre n'est qu'une indication, car les régiments « nationaux » ont toujours la préséance sur les régiments étrangers.

⁵¹ Jaisse, LeMau de la. *Sixième abrégé de la carte générale du militaire de France, sur terre et sur mer, jusqu'en Décembre 1739*, à Paris, 1740, p. 76.

⁵² J. B. V. *op. cit.*, p. 55.

régiment de Bergh en 1760 le rétablit à quatre bataillons⁵³. Incorporé au 53^e régiment de ligne, le régiment existe jusqu'à la fin de l'Ancien Régime⁵⁴. Or, il est loin d'être le seul régiment allemand de France. Quatre autres sont levés sous Louis XIV, et existent toujours sous Louis XV.

Saxe, Bentheim, Anhalt

Ce régiment levé en 1668 est d'abord un régiment d'auxiliaires de l'archiduché de Cologne servant la cause française lors de la Guerre de Dévolution. En 1670, il est intégré, sous le nom de Fürstemberg, à l'armée française comme deuxième régiment allemand⁵⁵. En 1720, c'est Maurice de Saxe, encore jeune, qui en devient colonel. Le régiment restera sa propriété et conservera son nom jusqu'à sa mort malgré son ascension aux titres de lieutenant-général puis de maréchal. Ce régiment obtient d'abord le 45^e rang⁵⁶, puis après la mort du maréchal de Saxe, le 46^e⁵⁷. C'est alors que Frédéric Charles, comte de Bentheim, l'acquiert et lui donne son nom en 1751⁵⁸. En 1759, le prince d'Anhalt-Coëthen, Frédéric Hermann, en devient colonel. Le régiment changea de nom une dernière fois, pour celui du prince de Salm-Salm, en 1783⁵⁹, avant son incorporation au 62^e régiment de ligne⁶⁰. Celui-ci est fort d'un seul bataillon avant la guerre de 1740-1748, mais il est renforcé jusqu'à quatre à la fin de celle-ci. En temps de paix et au début de la guerre de Sept Ans, le régiment d'Anhalt est réduit à deux bataillons. Après la réorganisation des régiments allemands, il est augmenté à trois bataillons par l'intégration du régiment de Lowendal. Les régiments d'Alsace et de Saxe, anciennement Fürstemberg, sont considérés dans les années 1780 par M. de Phefell « comme le berceau de toute l'infanterie allemande qui est aujourd'hui au service de Sa Majesté⁶¹ ».

⁵³ *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande qui sont à son service. Du 18 janvier 1760*, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1760, p. 2.

⁵⁴ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 2, op. cit.*, p. 444.

⁵⁵ Fieffé. *op. cit.*, p. 180.

⁵⁶ Jaisse. *Sixième abrégé de la carte générale du militaire de France, op. cit.*, p. 80.

⁵⁷ *État général des troupes françoises, tant de la Maison du Roi, qu'infanterie, cavalerie, dragons, troupes légères, milice et invalides, sur pied en janvier 1753*, 1753, p. 96.

⁵⁸ Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1760*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, 1760, p. 236.

⁵⁹ *Ordonnance du Roi, pour mettre le régiment d'Anhalt, sous le nom de Salm-Salm; & expliquer ses intentions relatives à ce changement. Du 13 mars 1783*, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1783.

⁶⁰ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 2, op. cit.*, p. 489.

⁶¹ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1722, « Note concernant les régiments allemands au service de France » par M. de Phefell, p. 2-3.

La Marck

La famille Königsmarck était une famille de soldat de fortune. Hans Karl, comte de Königsmarck, était le petit fils de Hans Christoff de Königsmarck, général puis maréchal chez les Suédois lors de la guerre de Trente Ans. Celui-ci donne naissance, pour réutiliser les termes de Jean-Pierre Bois, à une véritable famille de condottiere⁶². Hans Karl était également l'oncle maternel de Maurice de Saxe. Un régiment éponyme est levé en 1680⁶³. Il est classé d'abord à la 65^e⁶⁴, puis ensuite à la 66^e position⁶⁵ et, pour finir, à la 63^e⁶⁶. À partir de 1697, c'est le patronyme des comtes de la Marck qui donnent son nom à ce régiment et, malgré le changement successif de colonels, celui-ci conserve ce nom jusqu'à son incorporation au 76^e régiment de ligne en 1791⁶⁷. Durant notre période, c'est Louis Engilbert, comte de La Marck, fait brigadier le 1er avril 1735, maréchal de camp le 1^{er} janvier 1740, puis lieutenant général des armées du roi le 1er mai 1745⁶⁸, qui en est le colonel. À la suite de la réorganisation des régiments en 1760, celui-ci est augmenté par l'incorporation du régiment de Lowendal.

Appelgrehn, Royal-Suédois

Contrairement à ce qu'indiquerait le nom, ce régiment n'est pas suédois, mais bel et bien allemand. D'abord créé comme le régiment de Leisler en 1690⁶⁹, il change deux fois de nom pour ensuite devenir le régiment d'Appelgrehn en 1734, du nom de son colonel, Pierre Appelgrehn, fait brigadier le 1^{er} mars 1738⁷⁰. À sa mort en 1742, c'est de nouveau un Sparre, Josef Magnus Sparre, comte de Kronoberg, qui reprend la propriété colonelle du régiment. Celui-ci, désormais connu comme le Royal-Suédois, est classé au 105^e rang⁷¹. Au père succède le fils aîné, Alexander Serafin Josef Sparre, comte de Kronoberg, qui devient colonel en 1756.

⁶² Bois, Jean-Pierre. *Maurice de Saxe, op. cit.*, p. 15.

⁶³ Fieffé. *op. cit.*, p. 180

⁶⁴ Jaisse, LeMau de la. *Septième abrégé de la Carte générale du militaire de France, sur terre et sur mer, jusqu'en Décembre 1740*, à Paris, 1740, p. 99.

⁶⁵ *État général des troupes françoises, tant de la Maison du Roi, qu'infanterie, cavalerie, dragons, troupes légères, milice et invalides, sur pied en janvier 1753*, 1753, p. 117.

⁶⁶ Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1763*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, 1763, p. 212

⁶⁷ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 2, op. cit.*, p. 536.

⁶⁸ Belleisle, M. le Duc de. *Chronologie historique-militaire, tome cinquième*, à Paris, Chez Claude-Herissant, Imprimeur-Libraire, 1762, p. 331-332.

⁶⁹ Fieffé. *op. cit.*, p. 190.

⁷⁰ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome huitième, op. cit.*, p. 377.

⁷¹ J. B. V. *op. cit.*, p. 96.

Ce régiment est agrandi par l'incorporation du régiment de Royal-Pologne et grimpe alors au 95^e rang⁷², puis au 80^e rang⁷³. Il conserve ce nom jusqu'à son incorporation au 89^e régiment d'infanterie⁷⁴.

Royal-Bavière

La Bavière, électorat fortement catholique, a souvent été durant le XVIII^e siècle un proche allié de la France. Ses visées dynastiques visaient à contrer celles des Habsbourg et à s'approprier un titre royal à l'instar des dynasties Hanovre, Wettins et Hohenzollern, ou encore à supplanter la maison d'Autriche pour le trône impérial. Les Wittelsbach se sont donc tournés vers le principal ennemi de l'empereur avant la révolution diplomatique, c'est-à-dire le renversement des alliances, notamment entre la monarchie française et l'Autriche, la France. C'est ainsi Maximilien II Emmanuel, prince-électeur de Bavière, marche aux côtés de Louis XIV dans le conflit pour la succession de l'Espagne. Cette occasion permet à son fils naturel, Maximilien Emmanuel François Joseph, comte de Bavière, de devenir propriétaire colonel d'un régiment en France. Ce régiment est créé le 1^{er} janvier 1709 à partir d'un bataillon du régiment d'Alsace⁷⁵. Il est alors au 118^e rang, pour ensuite passer au 101^e⁷⁶, puis au 86^e⁷⁷. À la mort du colonel précédent, c'est Charles, comte d'Heilfemberg, puis ensuite Adam, comte de Loewenhaupt, qui en deviennent propriétaire. Renforcé par l'incorporation du régiment la Dauphine⁷⁸, ce régiment garde son nom jusqu'en 1780, moment où il devient le régiment de Royal-Hesse-Darmstadt⁷⁹. En 1791, il devient le 94^e régiment d'infanterie⁸⁰.

Lowendal

Ce régiment est le premier régiment allemand levé par l'arrière-petit-fils et successeur de Louis le Grand, Louis le Bien-aimé. Lorsqu'Ulrik Woldemar von Lowendal, lieutenant-

⁷² Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1760*, op. cit., p. 270.

⁷³ Id. *État militaire de France, pour l'année 1763*, op.cit., p. 220.

⁷⁴ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 2*, op. cit., p. 580.

⁷⁵ Jaisse. *Sixième abrégé de la carte générale du militaire de France*, op. cit., p. 114.

⁷⁶ *État général des troupes françoises, tant de la Maison du Roi, qu'infanterie, cavalerie, dragons, troupes légères, milice et invalides, sur pied en janvier 1753*, op. cit., p. 152.

⁷⁷ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1763*, op.cit., p. 214.

⁷⁸ *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande ... Du 18 janvier 1760*, op. cit., p. 2.

⁷⁹ *Ordonnance du Roi, pour mettre le régiment Royal-Bavière sous le nom de Royal-Hesse-Darmstadt, du 15 avril 1780*, à Paris, de l'Imprimerie Royale.

⁸⁰ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 2*, op. cit., p. 601.

général puis futur Maréchal de France arrive au service du Roi Très-Chrétien le premier septembre 1743, on lui fait l'honneur le même jour de lui donner un régiment⁸¹. En raison de son succès comme général et comme protégé du maréchal de Saxe, celui-ci est augmenté pour atteindre quatre bataillons, autant que les vieux régiments allemands. À la fin de la guerre de Succession d'Autriche, il reçoit le 126^e rang⁸². À la mort de Lowendal en 1755, son fils, François Xavier Joseph, comte de Lowendal, prend la titulature de colonel propriétaire. Le régiment passe alors au 106^e⁸³ et 104^e rang⁸⁴. Il est cependant incorporé au régiment d'Anhalt et de la Marck en 1760⁸⁵.

Bergh

Levé au début de la guerre de succession d'Autriche, ce régiment est créé dans le duché de Juliers le 12 août 1744⁸⁶. Le premier colonel propriétaire est Charles, Comte de Berg, fait brigadier le 10 mai 1748⁸⁷. Il occupe le 130^e rang⁸⁸. C'est son fils, fait également brigadier le 10 février 1761⁸⁹, qui prend la relève, jusqu'à son incorporation dans le régiment d'Alsace⁹⁰. À ce moment, il occupe le 108^e rang⁹¹. Les contrôles de troupes, d'après le catalogue qu'en a fait André Corvisier, sont étrangement inexistantes pour ce régiment en particulier.

Fersen et Nassau-Ussigen, Nassau-Saarbrück et Nassau Prince Louis, puis Nassau

Le premier novembre 1745, deux régiments de Nassau sont fondés. Le premier, classé 134^e⁹², est le celui de Nassau-Saarbrück, créé pour Guillaume-Henri, Prince de Nassau-Sarrebruck, qui a fait lever plusieurs régiments pour la couronne de France. Le prince est fait

⁸¹ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome troisième, op. cit.*, p. 380-381.

⁸² J. B. V. *op. cit.*, p. 117.

⁸³ Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1758*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, p. 183.

⁸⁴ *Id.* *État militaire de France, pour l'année 1759*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, p. 265.

⁸⁵ *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande ... Du 18 janvier 1760, op. cit.*, p. 2.

⁸⁶ Chevigni, Mr. de, Mr. de Limiers et Mr. Pierre Massuet. *La science des personnes de cour, d'epée et de robe, tome sixième, partie II*, à Amsterdam, chez Z. Chastelain & Fils, 1752, p. 130.

⁸⁷ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome huitième, op. cit.*, p. 485.

⁸⁸ J. B. V. *op. cit.*, p. 121.

⁸⁹ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome huitième, op. cit.*, p. 485.

⁹⁰ *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande ... Du 18 janvier 1760, op. cit.*, p. 2.

⁹¹ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1760, op. cit.*, p. 279.

⁹² J. B. V. *op. cit.*, p. 134.

lieutenant-général à la fin de la guerre de Succession d'Autriche⁹³. Le second régiment figure au 135^e rang⁹⁴, c'est celui de Fersen, levé pour Frédéric Axel, comte de Fersen, fait brigadier le 10 mai 1748⁹⁵. Ce régiment devient Nassau-Ussigen⁹⁶ alors que le prince du même nom, Jean Adolphe, en devient le propriétaire. Ce dernier reçoit le titre de brigadier le 20 février 1761 et est déclaré maréchal de camp le 21 décembre 1762⁹⁷. Ces deux régiments sont joints en 1758 pour en former un nouveau portant le nom de Nassau. Il occupe désormais le 110^e rang⁹⁸, puis le 88^e dès la fin de la guerre de Sept Ans⁹⁹. C'est le prince Louis de Nassau, fait brigadier le 24 mars 1769, qui en devient alors propriétaire¹⁰⁰. Il devient le 95^e régiment de ligne en 1791¹⁰¹.

Saint-Germain

Claude Louis, comte de Saint-Germain, futur ministre de la Guerre, est en 1746 « maréchal de ses camps et armées¹⁰² » pour le roi de France, puis lieutenant-général à partir le 10 mai 1748¹⁰³. Il sert d'abord dans les armées de l'empereur, puis de l'électeur bavarois avant de rejoindre la France. Suite à sa proposition, un régiment allemand est levé le premier juillet 1747¹⁰⁴. C'est le seul dont le colonel propriétaire n'est pas d'origine allemande ou germanique, mais bel et bien française. D'abord installé au 140^e rang¹⁰⁵, il réussit à passer au 113^e¹⁰⁶ avant d'être intégré au régiment de Nassau en 1760¹⁰⁷.

Madame la Dauphine

Il n'est pas anodin que le régiment porte le nom de la femme du Dauphin, Marie-Josèphe, fille de l'électeur de Saxe et roi de Pologne Auguste III. Elle est la nièce du maréchal de Saxe.

⁹³ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome troisième, op. cit.*, p. 395.

⁹⁴ J. B. V. *op. cit.*, p. 135.

⁹⁵ *Id. Chronologie historique-militaire, tome huitième, op. cit.*, p. 482.

⁹⁶ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1758, op.cit.*, p. 185.

⁹⁷ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome septième, op. cit.*, p. 602.

⁹⁸ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1759, op.cit.*, p. 268.

⁹⁹ *Id. État militaire de France, pour l'année 1763, op.cit.*, p. 225.

¹⁰⁰ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome huitième, op. cit.*, p. 533.

¹⁰¹ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 2, op. cit.*, p. 604.

¹⁰² *Ordonnance du Roy, portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, du premier juillet 1747*, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1747, p. 1.

¹⁰³ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome troisième, op. cit.*, p. 558.

¹⁰⁴ *Ordonnance du Roy, portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, du premier juillet 1747, op. cit.*

¹⁰⁵ J. B. V. *op. cit.*, p. 142.

¹⁰⁶ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1760, op. cit.*, p. 282.

¹⁰⁷ *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande ... Du 18 janvier 1760, op. cit.*, p. 2.

Le régiment est levé par ordonnance le 1^{er} juillet 1747¹⁰⁸. Le comte de Frieze, Henri-Auguste, en est colonel, mais il passe, en 1755, au comte de Lowenhaupt¹⁰⁹, celui-là même qui, par la suite, devient colonel du Royal-Bavière. D'abord classé au 139^e rang¹¹⁰, il passe au 114^e¹¹¹ avant d'être incorporé au régiment de Royal-Bavière le 18 janvier 1760¹¹².

Orlick, Royal-Pologne

Ce régiment est levé le 25 novembre 1747¹¹³ en l'honneur du beau-père du roi, Stanislas Leczinski, souverain déchu du trône de Pologne. Le *Bien-Aimé* lui en fait don¹¹⁴. Le premier et seul colonel est Pierre Grégoire d'Orlick de la Ziska, comte d'Orlick, déclaré brigadier en novembre 1745, puis maréchal de camp le 10 mai 1748 et finalement lieutenant général le 21 avril 1759¹¹⁵. Malgré son appellation, ce régiment est, comme le Royal-Suédois, considéré un régiment allemand en bonne et due forme. Il est parfois mentionné comme Orlick, à cause de son colonel. Il obtient d'abord le 142^e rang et¹¹⁶, avant son incorporation au régiment de Royal-Suédois par l'ordonnance de 1760, le 114^e rang¹¹⁷.

Bouillon

Considéré comme le régiment « Wallon étranger », ce dernier est créé le 18 janvier 1757¹¹⁸. Le 118^e rang lui est alors attribué¹¹⁹, mais il obtiendra ensuite le 90^e rang¹²⁰. Il est curieux de noter que ce régiment n'est pas formellement indiqué comme allemand dans les *États militaires*, mais il est amalgamé à ceux-ci dans les ordonnances royales. La raison est que la

¹⁰⁸ *Ordonnance du Roy, portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, sous le titre de Régiment de Madame la Dauphine, du premier juillet 1747*, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1747.

¹⁰⁹ SHD, sous-série GR^YC, Y^C 296, 2e registre. « LA DAUPHINE », 1^{er} bataillon. Strasbourg, 16 septembre 1748. Signé : chev. de Ferry, major.

¹¹⁰ J. B. V. *op. cit.*, p. 142.

¹¹¹ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1760, op. cit.*, p. 282.

¹¹² *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande ... Du 18 janvier 1760, op. cit.*, p. 2.

¹¹³ *Ordonnance du Roy, portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, sous le titre de Royal-Pologne, du premier juillet 1747*, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1747.

¹¹⁴ Mathorez. *op. cit.*, p. 115.

¹¹⁵ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome troisième, op. cit.*, p. 636.

¹¹⁶ J. B. V. *op. cit.*, p. 143.

¹¹⁷ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1760, op. cit.*, p. 283.

¹¹⁸ *Ordonnance du Roy, portant création d'un Régiment d'Infanterie de deux bataillons, sous le titre de Bouillon, du 18 janvier 1757*, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1757.

¹¹⁹ Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1758, op.cit.*, p. 190.

¹²⁰ *Id. État militaire de France, pour l'année 1763, op.cit.*, p. 226.

principauté de Bouillon, bien que faisant partie du Saint-Empire, est un protectorat français¹²¹. Il est soumis au même règlement que les autres régiments allemands, la seule différence étant la couleur de son uniforme, le justaucorps étant gris-blanc, tels que les régiments « nationaux », au lieu de bleu, comme ceux allemands. Son colonel propriétaire est le prince de Bouillon. Après son incorporation aux régiments de ligne en 1791, il devient le 98^e régiment¹²².

Royal-Deux-Ponts

La notoriété de certaines familles leur a permis d'obtenir plus de charges pour leurs enfants. C'est le cas de la maison de Birkenfeld-Zweibrücken, qui non seulement possédait la propriété du régiment d'Alsace jusqu'en 1776, mais également celle du régiment Royal-Deux-Ponts, à partir de sa levée en avril 1757¹²³ jusqu'en 1775. Il est le dernier régiment d'infanterie allemande levé au compte de la France, passant, au cours de son existence, du 118^e rang¹²⁴ au 91^e¹²⁵. Son seul colonel propriétaire durant notre période est Christian IV de Deux-Ponts-Birkenfeld, duc palatin de Deux-Ponts-Birkenfeld-Bischwiller et comte palatin de Birkenfeld, célèbre pour sa participation à la Révolution américaine. Ce régiment devient, en 1791, le 99^e régiment d'infanterie.

Effectifs des troupes allemandes

Connaître les effectifs réels des régiments allemands durant la période étudiée s'avère une tâche complexe. D'abord, comme l'explique David Parrott, le terme de « complet » pour désigner les compagnies reste ambigu¹²⁶. Les effectifs sont en effet purement théoriques et peuvent refléter une image loin de la réalité. Bien que les contrôles de troupes précisent bien si les compagnies sont complètes ou non, nous avons vu qu'un nombre considérable d'entre eux sont manquants et ceci empêche de déterminer le nombre exact d'hommes servant dans les régiments allemands et rend difficile le calcul des fluctuations des effectifs à cause de la mortalité, des désertions et du recrutement. Soustraire systématiquement un pourcentage

¹²¹ Poncelet Edouard. « Les droits souverains de la principauté de Liège sur le duché de Bouillon. » dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, Tome 108, 1943. p. 127-267.

¹²² Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, tome 2, *op. cit.*, p. 606.

¹²³ *Ordonnance du Roy, portant création d'un Régiment d'Infanterie allemande, sous le titre de Royal-Deux-Ponts, du 19 février 1757*, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1757.

¹²⁴ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1758*, *op.cit.*, p. 192.

¹²⁵ *Id.* *État militaire de France, pour l'année 1763*, *op.cit.*, p. 227.

¹²⁶ Parrott. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, *op. cit.*, p. 167.

d'hommes pour prendre en compte ces facteurs et chercher à s'approcher des effectifs véritables n'est d'ailleurs pas une solution. Le taux varie en effet selon les compagnies, les régiments et les corps d'armée, ainsi que selon les circonstances¹²⁷. Nous utiliserons donc ici les effectifs théoriques parce que ce sont ceux utilisés par l'administration royale, tout en gardant en tête qu'ils représentent un maximum probablement jamais atteint. Bien que divergeant de la réalité, ils ont, par ailleurs, l'avantage d'offrir « des ordres de grandeurs »¹²⁸ et une vue d'ensemble sur la variation des effectifs entre les temps de paix et de guerre. En ce sens, ils révèlent le poids des troupes allemandes aux yeux des administrateurs et de la monarchie du moins.

Au travers des *États militaires* et des diverses ordonnances, il est possible de connaître les effectifs théoriques de ces régiments. L'intervalle entre la guerre de la Succession de Pologne et celle d'Autriche avait vu, comme dans toutes les périodes de paix, une réduction et une réformation, voire une suppression de régiments et de soldats. Les régiments allemands n'en sont pas exempts. D'après l'ordonnance du 8 janvier 1737, qui vise à réduire les régiments allemands, ceux composés d'un bataillon sont désormais formés de 16 compagnies de 40 hommes, avec 50 officiers, faisant 690 hommes en tout, et ceux de deux bataillons de 12 compagnies de 50 hommes avec 75 officiers, soit 1275 hommes¹²⁹. Trois ans plus tard, malgré l'orage qui gronde en raison de la succession de l'Autriche¹³⁰, c'est encore la paix en Europe. Les cinq régiments allemands, Alsace, Saxe, La Marck, Appelgrehn et Royal-Bavière, composant six bataillons, ont ainsi un effectif théorique de 4110 hommes¹³¹. Dès 1741, l'augmentation de 1741 établit d'abord les compagnies à 80 au lieu de 40 hommes. Chaque régiment est ensuite augmenté d'un bataillon. L'infanterie allemande est alors composée de onze bataillons et, donc de 7040 d'hommes sans officiers d'inclus au début de la guerre de Succession d'Autriche. Ce branle-bas de combat vise à soutenir le candidat impérial bavarois, Charles

¹²⁷ Parrott. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, op. cit., p. 168.

¹²⁸ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 155.

¹²⁹ SHD, sous-série GR 1X, 1X29, *Ordonnance du Roy portant réduction des Régiments d'Infanterie allemande. Du 8 janvier 1737*.

¹³⁰ En effet, la mort de l'empereur Charles VI, qui n'avait qu'une fille à lui succéder, amène à la signature de la pragmatique sanction. Celle-ci garantit les droits de succession de sa fille, Marie-Thérèse. Toutefois, à la mort du souverain, cette sanction est immédiatement contestée, notamment par l'électeur de Bavière. Cf. « Pragmatic Sanction of Emperor Charles VI. », sur *Britannica Academic*, site de l'Encyclopædia Britannica [en ligne], academic.eb.com/levels/collegiate/article/Pragmatic-Sanction-of-Emperor-Charles-VI/61169 (consulté en août 2018).

¹³¹ Jaisse. *Septième abrégé de la Carte générale du militaire de France*, op. cit., p. 129.

Albrecht. « Voici la guerre déclarée : nous envoyons 25 000 hommes d'infanterie en Bavière¹³². »

Lorsque le conflit s'enlise et que la France doit envoyer plus de soldats pour nourrir Mars, une nouvelle augmentation est ordonnée par le ministère de la Guerre. En 1743, les compagnies sont augmentées à 110 hommes, et les régiments reçoivent tous un bataillon de plus. Les régiments allemands sont ainsi augmentés à 16 bataillons, comptabilisant environ 11 000 soldats. Deux ans plus tard, alors que la France est maintenant, depuis le 15 mars¹³³ et le 26 avril 1744¹³⁴, entrée de plain-pied dans le conflit contre l'Angleterre et l'Autriche et non plus qu'une fournisseuse d'auxiliaire à son allié bavarois, quatre autres régiments sont créés dans ces deux années. En 1747, trois autres régiments sont mis sur pied, et tous les autres régiments reçoivent une augmentation d'un autre bataillon. À la fin de la guerre, on compte donc 12 régiments faisant 37 bataillons, c'est-à-dire 25 987 hommes en théorie¹³⁵. À ce moment, l'infanterie allemande forme le plus grand contingent d'infanterie étrangère, soit 44 %, ce qui correspond à 6,6% de l'effectif total de l'armée du Roi. En tout, l'infanterie étrangère compose près de 15% des effectifs totaux (395 382 hommes). Les Suisses ont, après les Allemands, le plus de soldats, à 18 936 hommes, devant les Irlandais et les Écossais avec 6 386 hommes, et les Italiens, Lorrains et Wallons avec environ 2 000 hommes chacun¹³⁶.

Le traité d'Aix-la-Chapelle ramène la paix entre les États européens. De nouveau, les régiments sont réduits et beaucoup de troupes sont réformées. Les ordonnances de réductions successives font que, de 37 bataillons, les régiments allemands sont réduits à 19¹³⁷. Durant la paix, les bataillons se composent de 400 hommes, regroupant ensemble 7 604 soldats et 827 officiers¹³⁸. Cependant, aucun des douze régiments ne disparaît. Numériquement supérieurs aux

¹³² Entrée du 5 juillet 1741 dans Argenson, marquis d' (texte établi par Laurent Sortais). *Journal du Marquis d'Argenson : tome IV, 1741-1744, le conseil d'en-haut, op. cit.*, p. 69

¹³³ SHD, sous-série GR 1X, 1X31, *Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre contre le Roy d'Angleterre Le 15 mars 1744.*

¹³⁴ SHD, sous-série GR 1X, 1X31, *Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre contre la Reine de Hongrie. Le 26 avril 1744.*

¹³⁵ J. B. V. *op. cit.*, p. 214.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 214.

¹³⁷ Cf. *Ordonnance du Roy portant réduction des Régiments d'Infanterie allemande. Du 10 décembre 1748, Du 26 décembre 1748, 1749.* et *Ordonnance du Roy portant une nouvelle réforme dans quelques régimens d'Infanterie Allemande. Du premier Février 1749.* À Paris, de l'Imprimerie Royale, 1749.

¹³⁸ *État général des troupes françaises...1753, op. cit.*, p. 327.

Suisses en temps de guerre, ils leur sont pourtant inférieurs en temps de paix. Ils comptent alors 14 400 hommes et 660 officiers. Malgré cette réduction d'effectif en temps de paix, ces régiments conservent une grande importance dans les changements théoriques et tactiques de la prochaine décennie.

L'insatisfaction du *statu quo ante bellum*, c'est-à-dire une sorte de paix blanche, où l'on restitue les territoires conquis, entre la France et l'Angleterre surtout, la question des frontières en Amérique du Nord et la tension sur les mers mènent à la reprise des conflits dès la signature du traité de 1748. Les combats perdurent et continuent principalement dans les colonies, laissant planer la menace d'une reprise générale des hostilités. La révolution diplomatique est également un événement qui laisse présager la guerre. Cependant, la guerre de Sept Ans n'est officiellement déclarée en France que le 9 juin 1756¹³⁹. Dès le 16 septembre¹⁴⁰, les six premiers régiments allemands voient leurs effectifs croître, passant alors de 50 hommes par compagnie à 85. Le 25 octobre 1756, les six autres bénéficient également de cette augmentation¹⁴¹. Elle porte alors les effectifs allemands à 12 920 soldats d'infanterie avec environ 780 officiers, donc en tout plus de 13 000 hommes. Pour supporter l'effort de guerre, deux autres régiments d'appellation allemande sont créés au début l'année suivante, ajoutant 2714 fantassins et 186 officiers¹⁴². Les premières victoires françaises avec le traité de Klosterzeven jusqu'à la défaite de Rossbach ont sûrement été un préambule qui permit la levée de ces régiments pour encourager les princes d'empire à rejoindre la cause française. Cette augmentation amène les effectifs allemands à environ 16 600 hommes¹⁴³. Ils ne sont alors qu'à environ 64% de l'effectif qu'il avait lors de la guerre précédente. Au même moment, les Suisses ont 10 régiments, faisant 14 400 fantassins, donc autant qu'en temps de paix. Les Irlandais et Écossais représentent, quant à eux, huit régiments d'un bataillon formant 6 072 hommes, presque autant que la guerre précédente, alors que les Italiens sont de 1 452 hommes et les Liégeois d'environ 2 896

¹³⁹ SHD, sous-série GR 1X, 1X38, *Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre contre le Roy d'Angleterre. Du 9 Juin 1756.*- A Rouen, de l'imprimerie de Richard Lallemand, Imprimeur ordinaire du Roy, près la Rougemare, 1756.- 7 p.

¹⁴⁰ SHD, sous-série GR 1X, 1X38, *Ordonnance du Roy portant augmentation dans les six premiers régiments de son infanterie allemande. Du 16 septembre 1756.*

¹⁴¹ SHD, sous-série GR 1X, 1X38, *Ordonnance du Roy portant augmentation dans les six derniers régiments de son infanterie allemande. Du 25 octobre 1756.*

¹⁴² Voir les ordonnances pour la création des régiments de Bouillon et de Royal-Deux-Ponts.

¹⁴³ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1758, op.cit.*, p. 119.

soldats¹⁴⁴. Durant la guerre de Sept Ans, les régiments allemands représentent ainsi environ 40% des contingents étrangers.

L'*Annus mirabilis* de 1759, moment de gloire pour l'Angleterre, résonne comme un désastre en France. En effet, elle connaît une défaite décisive en Amérique du Nord, après la prise de Québec. Elle perd également son avantage en Inde et dans les Antilles. De plus, la Royale est définitivement vaincue par la marine britannique après les batailles de Lagos et de la baie de Quiberon. La défaite française à la bataille de Minden porte le coup fatal de cette année fatidique. L'année suivante, des changements sont apportés dans les troupes allemandes. La moitié des régiments disparaissent en 1760, incorporés comme nouveau bataillon dans les six autres¹⁴⁵. Deux ans après, une nouvelle ordonnance est édictée, qui réforme les bataillons créés par l'incorporation des régiments précédents¹⁴⁶. Celle-ci reste en place, même après la fin des hostilités et la signature du traité de Paris. Les régiments sont alors d'environ 9 456 soldats en huit régiments de 16 bataillons. Ceux-ci vont conserver cette organisation jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Conclusion

Malgré le rejet par la France de l'entreprise de guerre sous Richelieu, les régiments étrangers ont perduré ensuite. Nous venons en effet de voir que les régiments allemands occupent une place qui n'est certainement pas négligeable au sein de l'armée française. Bien qu'étant peu nombreux, en comparaison des troupes « nationales », il est toutefois possible de mesurer leur importance au regard des autres troupes étrangères. En effet, seuls les Suisses en temps de paix maintiennent de plus grands effectifs. D'ailleurs, les régiments d'Alsace et de Saxe/Anhalt/Bentheim ne sont dépassés, en termes de rang, que par le régiment des gardes suisses: tous les autres régiments étrangers obtiennent donc des rangs moins élevés que le leur. De surcroît, comme nous l'avons vu, en temps de guerre, l'infanterie allemande représente près de la moitié de l'infanterie étrangère. Ceci lui permettait d'acquérir de l'importance et du

¹⁴⁴ Montandre-Lonchamps. *État militaire de France, pour l'année 1758, op.cit.*, p. 119.

¹⁴⁵ *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande qui sont à son service. Du 18 janvier 1760, op. cit.*

¹⁴⁶ *Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande. Du 21 décembre 1762, À Paris, de l'Imprimerie Royale, 1762.*

prestige sur le champ de bataille et lors d'assaut de murailles. Suite à ce bilan des régiments sur pied allemands, il convient d'analyser qui sont les soldats qui les peuplent.

Chapitre 2

Aux frontières du royaume

Qui sont les soldats allemands au service du roi de France ?

Il est intéressant de constater que, bien que les régiments mentionnés dans le précédent chapitre soient tous considérés comme allemands, certains portent des noms qui semblent indiquer le contraire : Royal-Pologne, Royal-Suédois et Bouillon. Ceci soulève plusieurs questions. D'abord celle de l'origine des hommes, tant des simples soldats que des officiers, qui les composaient. Ensuite, celle du caractère allemand, voire étranger, dans les différents régiments étrangers allemands sur pied. Nous chercherons donc dresser dans ce second chapitre le profil géographique, professionnel, confessionnel et physique de ces soldats.

Pour cela, nous avons sélectionné un échantillon parmi les *Contrôles de troupes* de la série 1Y^C de 16 compagnies colonelles et lieutenantes-colonelles des régiments de Saxe/Bentheim/Anhalt entre 1744 et 1763, du régiment de la Dauphine en 1748 et de Bouillon et du Royal-Deux-Ponts en 1764¹. L'échantillon est ainsi composé de 1384 soldats, sans les officiers. Les officiers sont comptabilisés à part, car le seul document de notre échantillon contenant les informations sur leurs origines géographiques et confessionnelles sont disponibles pour l'ensemble des officiers seulement sur le contrôle du régiment de Saxe.

D'où viennent les soldats?

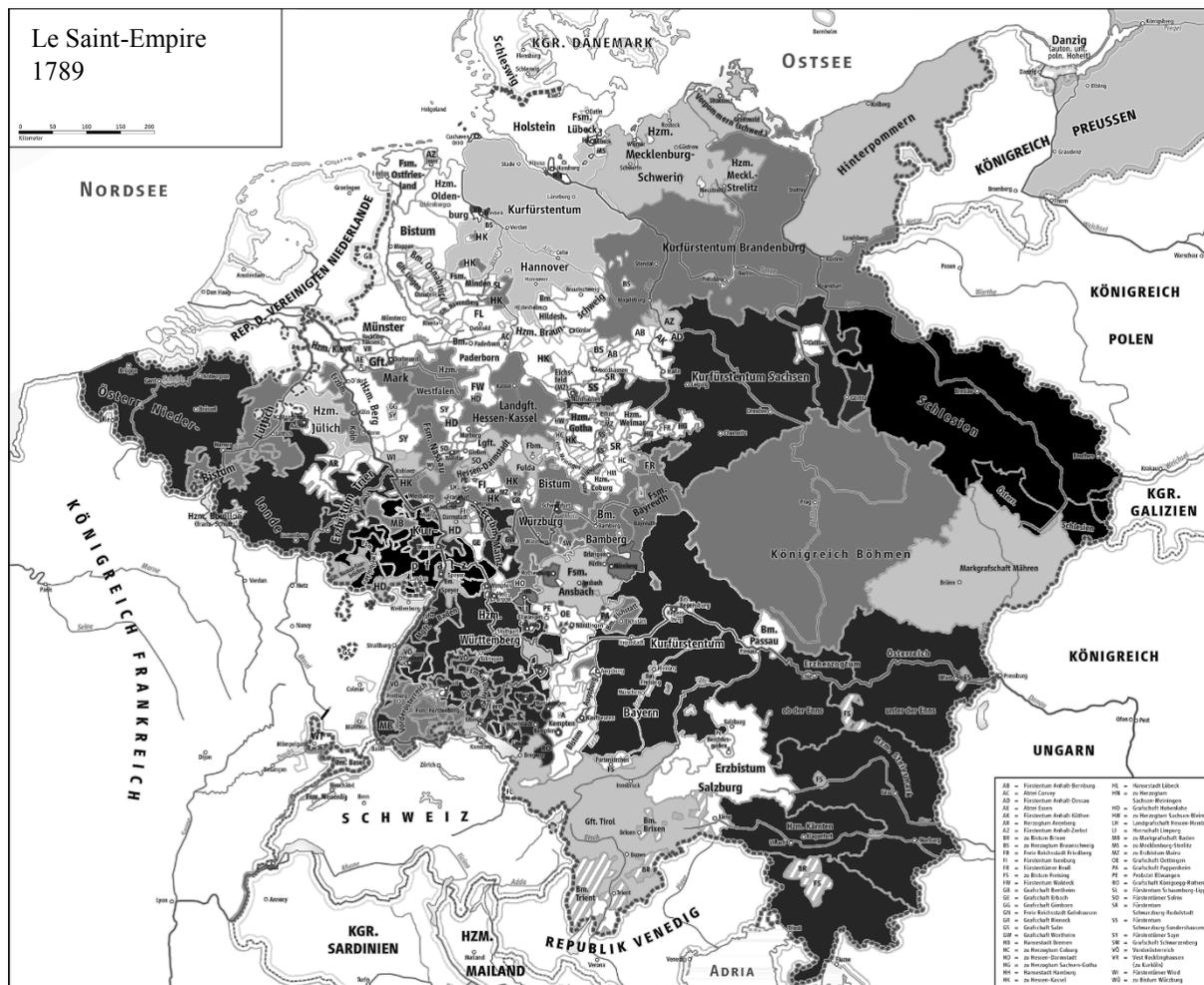
L'origine géographique des soldats

Comme mentionné plus haut, bien que les régiments soient dits allemands, ils ne sont pas uniquement composés d'« Allemands ». L'étude des registres de contrôles de troupes le démontre parfaitement (voir annexe 1 à 8).

¹ 1Y^C 25 - 1er registre. « ANHALT-COETHEN [Bentheim] », 1er bataillon. Nancy, 1er mars 1757. Signé : de Zoller, major., 1Y^C 26 - 1er registre. « ANHALT », 1er bataillon. Metz, 20 novembre 1760. Signé : Lichtenstein., 1Y^C 27 - 1er registre. « ANHALT », 1er bataillon. Metz, 30 avril 1763. Signé : Lichtenstein, major., 1Y^C 296 - 2e registre. « LA DAUPHINE », 1er bataillon. Strasbourg, 16 septembre 1748. Signé : chev. de Ferry, major., 1Y^C 903 - 3e registre. « BOUILLON ». Registre d'inspection du 12 mai 1764. Toutes les compagnies sont signées : de Chambeye. Registre grand format. Voir n° 1 844, 1Y^C 903 - 4e registre. « ROYAL-DEUX-PONTS », les deux bataillons. Registre d'inspection de mai 1764. Grand format. Voir n° 1844 et 1Y^C 958 - 1er registre. « SAXE », 1er bataillon. Versailles, 11 mars 1744. Signé : M. de Voyer d'Argenson.

Figure 2.1 :

Le recrutement des soldats au sein du Saint-Empire de notre échantillon (1740-1764)²



- 47 à 78 soldats (8% à 15%)
- 17 à 32 soldats (3% à 7,9%)
- 7 à 13 soldats (1,2% à 2,9%)
- 1 à 6 soldats (moins 1,19%)

D'après notre échantillon, un peu moins de la moitié (environ 40%) des militaires proviennent du Saint-Empire. Le recrutement y reste d'ailleurs assez éclectique, les soldats étant originaires de 30 régions différentes. Celles-ci ont été déterminées d'après les principautés où se trouvaient les lieux de naissance des combattants. Parfois, des régions ont été amalgamées

² Cette carte représente l'état de l'Empire en 1789. Bien sûr, la situation des frontières politiques est quelque peu différente entre 1740 et 1763. Nous avons pris en considération ces changements territoriaux.

dans un souci de clarté. Par exemple, les principautés des Wittelsbach dans le Palatinat ont été fusionnées dans une région Palatinat, *idem* pour la région de Bade. La forte majorité des hommes provient de lieux situés près de la frontière française. Ainsi, presque 25% d'entre eux sont issus du Palatinat (78 dans la principauté des Deux-Ponts, 47 dans le reste du Palatinat et 17 dans Nassau), alors que d'autres tirent leur origine de la région badoise (51), de Mayence (32) ou de Souabe (28). La Silésie fait figure de cas particulier. En effet, seul territoire protestant des Habsbourg³, conquis par Frédéric le Grand, il est celui d'où proviennent le plus de soldats dans l'Empire après le Bade (47). La situation des protestants de cette région s'est améliorée par la tolérance du Roi de Prusse, mais qu'en était-il pour les catholiques ? Les hommes qui s'engagent dans l'armée du Roi Très-Chrétien seraient-ils le produit d'un exil catholique face à l'instauration d'un pouvoir protestant ? L'important nombre de soldats issus de cette région protestante dans l'armée d'un roi catholique soulève la question de la variable religieuse, abordée plus loin dans ce chapitre.

Les régions frontalières de l'est de l'Empire, Brandebourg, Prusse, Autriche, Bohême et la Saxe, qui fournissent de nombreux soldats à la France. Comme l'explique Kiernan : « altogether, a striking number of these recruiting-grounds lay in mountainous regions on the fringes of Europe [...] »⁴. Ceci peut s'expliquer par la proximité religieuse, dans le cas des régions catholiques. Il y a également la révolution diplomatique qui peut avoir joué un rôle. Cependant, les régions frontalières sont reconnues pour leurs soldats, ainsi que leurs savoir-faire, notamment dans la pratique de la petite guerre⁵. La France y chercherait ainsi une expertise du combat et de la discipline.

Des Français servent également dans les régiments allemands, malgré l'interdiction formelle contenue dans les ordonnances et formulée lors de leur levée⁶. Seules l'Alsace et la Lorraine sont exemptées de cette interdiction⁷. Ces territoires fournissent presque la moitié

³ Whaley, Joachim. *Germany and the Holy Roman Empire: Volume II: The Peace of Westphalia to the Dissolution of the Reich, 1648-1806*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 289.

⁴ *Ibid.*, p. 70.

⁵ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, *op. cit.*, p. 268-273.

⁶ Briquet, Pierre de. *Code militaire, ou Compilation des ordonnances des Roys de France concernant les gens de guerre*, tome III, Paris, Prault Père, 1761, p. 196.

⁷ SHD, sous-série GR 1M, 1M1771, *Nouvelle capitulation accordé aux régimens allemands, du 18 janvier 1760*, p. 3.

(environ 43%) des soldats « allemands »⁸. Ces territoires fournissent d'ailleurs à eux seuls presque la moitié (environ 43%) des soldats « allemands ». Leur caractère germanophone – « les marches lorraines et alsaciennes abritaient des Germaniques⁹ » – et leur récente annexion au royaume expliquent cette originalité. La première est conquise par Louis XIII et Louis XIV entre 1639 et 1687, et maintient depuis ces coutumes et l'usage de la langue allemande¹⁰. La seconde est une acquisition paisible par Louis XV entre 1737 et 1766, suite de la guerre de Succession de Pologne. Détrôné d'Europe centrale, Stanisław Leszczyński, beau-père du « Bienaimé », reçoit le duché de Lorraine en compensation¹¹, qui sera annexée à la France après son décès.

Leurs recrues sont très prisées, reconnues comme les plus sûres¹², si bien que les régiments français, suisses et allemands se disputent la prérogative de leur recrutement¹³. Encore au XIX^e siècle, la tradition des Alsaciens et des Lorrains dans des corps d'armée étrangers perdure¹⁴, ce dont témoigne le refrain d'une chanson, *la marche de la légion*, de la Légion étrangère où ils sont spécifiquement nommés : « Tiens, voilà du Boudin/ Voilà du Boudin/ Pour les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains »¹⁵.

Réfléchissant au recrutement dans les régiments allemands, le Maréchal de Puységur commente : « La raison est que ces régimens ne recrutent que dans les païs du royaume, comme l'Alsace, la Lorraine Allemande, & sur les frontières¹⁶ ». En effet, les régions du Palatinat, de Bade, du Wurtemberg et autres régions frontalières et avoisinantes de la France sont le plus

⁸ SHD, sous-série GR 1M, 1M1771, *Mémoire concernant les sujets du Roy qui s'engagent dans les régiments Étrangers*, avril 1753, p. 3.

⁹ Mathorez. *op. cit.*, p. 122.

¹⁰ Hartweg, Frédéric. « L'habit fait-il le moine ? Des langues et des costumes en Alsace », dans Dinet, Dominique et François Igersheim (dir.) *Terres d'Alsace : Chemins de l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2003, p. 215.

¹¹ « Lorraine », dans *Britannica Academic*, site de l'Encyclopædia Britannica [en ligne], academic.eb.com/levels/collegiate/article/Lorraine/48981 (consulté août 2018).

¹² Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, *op. cit.*, p. 267.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ À ce moment, les Alsaciens et les Lorrains représentent un des groupes les plus nombreux dans la Légion étrangère. Ceci est dû largement de la conquête de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne en 1871. Cf. Fischer, Fabienne. *Alsaciens Et Lorrains En Algérie: Histoire D'Une Migration, 1830–1914*, Nice, Éditions Jacques Gandini, 1998, p. 120

¹⁵ Voir « Le Boudin », dans Musique-militaire [en ligne], <http://musique-militaire.fr/legion-etrangere/le-boudin> (consulté avril 2018).

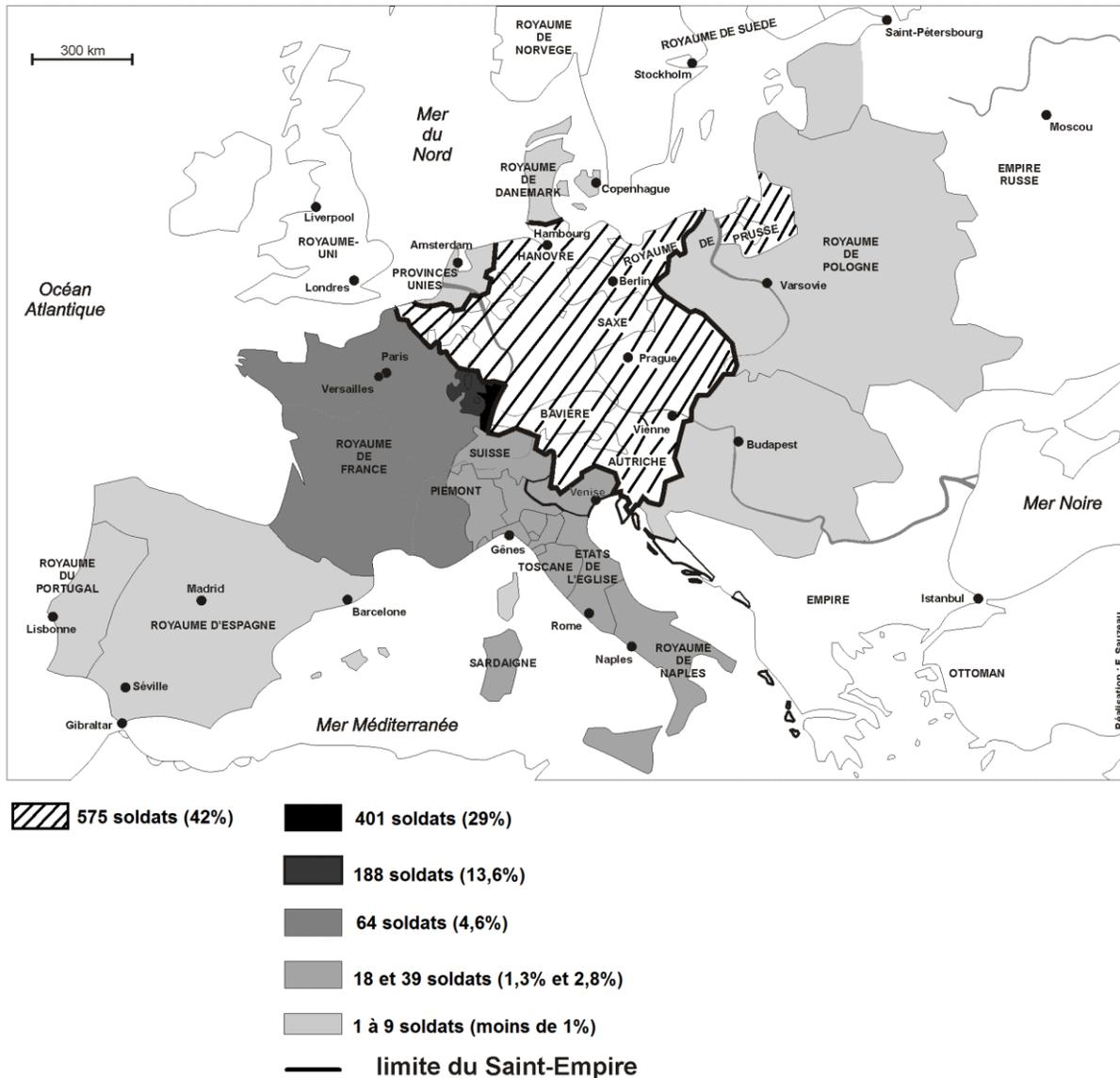
¹⁶ Puységur, Jacques-François de Chastenet. *Art de la guerre par principes et par règles*, tome 1, à Paris, Quai des Augustins, Ches Charles-Antoine Jombert, Librairie du Roy pour l'Artillerie et el Génie, à l'image Notre-Dame, 1748, p. 91.

souvent des endroits d'où émanent les recrues dans les régiments allemands. Les Lorrains, Allemands ou Français, sont également très présents. D'après le *Mémoire concernant les sujets du Roy qui s'engagent dans les Régiments étrangers* de 1753, « il y en a 1569 dans les régiments Étrangers dont 1282 natifs de la partie qui est en deça et à la gauche de la Sarre¹⁷. » Ensemble, les Alsaciens et les Lorrains représentent autant de soldats que les recrues du Saint-Empire. Près de la moitié des régiments allemands se composent donc d'hommes recrutés à l'intérieur des frontières du Royaume. Ceci remet en cause le caractère strictement « étranger » des régiments, et souligne l'importance pour la monarchie d'aller chercher à l'étranger des compétences qui lui font défaut et son souci d'épargner la population du royaume.

¹⁷ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Mémoire concernant les sujets du Roy qui s'engagent dans les régiments étrangers », avril 1753, p. 9.

Figure 2.2 :

Le recrutement des soldats à l'extérieur du Saint-Empire de notre échantillon (1740-1764)¹⁸



Le recrutement allemand dépasse cependant les espaces de l'Empire et du Royaume de France. Les recrues proviennent en effet des quatre coins de l'Europe. Si certains sont Suisses (39), tous ne viennent pas de pays germaniques. Les États limitrophes du Saint-Empire fournissent aussi nombre de soldats. Outre le Danemark (1), les recrues sont originaires également de région plus à l'Est, notamment de la Hongrie (8) et de la Pologne (3), ou plus à

¹⁸ L'Italie a été amalgamée en une seule région.

l'Ouest, comme les Pays-Bas (9), et l'Italie au sud (19). Il y a cependant aussi des soldats issus de régions plus distantes, telles que l'Espagne et le Portugal (2 soldats de chacun des pays), voire l'Estonie (1), mais dans des proportions mineures. Dans d'autres *Contrôles* ou troupes non compris dans notre échantillon, on trouve même des recrues russes, voire de l'Empire moghol¹⁹.

André Corvisier soutient que les régiments allemands au service du Roi Très-Christien sont les moins homogènes²⁰. Il est vrai que le recrutement est éclaté : les hommes proviennent des quatre coins de l'Empire, avec une plus large proportion cependant dans les pays rhénans, donc dans la sphère d'influence française. Leurs noms et leur lieu d'origine montrent cependant que les soldats proviennent en grande majorité de pays germanophones. Malgré la multitude des dialectes et des accents, ce recrutement donne une certaine homogénéité aux régiments, où la langue de commandement est l'allemand. Ils ne comptent d'ailleurs pas beaucoup d'étrangers à la nation allemande à proprement parler et il demeure quoi qu'il en soit difficile de cerner ce qu'est un « Allemand », comme cela a été vu plus tôt. Les recrues originaires de territoires situés hors de France et du Saint-Empire représentent tout au plus 6% des hommes. À l'inverse, les régiments « nationaux » comptaient souvent 10 à 20 % d'étrangers dans leurs rangs, en cette première moitié de XVIII^e siècle²¹. Vers 1763, ce chiffre se situe encore entre 1 et 10%²²; chiffre comparable à celui des régiments allemands.

L'origine géographique des officiers

Attardons-nous maintenant aux officiers, qui ne sont pas pris en compte dans notre échantillon ci-dessus. L'origine géographique des officiers est tout aussi disparate (voir tableau 2.1). Notre échantillon des officiers est plutôt une étude de cas, car il n'est pas représentatif. Il ne comporte que 55 capitaines en pied et en second du régiment de Saxe²³. Ils sont pourtant les seuls pour lesquels les *Contrôles des officiers* de la série 1Y^B offrent les indications concernant

¹⁹ Tozzi. *op. cit.*, p. 37.

²⁰ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, *op. cit.*, p. 554.

²¹ *Ordonnance du roy, pour reduire les bataillons d'infanterie française à neuf compagnies, et pour regler le rang & le nombre des officiers qui y doivent servir. Du 6. avril 1718.* Bien que cette ordonnance soit en partie révoquée en 1730, des étrangers continuent de servir dans les régiments « nationaux ». Voir Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, *op. cit.*, p. 414.

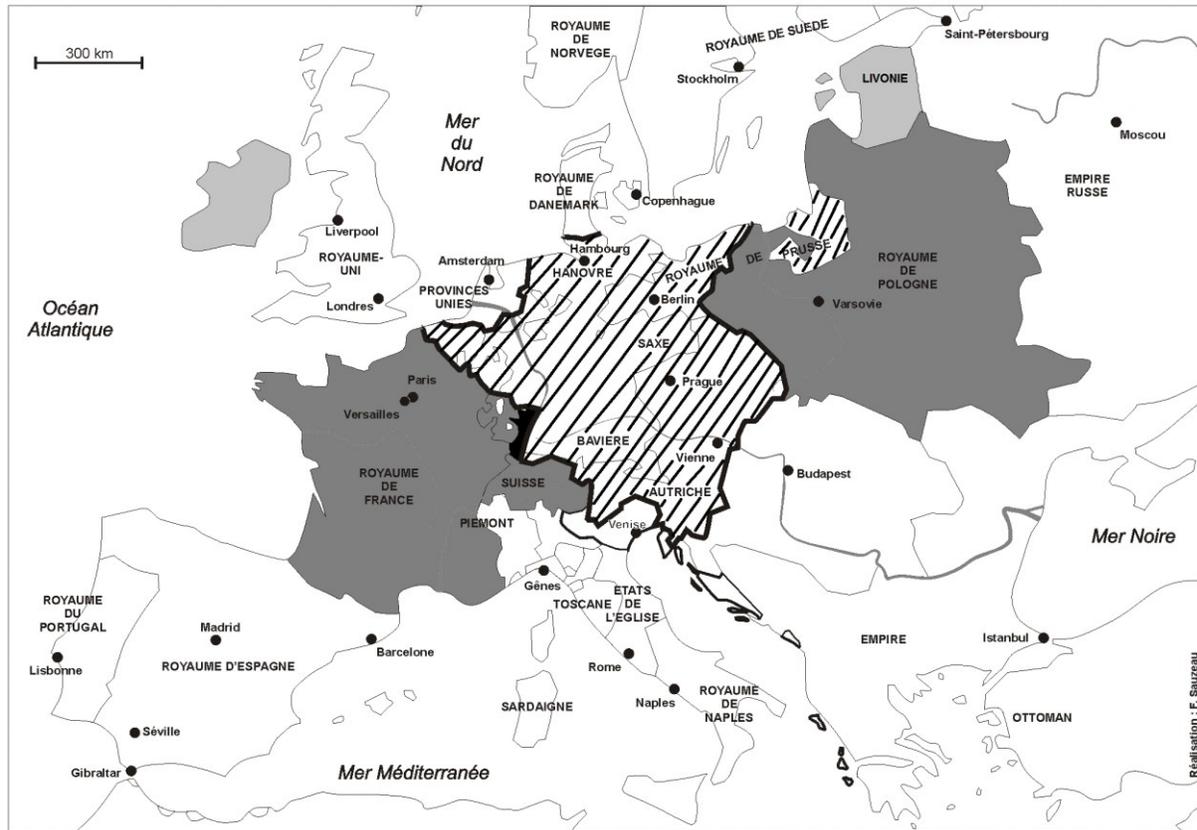
²² *Ibid.*

²³ SHD, sous-série GR Y^B, Y^B 168, *Contrôles des officiers d'infanterie (formation de 1763). Anhalt 46 (avec table alphabétique dactylographiée) : Saxe capt. en pied et en second.*

l'Allemagne du Nord et de l'Est (7 en tout). Les Alsaciens (6) et Lorrains (3) sont moins fortement représentés chez les officiers que chez les soldats : ils représentent un peu moins du cinquième. Ceci peut s'expliquer par la volonté du roi de s'attacher à la noblesse allemande plutôt qu'à celle du territoire déjà intégré au royaume. Deux Français se trouvent également parmi les officiers. Ils viennent cependant de régions frontalières, Montbéliard et la Picardie. Est-ce leur « provincialité » qui explique leur enrôlement dans les régiments étrangers? C'est une hypothèse, mais il ne faut pas négliger la mobilité sociale et les opportunités d'avancement qu'offre le service des régiments sur pied allemand.

Figure 2.4 :

Le recrutement des capitaines en pied et en second du régiment de Saxe à l'extérieur du Saint-Empire de notre échantillon (1740-1764)



La proportion d'officiers issus de régions situées hors de l'Empire et de la France est cependant plus élevée que chez les soldats. Ces derniers proviennent principalement de régions frontalières de ces deux États, tels que la Suède (6) et la Pologne (3). Comment expliquer le recrutement dans ces deux régions ? La Saxe électorale contrôle le trône polonais, alors que la Suède possède à cette époque encore des territoires dans l'Empire. De plus, la Suède est proche de la France au début du XVIII^e siècle. Ceci peut en effet expliquer la provenance des officiers polonais, livoniens et suédois au sein des régiments sur pied allemands. Il y a même un

lieutenant irlandais²⁴, alors qu'il leur est interdit, par ordonnance, de servir dans d'autres régiments que ceux destinés aux Irlandais²⁵. Cet officier est d'abord enseigne dans le régiment de Clare, puis après avoir été réformé, il joint le régiment de Saxe. Son cas montre la perméabilité des régiments étrangers, ainsi que la plus grande facilité à monter en grade dans ceux-ci. Enfin, un autre officier est enrôlé comme enfant du corps, c'est-à-dire que son père a servi dans le régiment. La sphère d'attraction et le prestige de la France sont ainsi également présents chez les officiers.

²⁴ SHD, sous-série GR Y^B, Y^B 168, Contrôles des officiers d'infanterie (formation de 1763). Anhalt 46 (avec table alphabétique dactylographiée) : *Saxe capt. en pied et en second*.

²⁵ *Ordonnance du roy, pour obliger les Anglois, Écossois & Irlandois qui sont en France, de prendre parti dans les régimens irlandois qui sont au service de sa majesté. Du 25 avril 1744*, Paris, Imprimerie Royale, 1744, 3 p.

Tableau 2.1 :

Origines géographiques des capitaines en pieds et en second du régiment de Saxe/Bentheim/Anhalt 1730-1759²⁶

Lieux d'origine	Total
Empire :	
Breisgau	1
Cologne	2
Hesse-Cassel	2
Mecklembourg	1
Nassau	1
Palatinat	3
Pays-Bas autrichien	7
Saxe	5
Silésie	1
Westphalie	1
Allemagne autres	1
Total Empire :	25
Royaume de France :	
Alsace	6
Lorraine allemande	1
Lorraine française	2
France autres :	2
Total France :	11
Autres étrangers :	
Irlande	1
Livonie	1
Pologne	3
Suède	6
Suisse	3
Total autres étrangers :	14
Origines indéterminées :	5
Total :	55

²⁶ SHD, sous-série GR Y^B, Y^B 168.

Origines professionnelles des soldats

Les sources indiquent également les professions de quelques soldats. Cette information est cependant trop rare – à peine 4% des soldats de notre échantillon ont cette information - dans les *Contrôles* sélectionnés pour qu'une étude soit réellement représentative, contrairement à celle réalisée sur les troupes françaises par Corvisier²⁷. Dans notre échantillon, seul le contrôle du régiment de la Dauphine présente les métiers exercés dans la description des soldats, et encore pas de manière systématique. Pourquoi ce régiment est-il le seul qui possède des indications quant au statut professionnel des soldats? La réponse semble banale : le chevalier de Ferry, major au régiment de la Dauphine, devait simplement être plus méticuleux. Comme l'indique Corvisier, certains majors et aides-majors n'exigent ou ne révèlent pas cette information²⁸. Du reste, le chevalier n'a pas relevé toutes les professions. Elle n'est indiquée en effet que dans environ 22% des cas, c'est-à-dire pour 60 soldats sur 274. La profession du père, dont Corvisier souligne qu'elle est signalée dans certains *Contrôles*²⁹, n'y est pas présente. L'historien indique que cette information, jusqu'au milieu du siècle, est peu fréquente dans les *Contrôles*³⁰. Sur les notices que ce dernier a analysées, ce sont environ 40% des hommes qui ont indiqué une profession³¹. De plus, le statut des gens de métier n'y apparaît pas. Il n'y a pas de termes tels que « compagnons » ou « apprenti »³².

²⁷ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 461.

²⁸ *Ibid.*, p. 452.

²⁹ *Ibid.*, p. 454.

³⁰ *Ibid.*, p. 374.

³¹ Chagniot. *Guerre et société à l'Époque moderne*, op. cit., p. 251.

³² Schmidt, Catherine. *De la maréchaussée à la Gendarmerie nationale, 1789-1792*, Mémoire de Master 1, Université Paris 1 – Panthéon – Sorbonne, Département d'histoire, p. 56

Nous avons repris les catégories socio-professionnelles établies par Jean-Claude Perrot³³. Nous avons relevé 11 catégories :

Tableau 2.2 :

Professions mentionnées dans le *Contrôle* du 1^{er} bataillon du régiment de la Dauphine 1748³⁴

Professions	Nombre	Pourcentage
Non renseigné	214	78%
Agriculteur	2	0.73%
Alimentation	9	3%
Bâtiment - Métaux - Bois	14	5%
« Sans profession »	1	0.36%
Professions libérales	2	0.73%
Textile	18	7%
Transport et cuir	13	5%
Inconnus	1	0.36%
Total	274	100%

Ces catégories incluent 24 professions différentes. La rubrique « alimentation », par exemple, contient des bouchers, des cuisiniers, un boulanger, un vigneron et un « faiseur de bal ». Les professions nommées sont celles surtout d'artisans, dans la catégorie « bâtiment – métaux – bois », comme l'armurier qui pouvait potentiellement être le capitaine d'armes de la compagnie. Les galonniers, tailleurs, tisserands et cordonniers sont également sûrement d'une grande aide pour l'entretien des uniformes. D'autres soldats ont des professions notables, telles que le chirurgien, de « profession libérale », mentionné dans plusieurs *Contrôles* et sûrement un des aides du chirurgien du régiment, s'il ne l'est pas lui-même. Le fait d'indiquer le métier de ces quelques soldats est-il une façon pour l'armée de cibler les métiers qui pourront être « utiles » aux armées ? C'est une hypothèse fort possible, puisque, outre les laboureurs, les autres professions ont une utilité pratique au sein de l'armée. Chagniot ajoute que certains métiers peuvent être pratiqués à l'intérieur des régiments³⁵.

³³ Perrot, Jean-Claude. *Genèse d'une ville moderne : Caen au XVIII^e siècle*, Service de reproduction de thèse, Lille, Tome 1, p. 474.

³⁴ SHD, sous-série GR Y^C, 1Y^C 296.

³⁵ Chagniot. *Guerre et société à l'Époque moderne*, op. cit., p. 210.

Le cas le plus anecdotique est celui de l'homme « sans profession » puisqu'il est le seul dans cette catégorie et que d'autres n'ont tout simplement aucune mention de profession attachée à leur nom. D'après Corvisier, être un journalier ou un manœuvrier est considéré être sans profession³⁶. Malheureusement, avec l'échantillon présent, il est impossible de faire une étude plus exhaustive du sujet. Un échantillon plus large ou plus spécifiquement centré sur des contrôles évoquant les professions des soldats serait de mise pour la réaliser.

La taille et l'âge

« La plus belle des femmes ou filles me laisserait indifférent, mais les grands soldats, eux, sont ma faiblesse³⁷ ». Cette citation de Frédéric-Guillaume I^{er}, roi de Prusse entre 1713 et 1740, illustre bien l'engouement extrême que les grands soldats peuvent avoir au siècle des Lumières. Bien qu'André Corvisier ait étudié la taille des soldats dans sa thèse, il s'attache uniquement à des régiments français et non aux allemands. Il est ainsi intéressant de voir si ces derniers se plient également aux ordonnances, sinon plus ou moins, que les régiments « nationaux ».

Taille

À propos du recrutement allemand en 1758 dans les Cercles de Franconie et de Souabe, il est mentionné que l'officier en charge « aura l'attention que les officiers chargez des recrues ne prennent que des hommes d'âge de taille et de complexion propres à soutenir la fatigue du service en campagne³⁸ ».

Il est à noter que les mesures de l'ancien régime ne sont pas les mêmes que celle d'aujourd'hui. En outre, le pied d'ancien régime correspond à 32,4839 cm³⁹, alors que le pied moderne, ou impérial, correspond à 30,48 cm⁴⁰, soit 2 cm de différence. Avec une moyenne

³⁶ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 452-453 et 515.

³⁷ Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse dans Hall, Stephen S. *Size Matters: How Height Affects the Health, Happiness, and Success of Boys--and the Men They Become*, Boston, Houghton Mifflin Harcourt, 2006, p. 168.

³⁸ SHD, sous-série GR 1M, 1M1771, *Instruction du Roy au Chevalier de Latouche, Maréchal de Camp des Armées de sa Majesté, qu'elle a chargé de lettres de Créances de sa part aux directeurs des Cercles de Franconie et de Suabe*, 31 octobre 1758, p. 3.

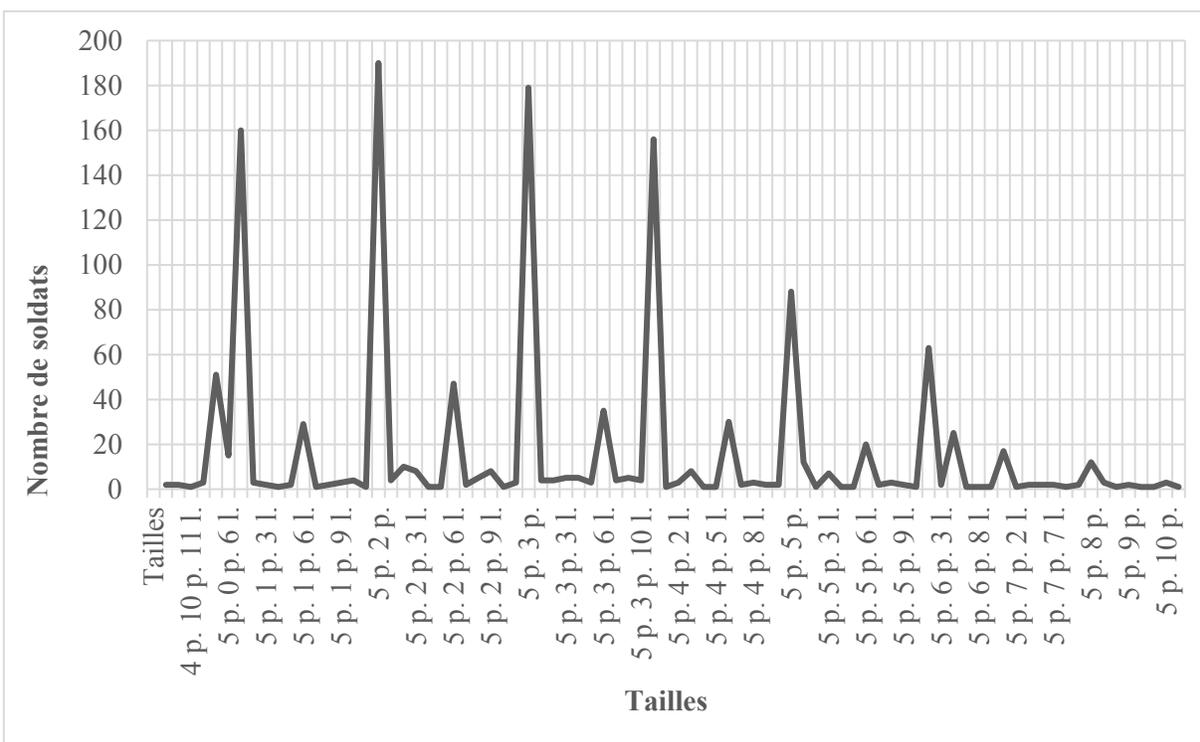
³⁹ Hocquet Jean-Claude. *La Métrologie historique*, Paris, PUF, collection Que Sais-Je n° 2972, 1995, 127 p.

⁴⁰ Bureau international des poids et mesures. *Le Système international d'unités*, Sèvres, BIPM, 2006, 8e éd., 92 p.

générale entre 165 cm et 170 cm⁴¹, ou 5 pieds 4 pouces en termes d'Ancien Régime, les hommes du XVIII^e siècle ne sont pas aussi petits que le perçoivent les gens aujourd'hui⁴². La taille prescrite par l'ordonnance est celle de 5 pieds 2 pouces, c'est-à-dire de 5 pieds 2 pouces, soit 167,9335 cm⁴³. Cependant, les officiers recherchent souvent, par un facteur du goût et de l'esthétisme, des recrues plus grandes⁴⁴.

Figure 2.5 :

Graphique représentant la taille des soldats de notre échantillon 1740-1763 (voir annexe 9 à 16).



Dans 6% des cas, nous ne connaissons malheureusement pas la taille. Pour le reste, très peu de soldats sont en dessous de 5 pieds, c'est-à-dire 162,4195 cm. Dans notre échantillon,

⁴¹ Roser, Max. « Human Height », dans *Our World In Data*, <https://ourworldindata.org/human-height> (ressource en ligne, consulté le 1er mars 2018).

⁴² Lynn. *Giant of the Grand Siècle: The French Army, 1610-1715*, op. cit., p. 323.

⁴³ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 639. ou *Id. Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 82 Dans le conte philosophique *Candide* de Voltaire, un des « hommes habillés de bleus » demande au personnage principal s'il n'a « pas cinq pieds cinq pouces de haut⁴³ ». Candide répond à cette question par l'affirmative. Cette taille est celle requise pour l'armée prussienne⁴³. Si nous nous fions en effet aux pieds prussiens, plus petits que le pied français d'ancien régime, « cinq pieds cinq pouces » équivalent à environ 5 pieds un ou deux pouces français ; c'est-à-dire la taille réglementaire.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 637.

nous avons deux soldats de 4 pieds 6 pouces, deux soldats de 4 pieds 10 et deux de 4 pieds 11, ce qui fait respectivement, 150,5915 cm, 157 cm et 159,7125 cm. Ils ne sont donc qu'un peu plus de 0,6% à être sous 5 pieds. Presque 20% des soldats mesurent entre cette taille et celle prescrite par l'ordonnance. La majorité cependant, c'est-à-dire plus de 73% des hommes des régiments allemands, est au-dessus de la taille prescrite par les ordonnances. À titre d'exemple, la taille moyenne dans le régiment de la Dauphine est de 5 pieds 2 pouces 10 lignes du roi. Nicola Georg, soldat engagé dans la compagnie lieutenant-colonelle du Royal-Deux-Ponts, est le plus grand des soldats que nous avons rencontrés dans notre échantillon⁴⁵. Il mesure 5 pieds 11 pouces 6 lignes, c'est-à-dire 192,1965 cm. Les deux soldats qui le suivent en taille sont de 5 pieds 10 pouces, ce qui fait 183,45 cm. Ces dernières tailles sont au-delà de la taille moyenne des hommes modernes⁴⁶. Plus rares, ce sont environ 35% des soldats qui sont également au-delà de la taille moyenne d'Ancien Régime. Ces derniers proviennent principalement du Saint-Empire. L'origine géographique peut ainsi jouer un rôle dans le recrutement. Corvisier l'affirme, car les Alsaciens et les Allemands sont en général plus grands que les soldats français⁴⁷.

La taille reste un facteur de recrutement très important. D'abord, c'est une question pratique, car les fusils français sont longs : ils mesurent 157,48 cm⁴⁸, soit 4 pieds 10 pouces d'Ancien Régime, à peine dix centimètres de moins que la taille prescrite par l'ordonnance. Le maréchal de Saxe mentionne que certains régiments adoptent des fusils plus courts, tels que ceux des Prussiens, qui mesurent 145 cm⁴⁹, mais que « c'est un abus » alors que « les nôtres [français] sont beaux et longs⁵⁰ ». C'est curieux, puisque d'après Jean-Pierre Bois, de Saxe ne montre pas de préférence pour les grands soldats. Il fallait donc au moins être aussi grand, sinon plus grand que le fusil pour être capable d'en sortir sa bague de fer ou de bois pour recharger

⁴⁵ SHD, sous-série 1Y^C, 1Y^C 903.

⁴⁶ Surtout que la taille moyenne en France est aujourd'hui de 176,5 cm. Cependant, il est vrai que la taille moyenne des Allemands est d'environ 180 cm. Ceci veut dire que 20,4% des soldats sont plus grands que les Français modernes, alors que ce ne sont que 5,7% des soldats qui sont plus grands que les Allemands. Cf. Roser. « Human Height », dans *Our World In Data*, <https://ourworldindata.org/human-height> (ressource en ligne, consulté le 1er mars 2018).

⁴⁷ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 646-647.

⁴⁸ Reid, Stuart. *The Flintlock Musket : Brown Bess and Charleville 1715-1865*, Oxford, Osprey Publishing, 2016, p. 17.

⁴⁹ Müller, Heinrich. *Das Heerwesen in Brandenburg und Preußen von 1640 bis 1806 : Die Bewaffnung*, Berlin, Brandenburgisches Verlahshaus, 1991, p. 88.

⁵⁰ Maurice de Saxe dans Grimoard, *Lettres et mémoires choisis parmi les papiers originaux du maréchal de Saxe*, Paris, J.J. Smiths, An II, vol. 5., p. 294 ou De Saxe. op. cit., p. 431.

adéquatement lors du processus de rechargement sans gêne et sans danger. Ainsi, plus un soldat est grand, plus il est susceptible d'être efficace avec un fusil. Les plus jeunes et petits servaient souvent comme tambours. Bien que l'ouvrage soit bien antérieur à nos soldats étudiés, la situation de Simplicius illustre bien l'importance de la taille dans le maniement des armes : « on me demandait seulement de jouer du tambour, vu que j'étais encore trop petit pour figurer un mousquetaire⁵¹ ». La taille est également une question esthétique, de goût. Les grands soldats sont prisés, et reçoivent en général une prime d'engagement plus élevée en raison de leur grande taille⁵².

Âge

Christopher Duffy qualifie l'armée française de juvénile, car selon lui, 46% des hommes ont moins de 25 ans⁵³. La proportion avancée par André Corvisier est plutôt de l'ordre de 35%⁵⁴, à partir des *Contrôles* de 1716 et de 1763, effectués à la suite des guerres. Les régiments allemands étudiés ici sont beaucoup plus jeunes. L'âge moyen des soldats allemands est d'environ 23 ans et 60% de ceux-ci ont 25 ans et moins (voir annexe 17 à 24).

Il est cependant difficile de connaître l'âge des soldats. D'abord, nous ne le connaissons pour seulement 7% des soldats étudiés. Lorsqu'il est indiqué, l'âge peut-être celui des soldats au moment de leur engagement ou du contrôle⁵⁵. Ils peuvent donc être plus âgés au moment dudit contrôle. L'âge reste donc très approximatif, sans compter que l'âge réel est lui aussi souvent recueilli de manière imprécise.

L'historiographie traditionnelle explique souvent l'engagement des jeunes par leur désir d'aventure ou sous l'influence de recruteurs douteux⁵⁶, tel le naïf Candide de Voltaire⁵⁷. S'il est difficile de savoir si le désir d'aventure est la raison première des enrôlements, il est indéniable

⁵¹ Grimmelhausen, Hans Jacob Christoffel von. *Simplicissimus : Les aventures de Simplicius Simplicissimus* (traduit par Maurice Colleville), Alençon, Éditions Aubier, 1988 [1^{ère} édition 1963], p. 243. Un « best-seller » allemand du XVII^e siècle, cet ouvrage en partie autobiographique qui récite la vie d'un paysan naïf au travers des horreurs de la guerre de Trente Ans.

⁵² Chagniot. *Paris et l'armée au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 495.

⁵³ *Ibid.*, p. 96.

⁵⁴ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, *op. cit.*, p. 624.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 615.

⁵⁶ Berkovic. *Motivation in War: The Experience of Common Soldiers in Old-Regime Europe*, *op. cit.*, p. 128.

⁵⁷ Voltaire. *Candide, ou L'optimisme*, *op. cit.*, p. 8-9.

que les soldats sont assez jeunes. Le benjamin d'entre eux, dans nos *Contrôles*, Emmanuel Place, est âgé de 10 ans. Il fait « service de tambour⁵⁸ ». Trois autres ont entre 14 et 15 ans, tous enfants du régiment, c'est-à-dire des fils de soldats. Quatre seulement ont pourtant moins de 16 ans, tandis qu'environ 10% n'ont pas l'âge de la majorité moderne, soit 25 ans au XVIIIe siècle⁵⁹. Si 58% des soldats ont entre 18 et 25 ans, une dizaine d'hommes seulement comptent plus de 45 ans et trois ont passé la cinquantaine. Le plus âgé, Johannes Steiner, est, quant à lui, âgé de 52 ans. Ce Lorrain, enrôlé en 1746, est congédié en 1749 à la fin de la guerre de Succession d'Autriche.

La proportion de jeunes diminue également vers la fin de la guerre de Sept Ans. Ceci semble contre-intuitif, car on a tendance à croire que les troupes sont nourries de jeunes, de marginaux ou de criminels à mesure qu'un conflit s'enlise. Il est vrai que l'on recrute des déserteurs et des prisonniers de guerre, mais dans le cas de la France, c'est la période de paix après 1763 qui amène une certaine dégénération chez les recrues. La suppression de la vénalité des charges militaires est vue comme néfaste, car l'on supposait que les capitaines choisissaient les hommes qui allaient servir sous leur commandement⁶⁰. Ainsi, au début de la guerre de Sept Ans, les hommes âgés de 25 ans et moins sont très nombreux, avec un pourcentage de 81% pour la compagnie colonelle et de 93% pour la compagnie lieutenant-colonelle du régiment de Bentheim en 1757⁶¹. Qu'est-ce qui explique cette hausse de jeunes recrues? Sûrement l'augmentation des compagnies et des bataillons, qui demandent un recrutement énorme, car les effectifs allemands doublent presque, comme nous l'avons vu au premier chapitre. À cette date également, les armées françaises sont loin à l'intérieur des frontières du Saint-Empire, et ils ont remporté de nombreux succès militaires. Cela encourage potentiellement la jeunesse à joindre les armes de France. À la fin de ce conflit, les chiffres gravitent plutôt autour de 60%⁶². Ceci s'expliquerait peut-être par le fait qu'il deviendrait plus difficile de trouver des jeunes intéressés à servir sous le lys après Rossbach.

⁵⁸ SHD, sous-série GR 1Y^C, 1Y^C 296.

⁵⁹ Boutaric, François de. *Explication de l'ordonnance de Blois. Par feu noble François de Boutaric*, G. Hénault et J.-F. Forest, 1745, p. 74.

⁶⁰ Guinier. *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, op. cit., p. 233.

⁶¹ SHD, sous-série GR 1Y^C, 1Y^C 25.

⁶² SHD, sous-série GR 1Y^C, 1Y^C 27.

Il est aussi intéressant de noter qu'avant 1760, les compagnies colonelles sont généralement moins juvéniles que les lieutenantes-colonelles. L'explication serait-elle que les colonels préfèrent avoir des soldats plus expérimentés dans leur compagnie? Difficile à dire surtout que cette tendance change en 1763 pour s'inverser. Ceci est sûrement dû à la difficulté du recrutement à la fin de la guerre de Sept Ans. Il est également possible que les lieutenants-colonels, après la suppression de la vénalité des charges militaires, prennent en charge le recrutement.

Aspect physique et beauté

Qu'est-ce donc que le beau, qui rend tel tout ce qui est beau, en quelque genre de beauté que ce puisse être? Les Vocabulistes ont prétendu en donner la définition, en disant, beau, qui a les traits, la forme & les couleurs convenables pour plaire à la vue : d'où il faut conclure, ajoutent-ils, que le *beau* n'est point absolu, & qu'il est relatif au caractère & à l'organisation de celui qui en juge. Oui, c'est ainsi qu'il faut conclure quand on raisonne mal. On ne sauroit trancher plus net une difficulté⁶³.

Le recrutement au XVIII^e siècle demandait de « beaux et grands soldats⁶⁴ ». Bien que l'appréciation de la taille soit facilement compréhensible, celle de l'apparence physique est beaucoup plus subjective. Cependant, il ne faut pas oublier que l'Ancien Régime est une époque du paraître, où les pompons et froufrous sur les uniformes sont aussi importants qu'une manœuvre bien exercée. Que l'on pense aux pancartes de recrutement, qui appelle à la « belle jeunesse⁶⁵ », ou aux traités militaires, le mot d'ordre, lorsqu'il est question des soldats, est à la beauté. C'est-à-dire au siècle des Lumières « la puissance ou faculté d'exciter en nous la perception de rapports agréables⁶⁶ ». D'après ces penseurs, la beauté n'est que perceptible au regard. Ainsi, le paraître dans une armée est important et la taille est un des facteurs de cette « beauté⁶⁷ ». Le corps même du soldat devient un objet de représentation de l'armée⁶⁸. Il détermine une forme de virilité, d'apparence de santé générale et d'une certaine élégance. Dans *Candide*, un des recruteurs décrit le protagoniste comme « un jeune homme très bien fait & qui

⁶³ *Dictionnaire universel françois et latin, Tome Premier, op. cit.*, p. 815.

⁶⁴ Anderson, M. S. *War and Society in Europe of the Old Regime, 1618-1789*, New York, Saint Martin's Press, 1988, p. 189.

⁶⁵ Chagniot. *Guerre et société à l'Époque moderne, op. cit.*, p. 213.

⁶⁶ « Beauté », dans *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume II, op. cit.*, p. 182.

⁶⁷ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat, op. cit.*, p. 637.

⁶⁸ Guinier. *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières, op. cit.*, p. 135.

a la taille requise⁶⁹ ». André Covisier note : « Ils [les majors] étaient également sensibles à la beauté d'une troupe⁷⁰ ». Dans un mémoire sans nom, on critique effectivement qu'« on ne parle plus que de beaux régiments, on est occupé de grands hommes, belle figure, propreté d'habillements parans et enfin uniquement du coup d'œil et point du tout de la bonté⁷¹ ». Un officier d'infanterie autrichienne ajoutait également : « Size and external appearance determine our choice [...] How the lad looks is his chief, in fact his only recommendation⁷² ». La preuve de cette importance de l'apparence réside également dans l'usage courant des termes « bien fait », « de belle allure », de « belle figure » ou encore de « médiocre ». On offre même des primes pour de « beaux » soldats : « Il les prend de la taille de 5 pieds 2 pouces. Ceux qui lui procureront de beaux hommes seront bien récompensés⁷³ ».

L'aspect physique est également un élément essentiel à la compréhension de l'identification des soldats. Depuis environ 1668, ces derniers portent des uniformes les rendant identifiables à leurs corps : les Français sont en blancs, les Suisses en rouge, les Irlandais aussi, tandis que les Allemands sont vêtus de bleu. Toutefois, si un déserteur enlève son uniforme, celui-ci ne se distingue plus du civil. C'est alors que les caractéristiques physiques entrent en jeu, telles que des cicatrices dues au combat ou à la petite vérole. C'est une des raisons mêmes de l'existence des contrôles de troupes, de pouvoir identifier les soldats et ainsi diminuer la désertion⁷⁴. À l'époque s'ajoutaient à ces documents des registres personnels des capitaines. Ceux-ci avaient également des informations sur la description physique des soldats servant à les identifier. Ils n'ont malheureusement pas été conservés⁷⁵. Quoique ces informations restent très subjectives⁷⁶, il serait néanmoins intéressant de faire une étude quantitative des diverses qualités et défauts morphologiques, principalement dans le cas de blessures ou de maladies, des soldats. Ces données sont souvent indiquées dans les *Contrôles*, et l'étude sur l'*Anthropologie du*

⁶⁹ Voltaire. *Candide, ou L'optimisme*, op. cit., p. 8.

⁷⁰ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 1*, op. cit., p. 82.

⁷¹ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1702, « La guerre qui vient de finir a mis au jour le désordre dans lequel tombe l'état militaire en France, si l'on n'y prend garde », p. 3-4.

⁷² Cité en anglais dans Duffy. *Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., p. 94, Cogniazzo, J. *Geständnisse eines oestreichischen Veterans*, Breslau, 4 vols, 1779, p. 96.

⁷³ D'Arbois de Jubainville, Henri. *L'administration des intendants d'après les archives de l'Aube*, Paris, H. Champion, 1880, p. 79.

⁷⁴ Denis. op. cit., p. 187.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 187.

⁷⁶ Corvisier. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, tome 1*, op. cit., p. 81.

conscrit français y fait un précédent⁷⁷, malgré que les sources de ce travail soient celles du XIX^e siècle, moins incomplètes et réglées que celles du siècle précédent.

La religion

Certains *Contrôles* des régiments allemands, qui d'ailleurs sont les seuls de tous les contrôles à indiquer ce genre d'informations, permettent de connaître la confession des soldats⁷⁸. Dans le cas de notre échantillon, seuls les régiments de la Dauphine et d'Anhalt présentent des indices quant à l'appartenance religieuse de leurs membres, ce qui représente 597 soldats, soit un peu moins de 45% de notre groupe analysé (voir annexe 25). Les autres ne le spécifient malheureusement pas. À des fins de comparaison, nous avons sollicité deux autres compagnies, qui ne sont pas intégrées à notre échantillon de base. Ce sont les compagnies d'Henryville, une compagnie de grenadier, et celle d'O'Brien, dans les *Contrôles* respectifs de 1760 et de 1763, qui sont 122 soldats en tout (voir annexe 26).

Malgré les progrès de la tolérance caractéristique de la montée des Lumières, la religion joue encore un rôle majeur au XVIII^e siècle. Les maréchaux protestants ne sont pas désirés, car c'est un office de la monarchie⁷⁹. Turenne s'était en effet converti pour être maréchal, mais Saxe ne le fit pas. Si Schomberg avait dû quitter le service de la France à cause de la révocation de l'Édit de Nantes, Louis XV, quant à lui, fait tout pour garder son plus grand maréchal à son service. Saxe, figure d'exception, est d'ailleurs le seul maréchal général des camps et des armées du Roi de confession protestante. « Celui-ci est mort luthérien – du moins il était né dans cette religion et n'en avait pas changé⁸⁰. » C'est également pour cette raison que ce dernier est inhumé à Strasbourg, dans une église luthérienne⁸¹, et non aux Invalides, aux côtés de ses homologues Turennes et Vauban. « Comme il était de la religion réformée, il ne put avoir une sépulture à Saint-Denis à côté de Turenne, à qui l'on se plaisait à le comparer. La reine Marie Leczinska dit à ce propos qu'il était bien triste de ne pouvoir chanter un *De Profundi* pour un homme qui avait

⁷⁷ Aron, Jean-Paul, Paul Dumont et Emmanuel Le Roy Ladurie. *Anthropologie du conscrit français : d'après les comtes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826), présentation cartographique*, La Haye, Moutons & Co., 1972, 262 p.

⁷⁸ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 560.

⁷⁹ El Hage, Fadi. *Histoire des maréchaux de France à l'Époque moderne*, op. cit., p. 181.

⁸⁰ Croÿ, Emmanuel duc de. *Journal de cour : Tome I, 1718-1754*, édition établie par Laurent Sortais, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2004, p. 137

⁸¹ *Ibid.*, p. 138.

fait chanter tant de *Te Deum*. »⁸² Son homologue, Lowendal, se convertit quant à lui au catholicisme, prouvant l'exceptionnalité du maréchal de Saxe, ainsi que le besoin de la monarchie française de conserver cet excellent général.

Un des privilèges importants accordés aux régiments allemands était la liberté de culte. Les régiments français, irlandais et italiens devaient être catholiques. Les Suisses et les Allemands pouvaient avoir des luthériens et des calvinistes dans les rangs, voire d'autres religions. Similairement au principe *Cuius regio, eius religio*, c'est-à-dire à chaque prince sa religion, anciennement en vigueur dans le Saint-Empire, les régiments allemands opéraient selon la pratique « à chaque régiment sa religion », dans le sens où la religion officielle est celle du colonel. Ce dernier peut ainsi avoir un ministre de sa religion, sûrement payé à ces propres frais⁸³. La nouvelle capitulation de 1760 confirme ce droit acquis⁸⁴. Par contre, de la même manière que les souverains des États de l'Empire promulguent la tolérance suite aux traités de Westphalie (1648), les régiments sur pied allemand suivent cette tendance tolérante. Ainsi, les régiments reproduisent les communautés dans lesquelles les soldats ont vécu avant l'armée.

Il est intéressant de noter que, malgré la liberté de culte laissée dans les régiments allemands, bien peu de soldats ne sont pas catholiques. Dans les faits, ce ne sont même pas 15% des hommes qui sont de confessions protestantes, toutes branches confondues. Ils sont aussi nombreux dans notre échantillon que ceux sur lesquels il n'y a pas d'information sur l'appartenance religieuse. Bien que les recrues des États protestants le soient généralement aussi, ce n'est pas toujours la règle. Le *Contrôle* du Régiment de la Dauphine confirme ceci, où la majorité des recrues sont catholiques⁸⁵. La Silésie est le seul État protestant des terres contrôlées par les Habsbourg⁸⁶. Sur les six soldats qui proviennent de cette région, cinq sont catholiques alors qu'un seul est protestant. Il serait alors possible de croire qu'autant les huguenots fuyaient le royaume de France pour servir dans des États protestants, autant des catholiques d'États de cette confession servaient dans les armées du Roi Très-Chrétien. Ceci

⁸² Fieffé. *op. cit.*, p. 330.

⁸³ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Nouvelle capitulation accordé aux régimens allemands », du 18 janvier 1760, p. 5-6

⁸⁴ Celui-ci est également présent dans les capitulations de 1704 et de 1744, voir Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, *op. cit.*, p. 264.

⁸⁵ SHD, sous-série GR Y^C, 1Y^C 296.

⁸⁶ Whaley. *op. cit.*, p. 289.

confirme ainsi les idées de Corvisier⁸⁷. Rien ne semble également montrer une ségrégation entre les confessions ou qu'un soldat se soit vu refuser l'accès à l'armée à cause de celle-ci⁸⁸.

Cependant, il est intéressant de noter que la compagnie d'Henryville, une compagnie de grenadier, est presque exclusivement composée de catholiques (96%)⁸⁹. Corvisier notait que ces compagnies ont moins de catholiques dans leurs rangs et sont principalement composées de protestants. Comme ce dernier ne voit pas d'explication sûre à ce phénomène, il n'y en a pas non plus pour celui-ci, mais il est intéressant de souligner cette différence⁹⁰. Si celle-ci est notable, il faut préciser que la compagnie d'Henryville est la seule compagnie de grenadier de l'échantillon, ce qui contribue à en faire artificiellement une exception.

Portrait d'un soldat

Nous savons maintenant qui sont ces soldats « allemands » prêts à servir au combat dans les armées du Roi Très-Chrétien. Dressons le portrait de notre soldat type. Il est jeune - plus de la moitié des soldats ont moins de 25 ans et l'âge moyen est de 23 ans – germanophone (80%), provient du Saint-Empire, surtout des régions limitrophes du royaume de la France, d'Alsace ou de Lorraine. Il est également généralement plus grand que la taille prescrite par les ordonnances (73%). Pour de nouveau citer Voltaire : « voilà un jeune homme très bien fait & qui a la taille requise⁹¹ ». Il est enfin catholique (71%). Reste à savoir pourquoi il s'engage et pourquoi le Roi de France est si désireux de l'engager.

⁸⁷ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 560.

⁸⁸ Tozzi. *op. cit.*, p. 45.

⁸⁹ SHD, sous-série GR 1Y^C, 1Y^C 26.

⁹⁰ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 561.

⁹¹ Voltaire. *Candide, ou L'optimisme*, op. cit., p. 8.

Chapitre 3

La question de la motivation chez les militaires allemands

« Quand un soldat combat pour son Roi, sa Patrie, Vaincre ou périr est son devoir¹ »

En Europe, pendant presque tout le XVII^e et le XVIII^e siècles, les principaux champs de bataille étaient localisés dans les Flandres et en Allemagne, principalement en Rhénanie. La géopolitique est structurée par l'opposition entre Habsbourg et Bourbon qui luttent pour l'hégémonie sur le vieux continent pendant plus de deux siècles². Pour les rois de France, l'enjeu se situe au niveau du contrôle du Rhin, des Flandres et des passages alpins entre la péninsule italienne et les possessions bourguignonnes des Habsbourg. C'est ainsi que naît le « rêve flamand » de Louis XIV, hérité de Mazarin, de Richelieu et d'Henri IV³. L'idée de fortifier les frontières de la France, le *Pré carré*, contribue de fixer la guerre sur des espaces réduits. Après l'Autriche, le principal ennemi de la France reste l'Angleterre au XVIII^e siècle. Son monarque est aussi électeur du Hanovre, situé en plein cœur de l'Allemagne. Bien que les guerres de Succession d'Autriche (1744-1748) et de Sept ans (1756-1763) soient considérées comme « mondiales⁴ » et que des affrontements, parfois décisifs, eurent lieu à plusieurs endroits sur le globe, maintes rencontres eurent lieu à l'est du royaume de France. Lors de la guerre de Succession d'Autriche, les Pays-Bas autrichiens ont été le « champ de bataille par excellence⁵ » pour la France et les armées pragmatiques, celles qui soutiennent Marie-Thérèse d'Autriche et la pragmatique sanction⁶. Durant la période allant de 1741 à 1743, des rixes éclateront également dans le sud de l'Allemagne et jusqu'en Bohême. La guerre de Sept Ans, quant à elle, s'est jouée principalement, entre la France et l'Angleterre, sur les mers et dans les colonies, mais les armées du Roi Très-Chrétien sur le continent européen opèrent en Allemagne, notamment dans le Palatinat, la Hesse et dans le Hanovre. Ce va-et-vient des armées sur les territoires allemands facilite le recrutement de forces locales.

¹ Moline, M. *La discipline militaire du Nord : drame en quatre actes*, Paris, Chez J.-FR. BASTIEN, Libraire, rue du Petit-Lion, Fauxbourg Saint-Germain, près du Théâtre Français, 1782, p. 21.

² Bois. *Fontenoy 1745 : Louis XV, arbitre de l'Europe*, *op. cit.*, p. 1.

³ *Ibid.*, p. 4.

⁴ Bowen, H. V. *op. cit.*, p. 7.

⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁶ Décret que l'empereur Charles VI proclame en 1713. Ce document permet à sa fille, Marie-Thérèse, d'hériter de toutes les possessions des Habsbourg d'Autriche, sans que ces territoires soient divisés. L'empereur fait signer le document par la majorité des puissances européenne. À sa mort cependant, la Bavière et la Prusse conteste le document, ce qui entraîne la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748). Cf. « Pragmatic Sanction of Emperor Charles VI. », sur *Britannica Academic*, site de l'Encyclopædia Britannica [en ligne], academic.eb.com/levels/collegiate/article/Pragmatic-Sanction-of-Emperor-Charles-VI/61169 (consulté en août 2018).

D'après André Corvisier, entre 1700 à 1763, ce sont plus de 2 millions d'hommes qui sont recrutés dans les armées du Roi Très-Chrétien. Parmi ceux-ci, on dénombre, selon ses calculs, environ 350 000 étrangers, soit 17,5% de toutes les recrues⁷. Pour la période que nous étudions, en partie à cause des deux conflits qui la traversent, les Allemands représentent environ 70 000 soldats, soit 10% des militaires entre 1740 et 1763. Les troupes allemandes pourvoient au besoin massif, de près de 20 000 recrues par an⁸, pour alimenter la machine de guerre française. « Mars avait faim⁹ ».

Dans ce chapitre, nous tenterons de comprendre les facteurs de motivations du recrutement étranger. D'abord, nous établirons les raisons que le royaume de France met de l'avant pour recruter des Allemands. Ensuite, nous établirons les raisons qui poussent des hommes à s'enrôler pour servir les rois de France dans ces régiments sur pied allemands. Nous analyserons autant les motivations des officiers que des simples soldats.

Pourquoi la France recrute-t-elle des Allemands ?

Une économie des corps ?

La question du recrutement étranger pour l'économie des corps revient souvent. S'agit-il d'économiser des vies ou d'épargner l'économie du royaume ? D'après Maurice de Saxe : « Ils [les étrangers] ôtent des troupes aux ennemis, nous ménagent des sujets, et servent pour les sujets du royaume ; au moyen de quoi un homme vous sert pour trois¹⁰. » Cette citation, utilisée par beaucoup d'auteurs et d'historiens pour illustrer les avantages du recrutement étranger, présente bien les motifs principaux de la monarchie française. La France, au XVIII^e siècle, entretient une peur presque aussi grande que celle de perdre son hégémonie ou son statut de grande puissance : celle de perdre sa population. Ceci reste un enjeu au XIX^e et XX^e siècle. Comme l'explique Jean Bodin : « Il n'est de richesses que d'hommes¹¹ ». Ce mot d'ordre guide les politiques démographiques, ou populationnistes de la France sous l'Ancien Régime jusqu'à

⁷ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 155.

⁸ *Ibid.*, p. 158.

⁹ Lynn. *Giant of the Grand Siècle: The French Army, 1610-1715*, op. cit., p. 347.

¹⁰ Lettre de Maurice de Saxe au Comte d'Argenson, 15 mai 1748 au camp de Maastricht, dans Argenson, Marquis d'. *Correspondance du comte d'Argenson, ministre de la Guerre, publiée par le marquis d'Argenson : Lettres des maréchaux de France*, Paris, A. Messin, 1924, p. 293.

¹¹ Bodin, Jean. *Les six livres de la République*, Paris, chez Jacques du Puys, 1576.

la Révolution et plus encore. Faute d'outils adaptés pour produire des recensements, l'idée se diffuse rapidement entre les économistes et les philosophes¹², alors que la population, dans les faits, est en croissance¹³. Montesquieu joue un rôle de premier plan lorsqu'il écrit que la France se dépeuple¹⁴. D'après *l'Encyclopédie*, Montesquieu croit : « ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours, & que si cela continue, dans dix siècles elle ne sera plus qu'un désert¹⁵ ». Ces affirmations de la part des philosophes des Lumières, entre autres Mirabeau et Quesnay¹⁶, sont également politiques : le déclin de la population est aussi celui du régime en place¹⁷.

Cette peur, ainsi que la nécessité de nourrir les armées, amène le roi, en bon père de famille, à gérer son royaume d'une manière à ne pas hypothéquer sa capacité productrice. De cette manière, les étrangers sont sacrifiés sur l'autel de la guerre, alors qu'on économise les natifs du royaume pour protéger l'agriculture et l'économie du pays. Ces derniers peuvent servir également à payer les impôts qui servent à financer l'armée et à labourer les champs pour la nourrir. Ainsi, malgré la gloire de ses armées, l'intérêt de maintenir des contingents étrangers demeure : « C'est donc le besoin des affaires qui nous a réduits à nous servir d'étrangers [...]»¹⁸.

La prospérité du royaume de France se qualifiait également, selon les économistes de l'époque, par le nombre d'habitants qui pouvaient travailler et financer l'armée, notamment les agriculteurs¹⁹. Ainsi, M. de Louvois, secrétaire d'État à la Guerre sous Louis XIV, « ne considérait l'utilité des Suisses qu'en ce que cela épargnait les sujets du roi & que cela renvoyait ceux-ci à l'agriculture²⁰ ». Ce même argument est évoqué au début d'un mémoire anonyme sur l'infanterie allemande: « Il n'est pas nécessaire de discuter ni de l'utilité ni les avantages infinis

¹² Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett. *La population française à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) : Démographie et comportements*, Paris, Éditions Belin, 2008, p. 50.

¹³ Beauvalet-Boutouyrie. *op. cit.*, p. 53.

¹⁴ Lévy, Claude. Economie et population. Les doctrines françaises avant 1800 : Bibliographie générale commentée, Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D., dans *Population*, 11^e année, n°3, 1956. p. 542.

¹⁵ « Population », dans *Encyclopédie, Volume XIII (Phys. Polit. Morale.)*, p. 90.

¹⁶ Beauvalet-Boutouyrie. *op. cit.*, p. 50.

¹⁷ *Ibid.*, p. 51.

¹⁸ Entrée sur le Maréchal de Saxe dans Argenson, marquis d' (texte établi par Laurent Sortais). *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747, op. cit.*, p. 78.

¹⁹ Jacques Dupâquier, « French Population in the 17th and 18th Centuries, », dans Rondo Cameron (dir.), *Essays in French Economic History*, Homewood, Richard D. Irwin, 1970, p. 154.

²⁰ Entrée du 2 août 1740 dans Argenson, marquis d' (texte établi par Laurent Sortais). *Journal du Marquis d'Argenson : tome III, 1739-1740, op. cit.*, p. 227.

qui résultent pour le commerce, les arts, l'agriculture et la population, de l'entretien d'un corps de troupes étrangères au service du Roy²¹. » Dans son *Examen critique du militaire François*, publié en 1781, François Philippe Loubat, baron de Bohan, se fait avocat de la conservation de la population française, ainsi que de l'utilité des étrangers dans le remplacement des Français comme soldats. Ces derniers peuvent ainsi retourner vaquer à leurs occupations de laboureurs ou d'artisans :

Il est évident que, si l'on parvenoit à faire rentrer en France 30 à 40 mille sujets répandus dans les armées étrangères (je calcule au plus bas), que si l'on parvenoit à arrêter cette émigration continuelle, qui sert à compléter cette perte, le Roi conserveroit 30 à 40 mille laboureurs ou artisans, qu'il est obligé d'enlever à l'agriculture & aux arts ; il diminueroit nécessairement ce fléau qui afflige les campagnes ; je veux dire, la milice & la garde-côte, qui excitent partout les plaintes du malheureux paysan. Enfin les troupes Suisses, Irlandoises & Allemandes, qu'une sage politique nous fait soudoyer, pour ménager le citoyen, deviendroient un avantage réel, au lieu qu'elles ne font aujourd'hui qu'une chère compensation de la perte que nous faisons²².

Bohan critique ici plusieurs éléments : d'abord il fait part d'une émigration continuelle. En effet, ce sont près de 200 000 personnes qui émigrent de la France au début du XVIII^e siècle²³, en partie à cause de l'intolérance religieuse. Cela n'aide pas à calmer les gens qui croient que la France se « dépeuple ». De plus, Bohan ajoute qu'« il est évident que le Roi de Prusse a dans ses armées 19 à 20 mille déserteurs Français²⁴ ». L'émigration est aussi celle des militaires qui engendre une perte non seulement de soldats, mais encore d'expertise. Bohan commente encore la milice et la garde-côte, deux formes de conscription avant l'heure que la population déteste. Formée par Louvois en 1688, la milice royale sert d'armée auxiliaire. Le recrutement des hommes par tirage au sort dans les paroisses est ressenti comme une injustice d'autant plus grande que ceux qui ne sont pas présents sont immédiatement enrôlés²⁵, et que les petites paroisses doivent fournir autant de miliciens que les grandes²⁶. D'abord exemptés, les hommes mariés deviennent vite susceptibles d'être engagés dans la milice²⁷. Ils trouvent alors

²¹ SHD, sous-série GR 1M, 1M1771, « Mémoire sur l'infanterie allemande », n°8, p. 1.

²² Bohan, François Philippe Loubat baron de. *Examen critique du militaire français*, Tome Premier, Genève, 1781, p. 221.

²³ Beauvalet-Boutouyrie. *op. cit.*, p. 87.

²⁴ Bohan. *op. cit.*, p. 220.

²⁵ Hippler. *Citizens, Soldiers and National Armies*, *op. cit.*, p. 19.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*, p. 20.

toute sorte de moyens pour s'en échapper, tels que de fuir dans les bois ou encore de se couper des doigts, se rendant ainsi inapte à manier le fusil²⁸.

Dans le commentaire de Bohan, « Soudoyer » n'a pas la connotation négative moderne. Au XVIII^e siècle, il veut dire : « payer la solde d'un homme, d'une troupe²⁹ ». Ainsi, la « sage politique » permet d'avoir des soldats qui remplacent les laboureurs dans les armées. Sans cela, les troupes étrangères ne font que coûter cher. Cette idée se maintient jusqu'à la veille de la Révolution. Un autre mémoire anonyme présente ce même type d'arguments, tout en en ajoutant un d'un nouveau genre, particulièrement intéressant :

Lorsque dans le principe on a ci devant levé des Régiments allemands au service de la France, on a eu deux objets en vue, l'un de conserver les sujets du roi à l'agriculture et aux arts en employant une partie des étrangers pour défendre leur repos et l'autre pour présenter aux troupes françoises un objet d'émulation [le modèle prussien] par la comparaison de troupes étrangères mieux disciplinées et exercées³⁰.

Discipline et savoir-faire

La discipline allemande et ses effets sont bien reconnus au XVIII^e siècle : « Aussi n'y a-t-il point de Troupes au Monde plus belles, ni mieux disciplinées³¹ », écrivait Mauvillon. Cette discipline donne une bonne réputation aux soldats allemands, comme d'après ce mémoire anonyme, qu'« ils ont constamment mérités en paix, comme en guerre l'approbation et les éloges des officiers généraux sous les yeux desquels ils ont combattus; leur discipline est toujours sévère et invariable, et jamais on n'a eu le moindre reproche à leur faire³² ». Il est important de noter que la discipline est un des facteurs qui pousse les monarques français à aller chercher des Allemands, car elle est reconnue en tant qu'expertise. L'introduction de la baguette de fer pour le rechargement du fusil et la rigueur dans le maniement des armes permettent aux troupes prussiennes une célérité de tir de six coups par minutes sur parade, c'est-à-dire sans

²⁸ Hippler. *Citizens, Soldiers and National Armies*, op. cit., p. 23.

²⁹ « Soudoyer » dans *Encyclopédie, Volume XV (Grammaire)*, op. cit., p. 395.

³⁰ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1722, « Mémoire sur les régiments allemands », 1775 ?, p. 1.

³¹ Mauvillon, Éléazar. *Lettres françoises et germaniques*, à Londres, Chez François Allemand, 1740, p. 261. Éléazar de Mauvillon, huguenot français, né à Tarascon en 1712. Il est le secrétaire privé du Prince-Électeur de Saxe avant d'enseigner le français à l'Université de Leipzig, puis au « Carolium » de Brunswick à partir de 1759. Cf. Krebs Roland. « Les Lettres françaises et germaniques de Mauvillon et leur réception en Allemagne. » dans *Dix-huitième Siècle*, n°14, 1982. Au tournant des Lumières : 1780-1820. p. 377.

³² SHD, sous-série GR 1M, 1M1771, « Mémoire sur l'infanterie allemande », n°8, p. 1-2.

balles³³, impossible sans une discipline sévère. Le pas cadencé, qui facilite les manœuvres sur le champ de bataille, est également prisé. Saxe dit à ce sujet : « le principal exercice sont les jambes, et non pas les bras : c'est dans les jambes qu'est tout le secret des manoeuvres et des combats³⁴ ». L'attrait pour la discipline allemande et prussienne transparaît dans de nombreux mémoires, notamment celui de M. de Bombelles, au titre évocateur : *Mémoire concernant la supériorité que le feu de l'Infanterie allemande a sur celui de l'Inf.^efrançoise & les moyens pour remedier a ce deffauts*³⁵.

Cette discipline est essentielle à « l'ordre mince », c'est-à-dire l'usage de formation peu profonde (généralement de trois rangs) pour maximiser la puissance de feu. Il faut être capable d'attendre les commandements pour ouvrir le feu d'une manière ordonnée. Cette méthode est préférée par les Allemands, les Anglais et les Hollandais, qui croient en la supériorité du feu d'infanterie; c'est également la méthode la plus utilisée sur les champs de bataille. Les Français, quant à eux, préfèrent « l'ordre profond » : former des colonnes pour user du choc et de l'arme blanche pour combattre l'ennemi. Ce débat entre ces deux tactiques renvoie également à celui sur les humeurs nationales. L'infériorité de la puissance de feu française, illustrée par la piètre performance des Gardes françaises à Dettingen (27 juin 1743) et à Fontenoy (11 mai 1745), rend cette discipline et donc cette expertise allemande alléchante. Jointe à la réputation que les officiers « allemands » développent dans l'armée française, elle contribue à l'entretien des troupes étrangères et allemandes au service du royaume de France. La spécialité allemande est reconnue partout en Europe, ce qui rend le recrutement des troupes allemandes extrêmement populaire. Un Wallon, Charles-Emmanuel Warnery, explique cette particularité des officiers allemands :

The German officer excels those of every other nation in his dedication to the service. He is a stickler for order, and he is outstandingly skilful in the way he preserves the alignment of his troops [...] He takes a great deal of trouble over this

³³ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., p. 246.

³⁴ De Saxe. op. cit., p. 102-103.

³⁵ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1702, « Mémoires et notes de M. de Bombelles, ou annotés par lui, sur l'état militaire, sur l'exercice de l'infanterie, sur la supériorité du feu de l'infanterie allemande », avec 2 lettres du même, datées des 12 août et 2 septembre 1738 (7 pièces).

point, and in addition he possesses sound judgement, he is patient, he is obedient to his superiors, and he stays calm in action³⁶.

De son côté, Mauvillon explique « qu'une pareille Education [que reçoivent les officiers allemands] ne peut faire que d'excellens Officiers, & ces Officiers ne peuvent faire que de bons Soldats³⁷ ». D'après lui, cette éducation à la guerre, à survivre à la misère et à la soif ainsi que de faire l'exercice militaire se fait dès le jeune âge.

Allemand, Maurice de Saxe est un officier qui jouit d'une grande réputation. Il est d'ailleurs un des grands admirateurs du roi de Prusse. Ce souverain est également en admiration devant « le héros de la France, le Saxon, le Turenne du siècle de Louis XV. Je me suis instruit par ses discours dans l'art de la guerre. Ce général paraît être le professeur de tous les généraux de l'Europe³⁸. » De Saxe, toujours avide d'un avancement, a un intérêt à servir le roi-philosophe. Pour que la France conserve les services de ce général, qui ne le fournit que des victoires, le roi et le ministre de la guerre lui donnent la plus haute dignité militaire. Le 12 janvier 1747, il est fait maréchal général des camps et des armées du Roi³⁹. Ce titre lui donnait l'autorité et la préséance sur tous les maréchaux de France et le mettait à pied d'égalité avec les princes du sang. Bien que les possibilités d'avancement soient une motivation pour les officiers étrangers, comme nous le verrons plus loin, le cas de Saxe est un témoignage de l'effort des autorités françaises à maintenir les étrangers, et dans ce cas le plus célèbre des soldats allemands, à leur service.

Une question politique ? Alliances et subsides

L'hégémonie continentale de la France repose non seulement sur ses forces militaires, mais également sur ses réseaux d'alliances. Ceux-ci ont principalement pour but de contrer les autres grandes puissances, d'abord celle des Habsbourg et de l'Angleterre, par des ententes avec le Hanovre et la Prusse notamment. De plus, ces réseaux permettent d'attacher des nations catholiques et voisines à la sphère d'influence du royaume de France. Ainsi, la raison première de la levée de régiments étrangers, d'après André Corvisier, est politique : « [...] Par politique,

³⁶ Warnery, C. E. *Des Herrn Generalmajor von Warnery sämtliche Schriften*, Hanover, p. 48-49, cite dans Duffy, Christopher. *The Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., p. 23.

³⁷ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 270.

³⁸ Fieffé. op. cit., p. 330.

³⁹ Belleisle. *Chronologie historique-militaire, tome second*, op. cit., p. 72.

il faut conserver des régiments étrangers, non pas tant si l'on veut pour le service qu'on en tire, que pour s'affectionner en quelque façon les nations dont les officiers sont⁴⁰. »

En s'attachant les princes allemands, l'intérêt politique de la France est double : il permet un recrutement sur leurs terres, mais également l'accès militaire à celles-ci. Ainsi, des lettres sont distribuées lors de la guerre de Sept Ans « pour les évêques de Bamberg, de Würzburg et d'Eychstett, pour les Magrave de Barreth (Bayreuth) et d'Aspach (Ansbach), et pour les comtes d'Hohenloe et Lewonstein Wertheim⁴¹ ». Ces alliances sont aussi bénéfiques pour les souverains allemands qui cherchent à s'unir « à des souverains plus puissants qu'eux⁴² ». Pour certains, c'est même l'occasion d'une mobilité sociale, car « d'en placer d'autres dans les différents emplois d'un Régiment étranger au service du Roi, seroit un appât assez considérable pour un Prince Allemand pour l'emporter sur l'intérêt politique de ses États dans les traités et alliances⁴³ ». Ainsi, l'attrait et le prestige des armes de France permet non seulement d'attirer des officiers compétents, mais également des princes dans la sphère d'influence française. Les politiques d'alliance englobent aussi les auxiliaires qui s'ajoutent aux régiments étrangers sans en faire partie. Suite à la révolution diplomatique, lors de laquelle la France s'allie avec l'Autriche et donc avec l'empereur, la France gagne de nombreux nouveaux alliés dans le Saint-Empire. Ce nouvel ordre lui permet également d'y recruter plus facilement des troupes. La couronne française paie d'ailleurs de larges sommes pour se pourvoir en troupes auxiliaires, comme le 1^{er} mai 1757, lorsqu'elle s'engage à payer pour 10 000 soldats auxiliaires issus de l'Empire⁴⁴.

L'entretien des troupes étrangères multiplie les relations politiques d'un État avec les nations qui les lui fournissent, établit son influence sur elles, étend son commerce en raison de leurs besoins ou de leur industrie, leur inspire enfin pour ce même État un attachement qui augmente sa prépondérance dans le système général⁴⁵.

⁴⁰ SHD, sous-série GR A¹, A¹ 2471, n°30.

⁴¹ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Instruction du Roy au Chevalier de Latouche, Maréchal de Camp des Armées de Sa Majesté, qu'elle a chargé de lettres de Créances de sa part aux directeurs des Cercles de Franconie et de Suabe », 31 octobre 1758.

⁴² SHD, sous-série GR 1M, 1M 1722, « Note concernant les régiments allemands au service de France » par M. de Phefell, p. 4.

⁴³ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1722, « Mémoire sur les régiments allemands », 1775 ?, p. 1.

⁴⁴ Wilson. *German armies. War and German politics, 1648–1806*, *op. cit.*, p. 265.

⁴⁵ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1722, n°10, 1780 ?, cité dans Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, *op. cit.*, p. 259.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, cette politique d'alliance a des retombées bénéfiques pour la France, mais également pour les États d'où sont tirés les régiments étrangers. La monarchie française ne peut donc pas se passer des troupes allemandes, et elle leur octroie plusieurs privilèges, qui agissent comme autant de motivations.

Pourquoi les Allemands veulent-ils servir les monarques français ?

Si l'on comprend bien les raisons du roi de France, encore fallait-il que les hommes acceptent de s'engager pour un souverain étranger. Quelles étaient donc les raisons et les motivations qui les poussent à s'engager dans les régiments allemands de l'armée française; celles des officiers tant que des soldats ? Regardons d'abord les causes politiques. Le morcèlement politique du Saint-Empire, bien qu'il ne soit pas un signe de faiblesse, engage les souverains des quelque 350 États possédant l'immédiateté impériale, c'est-à-dire le privilège de n'être assujéti qu'à l'autorité directe de l'empereur, à imposer leur souveraineté sur leur territoire⁴⁶. Les clauses des traités de Westphalie renforcent la souveraineté des princes sur leur État, leur permettent d'avoir leur propre armée ainsi que d'user de leur propre diplomatie, donc de créer leurs réseaux d'alliances⁴⁷. N'ayant souvent pas la force de rivaliser avec les grandes puissances de l'Empire, telles que celle des Habsbourg ou des Hohenzollern, les petits princes entrent alors souvent dans la sphère d'influence des puissances environnantes.

Cela ne signifie pas que ces États ne mènent pas leur propre politique ou aient abdiqué leur souveraineté. Souvent comparé à la vente d'esclaves, le « marché » des soldats allemands du XVIII^e siècle était principalement associé au désir des petits princes de vivre grasement. Cependant, et bien que les avantages économiques de ce commerce soient réels, des motifs politiques engageaient aussi ces souverains à chercher une alliance, soit en France, en Prusse, en Autriche ou encore en Angleterre⁴⁸. Louer, « vendre » ou permettre le recrutement étranger chez soi était donc une manière de jouer un rôle sur l'échiquier politique européen et, donc, d'y obtenir une reconnaissance en marge de l'autorité impériale⁴⁹.

⁴⁶ Evans, R.J.W. et Peter H. Wilson. « Introduction », dans Evans, R.J.W. et Peter H. Wilson (dir.), *The Holy Roman Empire, 1495–1806 : A European Perspective*, Leiden, Koninklijke Brill NV, 2012, p. 11.

⁴⁷ Wilson. « The Politics of Military Recruitment in Eighteenth-Century Germany », *loc. cit.*, p. 548

⁴⁸ *Id.* « The German 'Soldier Trade' of the Seventeenth and Eighteenth Centuries: A Reassessment », *loc. cit.*, p. 177.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 758

Le prestige des armées françaises joue aussi un rôle important dans l'engagement auprès de ce royaume⁵⁰. L'aura de la puissance française facilite notamment le recrutement parmi la noblesse et auprès des officiers, « tout le monde convient que c'est en France où la guerre se fait dans la dernière perfection, aussi n'en faut-il d'autres preuves que ceux que nous voyons arriver tous les jours en nos campagnes⁵¹. »

Les motivations des officiers : honneur et prestige

De plus grandes opportunités ? La mobilité sociale

La société d'ancien régime est une société de privilèges. Ceux-ci structurent les relations entre particuliers. Bien que la noblesse domine la pyramide sociale, elle ne constitue pas un ordre homogène, divisée qu'elle est en plusieurs catégories. Chaque famille y aspire à une ascension sociale ainsi qu'à une plus grande respectabilité. Comme l'explique Guy Rowlands : « Dynasticism was not about a family standing still. It was about improving one's position in society [...] »⁵². La question de la mobilité sociale reste ainsi déterminante pour comprendre les motivations des nobles étrangers à s'engager pour le service de la France. Plusieurs facteurs servent pourtant la progression sociale et au sein de l'armée au-delà du « mérite » : « l'ancienneté, la naissance, la valeur, mais aussi, comme le suggère Guignard⁵³, la seule volonté royale⁵⁴ ».

Au XVIII^e siècle, la vocation des armes reste associée à la qualité de noble, qu'elle soit ancienne ou de robe, comme l'explique le Chevalier de Quincy :

C'est l'usage ordinaire des gens de qualité ou de guerre, de destiner l'aîné de leurs enfans à la profession des Armes, & les cadets pour l'Eglise. L'aîné d'une famille de

⁵⁰ El Hage, Fadi. *Histoire des maréchaux de France à l'Époque moderne*, op. cit., p. 177.

⁵¹ Liliestierna cité dans Mathorez. op. cit., p. 114.

⁵² Rowlands, Guy. *The Dynastic State and the Army under Louis XIV: Royal Service and Private Interest, 1661-1701*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 15.

⁵³ « Parce que toutes les Charges militaires relevant du Roy directement, il est toujours le maître d'en disposer en faveur de qui bon lui semble, avec d'autant plus de raison que le bien ou le mal qui en peuvent arriver, regardant son service ou celui de l'Etat, & personne n'y ayant plus d'intérêt que Sa Majesté, on doit se tenir pour alluré que ce qu'elle en sait n'est que pour le mieux », dans Guignard, M. de. *L'École de Mars*, Paris, Chez Simard, 1725, t. I., p. 602.

⁵⁴ Drévilion. *L'impôt du sang*, op. cit., p. 80.

Robbe succède à son pere dans son emploi, & les autres, quand il y en a plusieurs, sont élevez pour l'Epée, ou bien pour l'Eglise⁵⁵.

Il n'est ainsi pas exceptionnel que les colonels et propriétaires des régiments allemands soient généralement des membres illustres de la noblesse impériale⁵⁶. Pour un protestant, sa confession lui interdit l'accès aux ordres de chevalerie, catholique, et aux ordres religieux. Ainsi : « if he [un noble protestant] wishes to rise in a suitable manner, and make something of himself, the military profession is the only alternative⁵⁷ ». Les chefs de régiment allemands peuvent être les héritiers de princes puissants, comme c'est le cas de Maurice de Saxe, fils illégitime de l'électeur de Saxe et du roi de Pologne, ou encore du fils illégitime de l'électeur Maximilien Emmanuel de Bavière, Maximilien Emmanuel François Joseph, comte de Bavière. Les opportunités d'ascension sociale pour les colonels propriétaires se mesurent également grâce à la proportion de ceux-ci qui accèdent à des postes d'état-major. Sur les vingt-quatre nobles qui forment les colonels et propriétaires des régiments allemands de la période étudiée, treize obtiennent le grade de brigadier, neuf deviennent maréchaux de camp, huit deviennent lieutenants-généraux, deux reçoivent la dignité de maréchal de France, mais seulement un seul devient maréchal général des camps et des armées du Roi (de Saxe). Seuls six colonels n'atteignent pas de grade au-delà de celui de colonel. Ces promotions amènent bien sûr du prestige et de la gloire, des valeurs chères à la noblesse, mais également des pensions et des gages plus élevés. Dans le cas de Lowendal, la pension que lui amène la dignité de maréchal de France se monte à 50 000 livres⁵⁸.

Sans surprise, les nobles servant dans les armées du Roi Très-Christien proviennent généralement des États alliés ou favorables à la France, principalement dans les États qui lui sont limitrophes. C'est le cas notamment de la principauté des Deux-Ponts-Birkenfeld, où la branche régnante de la famille Wittelsbach conserve pendant près de cent ans la propriété du régiment d'Alsace. Leur notoriété est telle que cette famille peut faire lever par le roi un second régiment dont elle obtient évidemment la propriété, le régiment Royal-Deux-Ponts. L'ascension

⁵⁵ Quincy, M. le marquis de. *Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand, roi de France*, tome 8, Paris, Denis Mariette, 1726, p. 5.

⁵⁶ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., p. 23.

⁵⁷ Pauli, C. F. *Denkmale Berühmter Feld-Herren*, Halle, 1768, p. 228. cité dans *ibid.*, p. 24.

⁵⁸ Barbier, Edmond-Jean-François. *Journal d'un avocat de Paris, Tome VII. 1745-1747 : La victoire de Fontenoy*, Clermond-Ferrand, Éditions Paleo, 2005, p. 253.

sociale de cette branche des Wittelsbach palatins est alors patente. Confinée d'abord à la marginalité, elle acquiert le régiment d'Alsace en 1667 sous Christian II, qui n'est alors que comte palatin. Son fils devient duc du Palatinat Deux-Ponts, il est également colonel propriétaire dudit régiment, et devient brigadier le 20 février 1743, maréchal de camp le 14 mai 1743, puis lieutenant général le 16 février 1746⁵⁹. Entre 1770 et 1776, son petit-fils, Maximilien Joseph devient électeur palatin puis de Bavière, puis premier roi de Bavière après le déferlement napoléonien et à la chute du Saint-Empire. Le parcours spectaculaire de cette branche cadette à la royauté mériterait une étude particulière.

Si l'ascension sociale est une motivation des officiers, certains soldats pouvaient aussi espérer l'obtention d'un grade d'officier dans les régiments étrangers, avec plus de facilité que dans les régiments français. Mauvillon explique ainsi qu'« en Allemagne, un Soldat qui a du mérite, prétend à devenir Officier, & le devient en effet⁶⁰ ». À titre d'exemple, citons deux cas : ceux des frères Radolphe, Ernst Friedrich et Heinrich, tous deux originaires de Rügen en Poméranie. Ils s'engagent comme volontaire dans la compagnie colonelle du régiment de Bentheim à Abbeville le 31 mars 1756⁶¹. La qualité de « volontaire » signifie qu'ils ne reçoivent pas de paie et vivent donc sur leurs propres deniers (cela suppose qu'ils disposent d'une condition sociale élevée voire d'un certain degré de noblesse⁶²) ou bien, parfois, de rapines. Leurs noms ont été hachurés dans les registres. Si cela est le cas des déserteurs, des morts et des réformés, ça l'est aussi de ceux qui ont été faits officiers, ce qui leur arrive lorsqu'ils sont fait officiers ensemble au régiment de Saxe comme lieutenants en second le 28 novembre 1756⁶³. Les deux sont présents dans le contrôle des lieutenants du régiment de Saxe, mais la date indiquée est celle du 1^{er} octobre 1756⁶⁴. Ceci pourrait correspondre à un délai dû au rythme des contrôles, qui ne sont pas réguliers. Une vingtaine d'années plus tôt, Michel Bolcher, soldat au

⁵⁹ Belleisle. *Chronologie historique et militaire, tome cinquième, op. cit.*, p. 342.

⁶⁰ Mauvillon. *Lettres françoises et germaniques, op. cit.*, p. 265.

⁶¹ SHD, sous-série GR Y^C, 1Y^C 25 - 1^{er} registre. « ANHALT-COETHEN [Bentheim] », 1^{er} bataillon. Nancy, 1^{er} mars 1757. Signé : de Zoller, major.

⁶² Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat, op. cit.*, p. 171.

⁶³ SHD, sous-série GR Y^C, 1Y^C 25 - 1^{er} registre. « ANHALT-COETHEN [Bentheim] », 1^{er} bataillon. Nancy, 1^{er} mars 1757. Signé : de Zoller, major.

⁶⁴ SHD, sous-série GR Y^B. Y^B 124, 1748-1762 Régiments d'infanterie. – Contrôle des lieutenants. 1748-1762 (1^{re} partie : de Picardie à Puysegur) : *Saxe, lieutenant en pied et en second*.

régiment de Saxe en 1733, devint quant à lui sergent en 1742, puis lieutenant en 1748 et finalement capitaine en second dans le même régiment⁶⁵.

Les fils bâtards de la noblesse trouvaient également dans les troupes étrangères du roi de France l'occasion de racheter une naissance illégitime. Ce sont des pratiques communes de l'époque, entre autres dans la famille d'Armagnac et d'autres familles duciales dès le XV^e siècle⁶⁶. Au XVIII^e siècle, les enfants illégitimes, naturels ou bâtards ne sont pas rares et les légitimer est pratique courante⁶⁷. On se souvient que Louis XIV fit légitimer huit de ces enfants naturels, et si son arrière-petit-fils, Louis XV, n'en légitime que deux, il subvient toujours à leurs besoins⁶⁸. Ces derniers ont le droit de porter les armes de leurs pères, avec l'ajout d'une batte pour les distinguer des enfants légitimes⁶⁹. Si la légitimation pouvait signifier des titres, elle ne laissait pas la place à la succession aux sièges de pouvoir. Tant qu'ils ne convoitent pas le trône, ils jouissent d'une réputation favorable et l'armée leur offrait ainsi une voie pour obtenir du prestige, de la gloire et de la renommée⁷⁰. Des bâtards illustres servent dans les armées du Roi Très-Chrétien, bien qu'ils ne soient pas toujours de nation allemande. C'est le cas, par exemple, de James FitzJames, duc de Berwick, fils illégitime de Jacques II Stuart, fait lieutenant général le 30 mars 1693 et maréchal de France le 15 février 1706. Il meurt lors du siège de Philippsbourg en 1734. Il y a également Maximilien Emmanuel François Joseph, fils de l'électeur de Bavière, d'abord fait brigadier le 1^{er} février 1719, maréchal de camp le 20 février 1734, puis lieutenant-général le 1^{er} mars 1738, avant de trouver la mort lors de la bataille de Lauffeld en 1747. Comme le mentionne Eugène Fieffé au sujet de cette pratique : « C'était bien, comme le dit Saint-Simon, l'âge d'or des bâtards ou fils de bâtards⁷¹ ». Cependant, le cas le plus spectaculaire est bien sûr celui de Maurice de Saxe, le plus célèbre des soldats étrangers. Mentionné plus haut comme étant le fils illégitime d'Auguste II le Fort, il n'était toutefois que

⁶⁵ SHD, sous-série GR Y^B, Y^B 168, Contrôles des officiers d'infanterie (formation de 1763). Anhalt 46 (avec table alphabétique dactylographiée) : *Saxe capt. en pied et en second*.

⁶⁶ Johans, Emmanuel. « Jean de Lescun (v. 1405-1473) : Destinée politique d'un vrai bâtard, pseudo-Armagnac, au service du roi », dans Avignon, Carole (dir.). *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 279.

⁶⁷ Bois. *Maurice de Saxe*, *op. cit.*, p. 13.

⁶⁸ Joseph Valynseele et Christophe Brun. *Les bâtards de Louis XV et leur descendance*, Perrin, 1991, 312 p.

⁶⁹ « Légitimation », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume IX (Jurisprud.)*, *op. cit.*, p. 364.

⁷⁰ Hermant, Héroïse. « A un tiempo rey y vasallo : Les bâtard royaux des Habsbourg d'Espagne, des "monstres politiques" », dans Avignon. *op. cit.*, p. 297

⁷¹ Fieffé. *op. cit.*, p. 306.

le premier d'une panoplie d'aventures extraconjugales qui mène à la naissance d'une myriade d'enfants illégitimes, soit plus de 300 ! Bien que légitimé, Maurice de Saxe ne pouvait espérer passer devant son frère naturel à la succession électorale. Éloigné de la cour saxonne, il cherche le service dans les armées impériales avant d'arriver en France. Devenu propriétaire du régiment de Sparre (rebaptisé Saxe), il réussit à grimper dans la hiérarchie militaire. Il est fait maréchal de camp le 7 août 1720. Lors de la guerre de Succession de Pologne, le duc de Saxe est alors en guerre contre son propre frère. Il écrit au duc de Noailles le 9 mai 1734 : « je n'ai ni parens, ni amis à la Cour [...] Vous ne sauriez douter, Monsieur, que je ne serve le Roi uniquement que par honneur [...] »⁷². Il demande ainsi une récompense, qu'il reçoit alors qu'il devient lieutenant général le 1^{er} août 1734. À la suite de ses exploits en Bohême, il devient maréchal de France le 26 mars 1744 et atteint, comme nous l'avons vu, la plus haute dignité militaire le 12 janvier 1747. Sur seulement sept titulaires de cette charge, il est le seul Allemand à obtenir cette charge et le second étranger, puisque Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, avait la dignité de prince étranger. Il obtient également la charge, quoique peu longtemps, de « maréchal-général & vicaire du pays conquis aux Pays-Bas⁷³ », et par la suite le château de Chambord.

Ulrich Woldemar von Lowendal, qui provient d'une lignée bâtarde légitimée de la royauté danoise, fait également sa renommée sous le lys. Le « Vauban danois » doit cependant principalement sa carrière au maréchal de Saxe, puisqu'il entre dans ses réseaux de clientèle. Ainsi, leur alliance avec la couronne française permet à certaines familles d'acquérir du pouvoir, parfois jusqu'à de très haut niveau. Les fils illégitimes n'ayant aucune chance de succéder à leur père acquièrent de la renommée et du prestige en servant le Roi Très-Chrétien.

Un vecteur d'ascension ? Le clientélisme

Les colonels des d[it] Régiments continueront de proposer à Sa Majesté les officiers, tant des compagnies que de l'État-major des d[it] Régiments, auxquels, si Sa Majesté les agrée, elle fera expédier les commissions, Brevets et lettres nécessaires pour être reçu dans les charges qui leur seront destinées⁷⁴.

⁷² Maurice de Saxe dans Grimoard. *op. cit.*, vol. 1., p. 8 ou De Saxe. *op. cit.*, p. 246-247.

⁷³ Entrée du 17 janvier 1748 dans Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome VI, 1747-1749*, *op. cit.*, p. 8.

⁷⁴ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Nouvelle capitulation accordé aux régimens allemands, du 18 janvier 1760 », p. 2.

Cet extrait de la *Nouvelle Capitulation* de 1760 présente un aspect fondamental de la France absolutiste. Bien que les colonels choisissent d'abord les officiers, c'est au roi que revient l'investiture finale. Si les compétences et le mérite ne sont pas étrangers à ce choix, le clientélisme intervient aussi comme un facteur important du recrutement⁷⁵. Le roi ne pouvant connaître tous les officiers, il délègue en effet son autorité aux officiers qui lui font des recommandations⁷⁶. Barbézieux explique qu'un officier doit être présenté par quelqu'un de stature pour être considéré lors d'une promotion⁷⁷. D'ailleurs, dans les *Contrôles* d'officiers de régiment français, il existe des annotations marginales faites par les contrôleurs qui permettent d'évaluer la promotion et les vecteurs de la promotion. Ceux-ci n'existent pas dans les *Contrôles* des officiers des régiments allemands. La différence réside dans la gestion des régiments « nationaux », laissée à l'administration royale, alors que dans les régiments allemands elle est déléguée aux officiers. D'après Guy Rowlands, un cinquième des officiers ont un lien avec le colonel avant leur entrée au régiment⁷⁸. Les « grands », c'est-à-dire les princes du sang, légitimés, ainsi que les maréchaux, jouissent non seulement du privilège d'avoir l'oreille du roi, mais du pouvoir d'imposer leurs proches et les membres leurs réseaux de clientèle dans la hiérarchie militaire⁷⁹. Maurice de Saxe et Lowendal font partie de ces « grands Maurice de Saxe et Lowendal font partie de ces « grands ». Ce n'est toutefois pas un droit, mais bien une pratique tolérée par le roi⁸⁰.

La charge de colonel passe ainsi souvent de père en fils, bien qu'elle ne soit en théorie pas vénale⁸¹. Ceci est également le cas dans d'autres offices de l'État, qui ont une valeur pécuniaire⁸². Déjà mal perçue dans le domaine civil, la vénalité des charges militaires compromet la valeur guerrière de la noblesse⁸³. Cependant, malgré l'interdiction de 1654 par Louis XIV, les charges militaires, principalement des capitaines et des colonels, continuent,

⁷⁵ Drévuillon. *L'impôt du sang, op. cit.*, p. 79.

⁷⁶ Rowlands. *op. cit.*, p. 352.

⁷⁷ SHD, sous série GR A¹, A¹ 1377, Barbézieux à Chazeron, 28 janvier 1696.

⁷⁸ Rowlands. *op. cit.*, p. 355.

⁷⁹ Rowlands. *op. cit.*, p. 353.

⁸⁰ Drévuillon. *L'impôt du sang, op. cit.*, p. 82.

⁸¹ Rowlands. *op. cit.*, p. 246.

⁸² Bien, David M. « Les offices, les corps, et le crédit d'État : l'utilisation des privilèges sous l'Ancien Régime », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 43^e année, n° 2, 1988. p. 381.

⁸³ Drévuillon. *L'impôt du sang, op. cit.*, p. 179.

avec la sanction du roi, d'être vénales⁸⁴. Le marquis de Castries évoque également une autre justification de la vénalité dans son *Mémoire sur la vénalité des compagnies de cavalerie* : « la justice qui se rencontrait à dédommager les premiers propriétaires des dépenses qu'ils avaient faites pour lever leurs troupes⁸⁵ ». L'entretien d'une troupe coûtait en effet cher⁸⁶. Ceux qui bénéficient d'une promotion avaient souvent été gratifiés de la mention : « de quoi acheter un régiment/compagnie⁸⁷ ». C'est pour cette raison que le maréchal de Saxe s'est appauvri en achetant son régiment, son ancien propriétaire ayant joué sur sa réputation⁸⁸. C'est autant le cas dans les régiments français qu'allemands. Lowendal lègue son régiment à son fils et cette pratique se maintient dans la maison de Birkenfeld-Zweibrücken. Dans le régiment de Saxe, il y a même des exemples de grades de capitaine qui se transmettent au sein de la même famille. Ainsi, la compagnie d'Henriville est d'abord commandée par ce qui semble être l'aîné de la fratrie, puis par le cadet. La naissance de ces capitaines à deux ans d'intervalle, en 1711 et l'autre en 1713, indiqueraient que ce sont des frères, sinon des membres de la même famille⁸⁹. Les liens de sang peuvent être moins directs cependant. Le maréchal de Saxe de ce fait demande au marquis d'Argenson un avancement pour son neveu, le comte de Frise. Il l'explique clairement dans une lettre du 6 mai 1748 au comte d'Argenson, dans laquelle il vante les mérites et la jeunesse de son candidat : « Il est jeune et a bien pris les premiers principes qui sont meilleurs en Saxe qu'ici, et qu'il faut nécessairement savoir avant les grandes parties de la guerre. Il y a de l'étoffe chez lui pour celle-là, il ne lui faut que de l'expérience, et il a le temps d'en acquérir⁹⁰ ». Déjà le 15 mai de la même année, de Saxe réécrit au ministre de la guerre qu'il « n'aurait pas osé prendre les espérances que vous [comte d'Argenson] voulez bien me donner sur son avancement⁹¹ » et pour le remercier de la charge de commissaire général accordée à son neveu. Il souhaite également lui léguer une copie de son manuscrit *Mes Rêveries*, ainsi que son

⁸⁴ Drévuillon. *L'impôt du sang*, op. cit., p. 185.

⁸⁵ SHD, sous-série 1M, 1M 1727, « Mémoire sur la vénalité des compagnies de cavalerie » sans date.

⁸⁶ Drévuillon. *L'impôt du sang*, op. cit., p. 194.

⁸⁷ Léonard, op. cit., p. 167.

⁸⁸ Bois. *Maurice de Saxe*, op. cit., p. 62.

⁸⁹ SHD, sous-série GR Y^B, Y^B 168, Contrôles des officiers d'infanterie (formation de 1763). Anhalt 46 (avec table alphabétique dactylographiée) : *Saxe capt. en pied et en second*.

⁹⁰ Lettre de Maurice de Saxe au Comte d'Argenson, 6 mai 1748 au camp de Maastricht, dans Argenson. *Correspondance du comte d'Argenson*, op. cit., p. 291. Ou voir De Saxe. op. cit., p. 422.

⁹¹ Lettre de Maurice de Saxe au Comte d'Argenson, 15 mai 1748 au camp de Maastricht, dans *Ibid.*, p. 293. Ou voir De Saxe. op. cit., p. 424.

régiment de cavalerie⁹². L'avancement rapide du comte de Frise est donc dû au prestige et au clientélisme du maréchal de Saxe.

De plus, étant les invités et les protégés de Saxe, « le brave Lowendal⁹³ » et Dieskau peuvent avoir des carrières militaires et des promotions plus rapides que d'autres, ce qui cause de la jalousie chez les officiers français. Leur promotion n'est pourtant pas étrangère à leur mérite et à leurs qualités martiales. Lowendal, en fin poliorcète, prend tout de même en 1747 Berg-op-Zoom, réputée imprenable ! Entre toutefois aussi en jeu l'amitié qui les lie à de Saxe, personnage d'une grande influence sur l'appareil militaire et le roi⁹⁴. Le marquis d'Argenson explique que c'est « le comte de Saxe [qui] a attiré ici le comte de Lowendal son ami⁹⁵ ». Ce dernier est perçu comme étant un satellite du maréchal de Saxe⁹⁶. Lorsque Louis XV se questionne à propos de la conduite à adopter face à Lowendal, suite à la prise violente de Berg-op-Zoom, Maurice de Saxe lui répond : « Sire, [...] il n'y a pas de milieu : il faut le faire pendre ou le faire maréchal de France⁹⁷. » Le comte de Lowendal, malgré la haine dont le poursuit d'Argenson, reçoit de Louis XV une pension de 50 000 livres⁹⁸.

Le baron de Dieskau, Saxon recruté comme initialement comme aide de camp de Maurice de Saxe, gravit lui aussi les échelons. Ce poste, d'après Guy Rowlands, est utilisé par les officiers généraux comme source « personnelle » de patronage⁹⁹. Dieskau devient ensuite officier dans le régiment d'infanterie de son patron, puis lieutenant-colonel et colonel de son régiment de cavalerie, les fameux Volontaires de Saxe. En 1755, alors que la guerre de Sept Ans est sur le point d'éclorre en Europe, il est envoyé avec deux bataillons de régiments des troupes de terre en Amérique septentrionale, là où les combats ont déjà commencé, avec le grade de maréchal de camp.

⁹² SHD, sous série GR Y^D, 2 Y^D 212, f° 26, *Testament et codicille de S.A. MGR le Maréchal de Saxe*, déposé chez Maître Fortier, notaire à Paris, le 3 décembre 1750. Ou voir De Saxe. *op. cit.*, p. 445-446.

⁹³ Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747*, *op. cit.*, p. 352.

⁹⁴ El Hage, Fadi. *La guerre de Succession d'Autriche (1741-1748): Louis XV et le déclin de la France*, Paris, Economica, 2017, p. 197.

⁹⁵ Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747*, *op. cit.*, p. 77.

⁹⁶ El Hage, Fadi. *La guerre de Succession d'Autriche (1741-1748)*, *op. cit.*, p. 201.

⁹⁷ Fieffé. *op. cit.*, p. 329.

⁹⁸ Mathorez. *op. cit.*, p. 410.

⁹⁹ Rowlands. *op. cit.*, p. 273.

Claude-Louis, comte de Saint-Germain, même s'il n'est pas Allemand, est colonel propriétaire d'un régiment allemand éponyme. Entré très jeune dans la carrière des armes, il sert d'abord sous son père dans un bataillon de milice. N'ayant pas les moyens de se procurer un régiment, ce dernier entre en 1729 au service de l'électeur palatin¹⁰⁰, où il commande une unité de dragon, c'est-à-dire « une sorte de cavaliers qui marchent à cheval & qui combattent à pié, mais aussi quelquefois à cheval¹⁰¹ ». Trois ans plus tard, il est au service de l'empereur sous Eugène de Savoie, généralissime des armées impériales. Il change pour le camp bavarois en 1741 pour y avoir une meilleure chance d'ascension, et y devient général¹⁰². Ce n'est qu'en 1746 qu'il revient sous le lys. Il a également assisté lors de son parcours aux manœuvres du vieux Dessauer¹⁰³ à Berlin. Ainsi, après avoir servi dans trois armées allemandes et ayant vu l'exercice prussien, rien d'étonnant qu'il devienne également un fervent défenseur de la méthode prussienne, surtout de sa discipline. Les origines de Saint-Germain ne lui apporteraient « ni réseaux d'influence ni fortune personnelle¹⁰⁴ ». Il trouverait son protecteur dans la figure de Maurice de Saxe. Ce dernier appuie son avancement, entre autres par crainte qu'il ne quitte le service de la France, car il est également tenté, comme le maréchal, par le service en Prusse¹⁰⁵. Le maréchal de Saxe écrit à son sujet : « C'est un officier de la plus grande distinction et nous en avons peu comme cela ; il est jeune et pourra rendre de grands services, et il nous quittera s'il n'est pas avancé¹⁰⁶ ? » C'est également grâce à Saxe que Saint-Germain obtient son régiment allemand. Dans ce dernier, le futur ministre peut y créer un réseau de clientèle, car il a « les moyens de placer quelques Officiers d'un mérite reconnu, tels que le Baron de Clausen et M. de Guelb, qui avaient servi dans son régiment en Bavière¹⁰⁷ ».

¹⁰⁰ Genet-Rouffiac, Nathalie et Guillaume Lasconjarias. « Claude-Louis-Robert, comte de Saint-Germain, 1775-1777 », dans Sarmant, Thierry (dir.). *Les ministres de la Guerre 1570-1792 : Histoire et dictionnaire biographique*, Paris, Belin, 2007, p. 456.

¹⁰¹ « Dragon », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume V (Hist. mod. & Art milit.)*, p. 104.

¹⁰² Saint-Germain, Claude-Louis, comte de. *Correspondance particulière du comte de Saint-Germain, ministre et secrétaire d'état de la guerre, Lieutenant-General des Armees de France... avec M. Pâris-Duverney, volume 1*, Londres, éd. P-H. de Grimoard, 1789, p. 4.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 5-6.

¹⁰⁴ Genet et Lasconjarias. *loc. cit.*, p. 457.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 458 et Saint-Germain. *op. cit.*, p. 5.

¹⁰⁶ Lettre de Maurice de Saxe au Comte d'Argenson, 15 mai 1748 au camp de Maastricht, dans Argenson. *Correspondance du comte d'Argenson, op. cit.*, p. 293. Ou voir De Saxe. *op. cit.*, p. 424.

¹⁰⁷ Saint-Germain. *op. cit.*, p. 6.

Le clientélisme peut également provenir de « grands » français. C'est le cas d'officiers qui servent avec distinctions sous le maréchal duc de Broglie lors de la guerre de Sept Ans. Le baron de Clozen, colonel du régiment Royal-Deux-Ponts, ainsi que le comte de Hessenberg, colonel du régiment Royal-Bavière, en reconnaissance d'actes méritoires lors de « l'affaire de Sandershausen¹⁰⁸ », sont mis à l'avant par le maréchal de Broglie. Ce dernier « appelle » à leur élévation au grade de brigadier¹⁰⁹. L'appel à la promotion de deux officiers allemands soulève une question : ces deux hommes sont-ils recommandés au secrétaire d'État à la Guerre par pure pensée méritocratique, ou dans le but d'avancement d'un réseau de clientèle ?

Les cas précédents illustrent bien comment le clientélisme attire principalement des nobles au service de la France. De la même manière qu'il permet aux officiers français de gravir les échelons de la hiérarchie militaire et de contourner l'ordre du tableau, les officiers étrangers peuvent également en bénéficier. Bien que les officiers français n'aient rien de personnel contre les officiers étrangers, ce sont généralement leurs promotions rapides, comme dans le cas de Lowendal, ce qui attise leur jalousie¹¹⁰. « Toutes les femmes enragent à la Cour de voir triompher des étrangers¹¹¹. » N'ayant pas fait le *cursus honorum* militaire, c'est-à-dire ayant traversé chaque grade de l'état-major, ce dernier est vu comme une « créature » du maréchal de Saxe¹¹².

Institution du mérite militaire

Les récompenses symboliques sont également un facteur de motivation pour les officiers. Elles sont perçues comme des dons compensatoires pour des services méritoires dans le civil ou le militaire¹¹³. Elles sont non seulement un outil de l'appareil étatique de domination sur les contre-pouvoirs, mais également un vecteur d'ascension sociale pour ceux qui en

¹⁰⁸ C'est une escarmouche qui a lieu le 23 juillet 1758, près de Sandershausen (l'auteur a ainsi fait une erreur dans la source) en Hesse, entre une armée française et une armée du Hesse-Kassel. Les régiments allemands de Royal-Bavière et de Royal-Deux-Ponts y sont présents. Les bataillons de ces régiments repoussent avec la seule baïonnette les troupes hessoises malgré de lourdes pertes. Cf. Renouard, Carl. *Geschichte des Krieges in Hannover, Hessen und Westfalen von 1757 bis 1763 - Die Feldzüge von 1757 und 1758*, Cassel, Theodor Fischer, 1863, p. 718-731.

¹⁰⁹ SHD, sous-série Y^A. Y^A 512, « Colonel d'Inf^{tr}ie, pour lesquels M. le duc de Broglie demande le grade de Brigadier à l'occasion de l'affaire de Sandershausen », 15 août 1758.

¹¹⁰ El Hage. *Histoire des Maréchaux de France*, op. cit., p. 178.

¹¹¹ *Id.* *La guerre de Succession d'Autriche (1741-1748)*, op. cit., p. 191.

¹¹² *Ibid.* Cf. Choiseul, Étienne-François de. *Mémoires du duc de Choiseul*, Paris, Le Mercure de France, 2005, p. 84.

¹¹³ Cogan, Gwenola et Benjamin Deruelle. « Distinguer, intégrer. Dimensions politiques et sociales de la récompense », dans *Hypothèses*, vol. 12, n° 1, 2009, p. 173.

bénéficient¹¹⁴. La récompense est individuelle et publique, elle permet de distinguer un individu des autres¹¹⁵. Celles-ci permettent une reconnaissance des mérites, l'acquisition de pensions, mais aussi parfois l'anoblissement¹¹⁶. Louis XIV avait créé l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1693, pour distinguer les officiers ayant réalisé des actions méritoires. Cet ordre du roi, contrairement aux autres ordres de chevalerie, était seulement attribué à l'ancienneté. Ainsi, tout officier ayant servi plus de dix ans dans les armées du Roi ou ayant fait des actes particulièrement valeureux s'y voyait admis. Il mettait les hommes sur un pied d'égalité, permettant l'anoblissement des roturiers, et ainsi l'uniformisation des statuts des sujets du roi. Il élargissait les opportunités d'ascension sociale pour eux comme pour les membres de la petite noblesse en se distinguant au service des armées de France¹¹⁷. Jean Chagniot explique également que de nombreux officiers attendaient de recevoir l'ordre avant de prendre leur retraite et qu'ils « attachaient d'ailleurs beaucoup de prix à cette décoration¹¹⁸ ». Cependant, cet ordre était réservé aux officiers catholiques¹¹⁹. Les officiers protestants, qui représentaient plus de 30% des officiers allemands, ne pouvaient donc recevoir cette récompense et surtout les substantielles pensions qu'elle apportait. Le roi de France devait ainsi trouver une manière de récompenser et de cultiver leur mérite au même titre que celui des officiers catholiques.

Dans un but de récompenser les officiers protestants et de « chercher de nouveaux moyens pour récompenser leur zèle et leur fidélité », le lieutenant-général de Courten, Suisse catholique, pense fonder un ordre « non royal » pour imiter, voire d'émuler l'ordre de Saint-Louis. Puisque les souverains de France veulent s'attacher des officiers protestants et ne peuvent se passer des troupes protestantes, cette initiative devient l'institution du Mérite Militaire et a été créée le 10 mars 1759. Sa devise était *Pro virtute bellica*, c'est-à-dire « pour les vertus guerrières », et chaque titulaire se devait de prêter serment de fidélité au roi. Le roi a ainsi institué cette distinction « qui fut un témoignage public de son estime et de sa considération pour des officiers dont les services tendent également au bonheur de l'État et à la gloire du

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 178.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 177.

¹¹⁶ Rowlands. *op. cit.*, p. 222.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 323.

¹¹⁸ Chagniot. *Guerre et Société à l'époque moderne*, p. 328-329.

¹¹⁹ *Édit de création de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, Paris, 1693.

souverain¹²⁰ ». Cette mesure permet au souverain de récompenser les officiers protestants et à ces derniers de se distinguer au sein de l'appareil militaire français.

La naturalisation : conséquence ou motivation du recrutement étranger ?

Tel que le démontre Christopher Tozzi, plusieurs officiers et soldats étrangers s'attachèrent à leur pays d'accueil¹²¹. Cet attachement semble mutuel. Ainsi, plusieurs officiers s'établissent au sein du royaume de France et ils y reçoivent ou demandent des lettres de naturalité, servant à garantir leurs droits, mais également à continuer à les attacher à la France. La naturalisation est une citoyenneté d'avant-garde. Elle donnait les mêmes droits à un étranger au sein du royaume de France, les aubains, qu'à un natif, les régnicoles. L'aubain est « est un étranger qui séjourne dans le royaume sans y être naturalisé¹²² », alors que le régnicole est le contraire, « un sujet de la Couronne d'origine française, né et résidant dans le royaume du roi de France¹²³ ». Le droit d'aubaine « est le droit qui appartient au souverain exclusivement à tout autre, de succéder aux étrangers non naturalisés, morts dans le royaume¹²⁴ ». C'est-à-dire que « si l'aubain meurt en France, ses biens sont acquis au roi, si ce n'est qu'il en ait fait donation entre vifs, ou qu'il laisse des enfants nés dans le royaume¹²⁵ ».

Une ordonnance de 1715 accorda la qualité de régnicoles aux gens de guerre catholiques qui auraient figuré pendant dix ans sur les contrôles de l'armée¹²⁶. Ceux-ci sont ainsi libérés du droit d'aubaine. Le fait que la majorité des soldats allemands sont catholiques explique que cette mesure couvre une large partie des forces étrangères françaises. Ceci pourrait également expliquer pourquoi les officiers protestants, tels que Maurice de Saxe, cherchent à recevoir ces lettres, pour « jouir de tous les droits, privilèges, franchises & libertés dont jouissent les vrais

¹²⁰ Meschinot de Richemond, Louis-Marie. *Notes sur l'institution du mérite militaire, 1759-1830*, Paris, impr. de C. Meyrueis, 1875, p. 1.

¹²¹ Tozzi. *op. cit.*, p. 60.

¹²² « Aubain », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume I (Jurisprudence)*, *op. cit.*, 1751, p. 863.

¹²³ Sahlins Peter, Rab Sylvie, Alduy Cécile. « La nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l'Ancien Régime », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55^e année, N. 5, 2000. p. 1083.

¹²⁴ « Régnicole », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Volume I (Jurisprudence)*, *op. cit.*, 1751, p. 863.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Mathorez. *op. cit.*, p. 117.

¹²⁶ Tozzi. *op. cit.*, p. 60.

originaires français¹²⁷ ». D'après Christopher Tozzi, beaucoup de soldats recherchent à se retirer en France après leur service, comme douze des quatorze officiers étrangers du régiment de Nassau en 1763¹²⁸.

La naturalisation apparaît ainsi plutôt comme une conséquence du recrutement étranger, car ceux qui souhaitent se faire naturaliser le font suite à de longues années de service auprès de la France. Elle peut cependant être une motivation, comme c'est le cas de Maurice de Saxe. Ce dernier obtient ses lettres de naturalité 4 mai 1746¹²⁹, qui le font français. Cet acte démontre non seulement l'attachement mutuel de la couronne et du Saxon, mais encore la volonté de Louis XV de s'attacher et de maintenir le lien qui unit le maréchal à la France¹³⁰. Lowendal reçoit également les lettres de naturalité¹³¹. Dans leurs cas, c'est l'attrait de la naturalité française qui joue sur la carrière militaire.

Aujourd'hui encore, la Légion étrangère prévoit une naturalisation après trois ans de service, mais également par le fait d'armes. Ces « Français par le sang versé », rappellent les racines de la naturalisation d'Ancien Régime.

Les motivations des soldats : gains et privilèges

Les officiers allemands jouissaient de beaucoup de prestige dans l'armée française, ce qui amène la couronne à leur octroyer de nombreux privilèges et déployer des efforts pour attirer les soldats de nations allemandes à son service. L'historiographie a amplement présenté des raisons quelque peu stéréotypées pour lesquelles les soldats s'engageaient : la possibilité d'un emploi, qui offre non seulement une solde, donc un gagne-pain, mais également, en période de crise, des vêtements et des repas chauds. Pourtant, le manque de sources rend difficile la connaissance de toutes les subtilités des facteurs de motivations. À ce sujet, Christopher Duffy note :

The question of the motivation of Old Regime armies is almost wholly unresearched, partly because evidence is so spare and partly because it is tempting to assume that the soldiers signed up because of the bounty on offer, because they

¹²⁷ « Lettres de naturalité » dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume IX*, *op. cit.*, p. 426.

¹²⁸ Tozzi. *op. cit.*, p. 61.

¹²⁹ Bois. *Maurice de Saxe*, *op. cit.*, p. 183.

¹³⁰ El Hage. *Histoire des maréchaux de France à l'Époque moderne*, *op. cit.*, p. 177.

¹³¹ *Id.* *La guerre de Succession d'Autriche (1741–1748)*, *op. cit.*, p. 188.

were pressed or because they were on the run and sought to desert at the earliest opportunity¹³².

Cependant, nous chercherons à comprendre les motifs qui poussent les soldats à s'enrôler dans un régiment sur pied allemand et non dans un régiment d'une autre nationalité. Certains d'entre eux ont déjà été traités, tel que la liberté de culte. Nous nous attarderons ici aux gains pécuniaires, ainsi qu'aux autres privilèges dont jouissent les soldats des régiments sur pied allemands. Ce sont, comme l'explique Lynn ou Berkovich¹³³, des facteurs de motivation à prendre en compte.

« For slight profit soon makes people change their minds¹³⁴ »

Tout militaire reçoit une solde, ce qui, bien sûr, motive les hommes à s'engager dans une armée qui recrute principalement des volontaires. La supériorité de la paie du soldat d'un régiment allemand était considérable sur celui de ces homologues régnicoles, à ce point qu'elle encourage même des natifs à servir dans les régiments allemands. Seuls les Suisses reçoivent une solde plus élevée. Sous Louis XV, il en coûte environ 122 livres et 11 deniers pour la levée d'un soldat français alors qu'un Irlandais ou un Italien revient à 160 livres et un Allemand ou un Suisse à 178 livres. Plus tôt dans le siècle, le maréchal de Puységur affirme : « La paye la plus forte de toutes les nations sont les Allemands et les Suisses, [...] un bataillon allemand ou suisse coûte autant que deux français¹³⁵. » Comment expliquer cette différence ?

D'abord, les Allemands sont perçus comme avares et avides d'argent. Mauvillon note qu'« aujourd'hui, je ne sache personne qui les surpasse dans l'avidité du Gain¹³⁶ ». Dans le même sens, le marquis d'Argenson dit que « tous deux [Maurice de Saxe et Lowendal] aiment l'argent

¹³² Duffy, Christopher. *Eagles over the Alps: Suvorov in Italy and Switzerland, 1799*, Chicago, Emperor's Press, 1999, p. 22; Blanning, T.C.W., *The French Revolutionary Wars, 1787–1802, Modern Wars*, London, Arnold, 1996, p. 119.

¹³³ Lynn. *Bayonets of the Republic*, *op. cit.*, p. 22, et Berkovich. *op. cit.*, p. 12.

¹³⁴ Grimmelhausen, Hans Jacob Christoffel von. *Simplicissimus : The German Adventurer* (traduit par John C. Osborne), Knoxville, Newfound Press, 2008, p. 776. À noter que cette citation n'était pas dans la version française utilisée ci-dessus, donc nous avons utilisé une version anglaise.

¹³⁵ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1777, « Discours de M. de Chamlay sur la réforme prochaine », n°3, p. 32, avril 1713. cité dans Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, *op. cit.*, p. 260.

¹³⁶ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, *op. cit.*, p. 246.

en Allemands¹³⁷ ». Le choix de prendre ces derniers en exemple n'est pas innocent, car leurs biens acquis sont quantifiables. En effet, ils reçurent non seulement des honneurs immenses, tels que le maréchalat, mais aussi des pensions et des châteaux. D'ailleurs, selon les contemporains, le corps officier des régiments étrangers serait un endroit où « s'était insinué tant d'Allemands avides de pensions et de places¹³⁸ ».

Ensuite, le besoin de créer des fidélités et d'attirer des soldats explique le montant de la solde. Nous avons vu que les rois de France avaient besoin des Allemands et tentaient de les attirer à leur service. Un mémoire anonyme l'évoque : « C'est en partie pour qu'elles [les troupes étrangères] fassent leurs recrues hors du Royaume qu'on leur a accordé une paie plus forte qu'aux troupes nationales [...]»¹³⁹ ». Ainsi, le souverain serait prêt à payer plus pour des hommes qui sont, du moins en principe, déjà des vétérans. Louvois se serait plaint à Louis XIV du coût des Suisses en disant : « Avec l'or que Votre Majesté et ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, elle paverait d'écus la chaussée de Paris à Bâle. » Un colonel suisse qui aurait entendu cette remarque aurait répondu : « Si l'on voyait le sang versé par les Suisses au service de la France, il remplirait un canal aussi large que votre chaussée et coulant de Bâle à Paris¹⁴⁰ ». Cette remarque, qu'elle soit vraie ou non, illustre bien que malgré le coût des régiments étrangers, ceux-ci rendaient fidèlement service à la France.

La petite guerre et les sièges étaient souvent synonymes de danger pour un soldat, mais ils amenaient également leur lot de butin. Comme l'affirme le Chevalier d'Ort*** dans une de ses lettres : « On permet dans de certaines occasions le pillage, ou la maraude. Dans les expéditions les plus épineuses, c'est par l'espoir du gain qu'on excite la bravoure du Soldat ; que n'attaquerait point un Grenadier, si la victoire pouvait lui procurer une récompense lucrative¹⁴¹ ? » Pour donner un exemple de gain fait lors du pillage suivant un siège, celui de Berg-op-Zoom en 1747 est frappant. On y dit d'ailleurs « qu'un régiment a eu pour sa part

¹³⁷ Entrée sur le Maréchal de Saxe dans Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747, op. cit.*, p. 78.

¹³⁸ Mathorez. *op. cit.*, p. 85.

¹³⁹ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Mémoire concernant les sujets du Roy qui s'engagent dans les régiments étrangers », avril 1753.

¹⁴⁰ Fieffé. *op. cit.*, p. x.

¹⁴¹ Dans *Autres lettres trouvées par les Hanovriens parmi le butin qu'ils ont fait sur les Francois lors de la bataille de Minden. Lettre XV du 14 juillet 1758*, p. 48.

cinquante mille écus » et que les grenadiers, dont ceux des régiments allemands de Saxe et de Lowendal, « ont eu pour eux seuls quatorze ou quinze mille livres¹⁴² ». Bien sûr, tout soldat, étranger ou pas, pouvait retirer un bénéfice pécuniaire lors d'un épisode de pillage d'une ville. Non seulement ces derniers n'étaient pas encore réglementés¹⁴³, mais il existait des unités tristement célèbres pour leur action de déprédation, telle que la rapine : les cosaques (armées russes), les pandours et les Croates (armées autrichiennes), les hussards et les corps francs (armées françaises, prussiennes, etc.). Ces unités légères, habiles à la petite guerre, originaires des steppes et des confins de l'Europe, n'étaient cependant que des unités irrégulières dans l'appareil militaire¹⁴⁴. Cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas nombreuses – ce sont près de 80 000 Croates qui servent l'Autriche durant la guerre de Sept Ans¹⁴⁵. Avec les Lumières, les épisodes de mise à sac de villes sont plus rares, bien que rien ne les empêche officiellement outre la raison. Ce n'est que durant un long siège, où la garnison résiste longtemps, qu'un pillage est accepté aux yeux des contemporains¹⁴⁶. Ainsi, cet incitatif à l'engagement dans l'armée française se faisait peut-être encore plus sentir pour les hommes des régiments allemands puisqu'ils jouissaient d'une solde déjà plus importante que beaucoup de leurs camarades. Le facteur économique est donc incontournable pour comprendre la motivation des soldats à s'engager.

Les privilèges

La rémunération supérieure des soldats dans les régiments allemands explique en partie leur motivation à s'y engager, cependant, ce n'est pas la seule puisqu'ils ne seraient alors que de vulgaires mercenaires. Il faut se pencher sur les autres privilèges dont bénéficient les régiments allemands pour comprendre l'engagement dans toute sa complexité.

À partir du 10 mars 1729, la durée de l'engagement dans les corps français ne peut plus être de moins de six ans. Toutefois, pour les troupes légères et étrangères, cette ordonnance ne

¹⁴² Barbier. *op. cit.*, p. 252.

¹⁴³ D'ailleurs, le pillage dans les villes n'est pas officiellement condamné avant les Conventions de la Haye en 1899 et 1907. Cf. Inal, Tuba. *Looting and Rape in Wartime : Law and Change in International Relations*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2013, p. 29.

¹⁴⁴ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, *op. cit.*, p. 270.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 272.

¹⁴⁶ Lynn. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 202.

s'applique pas¹⁴⁷. Dans un mémoire anonyme, un officier explique que ce facteur peut expliquer l'engagement de nationaux dans les régiments étrangers, à cause « [...] de la facilité qu'ils ont de faire des engagements moindres de six ans¹⁴⁸. » En effet, dans les *Contrôles*, la durée des engagements est généralement de trois ans, parfois de quatre. Ainsi, cette particularité apparaît comme moins contraignante, autant pour un étranger qu'un national.

Un autre privilège des régiments allemands concerne leur droit d'avoir des familles, du moins les femmes sont-elles tolérées dans les camps et les garnisons. Nous savons que les soldats « nationaux » perdent leur ancienneté s'ils sont mariés et que, techniquement, les femmes ne sont pas admises en garnison ou en campement¹⁴⁹. Elles sont vues comme des sources de nuisances et comme des mangeuses de rations¹⁵⁰. Cependant, héritage peut-être de la tradition prussienne¹⁵¹, les femmes des militaires des régiments allemands ont des lits et des rations, à la manière des soldats, qui leur sont accordés en vertu des capitulations¹⁵². Mauvillon s'en moque : « J'approuve fort la coutume des François, de ne permettre qu'à très peu de Soldats de se marier; au-lieu qu'en Allemagne autant de Soldats, presque autant de Femmes¹⁵³. » Cela permet également aux fils de ces étrangers de servir par la suite dans le même régiment que leur père. Le régiment entretient un certain nombre d'épouses et d'enfants¹⁵⁴. Ainsi : « Les Dames mêmes y ont plus de courage & beaucoup moins de délicatesse qu'ailleurs. J'ai vu des Allemandes du premier rang suivre leurs Epoux à la Guerre, & supporter mille incommodités avec une fermeté qui m'étonnoit¹⁵⁵. » Ceci pourrait expliquer aussi la présence des « enfants du régiment ».

¹⁴⁷ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 172.

¹⁴⁸ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Mémoire concernant les sujets du Roy qui s'engagent dans les régiments étrangers », avril 1753.

¹⁴⁹ Badeau, Albert. *La vie militaire sous l'Ancien Régime (I) : le soldat*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, p. 205.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 207.

¹⁵¹ Muth, Jörg. *Flucht aus dem militärischen Alltag. Ursachen und individuelle Ausprägung der Desertion in der Armee Friedrichs des Großen : Mit besonderer Berücksichtigung der Infanterie-Regimenter der Potsdamer Garnison*, Freiburg, Rombach 2003. 213 p.

¹⁵² SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Nouvelle capitulation accordée aux régimens allemands à commencer du Premier mars 1760 », 18 janvier 1760, p. 4.

¹⁵³ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 284.

¹⁵⁴ Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 262.

¹⁵⁵ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 269-270.

Les régiments allemands jouissent également de privilèges de justice. En effet, bien qu'intégrées à l'appareil militaire français, les troupes allemandes ne sont pas entièrement soumises à la même justice. Entre autres pour satisfaire les colonels des régiments, l'autorité royale leur est déléguée. Ils deviennent ainsi la plus haute instance de justice dans les régiments étrangers¹⁵⁶. Les soldats des régiments allemands commettant des crimes sont donc remis à la justice de leurs régiments. Seuls les criminels pris sur le fait par des prévôts généraux dont la peine, établie sur le champ, est la mort sortent de cette juridiction¹⁵⁷. Les colonels peuvent également gracier les soldats, comme en témoigne la *Nouvelle capitulation accordée aux régimens allemands* de 1760¹⁵⁸. À la différence cependant des bandes de Suisses et des Lansquenets, les régiments étrangers restent soumis aux ordonnances royales en ce qui concerne les crimes ainsi que leurs peines, principalement la discipline, la désertion et la maraude¹⁵⁹. Seuls les délits mineurs sont régis par d'autres lois, tels que le « Code allemand » mentionné dans la capitulation de 1760. Cependant, l'autorité monarchique est présente, puisque, bien que les colonels étrangers aient le choix des établissements qui constituent les prisons pour leurs hommes, ils sont obligés d'en informer leurs supérieurs et les commandants des places qu'ils occupent. Ils doivent également les avertir pour tous jugements et peines. Les régiments étrangers sont également tenus d'informer le secrétaire d'État à la Guerre, en leur envoyant des copies des jugements et des conseils de guerre.

Une grande différence existe enfin dans la composition des conseils de guerre. Dans les régiments allemands, ceux-ci sont constitués non seulement d'officiers, mais également de sous-officiers et de soldats¹⁶⁰. Pourrait-on y voir une survivance du système de justice des Lansquenets¹⁶¹ ? La justice militaire est forcément la même entre les régiments étrangers et ceux dits français. C'est dans leurs applications qu'il y a des différences, surtout en ce qui a trait à l'autorité des officiers. Cependant, les régiments français comme les étrangers font tout pour

¹⁵⁶ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Nouvelle capitulation accordée aux régimens allemands à commencer du Premier mars 1760 », 18 janvier 1760.

¹⁵⁷ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Nouvelle capitulation accordée aux régimens allemands à commencer du Premier mars 1760 », 18 janvier 1760.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Ordonnance du Roi concernant les crimes et les délits militaires, du premier juillet 1727*, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1727.

¹⁶⁰ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1771, « Nouvelle capitulation accordée aux régimens allemands à commencer du Premier mars 1760 », 18 janvier 1760.

¹⁶¹ Parrott. *The Business of War, op. cit.*, p. 63-64.

nier aux autorités civiles le droit de juger les soldats pour des délits contre les civils¹⁶². Ainsi, le fait d'être jugé par son chef, puis par ces pairs, souvent avec des lois de sa nation, peut devenir, si ce n'est pas un des motifs de l'engagement, une motivation pour rester au sein du corps.

Conclusion

« Je veux leur montrer que les Allemands de France savent faire leur devoir¹⁶³. »

Pour Lynn et Berkovich, trois types de motivations expliquent l'enrôlement : coercitive, pécuniaire et normative (c'est-à-dire symbolique). Ainsi, sur le plan coercitif, il y a initialement des conditions d'engagements moins restrictives, puis à long terme la discipline sévère (que nous verrons au prochain chapitre). En ce qui concerne l'aspect pécuniaire, il y a comme chez tous soldats d'abord une prime d'engagement, mais la paie plus élevée est ce qui maintient les soldats allemands dans les rangs. Quant aux motivations symboliques, elles sont nombreuses, surtout chez les officiers : une possibilité d'avancement sociale et une meilleure chance d'obtenir de hautes fonctions militaires. De plus, l'institut du mérite militaire permet la distinction des officiers protestants. La liberté de culte, calquée sur la tolérance religieuse des princes allemands, ainsi que le fait d'avoir leur « patrie », c'est-à-dire leur famille, signifient que les régiments s'appliquent à recréer la société de laquelle l'armée tire leurs soldats. Ce sont ainsi tous les facteurs de motivations qui sont mis en branle pour recruter et maintenir des régiments sur pied allemands. Les rois de France sont prêts à aller loin pour conserver l'économie de leur royaume, ainsi que pour aller chercher une expertise et une discipline chez leurs voisins de l'Est.

¹⁶² Guinier. *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, op. cit., p. 258.

¹⁶³ Le Prince de Birkenfeld cité dans Fieffé. op. cit., p. 240.

Chapitre 4

Entre la *Furia Francese* et la *Furor Teutonicus* :

Transferts chez les régiments sur pied allemands

L'armée française est cosmopolite, bien insérée dans l'« Europe militaire » de Christopher Duffy. Les soldats et les officiers proviennent de plusieurs régions européennes, notamment d'Allemagne. Ils ont des cultures, de langues et parfois même de religions différentes. Ce qui les unit, c'est la culture martiale, l'attachement et la loyauté à la France, que cette dernière s'efforce de maintenir par les nombreux privilèges accordés aux régiments étrangers.

Nous avons vu que les Allemands apportent quant à eux un certain savoir-faire, une expertise, à l'armée française. Il y aurait, en sens, un certain syncrétisme entre l'armée française et les troupes allemandes.

Pour faire la lumière sur les différentes méthodes de guerre et les transferts de savoirs, il est primordial de s'attarder d'abord sur le grand débat tactique du milieu du XVIII^e siècle : celui entre l'ordre mince et l'ordre profond. Puis, il faut se pencher sur la représentation de l'autre, c'est-à-dire de comprendre la représentation et les influences que les Allemands et les Français ont les uns des autres et les uns sur les autres. Il s'agit d'abord d'établir les représentations que les contemporains se font des « humeurs nationales ». Ensuite, nous présenterons comment celles-ci affectent la méthode de combat, au travers des modèles théoriques et des pratiques martiales qui voyagent avec les hommes. Ainsi, nous pourrons savoir dans quelle mesure les transferts sont possibles, tout en soulignant que les cultures française et allemande de la guerre ne sont pas hermétiques. Nous verrons cependant ce transfert que de manières unilatérales, de l'Allemagne vers la France.

La puissance de feu ou le choc ? Deux visions opposées

Au XVIII^e siècle, la suite de victoires éclatantes de la Prusse lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et de la guerre de Sept Ans (1756-1763) - Mollwitz (10 avril 1741), Hohenfriedberg (4 juin 1745), Rossbach (5 novembre 1745) et Leuthen (5 décembre 1757) notamment - a fait de Frédéric II « Frédéric le Grand ». La Prusse s'impose alors comme une puissance européenne majeure et l'armée prussienne devient un modèle à suivre jusqu'à la fin du XVIII^e siècle¹.

¹ Guinier, Arnaud. « “Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu” La Prusse et l'émergence d'une culture militaire nationale dans la France des Lumières », dans Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier (dir.), *La Construction du*

La victoire de la discipline prussienne, celle qui permet à un nombre moins élevé et moins aguerris, mais mieux entraînés et disciplinés de soldats de vaincre des troupes plus nombreuses et plus expérimentées, amorce un courant de *Prussomanie* dans toutes les armées européennes². Guibert dit à cet effet : « Toutes les troupes de l'Europe, cependant, séduites par la beauté des exercices à feu Prussiens, par la célérité de leur chargement, par l'ensemble et la correspondance de leurs décharges, ont cherché à les imiter³ ». L'armée du Roi Très-Christien ne fait pas exception.

Cette influence amène un débat militaire très important au XVIII^e siècle qui oppose les partisans du feu et de l'ordre mince, ou linéaire, à ceux du choc et de l'ordre profond. Les premiers valorisent sa puissance de feu, alors que les seconds critiquent l'allongement et l'amincissement des lignes, qui étalent le champ de bataille, rendent difficiles les assauts et participeraient par conséquent à un blocage tactique⁴. Ce débat dépasse pourtant les simples applications tactiques, et s'étend bien vite à une discussion plus profonde sur les « identités nationales ». Les prédispositions du peuple français à la guerre y sont discutées, comme sa « légèreté », qui lui donne de la valeur, mais l'empêche de se tenir immobile⁵. Cependant, cette humeur lui apporte aussi le courage, qui lui donne son élan. À l'opposé, les Allemands n'ont pas cette légèreté. Ils seraient « phlegmatiques », tels les Hollandais, ce qui leur donnerait une prédisposition à la discipline et à tenir au feu. Joly de Maizeroy, dans son *Cours de tactique*, explique ainsi que « cette vivacité de mousqueterie convient beaucoup au flexme allemand⁶ ». Ainsi, il y aurait une réelle différence entre une *furia francese*⁷ et une *furor teutonicus*⁸.

militaire, vol. 2 : cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent ans à la Seconde Guerre mondiale, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 37-56.

² Duffy, Christopher. *Frederick the Great: A Military Life*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1985, p. 246-247.

³ Guibert, Jacques-Antoine-Hippolyte, Comte de. *Essai général de Tactique*, Tome Premier, à Londres, Chez les Libraires associés, 1772, p. 101.

⁴ Bois. *Fontenoy 1745 : Louis XV, arbitre de l'Europe*, op. cit., p. 28-29.

⁵ Oury, Clément. « L'efficacité du fer et du feu dans les batailles de la guerre de Succession d'Espagne », dans Fonck, Bertrand et Nathalie Genet-Rouffiac (dir.). *Combattre et gouverner : Dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 49.

⁶ Maizeroy, Joly de. *Cours de tactique : théorique, pratique, et historique*, Tome I, à Paris, rue Dauphine, chez Claude-Antoine Jombert, libraire, 1766, p. 105-106.

⁷ Cf. Voltaire, *Lettre à Monsieur le Maréchal de Richelieu*, 3 janvier 1757.

⁸ Fried, Johannes. *Die Anfänge der Deutschen. Der Weg in die Geschichte*, Berlin, Propyläen Verlag, 2015 [première édition 1994], p. 19. Cf. Lucanus, *Pharsalia* 1.255-256.

Des hommes-machines ?

L'imaginaire collectif est encore aujourd'hui marqué par l'image des soldats allemands, plus machine qu'hommes, trop disciplinés et trop obéissants, soumis aux officiers. Cette soumission aveugle, dans l'idée du *Sonderweg*, aurait mené, entre autres, au III^e Reich⁹. D'ailleurs, dans les débats sur les génies militaires, cet argument revient souvent pour expliquer l'incompatibilité de la méthode allemande ou prussienne avec les pratiques des troupes françaises. M. de Bohan écrit à ce propos :

« qu'ils [les militaires qui sont en faveur de la méthode prussienne] comparent une nation libre, dont les sujets viennent librement s'enrôler pour servir le roi & l'Etat, une nation que l'honneur & la bravoure ont toujours distingué, une nation qui est impétueuse & avide de gloire, avec une autre nation où les hommes font serfs, comme les Prussiens, nés pour l'être toute leur vie. »¹⁰

Ainsi, cette soumission est perçue comme une réduction à l'esclavage, impropre pour une nation où commence à poindre un sentiment national et où prend forme l'idée d'une armée faite de soldats-citoyens¹¹.

L'adresse des armes

Un lieu commun persiste depuis des siècles quant à l'humeur de la nation allemande : celle de son engouement pour la pratique des armes. De Tacite à Machiavel, en passant par le général italien Enea Silvio Piccolomini¹² qui a servi dans les armées des Habsbourg, tous louangent « la promptitude des Germains et des Allemands à s'entraîner au maniement des armes ». Cela constituerait l'un des traits caractéristiques de ce peuple¹³. Conrad de Mengersberg, au XIV^e siècle, explique d'ailleurs que le nom des Germains provient de *germen*

⁹ Eddie, Sean A. *Freedom's Price : Serfdom, Subjection & Reform in Prussia, 1648-1848*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 3.

¹⁰ Bohan. *op. cit.*, p. 205.

¹¹ À l'image de l'hoplite qui combat pour sa cité, le soldat-citoyen défend sa nation. Il a donc la responsabilité, en tant que citoyen, de défendre sa patrie. Hervé. *L'individu et la guerre : De chevalier Bayard au Soldat Inconnu*, *op. cit.*, p. 136.

¹² En effet, ce dernier porte le même nom que le pape Pie II, mais ce sont des personnes distinctes. Le général a vécu entre environ 1640 et 1689, alors que le pape Pie II a vécu au XV^e siècle.

¹³ Delle Luche, Jean-Dominique. *Le plaisir des bourgeois et la gloire de la ville. Sociétés et concours de tir dans les villes du Saint-Empire, XVe-XVIIe siècles*, thèse de doctorat préparée sous la direction de M. Pierre Monnet, soutenue le 30 novembre 2015 à l'EHESS, p. 4. Voir Adolf Schmidt (éd), *Aeneas Silvius Germania und Jakob Wimpfeling Responsa et replicae ad Aeneas Silvium*, Köln-Graz, Böhlai, 1962, p. 62-63.

milicie, ce qui signifie « race guerrière¹⁴ ». Le discours n'est cependant pas négatif : Machiavel célèbre ce pays riche en « peuple, en richesse et en armes¹⁵ ». L'adresse dans le maniement des armes est associée à « une éducation du corps » fondée sur un entraînement quasi constant au tir¹⁶. Ceci expliquerait, entre autres, leur discipline, car « simplement de tirer pour le plaisir et sans une volonté de fer, c'est l'assurance de fléchir devant le danger, de faire défaut à sa communauté dans un moment crucial¹⁷ ». Mauvillon ajoute : « Les Allemans seuls, & les Suisses, cultivèrent le Métier des Armes. Leur Infanterie étoit tout ce qu'on pouvoit voir alors de plus leste, de mieux discipliné, & de plus adroit dans les Exercices¹⁸. »

Les villes sont des foyers de développement de la culture martiale dans le Saint-Empire. Elles sont très tôt des lieux de formation des lansquenets et des mercenaires suisses dès la fin XV^e siècle¹⁹. Ceci explique l'usage précoce des armes à feu par les lansquenets : « Professional fighting-men competing for employment were more likely than others to keep up with technical progress²⁰. » De plus « Germany was industrially more advanced than Switzerland and therefore produced professionals who took to fire-arms more readily, such as the mounted arquebusier and the Schwartzreiter, a mounted pistoleer²¹. » Un siècle plus tard, les théoriciens et les praticiens de la guerre délaissent les théories d'Élien le Tacticien pour celle de Végèce. Ces deux auteurs antiques écrivent sur deux sujets différents : le premier un ouvrage sur les phalanges greco-macédoniennes²², cette œuvre est d'ailleurs utilisée au début de la période moderne pour les larges formations de piquier et du feu roulant. Végèce, quant à lui, rédige sur la discipline des Romains²³, dans le *De re militari*. Les Allemands utilisent ainsi Végèce pour

¹⁴ Len E. Scales, « *Germen militiae* : war and German identity in the late middle ages », *Past and Present*, vol. 180, 2003, p. 47.

¹⁵ Delle Luche. *op. cit.*, p. 4.

¹⁶ *Ibid.*, p. 214.

¹⁷ *Ibid.*, p. 1003.

¹⁸ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques, op. cit.*, p. 258.

¹⁹ Voir Baumann, Reinhard. « Süddeutschland als Söldnermarkt », dans Philippe Rogger, Benjamin Hrrz (dir.), *Söldnerlandschaften. Frühneuzeitliche Gewaltmärkte im Vergleich*, Berlin, Duncker & Humblot (Zeitschrift für historische Forschung, Beiheft 49), 2014, p. 67-83.

²⁰ Kiernan, V. G. *op. cit.*, p. 69.

²¹ *Ibid.*, p. 71.

²² Elie. *La milice des Grecs, ou tactique d'Élien: ouvrage traduit du grec, avec des notes et des figures, auquel on a joint un discours sur la phalange et sur la milice des Grecs en général* (traduit par M. Bouchaud-de-Bussy), à Paris, chez Ch. Ant. Jombert, 1752.

²³ Turpin de Crissé, Lancelot de. *Commentaires sur les institutions militaires de Végèce*, à Paris, chez Nyon l'Ainé, volume 1, p. ix.

émuler la discipline de la légion romaine. L'exercice militaire, le *drill*, se base alors sur trois fondements : les sources antiques, l'entraînement de l'infanterie et l'entraînement traditionnel au tir²⁴. Par ailleurs, toutes les villes de l'Empire et plusieurs localités rurales disposent de sociétés de tirs. D'autres régions germanophones en possèdent aussi, notamment l'Alsace, jusqu'en 1773²⁵, la Suisse et l'Autriche²⁶. La singulière augmentation du nombre d'armes à feu dans l'armement des villes et des campagnes correspond à leur place croissante au combat²⁷. Il n'est ainsi pas anodin que la culture martiale « allemande » soit fondée sur la célérité et l'adresse aux tirs. Il est par ailleurs remarquable que les régions privilégiées de recrutement des troupes allemandes détiennent toutes des sociétés de tirs.

L'habileté au tir est un des arguments employés par les auteurs de l'époque pour caractériser l'engouement pour la puissance de feu des Allemands. Mauvillon « remarque chez les Allemans en général, une passion extraordinaire pour les Armes, depuis les Souverains jusqu'aux plus petits de leurs Sujets : c'est par-tout le même goût pour la Guerre. [...] Les Femmes, les petits Enfants, tout est Soldat dans ce Pays-ci²⁸ ». Les princes et les nobles participent également à ces événements de tirs²⁹. Ceci pourrait expliquer l'enthousiasme des officiers allemands pour la réduction en art du tir destinée à augmenter sa rapidité d'exécution. Chez les Français, la cavalerie, idéalisée en tant que chevalerie, demeure l'arme la plus prestigieuse pour la noblesse.

Bien sûr, au XVIII^e siècle, l'arme à feu s'est diffusée dans toutes les armées et s'est imposée comme l'arme principale de l'infanterie. Cependant, l'enthousiasme pour l'adresse dans le maniement des armes et l'exécution des tirs, qui s'exprime dans les activités pratiquées en temps de paix telles que la chasse et le tir compétitif, de rapidité et de précision, qui d'ailleurs existe encore aujourd'hui, font des troupes allemandes un cas à part et sont à l'origine de la réputation des troupes spécialisées et légères, comme les *Jägers*, mot allemand signifiant

²⁴ Delle Luche. *op. cit.*, p. 221.

²⁵ Livet, Georges. « Esprit militaire et société provinciale sous l'Ancien Régime. Le cas d'une province frontière : l'Alsace », dans André Corvisier (dir.), *Le soldat, la stratégie, la mort : mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p. 223.

²⁶ Delle Luche. *op. cit.*, p. 6-7.

²⁷ *Ibid.*, p. 196.

²⁸ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques, op. cit.*, p. 283.

²⁹ Delle Luche. *op. cit.*, p. 553.

« chasseur »³⁰. Ces unités sont en effet formées de chasseurs, de gardes forestiers et de braconniers en temps de paix, qui deviennent des soldats armés de fusils rayés, beaucoup plus précis que ceux au canon lisse, très habiles au tir de précision³¹. En effet, ces fusils, faits de manière artisanale initialement, sont employés par ces troupes spécialisées, jusqu'à ce que l'arme rayée soit manufacturée au XIXe siècle³². Ses qualités ajoutées à leur discipline, à leur phlegme et à leur obéissance, ainsi qu'à leur « ruse & [...] adresse³³ », expliquent sans doute l'image d'excellents soldats des Allemands au XVIII^e siècle.

De sang-froid et d'obéissance

L'adresse aux armes n'explique pas à elle seule la « supériorité » du soldat allemand. Maurice de Saxe l'attribue à leur discipline : « L'on ne sauroit disconvenir, que les succès du Roi de Prusse, avec des troupes qui, depuis cinquante années, ont cessé de faire la guerre, et que l'on regardoit comme n'étant pas fort bonnes, ne peuvent s'attribuer qu'à cette application, à l'excellence de leur discipline et de leur exercice.³⁴ » Comment expliquer l'excellence de la discipline allemande ?

Pour les penseurs du XVIII^e siècle, c'est le « phlegme », ainsi que la subordination des Allemands, qui leur donnent l'avantage. À ce propos, le marquis d'Argenson explique que :

Les Allemands & ceux du nord ont mieux conservé aujourd'hui le véritable esprit de la guerre; nous tirons de leurs pays des hommes et des chevaux plus robustes et plus nerveux que les nôtres. Les hommes y ont un flegme qui fixe le feu follet des Français, ils ne voient que les choses dans un sens, & ce sens ordinairement est le bon; les principales règles de la guerre se réduisent à un plus petit nombre qu'on ne croit; les étrangers ne varient point comme nous, ils perfectionnent; leurs vues sans abstraction ni subtilités sont une chaîne d'épreuves et de conséquences³⁵.

Cette vision s'inscrit dans le courant de pensée des contemporains qui veut que l'« on ne sauroit contester l'influence du climat sur le physique des passions, des goûts,

³⁰ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., p. 272.

³¹ *Ibid.*

³² Lynn. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, op. cit., p. 122.

³³ Turpin de Crissé, Lancelot de. *Essai Sur L'Art De La Guerre*, Volume 2, à Paris, chez Prault fils aîné et Jombert, 1754, p. 177.

³⁴ Maurice de Saxe dans Grimoard, op. cit., vol. 5, p. 294.

³⁵ Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747*, op. cit., p. 77.

des mœurs³⁶ ». Montesquieu, dans son ouvrage *L'esprit des lois*, réaffirme la théorie des climats, dans laquelle les peuples des climats froids sont réputés plus flegmatiques et robustes que ceux du sud, plus impétueux et impulsifs³⁷. Qu'est-ce donc alors d'être flegmatique ? D'abord le *Dictionnaire de Trévoux*, soutiens qu'un homme qui est « phlegmatique » est « un homme de sang-froid, qui ne s'émeut de rien³⁸ ». Ce sang-froid est vu comme nécessaire pour essuyer le feu lors d'un combat.

Dans les *Lettres françoises et germaniques*, Éléazar Mauvillon, lui-même Français, décrit ses compatriotes et les Allemands dans leurs différences, surtout militaires. Il dit des Allemands qu'ils possèdent toutes les qualités requises pour être de bons soldats :

Je ne connois point de Nation qui ait reçu de la Nature autant de dispositions, que l'Allemand en a pour devenir un excellent Soldat. Il est élevé dès sa jeunesse à supporter la faim & la misère, à être soumis à ceux dont il dépend, & à respecter tout ce qui est un peu au dessus de lui. De-là viennent cette constance infatigable dans les travaux de la Guerre, cette patience dans les adversités, & cette crainte respectueuse du Soldat pour ses Officiers. On ne connoit point de Raisonners dans vos Troupes, encore moins de Desobéissans. On n'y voit ni Breteurs, ni Carilloneurs. On n'y pardonne aucune faute de celles qui sont contre le Service. Les châtimens y sont rudes, & l'on punit les Officiers qui négligent de s'en servir pour corriger le Soldat. On ne néglige rien non plus pour qu'il soit bien exercé. Je suis sûr que les Prussiens usent plus de cent cinquante milliers de poudre tous les Printems, rien que pour leurs Exercices³⁹.

L'intérêt de la méthode prussienne provient ainsi de cette recherche de l'obéissance, qui est obtenue par une discipline de fer : « Ce qui fait une bonne armée est l'ordre et la discipline, notre nation [française] demande la dessus plus d'attention qu'aucune autre⁴⁰. » Cet idéal de l'obéissance et de la discipline se cristallise en ce que représentent les Prussiens pour les Français, « de vraie[s] machine[s], [de] pur[s] automate[s]⁴¹ ». Ainsi pour Frédéric le Grand, il

³⁶ « Climat », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume III (Médecine)*, op. cit., 1753, p. 534.

³⁷ Montesquieu, Charles de Secondat de. *De l'esprit des lois* (édition électronique réalisée à partir du livre Montesquieu, *De l'esprit des lois* 1758), Édition établie par Laurent Versini, Paris, Éditions Gallimard, 1995, p. 156.

³⁸ *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, op. cit., p. 741.

³⁹ Mauvillon. *Lettres françoises et germaniques*, op. cit., p. 263-264.

⁴⁰ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1702, « Disposition naturelle de la nation française au métier de la guerre et avantages qu'on en peut tirer ».

⁴¹ Douzac (attribué à), *Dissertation sur la subordination avec des réflexions sur l'exercice et sur l'art militaire*, Avignon, 1754, p. 46-47.

n'est pas le propre du soldat de réfléchir⁴², car celui-ci ne connaît pas l'honneur comme l'officier :

Tout ce que l'on peut faire de simples soldats, c'est de leur donner l'*esprit de corps*, c'est-à-dire une opinion plus élevée de leur régiment sur toutes les autres troupes du monde. Parce que les officiers doivent conduire ces soldats dans les plus grands dangers, et que les soldats ne peuvent être influencés par l'ambition, les simples soldats doivent craindre leurs officiers plus que tous les dangers auxquels ils sont exposés. Autrement, personne ne serait capable de mener de tels soldats à l'attaque alors que trois cents canons grondent contre eux⁴³.

Pour Mauvillon « une pareille Education ne peut faire que d'excellens Officiers, & ces Officiers ne peuvent faire que de bons Soldats⁴⁴ ». En effet, malgré la différence de perception de l'honneur, la méthode prussienne encourage l'exemplarité : un officier n'exige rien de ces soldats qu'il n'est pas lui-même disposé à faire⁴⁵. De plus, la discipline et la subordination permettent de dominer la peur et aux soldats de « faire les manœuvres les plus difficiles & les plus fermes, quoiqu'elles ne fussent point encore aguerries⁴⁶ ». Dans *L'esprit des lois*, Montesquieu louange la subordination, car cette dernière a donné la victoire aux Romains⁴⁷. Ainsi :

Ce n'est pas par une vaine ostentation, ni par un attachement ridicule pour l'ordre & la régularité, que les Allemands exigent une si grande & si gênante exactitude dans tout ce qu'ils font faire à leurs soldats qu'ils s'attachent à rendre semblables à de pures machines qui paioissent n'être animées que par la voix de leurs officiers, & par le son des instrumens⁴⁸.

Dans un âge de science et de mathématiques, l'homme-machine ou l'automate devient un idéal pour l'armée, qui doit fonctionner comme « le mécanisme d'une

⁴² Cardini, Franco. *La culture de la guerre : X^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1992 [1^{re} éd. it., 1982], p. 216.

⁴³ Frédéric II. « Das militärisches Testament », dans Taysen, A von (éd.). *Militärische Schriften*, Berlin, Richard Wilhelmi, 1882, p. 205. Traduit de l'allemand : « Alles, was man aus dem Soldaten machen kann, ist, ihm Corpsgeist zu geben, d. h. eine höhere Meinung von seinem Regiment als von allen anderen Truppen des Erdreichs, und da unter Umständen die Offiziere ihn die größten Gefahren hineinführen müssen (ohne daß der Ehrgeiz auf ihn wirken kann), so muß er seine Offiziere mehr fürchten als die Gefahren, denen er ausgesetzt wird, oder Niemand wird im Stande sein, ihm zum Angriff unter dem Getöse von 300 Kanonen zu führen, welche ihm entgegen donnern ».

⁴⁴ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 270.

⁴⁵ Cardini. op. cit., p. 216.

⁴⁶ Cugnot, M. de. *Éléments de l'art militaire ancien et moderne. Tome 2*, Paris, Chez Vincent, 1765, p. 266.

⁴⁷ Montesquieu. op. cit., p. 49.

⁴⁸ Cugnot, M. de. op. cit., p. 267.

horloge⁴⁹ ». Le *Flûteur automate* ou encore le *Joueur de tambourin* de Jacques de Vaucanson contribue également à cet enthousiasme⁵⁰. C'est le soldat prussien, ou allemand, qui l'incarne le mieux. D'abord, il possède l'adresse des armes, qu'une longue tradition de martialité lui a transmise. Ensuite, grâce à la discipline rigoureuse à laquelle il est assujéti et son caractère flegmatique, la subordination devient une seconde nature. Sans ces caractéristiques, l'Allemand « a peu d'esprit, il n'aime que la guerre, le mécanisme & les beautés faciles. Ôtez-le de ces trois articles, vous n'y trouverez qu'un soldat allemand désœuvré et sans propos⁵¹ ». L'automate devient la figure de l'asservissement, il n'est dirigé que par ces réflexes⁵². Il devient ainsi, avec l'esclave, la brute et l'animal, un être inférieur dominé par l'homme : « L'esclave privé de liberté peut être mis à mort, la brute dépourvue de raison doit être menée par la force, l'animal n'ayant pas rang d'homme peut être dressé par les coups⁵³. »

L'allemand - animal, brute et esclave - possède ainsi une puissance de feu redoutable sur le champ de bataille. Dans ces conditions, l'on comprend pourquoi la culture de guerre allemande devient un modèle et s'exporte.

Du courage et de l'honneur français : des hommes « légers »

Les Français n'ont pas ces caractéristiques martiales. Pour certains théoriciens, ils ont cependant plus de valeur et d'honneur que leurs homologues. Mauvillon explique qu'il est « persuadé [...] que les François ne doivent rien aux Allemans du côté de la valeur, & qu'ils l'emportent sur eux pour l'art & pour l'adresse. » De Saxe admet également que l'infanterie française est « plus valeureuse que toutes celles de l'Europe⁵⁴ ». L'amour propre des Français, qui leur donne un sens de l'honneur, les dispose ainsi à ce courage.

⁴⁹ Cardini. *op. cit.*, p. 216.

⁵⁰ Guinier, Arnaud. « Les enjeux de la formation du soldat : À propos de la métaphore mécanique dans les mémoires d'officiers de la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier (dir.), *La Construction du militaire, vol. 2 : cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent ans à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 120.

⁵¹ Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747, op. cit.*, p. 77.

⁵² Guinier, Arnaud. « Les enjeux de la formation du soldat : À propos de la métaphore mécanique dans les mémoires d'officiers de la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *loc. cit.*, p. 127.

⁵³ *Ibid.*, p. 130.

⁵⁴ Maurice de Saxe dans Grimoard, *op. cit.*, vol. 5, p. 247.

Mauvillon ajoute néanmoins que pour lui « cela n'empêche pas que vos Troupes [Allemands] ne soient meilleures que les nôtres [Français], par les raisons que je viens de dire, & par celles que j'ajouterai encore⁵⁵. » Un autre contemporain note la même chose dans un mémoire anonyme entre 1735 et 1740 : « Je croy que notre nation est la plus propre pour la guerre par la valeur et la volonté, qualités qui sont nés avec elle, mais elle a des deffauts qui sont considérables⁵⁶. » Voyons désormais lesquels.

Des Français *indisciplinables* ?

L'indiscipline française fait consensus chez les théoriciens militaires du XVIII^e siècle⁵⁷. Malgré la reconnaissance universelle de leur courage, c'est la plus grande qualité qui manque aux Français. Mauvillon rappelle qu'« il n'y a que les François, & les Espagnols aussi mal disciplinés⁵⁸ ». D'après ce dernier, il manque aux « enfants de la gloire⁵⁹ » beaucoup de compétences pour en faire d'excellents soldats :

Vous me demandez d'abord, si je crois qu'ils [les Français] ayent les qualités requises pour être de véritables Soldats. Mon avis est que les plus essentielles leur manquent. La première est l'obéissance, mère de la Subordination, sans laquelle les plus nombreuses Armées ne peuvent se maintenir contre un Ennemi plus foible, mais bien subordonné. Il faut considérer que le François est né présomptueux, & avec un grand fond d'amour-propre, ce qui le rend presque indisciplinable : car pensant en savoir pour le moins autant que les plus habiles Généraux, il se croit en droit de contrôler leurs actions, & de se soustraire à l'obéissance, lorsqu'elles ne s'accordent pas avec ses idées⁶⁰.

Comme nous avons vu précédemment, l'obéissance est vue comme un facteur déterminant pour obtenir une bonne discipline militaire. *L'Encyclopédie* rappelle que « sans la discipline, une armée ne seroit formée que d'un amas de volontaires, incapables de se réunir pour la défense commune, avides seulement du pillage & du desordre⁶¹ ». La subordination n'est cependant pas la seule qualité à faire défaut aux Français :

⁵⁵ Mauvillon. *Lettres françoises et germaniques, op. cit.*, p. 264.

⁵⁶ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1702, « Disposition naturelle de la nation française au métier de la guerre et avantages qu'on en peut tirer ».

⁵⁷ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason, op. cit.*, p. 19.

⁵⁸ Mauvillon. *Lettres françoises et germaniques, op. cit.*, p. 269.

⁵⁹ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason, op. cit.*, p. 19.

⁶⁰ Mauvillon. *Lettres françoises et germaniques, op. cit.*, p. 6.

⁶¹ « Discipline militaire », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, Volume IV (Art militaire), op. cit.*, p. 1030.

L'obéissance, mon Cher, n'est pas la seule qualité militaire qui manque aux François. La patience dans les travaux, & la confiance dans les revers, sont des vertus qu'il ne diffiulté les rebute ; ils sont également incapables de supporter la faim & la soif. La chaleur les rend mous, dit un célèbre Historien Latin⁶² : ils attaquent avec beaucoup d'impétuosité, & font des actions plus qu'humaines dans les premiers assauts ; mais si on leur résiste, ils se relâchent, & deviennent plus foibles que des femmes. Mais comment seroit-il possible aux François d'être robustes, vu qu'ils sont élevés dans la dernière mollesse dès leur enfance⁶³.

Les Français seraient trop raffinés dès l'enfance, ils mangeraient des mets trop fins, ce qui les rendrait mous. Ainsi, malgré leur impétuosité, les défauts de l'humeur française les empêchent d'atteindre une perfection militaire. D'ailleurs, Maurice de Saxe, dans son *Mémoire sur l'exercice des détachements du camp des Invalides*, explique que, malgré son courage, l'infanterie française « n'est pas en état de soutenir une charge, dans un lieu où elle peut être abordée par une infanterie moins valeureuse, mais mieux exercée [...] »⁶⁴. Il poursuit ensuite sa réflexion selon laquelle les soldats français combattent mal sur les plaines, où c'est la discipline qui est reine, alors que dans les « affaires de postes », la valeur des troupes ou leur opiniâtreté l'emporte ordinairement⁶⁵.

La légèreté, en revanche, est vue comme un avantage pour une partie des Français. Suite à la victoire de Fontenoy (11 mai 1745), le marquis d'Argenson écrit à Voltaire : « Cette vivacité française dont on parle tant, rien ne lui résiste⁶⁶ ». Mauvillon explique également : « Ce qui seroit regardé ici comme une désobéissance, passe en France pour une vivacité d'esprit. On récompense la valeur chez les François, mais on n'y punit guère la lâcheté⁶⁷. » Celle-ci est cependant perçue comme un défaut de la part de certains Français et de leurs adversaires : « Je passe sous silence les Français, quoiqu'ils soient avisés et entendus, parce que leur inconséquence et leur esprit de légèreté renverse d'un jour à l'autre ce que leur habileté pouvait leur procurer d'avantage⁶⁸. » Ainsi, la légèreté est vue à la fois comme un atout et un défaut.

⁶² Cet auteur serait Tite Liv qui parle des Gaulois.

⁶³ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 13-14.

⁶⁴ Maurice de Saxe dans Grimoard, op. cit., p. 297.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 297.

⁶⁶ Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747*, op. cit., p. 352.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 285.

⁶⁸ SHD, sous série A, A⁴ 29, *Lettre que S.M. le Roi de Prusse a écrit à son lieutenant général le baron de la Motte-Fouquet avec ses réflexions sur la tactique sur quelques parties de la guerre*, Breslau, 25 décembre 1758.

L'honneur n'est également pas un monopole des Français. En effet, Turpin de Crissé affirme que l'Allemand « a du courage, de l'honneur & beaucoup de patience; il est plus susceptible de discipline qu'aucune autre Nation ⁶⁹ ». Bien que l'auteur traite de sa troupe de hussards et non de l'infanterie allemande que nous étudions, il est intéressant que la notion de l'honneur ne soit pas ici dichotomique avec la discipline, telle que l'évoquent souvent d'autres militaires français. Le Français, quant à lui, n'est pas ontologiquement indisciplinable. Comme l'explique un soldat aux Gardes françaises : « Nous savons qu'une obéissance aveugle & sans bornes est le premier mérite du Soldat. S'il réfléchit il doit se taire, s'il souffre il doit être patient. Exact, ponctuel à ses devoirs, prompt à exécuter les ordres qu'il reçoit, ferme & hardi dans l'exécution : voilà nos vertus⁷⁰. » Mauvillon se pose alors la question : « Seroit-il donc impossible de discipliner les François comme les Allemans ? Non assurément [...] ⁷¹ » Bien que ce dernier ne poursuive pas sa réflexion sur le sujet, ces contemporains y voient une solution : l'imitation ou l'emprunt de la méthode prussienne.

Le modèle militaire français, les théoriciens de la guerre

La série de victoires, et de défaites, du *Grand Siècle* amène une profonde réflexion théorique sur l'art de la guerre. Le marquis d'Argenson dit à cet effet : « Jamais on n'a tant vu de livres de tactique, de projets de campagne, ni de nouveaux systèmes sur l'exercice militaire [...] ⁷² ». Dans cet « âge d'or de l'écriture sur la guerre ⁷³ », un des premiers à réfléchir à une doctrine « nationale » est le Chevalier de Folard⁷⁴, avec son fameux ouvrage, les *Nouvelles découvertes sur la guerre*⁷⁵. Le chevalier ne conçoit d'abord pas son œuvre comme destinée seulement aux Français. Son *Traité sur la colonne* est entre autres destiné à Charles XII de

⁶⁹ Turpin de Crissé, Lancelot de. *Commentaires sur les Mémoires de Montecuculi, Tome second*, à Paris, chez Lacombe et Lejay, 1769, p. 81.

⁷⁰ *Réponse des soldats du régiments des Gardes françaises, aux Loisirs d'un soldat du même régiment*, 1767, p. 8-9

⁷¹ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques, op. cit.*, p. 273.

⁷² Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : tome V, 1744-1747, op. cit.*, p. 76.

⁷³ Bois, Jean-Pierre. « Le marquis de Feuquières, stratège au temps de Louis XIV », dans *Combattre, gouverner, écrire : Études réunies en l'honneur de Jean Chagniot*, Paris, Economica, 2003, p. 147.

⁷⁴ Chagniot, Jean. « Le mépris du feu de Folard et de ses disciples », dans *Le soldat, la stratégie, la mort : mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p. 119.

⁷⁵ Folard, Jean-Charles de. *Nouvelles découvertes sur la guerre : dans une dissertation sur Polybe*, Paris, J.-F. Josse et C. Labottière, 1724, 392 p.

Suède⁷⁶. Comme le rappelle Jean Chagniot, Folard, ne devient réellement français dans ces écrits qu'après son service à l'étranger⁷⁷. De plus, Folard est critiqué par de Saxe, parce que le chevalier assume que les Français sont toujours braves, et que la tactique et la bravoure peuvent être réduite à des schémas mathématiques et géométriques⁷⁸.

Les colonnes et le choc sont-ils en effet le propre des Français ? Critiqué par l'universalisme des ordonnances et des exercices militaires de Guibert⁷⁹, Guibert évoque d'abord qu'il faut être « de mauvaise foi pour attribuer aux Français le privilège exclusif d'un ordre de bataille⁸⁰ ». Folard a également de l'influence dans le pays de Frédéric le Grand. En effet, les Prussiens utilisent les colonnes et la charge, notamment à Höchstädt en 1704 et au siège de Turin sous le commandement de Léopold von Anhalt-Dessau⁸¹. Folard est même invité par le roi-philosophe à observer l'armée prussienne, lors de ces célèbres manœuvres, réaliser les fameuses évolutions que le Chevalier a lui-même rédigées⁸².

L'influence française en Prusse s'accroît entre autres suite la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. En effet, des milliers d'officiers et de soldats huguenots sont forcés de quitter le service militaire en France. Ceux-ci trouvent refuge chez des puissances protestantes, notamment en Prusse où le Grand Électeur, Frédéric-Guillaume I^{er}, publie l'Édit de Potsdam⁸³. Les protestants français amènent non seulement de la main d'œuvre, mais également un savoir militaire et une culture de guerre, ainsi que la discipline de Louis XIV, qui l'a « introduit de nouveau [...] par de bons réglemens⁸⁴ ». C'est ainsi que sur 3000 officiers qui émigrent de France, environ 600 s'installent en Prusse⁸⁵. Plus tard, sous Frédéric le Grand, des déserteurs français sont recrutés dans les forces prussiennes, au point où Bohan dit : « Il est évident que le

⁷⁶ Folard, Jean-Charles de (Chevalier). *Traité de la colonne : la manière de la former et de combattre dans cet ordre*, manuscrit destiné à Charles XII, Bibliothèque de Vincennes, SHD, 75726.

⁷⁷ Chagniot. *Le chevalier de Folard : la stratégie de l'incertitude*, op. cit., p. 132.

⁷⁸ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, op. cit., p. 240.

⁷⁹ Guibert, Jacques-Antoine-Hippolyte, Comte de. *Défense du système de guerre moderne*, Neuchatel, 1779, 320 p.

⁸⁰ Chagniot, Jean. *Le chevalier de Folard : la stratégie de l'incertitude*, op. cit., p. 152.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Chagniot, Jean. « Le mépris du feu de Folard et de ses disciples », *loc. cit.*, p. 118

⁸³ Helmut Schnitter, « The Refugees in the Army of Brandenburg-Prussia », dans Matthew Glozier (éd.), *War, Religion and Service: Huguenot Soldiering, 1685-1713*, Aldershot, Ashgate Publishing, 2007, p. 145.

⁸⁴ Mauvillon. *Lettres françoises et germaniques*, à Londres, op. cit., p. 259.

⁸⁵ Asche, Matthias. « Huguenot Soldiers in Brandenburg-Prussia », dans Matthew Glozier (éd.), *War, Religion and Service: Huguenot Soldiering, 1685-1713*, op. cit., p. 175.

Roi de Prusse a dans ses armées 19 à 20 mille déserteurs François⁸⁶ ». Une possible exagération, il est évident cependant que les Français qui émigrent en Prusse y jouissent d'un contexte favorable, comme l'affirme Christopher Tozzi⁸⁷. De Saxe convient également que des innovations françaises peuvent influencer sur l'exercice prussien, notamment lors de son inspection des exercices aux Invalides : « il a une méthode de faire amorcer les armes, qui sera bientôt, je crois, imitée par les Prussiens⁸⁸ ».

L'efficacité allemande contre le courage français

La Prussomanie : imitation ou emprunt ?

Dans un premier temps, le succès des armées prussiennes sur le champ de bataille crée une prussomanie. Certains, tels que Turpin de Crissé, croient que les Français peuvent facilement imiter ou emprunter des autres méthodes : « Le génie de la Nation Française se plie à tout; mais il lui faut du tems ; le François peut s'accommoder à tous les usages, il devient, pour ainsi dire, quand il le veut, de toutes les Nations⁸⁹. » De plus, Mauvillon ajoute que si les soldats allemands « sont mieux disciplinés, & battront par conséquent les François à nombre égal, tant que ceux-ci ne seront ni mieux disciplinés, ni mieux exercés qu'ils le sont⁹⁰ ».

Ceux qui soutiennent l'adoption de la doctrine allemande sont en faveur d'un universalisme militaire européen. Ceci est dû, d'après les contemporains, au fait que l'arme à feu et les salves de tirs supplantent l'arme blanche sur le champ de bataille. La suprématie de l'arme à feu amène M. Cugnot à déclarer : « la valeur est même la première & la principale qualité du soldat ; mais sans une très grande subordination, elle est insuffisante contre les armes à feu⁹¹ ».

Ainsi, les tactiques et les exercices militaires tendent vers l'uniformité. Comme mentionné plus haut la discipline y joue un rôle de premier plan :

⁸⁶ Maurice de Saxe dans Grimoard, *Lettres et mémoires choisis parmi les papiers originaux du maréchal de Saxe*, op. cit., p. 294.

⁸⁷ Tozzi. op. cit., p. 28.

⁸⁸ « Mémoire sur l'exercice des détachements du camp des Invalides », dans Saxe. op. cit., p. 431.

⁸⁹ Turpin de Crissé. *Essai Sur L'Art De La Guerre*, op. cit., p. 177.

⁹⁰ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 284.

⁹¹ Cugnot. *Éléments de l'art militaire ancien et moderne*, op. cit., p. 267.

Le principal objet de la discipline est de rendre les troupes propres aux combats. Celles qui ne sont usagées que de l'arme blanche, ont seulement besoin de pouvoir marcher à l'ennemi en bon ordre, parce que dès qu'elles l'ont abordé, ce n'est plus tant la discipline que la valeur qui l'emporte. Aujourd'hui que presque toutes les affaires se décident par le feu, & que celui d'un bataillon n'est redoutable qu'aussi longtemps que les soldats gardent leurs rangs, & qu'ils obéissent au commandement ; les troupes les plus exercées qui ont le plus de subordination, doivent avoir, & ont en effet l'avantage en plaine, sur celles qui ont plus de courage, mais qui sont moins disciplinées⁹².

La méthode prussienne semble ainsi celle qui offre la meilleure possibilité d'atteindre un haut standard de discipline et d'obéissance. Ceux qui visitent les manœuvres d'automne à Berlin tombent sous le charme de l'exactitude des mouvements et de la célérité du tir. Le maréchal de Saxe encourage très tôt les voyages des officiers en Allemagne et une réforme des manœuvres de l'infanterie dès 1748 :

Le duc d'Antin m'a demandé d'aller à Wesel voir les troupes de Prusse. J'ai approuvé sa curiosité et je voudrais que plusieurs autres l'eussent. Il ne peut prendre que des bons principes en voyant celles de Prusse, mais ces idées ne peuvent être que superficielles à moins que vous n'établissiez de nouveaux principes et règles qui seront suivis avec facilité. Les troupes ne demandent pas mieux, et je trouve partout des vestiges parmi elles du séjour qu'elles ont fait avec celle de Saxe et de Hesse en Allemagne. Il faut leur en faciliter les moyens; un peu de leçon les rendra supérieures à ceux qu'ils cherchent à copier⁹³.

Saxe évoque l'emprunt de pratiques allemandes, qui se fait déjà par les échanges et les transferts entre les troupes durant les années 1740-1748. Il y évoque notamment la transformation des modèles militaires par leurs transpositions, en parlant des « nouveaux principes et règles ». La Prusse devient dès lors source de fascination pour de nombreux officiers français, soucieux de faire le « voyage d'Allemagne⁹⁴ ». Ces derniers sont d'ailleurs ceux que Bohan qualifie d'opportunistes : « C'est l'espoir de se distinguer, en abandonnant les idées & les principes les plus universellement reconnus analogues à l'esprit de notre nation, qui porte nos jeunes gens à devenir des disciples Allemands &

⁹² Cugnot. *Éléments de l'art militaire ancien et moderne*, op. cit., p. 265-266.

⁹³ Lettre de Maurice de Saxe au Comte d'Argenson, 15 mai 1748 au camp de Maastricht, dans Argenson. *Correspondance du comte d'Argenson, ministre de la Guerre*, op. cit., p. 293.

⁹⁴ Guinier, Arnaud. « Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu » La Prusse et l'émergence d'une culture militaire nationale dans la France des Lumières », dans Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier (dir.), *La Construction du militaire, vol. 2 : cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent ans à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 39-40.

Prussiens⁹⁵. » Parmi ces officiers, il y a, entre autres, M. de Bombelles qui a rédigé un mémoire intitulé : *Mémoire concernant la supériorité que le feu de l'Infanterie allemande a sur celui de l'Inf.^e française & les moyens pour remédier à ce deffauts*⁹⁶, dans lequel il explique l'entretien et la méthode de tir allemande. Le maréchal de Broglie joue aussi un rôle considérable en ce sens, puisqu'il commande notamment un des détachements qui fait l'exercice prussien lors des exercices aux Invalides en 1750⁹⁷. Il milite également en faveur de la discipline prussienne, notamment l'usage du bâton, ainsi « jamais armée n'a moins déserté et n'a été plus disciplinée⁹⁸ ». Les corps suisses, dont la discipline est également louée⁹⁹, participent aussi à ce phénomène. À la veille de la Révolution, le baron de Bachmann, major des Gardes suisses et maréchal de camp, n'hésite ainsi pas à se proclamer disciple de Saldern et des principes prussiens. Ce dernier se dit même prêt à vivre et à mourir dans cette « religion »¹⁰⁰.

À cheval entre deux mondes, les régiments sur pied allemands

Ce n'est pas une coïncidence si les années 1740-1750 marquent une période frénétique dans la réorganisation tactique des troupes françaises. La défaite des Gardes françaises, les troupes d'élite de la Maison du Roi, à Dettingen et à Fontenoy¹⁰¹, montre la faiblesse de l'infanterie française en matière de puissance de feu et souligne la désuétude de l'exercice qui date de 1703. Ce dernier incorporait encore des pratiques de l'usage du mousquet, un fusil à mèche, qu'aucune armée européenne ne possédait plus au milieu du XVIII^e siècle. Cependant,

⁹⁵ Bohan. *op. cit.*, p. xiv.

⁹⁶ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1702, « Mémoires et notes de M. de Bombelles, ou annotés par lui, sur l'état militaire, sur l'exercice de l'infanterie, sur la supériorité du feu de l'infanterie allemande », avec 2 lettres du même, datées des 12 août et 2 septembre 1738.

⁹⁷ Bois, Jean-Pierre. « L'exercice du détachement du camp des Invalides en 1750 », dans *Camps et grandes manœuvres de Louis XIV à Louis-Philippe, Actes du colloque de Compiègne, 3-4 octobre 1998, Bulletin de la société historique de Compiègne*, t. xxxvi, 1999, p. 71.

⁹⁸ Deflers. « Die Militärreformen des Comte von Saint-Germain, oder der Zankapfel zwischen ausländischen Vorbildern und nationalen Stereotypen », *loc. cit.*, p. 419.

⁹⁹ Chagniot. *Guerre et société à l'Époque moderne, op. cit.*, p. 178.

¹⁰⁰ SHD, sous-série GR Y^A, Y^A 167, Bachmann, *Extrait de ma lettre écrite en décembre 1787 au chevalier de Zoll*. voir dans Guinier. « Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu », *loc. cit.*, p. 44.

¹⁰¹ Chagniot Jean. « Une panique : les Gardes Françaises à Dettingen (27 juin 1743) », dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 24 n° 1, Janvier-mars 1977. p. 78-95.

comme l'évoque le baron d'Espagnac, la bataille de Fontenoy montre également que l'« ordre mince triomphe de la colonne¹⁰² ».

Lorsqu'il entre au service de la France en 1720, Maurice de Saxe a la chance de voir les manœuvres d'automne prussiennes avant de rejoindre l'armée française. En devenant colonel propriétaire du régiment de Sparre, qui prit ensuite son nom, le maréchal de Saxe procède à la réorganisation, mais surtout à l'entraînement intense de son nouveau régiment. D'après Jean-Pierre Bois, il utilise les pratiques observées chez les Prussiens pour remettre de la discipline dans ces régiments¹⁰³, c'est-à-dire la « précision des évolutions, fréquence des manœuvres, exercices de tir, c'est l'enseignement donné aux troupes allemandes et suédoises¹⁰⁴ ». D'après Eugène Fieffé : « Il fit adopter l'exercice prussien comme base de l'instruction élémentaire; on rejeta alors les tours de force qu'on exigeait des soldats; on mania les armes à rangs serrés, ce qu'on n'aurait osé faire avant Maurice¹⁰⁵. » De Saxe, avec son régiment, tiens ainsi un rôle de premier plan dans la diffusion de l'influence prussienne dans l'armée française.

Dès 1746, une ordonnance sur le maniement des armes est rédigée, pour tenter de mettre à jour celle désuète de 1703¹⁰⁶. Le compte d'Argenson, un an plus tôt, demandait à Maurice de Saxe son avis sur une réforme des manœuvres d'infanterie. Rien d'étonnant, puisque celui-ci est maréchal et a remporté la bataille de Fontenoy. Maurice de Saxe avait par ailleurs assisté aux manœuvres du roi de Prusse, avec lequel il correspondait souvent, et avait entraîné son régiment d'après les pratiques qu'il y avait observé¹⁰⁷.

Il est également intéressant de constater que l'expérience de la guerre change les réflexions tactiques du maréchal de Saxe. Dans ses *Réveries*, ce dernier met de l'avant l'importance de tenir son feu, et que l'arme à feu est presque inutile¹⁰⁸. Il suit ainsi dans les lignes de Folard. Cependant, après la guerre de Succession d'Autriche, celui-ci écrit un mémoire sur l'infanterie, dans lequel celui-ci se demande « si le Français sera moins brave, après avoir

¹⁰² Cité dans Bois. *Fontenoy 1745 : Louis XV, arbitre de l'Europe*, op. cit., p. 111.

¹⁰³ *Id. Maurice de Saxe*, op. cit., p. 220.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 66.

¹⁰⁵ Fieffé. *op. cit.*, p. 333.

¹⁰⁶ *Ordonnance du Roy sur le maniement des armes de l'Infanterie*, Paris, Imprimerie royale, 1^{er} mars 1746.

¹⁰⁷ Bois. *Maurice de Saxe*, op. cit., p. 219.

¹⁰⁸ Saxe. *op. cit.*, p. 148-149.

tiré le premier, ou après avoir fait feu pour feu, que sans avoir tiré¹⁰⁹ ». Il considère même que de ne charger vers l'ennemi sans tirer, qui est rendu un principe en France, est ridicule¹¹⁰. C'est peut-être son désir d'épargner des vies, relevé également par la rédaction de ces *Réflexions sur la propagation de l'espèce humaine*, qui lui fait changer d'avis¹¹¹. Ajoutées à son expérience et à la sagesse de l'âge, ces réflexions entrent en jeu dans l'influence de la méthode prussienne.

Le retour de la paix en 1748 marque un temps d'arrêt propice à l'implantation de réformes. C'est ainsi que le projet d'une nouvelle ordonnance se constitue. En 1750, afin de la rédiger et de donner à l'armée française un exercice du maniement des armes commun, le Roi et le comte d'Argenson font venir plusieurs régiments à l'Hôtel des Invalides, les Gardes-françaises, celui d'Alsace et celui de Beauvaisis, pour présenter leurs différents exercices devant un groupe d'officiers d'État-major¹¹². Ceux-ci doivent ensuite décider du meilleur exercice pour ensuite en faire le modèle à suivre dans la nouvelle ordonnance. Le comte d'Argenson invite également Maurice de Saxe, à ce moment maréchal général des camps et des armées du Roi, grade le plus haut de l'armée, à assister à ces manœuvres. De tous les régiments en présence, celui dont le Maréchal retient l'exercice comme étant le meilleur est celui du régiment d'Alsace. « Quant au choix précisément de l'exercice de l'un des détachements, sur lequel le roi me fait l'honneur de me demander mon avis, je donnerais la préférence à celui qu'exécute Alsace¹¹³. »

Le régiment d'Alsace devient ainsi un vecteur d'implantation de la méthode prussienne en France, puisqu'il la pratique parfaitement alors que d'autres ne font que l'imiter : « cet exercice est celui des troupes du roi de Prusse.¹¹⁴ [...] ». Cependant, ce régiment n'est pas le seul à adopter cette méthode. Le détachement de Broglie, quant à lui, dit « imiter » les Prussiens. À ce sujet, de Saxe précise : « Le détachement qu'a dressé le duc de Broglie est une copie de l'exercice prussien [...] Alsace a le véritable exercice prussien¹¹⁵ [...] ». De Villemeur soutient

¹⁰⁹ « Mémoire sur l'inconvénient d'essuyer le feu de l'ennemi sans lui répondre », dans Saxe. *op. cit.*, p. 435.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ « Après avoir traité d'un art qui nous instruit, avec méthode, à la destruction du genre humain, je vais tâcher de faire connaître les moyens auxquels on pourrait avoir recours, pour en faciliter la propagation. » p. 439.

¹¹² Bois. « L'exercice du détachement du camp des Invalides en 1750 », *loc. cit.*, p. 71.

¹¹³ Maurice de Saxe dans Grimoard, *op. cit.*, vol. 5, p. 294.

¹¹⁴ Le duc de Luynes dans Maurepas, Arnaud de et Florent Brayard (dir.), *Les Français vus par eux-mêmes : le XVIIIe siècle : anthologie des mémorialistes du XVIIIe siècle*, Paris, R. Laffont, 1996, p. 742.

¹¹⁵ Maurice de Saxe dans Grimoard, *op. cit.*, p. 294.

plutôt que : « Celui proposé par M le duc de Broglie, qui diffère de peu de celui du régiment d'Alsace, ne me paraît susceptible d'aucun inconvénient, et mon avis est qu'il soit adopté¹¹⁶ ».

D'autres régiments utilisent également quelques manœuvres de l'exercice prussien. On voit par exemple que des officiers n'approuvent pas dans l'entièreté de l'exercice allemand, mais s'approprient certains détails, telles que « la manière de poser les armes à terre à l'allemande » ou encore « la méthode du grand pas du régiment d'Alsace¹¹⁷ ».

Guibert note également l'apport des régiments allemands sur pied. D'abord il explique que certaines manœuvres ou positions devraient être utilisées par les troupes françaises « comme dans quelques-uns de nos régimens Allemands¹¹⁸ ». Il explique par la suite que ces derniers sont un facteur de changement dans l'armée française :

Nos régimens Allemands, dont la politique est d'introduire chez nous les pratiques étrangères et de les abandonner aussi-tôt que nous les avons adoptées, pour se donner le mérite de quelqu'autre invention nouvelle, y ont introduit la manie de ces exercices à feu, et bien-tôt il n'a été question ans nos écoles que de vitesse du chargement¹¹⁹.

Les pratiques étrangères dont parle Guibert sont principalement, celles des Prussiens. L'idéal de la célérité dans les tirs et la précision de l'exercice proviennent en grande partie de cette influence : « Je parle des troupes Allemandes qui ont tant accrédité le système du feu, et qui regardent la supériorité de mousqueterie comme si décisive dans les combats¹²⁰ ». L'infanterie de ces derniers est réputée tirer six coups par minute sur parade¹²¹, ce qui rend leur exercice et leur discipline attirants.

Ainsi, entre 1750 et le début de la guerre de Sept Ans, pas moins de cinq ordonnances sur l'exercice de l'infanterie sont rédigées¹²². Celles-ci portent largement l'emprunte prussienne, que les régiments sur pied allemands incarnent pleinement sur le

¹¹⁶ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1704, « De Villemeur. Rapport sur les différents exercices de l'infanterie exécutés à l'hôtel royal des invalides le 6 février 1750, du 12 février 1750 », pièce 103.

¹¹⁷ SHD, sous-série GR 1M, 1M 1704, « Saint Pern, Rapport sur les différents exercices de l'infanterie exécutés à l'hôtel royal des invalides le 6 février 1750, 12 février 1750 ».

¹¹⁸ Guibert. *Essai général de tactique*, *op. cit.*, p. 80.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 101.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 96.

¹²¹ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason*, *op. cit.*, p. 114.

¹²² Guinier, Arnaud. « "La malheureuse affaire du cinq"... », *loc. cit.*, p. 234.

terrain. Ainsi, l'armée française semble une armée renouvelée¹²³. Milord Clare l'explique dans son mémoire sur l'infanterie en 1756 : « Les troupes font mieux disciplinées, exercées, et tenues que jamais, elles ont depuis quatre ans fait des progrès sensibles sur tous ces articles d'années en années¹²⁴. »

L'épreuve de Rossbach

Malgré une série de succès des forces françaises au début de la guerre de Sept Ans – la prise de Minorque, la bataille de Hastenbeck (26 juillet 1757) et la convention de Kloster (10 septembre 1757) – la défaite de Rossbach du 5 novembre 1757 marque un tournant, qui amorce la fin du prestige militaire français. Durant cette bataille, les forces franco-impériales du Prince de Soubise sont pourtant en nombre numérique supérieures à celle de Frédéric le Grand : la force au commandement du Prince est d'environ 41 100 hommes, alors que les Prussiens ne sont que 22 000¹²⁵. Or, l'infanterie française est battue en quelques minutes¹²⁶ :

Le feu des Prussiens à Rosbach parut si terrible, que toute l'Infanterie plia presque en même tems, lorsque la Cavalerie donnoit des marques de la plus grande valeur; nos Cavaliers n'avaient pas les mêmes craintes que nos fantassins, & je crois qu'on ne peut délivrer ces derniers de cette terreur panique, qu'en les faisant charger une autre fois à coups de bayonette¹²⁷.

Le bilan est lourd : l'armée franco-impériale compte plus de 3000 morts et blessés. Elle perd également plus de 6000 soldats prisonniers et 67 canons¹²⁸. L'armée du roi-philosophe n'a, quant à elle, pas plus de 548 pertes¹²⁹. En effet, l'armée française constate que même si elle tente d'imiter les pratiques prussiennes, elle ne fait toute de même pas le poids contre l'armée de Prusse. Voltaire d'ailleurs l'explique dans son *Précis du règne de Louis XV* :

Il y a quelques années qu'on avait voulu exercer le soldat français à la prussienne, ensuite on avait changé plusieurs évolutions dans cet exercice ; le soldat ne savait plus où il en était ; son ancienne manière de combattre était changée, il n'était pas

¹²³ Guinier, Arnaud. « "La malheureuse affaire du cinq"... », *loc. cit.*, p. 235.

¹²⁴ SHD, sous série GR 1M, 1M 1708, « Mémoire sur l'état de l'infanterie », par milord Clare, 1756.

¹²⁵ Millar, Simon. *Rosbach and Leuthen 1757 : Prussia's Eagle resurgent*, Oxford, Osprey Publishing Ltd., 2002, p. 20.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 34.

¹²⁷ « Lettre VIII : Le Chevalier D'Am*** au Chevalier D'Ort*** , à Hanau le 1. Mai 1758 », dans *Autres lettres trouvées par les Hanovriens parmi le butin qu'ils ont fait sur les Francois lors de la bataille de Minden*, Suivant la copie de Londres. La Haye & Amsterdam, aux depens de la compagnie, 1760, p. 29.

¹²⁸ Millar, Simon. *Rosbach and Leuthen 1757 : Prussia's Eagle resurgent*, *op. cit.*, p. 37.

¹²⁹ *Ibid.*, p 20.

affermi dans la nouvelle. Quand il vit les Prussiens avancer dans cet ordre singulier, inconnu presque partout ailleurs, il crut voir ses maîtres¹³⁰.

La déroute de Rossbach cause un profond traumatisme à l'armée française et augmente la polarisation des partis sur la question de l'imitation de la méthode prussienne¹³¹. Le blâme tombe assez rapidement sur l'humeur de la nation française, impropre à l'esclavage, contrairement à celle des Prussiens. La faute à Rossbach revient aux fantassins, qui ont retraité dans le plus grand désordre¹³². De plus, le débat revêt un aspect tactique : faut-il préconiser l'ordre profond, qui serait français, ou de l'ordre mince, qui serait prussien¹³³ ? Les pôles qui s'opposent désormais sont ceux qui voient une assimilation inachevée du modèle prussien et ceux qui le dénoncent¹³⁴.

La critique d'un modèle

Même avant la guerre de Sept Ans, des militaires français critiquent les changements adoptés dans les méthodes de combat de leur armée. Les lettres capturées suite à la bataille de Minden (1^{er} août 1759) en font l'écho :

A peine eûmes-nous terminé par la Paix nos glorieuses Campagnes de Flandre, & le fameux Comte de Saxe n'est pas fermé la paupière, que nous fumes accablés d'un nouveau genre de discipline, & de l'insipide lavoir des faiseurs de projets. Un torrent de nouveaux Exercices se succédoit chaque jour: mais ce qui me surprend, c'est que nous ayons été, dans l'occasion la plus essentielle, les écoliers de ces mêmes Peuples que nous venions de vaincre, ou à qui nous croyions d'être en droit de donner de leçons. La plupart des exercices avoient été à l'école quelque part, les uns à Vienne, les autres à la Haye, quelques-uns à Londres, & ceux qui avoient le plus de goût, à Berlin: c'étoit de-là, qu'ils auroient dû nous apporter des principes, si nous en avions eu besoin. Nos armes étoient partout victorieuse, lorsque nous donnâmes la Paix à l'Europe: notre manière de combattre étoit donc la meilleure; & une raison Ci forte eût dû nous dispenser des innovations rebutantes auxquelles on nous a soumis¹³⁵.

¹³⁰ Voltaire, M. de. *Précis du règne de Louis XV*, Genève, 1769, p. 596.

¹³¹ Guinier, Arnaud. « "La malheureuse affaire du cinq"... », *loc. cit.*, p. 240-241.

¹³² *Ibid.*, p. 237.

¹³³ *Id.* « Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu », *loc. cit.*, p. 45.

¹³⁴ *Id.* « "La malheureuse affaire du cinq"... », *loc. cit.*, p. 240-241.

¹³⁵ « Lettre VIII : Le Chevalier D'Am*** au Chevalier D'Ort*** , à Hanau le 1. Mai 1758 », dans *Autres lettres trouvées par les Hanovriens parmi le butin qu'ils ont fait sur les Francois lors de la bataille de Minden*, *op. cit.*, p. 25.

Il est intéressant de noter que cette lettre ne critique pas ouvertement la méthode prussienne. L'auteur ne croit pas que l'armée française ait besoin de nouveaux principes, mais s'il y en a à aller chercher, ce serait à Berlin. De plus, la lettre explique que les changements se produisent après la mort du maréchal de Saxe, alors que ce dernier, comme nous verrons plus bas, est un des grands pionniers du changement tactique dans l'armée française. Cette critique amène une réflexion sur l'incompatibilité entre les méthodes de combats étrangères, dont prussiennes, et le génie militaire français.

Plusieurs critiquent l'imitation pure de la méthode prussienne, comme Bohan qui ne croit « plus, à la vérité, qu'à la politesse de ce compliment, convaincu qu'il nous est aussi impossible d'atteindre l'immobilité, le flegme, & peut-être la fermeté Allemande, qu'aux Allemands d'atteindre à l'impétuosité de nos charges¹³⁶. » Le roi de Prusse lui-même soulignait que l'imitation était impossible, à cause de l'indiscipline des Français¹³⁷, idée reprise par Guibert : « Mettez un levier et des contrepoids entre les mains de mécaniciens médiocres, ils combineront péniblement un petit effet de statique; les mêmes moyens maniés par Archimede opéroient des prodiges¹³⁸. » Le marquis d'Argenson ajoute :

Hier on a fait devant le roi, à l'orangerie de Versailles, l'épreuve de l'exercice militaire que l'on veut changer en France, séduit qu'on est par les grands succès de la discipline prussienne, mais on ne voit pas que cela vient des soins perpétuels que s'y donne le roi de Prusse par lui-même, n'y ayant pas de jour qu'il ne fasse faire la parade devant lui. Enfin le roi aura décidé hier quel exercice il optait¹³⁹.

De la critique naissent les traités de Mesnil-Durand¹⁴⁰, un des principaux opposants à la méthode prussienne. Pour eux, cette dernière est incompatible avec la manière de faire la guerre des Français. Ces derniers ont d'ailleurs vaincu en usant d'une méthode de combat française et non celle des Prussiens. D'après les lettres capturées de Minden :

Le Soldat françois est plein de préjugés ; ce sont eux qui font naître sa bravoure, ou qui l'éteignent : il considère ce Prussien qui tire plusieurs coups dans une minute, comme un homme redoutable. En vain a-t'on voulu l'instruire à tirer comme lui, il

¹³⁶ Bohan. *op. cit.*, p. xvi.

¹³⁷ Duffy. *The Military Experience in the Age of Reason, op. cit.*, p. 247.

¹³⁸ Guibert. *Essai général de tactique, op. cit.*, p. 131.

¹³⁹ Argenson. *Journal du Marquis d'Argenson : VII, 1749-1750, op. cit.*, p. 162.

¹⁴⁰ Mesnil-Durand, M. le Baron de. *Projet d'un ordre français de tactique*, Paris, A. Boudet, 1755, 446 p. ou *Id. Fragments de tactique*, Paris, Chez Ch. An. Jombert père, 1774, 411 p.

est persuadé qu'il n'y parviendra jamais. Il est bien malheureux pour nos gens de Guerre, qu'on leur ait appris à reconnoître un maître pareil dans l'Art Militaire¹⁴¹.

D'autres mémoires s'opposent ou expliquent les inconvénients de l'imitation¹⁴². Il faut, d'après ces auteurs, développer le génie national français, qui compte sur l'honneur et le courage¹⁴³. Car celui-ci est complètement incompatible avec la discipline prussienne, et cause des problèmes dans l'armée française : « C'est la première cause du désordre actuel de notre militaire ; c'est de ces étrangers que nous vient l'esprit des loix qui nous gouvernent ; & comment ces loix nous conviendroient-elles ? Elles ont toutes été faites pour des Allemands, des Suisses & des Prussiens¹⁴⁴. »

Avec les idéaux des Lumières naissent également des contradictions avec l'ordre militaire. La subordination des Prussiens est jugée excessive. Mauvillon explique : « Votre Subordination est encore poussée à l'excès¹⁴⁵. » Il ajoute : « Il y un excès dans la Discipline Allemande qui n'est, pas moins dangereux que l'indulgence, & , si je l'ose dire, que l'impunité qui règne dans les Troupes de France¹⁴⁶. » De plus, lorsque la subordination absolue, telle que chez les Prussiens, est assimilée à l'esclavage. Il faut des soldats libres. Cette liberté vient également se heurter aux châtimens corporels de la discipline prussienne¹⁴⁷. Ceux-ci attaquent l'honneur et les valeurs des militaires français :

Les Allemands Se servent du bâton ; les Romains l'employoient souvent ; & , je le confesse, il serait à souhaiter que nous pussions nous en servir comme la plus générale & la plus usitée de nos punitions, mais notre caractère, nos mœurs, nos usages, nos préjugés, notre gouvernement, enfin, différent de celui des Romains & de celui des peuples du nord, ne nous permet pas de les imiter. Écoutons le grand Montesquieu. *Les loix doivent être relatives au physique du pays ; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut Couvrir, aux inclinations des habitans, à leurs manières ; elles doivent avoir des rapports entr'elles, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies.* C'est donc

¹⁴¹ « Lettre VIII : Le Chevalier D'Am*** au Chevalier D'Ort*** , à Hanau le 1. Mai 1758 », dans *Autres lettres trouvées par les Hanovriens parmi le butin qu'ils ont fait sur les François lors de la bataille de Minden*, op. cit., p. 29.

¹⁴² SHD, sous-série GR 1M, 1M 1703, « Projet de mémoire général sur les inconveniens d'imiter la discipline et la tactique prussiennes », 28 août 1749.

¹⁴³ Hervé. *L'individu et la guerre : De chevalier Bayard au Soldat Inconnu*, op. cit., p. 136.

¹⁴⁴ Bohan. op. cit., p. 204.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 277.

¹⁴⁶ Mauvillon. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 274.

¹⁴⁷ Guinier. *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, op. cit., p. 284.

tout cela qu'il faut considérer, & les cris des sectaires Prussiens ne changeront certainement rien à ce principe éternel¹⁴⁸.

Conclusion

En somme, le débat qui fait rage au XVIII^e siècle porte largement sur l'ordre mince et l'ordre profond, mais également sur les incompatibilités des génies nationaux avec les modèles extranationaux. Comment des Français, libres et légers, pourraient-ils devenir flegmatiques, obéissants et disciplinés, comme les Prussiens et les Allemands, plus machines et esclaves qu'hommes ? Cet idéal de la subordination pousse cependant les militaires français à imiter la Prusse dans cette quête de la discipline. Le maréchal de Saxe, ainsi que les régiments sur pieds allemands, jouent un rôle de premier plan dans l'introduction de la méthode de guerre allemande, par la voie de la méthode prussienne, dans les armées françaises. La défaite de Rossbach amorce quant à elle un mouvement de critiques important, qui pose les bases militaires de la Révolution française¹⁴⁹. Cette dernière aboutit entre autres en la création du soldat-citoyen. Cela n'empêche pas le modèle militaire prussien de rester en vogue. Guibert poursuit l'écriture sur la méthode prussienne, notamment dans son *Éloge du roi de Prusse* (1787). D'ailleurs, des officiers vont continuer le voyage à Berlin jusqu'à la veille de la Révolution¹⁵⁰.

Il est également intéressant de noter que ces aspects de la culture de guerre allemande se perpétuent dans les régiments étrangers, bien après l'Ancien Régime, dans l'armée de Napoléon :

Ce qui était plus grave que le commandement allemand était le fait qu'on introduisit aussi les brutalités allemandes au régiment et ceci suivant le conseil de plusieurs officiers qui avaient été auparavant au service autrichien, prussien ou d'autres États allemands et qui prétendaient que la discipline ne pouvait être assurée que par des coups allemands¹⁵¹.

¹⁴⁸ Bohan. *op. cit.*, p. 203.

¹⁴⁹ Hervé. *L'individu et la guerre : De chevalier Bayard au Soldat Inconnu*, *op. cit.*, p. 143.

¹⁵⁰ Guinier, Arnaud. « Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu », *loc. cit.*, p. 36.

¹⁵¹ Cité en français dans Hippler, Thomas. « Les soldats allemands dans l'armée napoléonienne d'après leurs autobiographies : micro-républicanisme et décivilisation », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 348, 2007, p. 2., C.f. Friedrich, Johann Konrad. *Abenteuer unter fremden Fahnen. Erinnerungen eines deutschen Offiziers im Dienste Napoleons*, Berlin, Brandenburgisches Verlagshaus, 1990, p. 28.

Conclusion générale

« Il se trouvoit de cette Infanterie [allemande] chez toutes les Nations de l'Europe¹ »

Cette citation sans équivoque de Mauvillon illustre bien l'intérêt des divers États d'Europe de chercher des Allemands pour garnir leurs armées. Les troupes allemandes peuplent en effet les armées de l'Europe tout au long de l'époque moderne, ce qui fait des armées du Roi Très-Chrétien non pas un cas isolé, mais un cas parmi d'autres. Comme leurs homologues suisses, irlandais, italiens et hongrois, les Allemands forment un corps à part, mais intégré au sein de l'appareil militaire français. Notre étude s'est penchée sur les régiments sur pieds allemands. Au terme de celle-ci, nous souhaitons comprendre et connaître leur place et leur l'influence sur les forces armées françaises lors d'une période charnière, soit entre 1740 et 1763, tant sur plans sociaux et tactiques que culturels.

Il fallait d'abord établir un bilan quantitatif de ces troupes, car malgré le rejet de l'entreprise de guerre par la France dans la seconde moitié du xvii^e siècle, elle survit d'une certaine manière au travers des régiments étrangers. Si elle compose pourtant presque la moitié de l'infanterie au début de l'Ancien Régime, la proportion de régiments allemands diminue néanmoins considérablement au xviii^e siècle. Elle est toutefois loin d'être négligeable : les treize régiments allemands représentent environ 40% des effectifs étrangers dans la période étudiée, confirmant leur utilité aux yeux de la monarchie. Autrement dit, les troupes allemandes, comptant environ 20 000 recrues par an², fournissent quantité d'hommes à ce monstre qu'est l'armée française au xviii^e siècle. En termes de statut et de prestige, ces régiments ne cèdent le pas qu'aux Suisses, avec lesquels ils ont, semble-t-il, beaucoup d'affinités.

Dans un deuxième temps, ce sont les origines des soldats qui ont été étudiées. Grâce à l'étude des *Contrôles* de troupes et d'officiers, un portrait des hommes qui composent les régiments d'infanterie sur pied allemands peut être dressé. Curieusement, près de la moitié des militaires régnicoles, notamment de l'Alsace et de la Lorraine, des provinces fortement germanophones. Cela remet en perspective l'aspect étranger, voire allemand, de ces régiments. Un autre 40% des soldats provient de l'intérieur des frontières du Saint-Empire. Ils sont cependant originaires des régions frontalières, celles qui demeurent dans la sphère d'influence française, mais aussi des frontières est de l'Empire. Ceci laisse supposer que la France cherche

¹ Mauvillon, Éléazar. *Lettres françaises et germaniques*, op. cit., p. 258.

² Corvisier. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, op. cit., p. 158.

à se doter d'une expertise acquise par des troupes de nombreuses fois engagées dans des conflits frontaliers, notamment contre les Turcs à l'est. D'autre part, les soldats des régiments allemands sont plus jeunes que leurs homologues des régiments « nationaux », leur âge moyen étant de 23 ans. Ils sont aussi « de la taille requise³ », puisque plus de 73% des hommes sont au-delà de la taille obligatoire des ordonnances, c'est-à-dire de 5 pieds 2 pouces du roi. *In fine*, contrairement aux idées reçues, les soldats de ces régiments sont principalement catholiques, et non de confession protestante.

L'attachement mutuel entre le royaume de France et les régiments sur pieds allemands s'illustre bien par les bénéfices que chacun reçoit de l'autre. On pourrait croire que la France obtient des soldats tout en préservant son économie. Or, presque la moitié des soldats proviennent de l'intérieur du royaume, ce qui infirme cette hypothèse. La France recherche en fait un savoir-faire militaire, cette discipline allemande qui, dans l'ordre mince, fait des merveilles. La discipline à la prussienne y joue un rôle considérable dans les changements et les réflexions tactiques des années 1740-1760. À ceci, il faut ajouter la politique d'alliance qui n'est pas à négliger. En effet, le fait de maintenir des régiments étrangers permet à la noblesse de contrées voisines de servir en France, et ainsi de s'y attacher. Ceci peut, entre autres, expliquer l'ascension de certaines familles, dont celle de la maison des Deux-Ponts, qui deviendront les rois de Bavière.

Par la suite, trois types de motivations, soulevées par Lynn et de Berkovich, sont présents chez les régiments sur pied allemands, autant chez les officiers que les soldats. L'aspect coercitif se rencontre à travers la discipline sévère à laquelle sont soumis les militaires allemands, mais aussi, à *contrario*, à travers les conditions d'engagement moins restrictives. Ensuite, il y a la motivation pécuniaire. En effet, les troupes allemandes sont payées plus cher que leurs homologues français. La motivation symbolique se crée, elle, par la facilité des officiers à obtenir des avancements. De plus, les bâtards y ont de la facilité à avoir une carrière militaire, le cas le plus célèbre étant Maurice de Saxe. La liberté de culte, jointe à la récompense symbolique de l'institut du mérite militaire, fournit des bénéfices supplémentaires pour attirer des officiers protestants à servir le Lys.

³ Voltaire. *Candide, ou L'optimisme*, *op. cit.*, p. 8.

Cette volonté de la couronne de s'attacher ces soldats étrangers nous rappelle les Cipayes de la Compagnie des Indes orientales⁴. En offrant une liberté de culte, en laissant aux Allemands le privilège d'administrer leur justice et en laissant les familles, femmes et enfants, des militaires allemands les joindre dans les camps et dans les garnisons, les soldats se sentent dans leur propre société. Celle-ci est donc reconstruite dans l'armée. La France réussit ainsi à créer un climat social et culturel propice pour les militaires allemands. Ces mesures lui permettent d'attirer des soldats allemands à son service, dont elle ne peut se dispenser tout comme de leurs services et de leurs expertises.

L'hypothèse selon laquelle c'est la réputation, donc la discipline, et le savoir-faire des troupes allemandes qui est recherché par la couronne française se confirment dans le dernier chapitre de ce mémoire. Puisque le débat entourant l'ordre mince et l'ordre profond, bien qu'il fasse rage, semble être en faveur de l'ordre mince et de la puissance de feu, le génie militaire allemand devient un modèle fort intéressant. Sa célérité dans le tir est presque inégalée. Cependant, l'aspect disciplinaire et une subordination quasi aveugle vont à l'encontre de l'esprit national français. D'une part, les Allemands sont obéissants et flegmatiques. D'autre part, les Français sont légers et indisciplinés. Alors comment un Français peut-il devenir aussi doué qu'un soldat allemand ? Certains visent l'imitation, voire l'émulation, pure et simple. Les plus visionnaires, qui savent jauger des faiblesses des Français et des Allemands, verront l'utilité de l'emprunt, tels que Turpin de Crissé et le maréchal de Saxe. Ces réflexions amènent des modifications profondes au sein de l'infanterie française. Entre 1750 et 1763, ce ne sont pas moins de deux ordonnances et deux instructions sur l'exercice de l'infanterie qui voient le jour.

La défaite de Rossbach présente les failles de l'appareil militaire français et de cette armée renouvelée. Bien que le mouvement ait déjà été amorcé auparavant, cette défaite accentue la critique du modèle prussien. Cela n'empêche pas qu'il reste en vogue. Guibert continue d'écrire sur celui-ci, notamment dans son *Éloge du roi de Prusse*⁵ (1787). Des officiers vont continuer le « voyage à Berlin » jusqu'à la veille de la Révolution et contribueront à une « prussification » de l'armée française⁶. Au final, ce seront les critiques qui auront le dernier

⁴ Lynn. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, op. cit., p. 238.

⁵ Guibert, Jacques-Antoine-Hippolyte, Comte de. *Éloge du roi de Prusse*, Londres, 1787.

⁶ Guinier. « Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu » La Prusse et l'émergence d'une culture militaire nationale dans la France des Lumières », loc. cit., p. 36.

mot. Nous voyons notamment que les échecs des réformes de Saint-Germain sont dus à la naissance d'une conscience nationale, dans lequel le soldat français doit être un citoyen qui se bat pour sa patrie. Ainsi les bases de la Révolution française, au niveau militaire, sont posées⁷.

Des étrangers continuent à servir dans l'armée française sous la Révolution et sous l'empire. Encore aujourd'hui, la Légion étrangère se souvient de son héritage, notamment en usant du pas « lent » de l'Ancien Régime.

Nouveaux horizons de recherches

Au terme de notre mémoire, l'importance de l'infanterie allemande au sein des armées du roi de France a été constatée, mais qu'en est-il de la cavalerie ? Plusieurs régiments de cavalerie sont allemands, dont le Royal-Allemand, qui défend encore le roi en 1789. Il y a également les troupes légères, dont les chasseurs de Fischer, auquel le maréchal de Saxe redonne une importance capitale durant la guerre de Succession d'Autriche. Les escadrons de hussards, bien qu'initialement hongrois, se retrouvent rapidement peuplés par des Allemands. Sans oublier tous les Allemands au sein des régiments « nationaux », qui servent sous un commandement français. De plus, il y a les régiments sur pied suisses, qui ont, semble-t-il, une proximité avec les régiments d'infanterie allemande, déjà par leur langue de commandement, puis par leur amour de la discipline. Souvenons-nous du major des Gardes suisses Bachmann et de Saldern qui promeuvent la méthode prussienne et sont prêts à mourir pour cette « religion⁸ ». Les comparer, ou bien les étudier ensemble, sur une période de temps plus large, permettrait d'apporter une autre perspective pour la recherche sur les troupes étrangères et nous l'explorerons en thèse.

Il y a également la question de l'aspect étranger de ces régiments. N'oublions pas que nous sommes dans une période de transition vers la construction des États-nations et des armées nationales. Si presque la moitié des soldats « allemands » des régiments sur pied allemands sont originaires de l'intérieur des frontières françaises, notamment de l'Alsace, peut-on encore les considérés comme des forces totalement étrangères ? Au moment de la Révolution française,

⁷ Drévuillon. *L'individu et la Guerre : du Chevalier Bayard au soldat inconnu*, op. cit., p. 143.

⁸ SHD, sous-série GR Y^A, Y^A 167, Bachmann, *Extrait de ma lettre écrite en décembre 1787 au chevalier de Zoll*. Cf. Guinier. « Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu », loc. cit., p. 44.

n'est-ce pas alors leur attachement, que nous avons vu était réciproque, et leur loyauté au roi Louis XVI, qui font d'eux des étrangers à la nation, pire, des mercenaires ?

Bibliographie

Sources manuscrites

Service historique de la Défense (SHD), Vincennes

Bibliothèque

Folard, Jean-Charles de (Chevalier). *Traité de la colonne : la manière de la former et de combattre dans cet ordre*, manuscrit destiné à Charles XII, Bibliothèque de Vincennes, SHD, 75726.

Ancien Régime (série A)

Correspondance de la Guerre (15e siècle-1788), sous-série A¹

A¹ 1377, Barbézieux à Chazeron, 28 janvier 1696.

A¹ 2471, n°30.

A¹ 3143, « Etat des officiers et soldats tués et blessés à la bataille de Raucoux le 11 octobre 1746 », pièce 67.

Supplément non relié (1700-1792), sous-série A⁴

A⁴ 29, « Lettre que S.M. le Roi de Prusse a écrit à son lieutenant général le baron de la Motte-Fouquet avec ses réflexions sur la tactique sur quelques parties de la guerre », Breslau, 25 décembre 1758.

Dépôt de la guerre, Service historique de l'Armée (1688-1945) (série M)

Mémoires et reconnaissances, sous-série 1M

1M 1702, « La guerre qui vient de finir a mis au jour le désordre dans lequel tombe l'état militaire en France, si l'on n'y prend garde » (34 pages).

1M 1702, « Disposition naturelle de la nation française au métier de la guerre et avantages qu'on en peut tirer » (24 pages).

1M 1702, « Mémoires et notes de M. de Bombelles, ou annotés par lui, sur l'état militaire, sur l'exercice de l'infanterie, sur la supériorité du feu de l'infanterie allemande », avec 2 lettres du même, datées des 12 août et 2 septembre 1738 (7 pièces).

1M 1703, « Projet de mémoire général sur les inconveniens d'imiter la discipline et la tactique prussiennes », 28 août 1749 (7 pages).

1M 1704, « De Villemeur. Rapport sur les différents exercices de l'infanterie exécutés à l'Hôtel Royal des Invalides le 6 février 1750 », 12 février 1750, pièce 103.

1M 1704, « Saint Pern, Rapport sur les différents exercices de l'infanterie exécutés à l'Hôtel Royal des Invalides le 6 février 1750 », 12 février 1750, pièce 104.

1M 1708, « Mémoire sur l'état de l'infanterie », par milord Clare, 1756 (10 pages).

1M 1722, « Mémoire sur les régiments allemands », 1775.

1M 1722, « Note concernant les régiments allemands au service de France », par M. de Phefell (20 pages).

1M 1727, « Mémoire sur la vénalité des compagnies de cavalerie », sans date.

1M 1771, « Instruction du Roy au Chevalier de Latouche, Maréchal de Camp des Armées de Sa Majesté, qu'elle a chargé de lettres de Créances de sa part aux directeurs des Cercles de Franconie et de Suabe », 31 octobre 1758.

1M 1771, « Mémoire concernant les sujets du Roy qui s'engagent dans les régiments Étrangers », avril 1753.

1M 1771, « Mémoire sur l'infanterie allemande », n°8.

1M 1771, « Nouvelle capitulation accordée aux régimens allemands à commencer du Premier mars 1760 », 18 janvier 1760.

1M 1777, « Discours de M. de Chamlay sur la réforme prochaine » Versailles, 29 novembre 1711 (14 pages).

Archives administratives collectives et individuelles (série Y)

Archives administratives du département de la Guerre (18^e siècle), sous-série Y^A

Y^A 167, Bachmann, *Extrait de ma lettre écrite en décembre 1787 au chevalier de Zoll.*

Y^A 512, « Colonel d'Inf^{trie}, pour lesquels M. le duc de Broglie demande le grade de Brigadier à l'occasion de l'affaire de Sundershausen », 15 août 1758.

- Contrôles des officiers (Ancien Régime), sous-série Y^B

Y^B 124, 1748-1762 Régiments d'infanterie. – Contrôle des lieutenants. 1748-1762 (1^{re} partie : de Picardie à Puységur) : *Saxe, lieutenant en pied et en second.*

Y^B 168, Contrôles des officiers d'infanterie (formation de 1763). Anhalt 46 (avec table alphabétique dactylographiée) : *Saxe capt. en pied et en second.*

- Contrôles de troupes de l'Infanterie (1716-1786), sous-série Y^C

1Y^C 25 - 1^{er} registre. « ANHALT-COETHEN [Bentheim] », 1^{er} bataillon. Nancy, 1^{er} mars 1757. Signé : de Zoller, major.

1Y^C 26 - 1^{er} registre. « ANHALT », 1^{er} bataillon. Metz, 20 novembre 1760. Signé : Lichtenstein.

1Y^C 27 - 1^{er} registre. « ANHALT », 1^{er} bataillon. Metz, 30 avril 1763. Signé : Lichtenstein, major.

1Y^C 296 - 2^e registre. « LA DAUPHINE », 1^{er} bataillon. Strasbourg, 16 septembre 1748. Signé : chev. de Ferry, major.

1Y^C 903 - 3^e registre. « BOUILLON » . Registre d'inspection du 12 mai 1764. Toutes les compagnies sont signées : de Chambeye. Registre grand format. Voir n° 1 844.

1Y^C 903 - 4^e registre. « ROYAL-DEUX-PONTS », les deux bataillons. Registre d'inspection de may 1764. Grand format. Voir n° 1844.

1Y^C 958 - 1^{er} registre. « SAXE », 1^{er} bataillon. Versailles, 11 mars 1744. Signé : M. de Voyer d'Argenson.

- Dossiers d'officiers généraux, Maréchaux de France, sous-série Y^D

2 Y^D 212, f° 26, *Testament et codicille de S.A. MGR le Maréchal de Saxe*, déposé chez Maître Fortier, notaire à Paris, le 3 décembre 1750.

Archives administratives des unités et des états-majors, 17e siècle-1914, (série X)

- Minutier de la guerre, lois et décrets, sous-série 1X

1X 29, *Ordonnance du Roy portant réduction des Régiments d'Infanterie allemande. Du 8 janvier 1737.*

1X 31, *Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre contre le Roy d'Angleterre Le 15 mars 1744.*

1X 31, *Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre contre la Reine de Hongrie. Le 26 avril 1744.*

1X, 1X 38, *Ordonnance du Roy portant augmentation dans les six premiers régiments de son infanterie allemande. Du 16 septembre 1756.*

1X, 1X 38, *Ordonnance du Roy portant augmentation dans les six derniers régiments de son infanterie allemande. Du 25 octobre 1756.*

- Invalides (1670-1910), sous-série X^Y

Les notices de l'Hôtel des Invalides sont disponibles à partir de la base de données de l'Hôtel des Invalides [en ligne], <https://www.hoteldesinvalides.org/> (consulté de mars à mai 2018).

Sources imprimées

La majorité de ces sources sont numérisés sur *Gallica*, la version numérique de la Bibliothèque Nationale de France. Voir sur : <https://www.gallica.bnf.fr/>

Dictionnaires et encyclopédie

Chevigni, Mr. de, Mr. de Limiers et Mr. Pierre Massuet. *La science des personnes de cour, d'epée et de robe, tome sixième, partie II*, à Amsterdam, chez Z. Chastelain & Fils, 1752.

Dictionnaire de l'Académie française, Paris, Coignard, 1694 (1ère édition).

Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Tome Sixième, Paris, Compagnie des Librairies associés, 1771 (1ère édition 1752).

Encyclopédie méthodique par ordre ou par matière, Paris, Pancoucke, 1783-1784, 212 vol.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Volume XI (Histoire moderne), par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot et M. d'Alembert, Paris, 1752-1765, 17 vol.

Expilly, M. l'Abbé. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, à Amsterdam, 1764.

Furetière, Antoine. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye, A. et R. Leers, 1690.

Furetière, Antoine. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye, A. et R. Leers, 1727.

Dictionnaires et encyclopédies militaires

Aubert de la Chesnaye des Bois, François Alexandre. *Dictionnaire militaire...*, Paris, Gisseey, Bordelet / David le Jeune, 1745.

Dupain de Montesson. *Vocabulaire de guerre, ou Recueil des principaux termes de guerre, de marine, d'artillerie, de fortification, d'attaque, et de défense des places, et de géographie...*, Paris, Couturier et fils, 1783, 2 parties en 1 vol.

Histoires et compilations militaires

Belleisle, M. le Duc de. *Chronologie historique-militaire, tome cinquième*, à Paris, Chez Claude-Herissant, Imprimeur-Libraire, 1762.

Briquet, Pierre de. *Code militaire, ou Compilation des ordonnances des Roys de France concernant les gens de guerre, tome III*, Paris, Prault Père, 1761.

Pauli, C. F. *Denkmale Berühmter Feld-Herren*, Halle, 1768.

Quincy, M. le marquis de. *Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand, roi de France, tome 8*, Paris, Denis Mariette, 1726.

États militaires

État général des troupes françoises, tant de la Maison du Roi, qu'infanterie, cavalerie, dragons, troupes légères, milice et invalides, sur pied en janvier 1753, 1753.

J. B. V. *État général des troupes de France, sur pied en Mai 1748*, à Paris, 1748.

Jaisse, LeMau de la. *Sixième abrégé de la carte générale du militaire de France, sur terre et sur mer, jusqu'en Décembre 1739*, à Paris, 1749.

Jaisse, LeMau de la. *Septième abrégé de la Carte générale du militaire de France, sur terre et sur mer, jusqu'en Décembre 1740*, à Paris, 1740.

Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1758*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, 1758.

Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1759*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, 1759.

Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1760*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, 1760.

Montandre-Lonchamps, René Louis de Roussel. *État militaire de France, pour l'année 1763*, à Paris, Chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or, 1763.

Mémoires et journaux

Barbier, Edmond-Jean-François. *Journal d'un avocat de Paris, Tome VII. 1745-1747 : La victoire de Fontenoy*, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2005.

Choiseul, Étienne-François de. *Mémoires du duc de Choiseul*, Paris, Le Mercure de France, 2005.

Cogniazzo, J. *Geständnisse eines oestreichischen Veterans*, Breslau, 4 vols, 1779.

Croÿ, Emmanuel duc de. *Journal de cour : Tome I, 1718-1754*, édition établie par Laurent Sortais, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2004.

Frédéric II. « Das militärisches Testament », dans Taysen, A von (éd.). *Militarische Schriften*, Berlin, Richard Wilhelmi, 1882.

Friedrich, Johann Konrad. *Abenteuer unter fremden Fahnen. Erinnerungen eins deutschen Offiziers im Dienste Napoleons*, Berlin, Brandenburgisches Verlagshaus, 1990.

Le duc de Luynes dans Maurepas, Arnaud de et Florent Brayard (dir.), *Les Français vus par eux-mêmes : le XVIIIe siècle : anthologie des mémorialistes du XVIIIe siècle*, Paris, R. Laffont, 1996.

Richelieu, Armand Jean Duplessis de. *Maximes d'État ou testament politique, tome 2*, Paris, Le Breton, 1764.

Saint-Germain, Claude-Louis-Robert, comte de. *Mémoires de M. le comte de Saint-Germain, ministre et secrétaire d'État à la Guerre...*, Amsterdam, Rey, 1779.

Warnery, C. E. *Des Herrn Generalmajor von Warnery sämtliche Schriften*, Hanover, 1785-191, 9 vol.

Œuvres littéraires et philosophiques

Bodin, Jean. *Les six livres de la République*, Paris, chez Jacques du Puys, 1576.

Grimmelhausen, Hans Jacob Christoffel von. *Simplicissimus : Les aventures de Simplicius Simplicissimus* (traduit par Maurice Colleville), Alençon, Éditions Aubier, 1988 [1^{ère} édition 1963].

Grimmelhausen, Hans Jacob Christoffel von. *Simplicissimus : The German Adventurer* (traduit par John C. Osborne), Knoxville, Newfound Press, 2008.

Mauvillon, Éléazar de. *Le Droit public germanique, Tome Premier*, À Amsterdam, Chez Pierre Mortier, 1749.

Mauvillon, Éléazar. *Lettres françoises et germaniques*, à Londres, Chez François Allemand, 1740.

Moline, M. *La discipline militaire du Nord : drame en quatre actes*, Paris, Chez J.-FR. BASTIEN, Libraire, rue du Petit-Lion , Fauxbourg Saint-Germain, près du Théâtre Français, 1782.

Montesquieu, Charles de Secondat de. *De l'esprit des lois* (édition électronique réalisée à partir du livre Montesquieu, De l'esprit des lois 1758), Édition établie par Laurent Versini, Paris, Éditions Gallimard, 1995.

Voltaire. *Candide, ou L'optimisme, traduit de l'allemand de M. le docteur Ralph*, 1759.

Voltaire, M. de. *Précis du règne de Louis XV*, Genève, 1769.

Correspondances

Argenson, marquis d' (texte établi par Laurent Sortais). *Journal du Marquis d'Argenson*, Clermond-Ferand, Éditions Paleo, 2003, 5 vol.

Argenson, Marquis d'. *Correspondance du comte d'Argenson, ministre de la Guerre, publiée par le marquis d'Argenson : Lettres des maréchaux de France*, Paris, A. Messin, 1924.

Autres lettres trouvées par les Hanovriens parmi le butin qu'ils ont fait sur les Francois lors de la bataille de Minden, Suivant la copie de Londres. La Haye & Amsterdam, aux depens de la compagnie, 1760.

Grimoard. *Lettres et mémoires choisis parmi les papiers originaux du maréchal de Saxe*, Paris, J.J. Smiths, An II (1794), 5 vol.

Réponse des soldats du régiments des Gardes françoises, aux Loisirs d'un soldat du même régiment, 1767.

Saint-Germain, Claude-Louis, comte de. *Correspondance particulière du comte de Saint-Germain, ministre et secrétaire d'état de la guerre, Lieutenant-General des Armees de France... avec M. Pâris-Duverney*, Londres, éd. P-H. de Grimoard, 1789, 2 vol.

Voltaire, *Lettre à Monsieur le Maréchal de Richelieu*, 3 janvier 1757.

Ordonnances et règlements

Boutaric, François de. *Explication de l'ordonnance de Blois. Par feu noble François de Boutaric*, G. Hénault et J.-F. Forest, 1745.

Édit de création de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Paris, 1693.

Ordonnance du Roi concernant les crimes et les délits militaires, du premier juillet 1727, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1727.

Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande qui sont à son service. Du 18 janvier 1760, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1760.

Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande qui sont à son service. Du 18 janvier 1760, À Paris, de l'Imprimerie Royale, 1760.

Ordonnance du Roi, Concernant les Régimens d'Infanterie Allemande. Du 21 décembre 1762, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1762.

Ordonnance du Roi, concernant les régimens d'infanterie allemande. Du 21 décembre 1762, À Paris, de l'Imprimerie Royale, 1762.

Ordonnance du Roi, pour mettre le régiment d'Anhalt, sous le nom de Salm-Salm; & expliquer ses intentions relatives à ce changement. Du 13 mars 1783, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1783.

Ordonnance du Roi, pour mettre le régiment Royal-Bavière sous le nom de Royal-Hesse-Darmstadt, du 15 avril 1780, à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1780.

Ordonnance du Roy portant réduction des Régiments d'Infanterie allemande. Du 10 décembre 1748, à Paris, de l'Imprimerie Royale 1749.

Ordonnance du Roy portant une nouvelle réforme dans quelques régimens d'Infanterie Allemande. Du premier Février 1749. À Paris, de l'Imprimerie Royale, 1749.

Ordonnance du Roy sur le maniement des armes de l'Infanterie. Du 1er mars 1746, Paris, Imprimerie royale, 1746.

Ordonnance du Roy, portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, du premier juillet 1747, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1747.

Ordonnance du Roy, portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, sous le titre de Régiment de Madame la Dauphine, du premier juillet 1747, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1747.

Ordonnance du Roy, portant création d'un Régiment d'Infanterie allemande, sous le titre de Royal-Deux-Ponts, du 19 février 1757, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1757.

Ordonnance du Roy, portant création d'un régiment d'Infanterie allemande, sous le titre de Royal-Pologne, du premier juillet 1747, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1747.

Ordonnance du Roy, portant création d'un Régiment d'Infanterie de deux bataillons, sous le titre de Boüillon, du 18 janvier 1757, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1757.

Ordonnance du Roy, pour obliger les Anglois, Écossois & Irlandois qui sont en France, de prendre parti dans les régimens irlandois qui sont au service de sa majesté. Du 25 avril 1744, à Paris, Imprimerie Royale, 1744.

Ordonnance du Roy, pour reduire les bataillons d'infanterie françoise à neuf compagnies, et pour regler le rang & le nombre des officiers qui y doivent servir. Du 6. avril 1718, à Paris, Imprimerie Royale, 1718.

Traité militaires

Bohan, François Philippe Loubat baron de. *Examen critique du militaire françois*, Tome Premier, Genève, 1781.

Cugnot, M. de. *Éléments de l'art militaire ancien et moderne. Tome 2*, Paris, Chez Vincent, 1765.

Douazac (attribué à), *Dissertation sur la subordination avec des réflexions sur l'exercice et sur l'art militaire*, Avignon, 1754.

Elien. *La milice des Grecs, ou tactique d'Elie: ouvrage traduit du grec, avec des notes et des figures, auquel on a joint un discours sur la phalange et sur la milice des Grecs en général* (traduit par M. Bouchaud-de-Bussy), à Paris, chez Ch. Ant. Jombert, 1752.

Folard, Jean-Charles de. *Nouvelles découvertes sur la guerre : dans une dissertation sur Polybe*, Paris, J.-F. Josse et C. Labottière, 1724.

Guibert, Jacques-Antoine-Hippolyte, Comte de. *Défense du système de guerre moderne*, Neuchatel, 1779.

Guibert, Jacques-Antoine-Hippolyte, Comte de. *Éloge du roi de Prusse*, Londres, 1787.

Guibert, Jacques-Antoine-Hippolyte, Comte de. *Essai général de tactique, précédé d'un Discours sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé : La France politique et militaire*, Londres, chez les libraires associés, 1772, 2 vol.

Guignard, M. de. *L'École de Mars*, Paris, Chez Simard, 1725, t. I.

Maizeroy, Joly de. *Cour de tactique : théorique, pratique, et historique*, Tome I, à Paris, rue Dauphine, chez Claude-Antoine Jombert, libraire, 1766.

Mesnil-Durand, M. le Baron de. *Projet d'un ordre français de tactique*, Paris, A. Boudet, 1755.

Mesnil-Durand, M. le Baron de. *Fragments de tactique*, Paris, Chez Ch. An. Jombert père, 1774.

Puységur, Jacques-François de Chastenet. *Art de la guerre par principes et par règles*, tome 1, à Paris, Quai des Augustins, Ches Charles-Antoine Jombert, Librairie du Roy pour l'Artillerie et el Génie, à l'image Notre-Dame, 1748.

Ray de Saint-Géniés, Jacques Marie. *Art de la guerre pratique, tome 1*, à Paris, chez Ch. A. Jombert, imprimeur-libraire du Roi, en son artillerie, 1754.

Saxe, Maurice de. *Mes rêveries : suivies d'un choix de correspondance politique, militaire et privée*, Jean-Pierre Bois (éd.), Paris, Economica, 2002.

Servan, Joseph. *Le soldat citoyen, ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*, Dans le pays de la liberté, 1780.

Turpin de Crissé, Lancelot de. *Commentaires sur les institutions militaires de Végèce*, à Paris, chez Nyon l'Ainé, 2 vol.

Turpin de Crissé, Lancelot de. *Commentaires sur les Mémoires de Montecuculi*, à Paris, chez Lacombe et Lejay, 1769, 2 vol.

Turpin de Crissé, Lancelot de. *Essai Sur L'Art De La Guerre*, à Paris, chez Prault fils ainé et Jombert, 1754, 2 vol.

Études

Monographies

Alder, Ken. *Engineering the Revolution : Arms and Enlightenment in France, 1763-1815*, Chicago, University of Chicago Press, 1997, 476 p.

Anderson, Benedict. *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Londres et New-York, Verso, 2006 (1ère édition 1983), 240 p.

Anderson, M. S. *War and society in europe of the old regime, 1618-1789*, New York, Saint Martin's Press, 1988, 240 p.

Aron, Jean-Paul, Paul Dumont et Emmanuel Le Roy Ladurie. *Anthropologie du conscrit français : d'après les comtes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826), présentation cartographique*, La Haye, Moutons | Co., 1972, 262 p.

Audoin-Rouzeau, Stéphane et Annette Becker. *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 p.

Badeau, Albert. *La vie militaire sous l'Ancien Régime (I) : le soldat*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 385 p.

Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett. *La population française à l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècle) : Démographie et comportements*, Paris, Éditions Belin, 2008, 400 p.

Berkovich, Ilya. *Motivation in War: The Experience of Common Soldiers in Old-Regime Europe*, New-York, Cambridge University Press, 2017, 292 p.

Bertaud, Jean-Paul. *La Révolution armée. les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979, 382 p.

Bertaud, Jean-Paul. *La Vie quotidienne des soldats de la Révolution*, Paris, Hachette, 1985, 326 p.

Blanning, T.C.W., *The French Revolutionary Wars, 1787–1802, Modern Wars*, London, Arnold, 1996, 304 p.

Bodin, Jérôme. *Les Suisses au service de la France : de Louis XI à la légion étrangère*, Paris, Albin Michel, 1988, 372 p.

Bois, Jean-Pierre. *Fontenoy 1745 : Louis XV, arbitre de l'Europe*, Paris, Economica, 1996, 176 p.

Bois, Jean-Pierre. *Maurice de Saxe*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1992, 540 p.

Bois, Jean-Pierre. *Les anciens soldats dans la société française au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 1990, 476 p.

Bowen, H. V. *War and British Society, 1688-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 106 p.

Bureau international des poids et mesures. *Le Système international d'unités*, Sèvres, BIPM, 2006, 8^e éd., 92 p.

Cardini, Franco. *La culture de la guerre : X^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1992 [1^{re} éd. it., 1982], 492 p.

Chagniot, Jean. *Guerre et Société à l'Époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2001, 360 p.

Chagniot, Jean. *Le chevalier de Folard : la stratégie de l'incertitude*, Monaco, Éditions du Rocher, 1997, 299 p.

- Chagniot, Jean. *Paris et l'Armée au XVIII^e siècle*, Paris, Économica, 1985, 678 p.
- Chaline, Olivier. *La bataille de la Montagne Blanche (8 nov. 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 2000, 624 p.
- Chandler, David. *The Art of Warfare in the Age of Marlborough*, New-York, Sarpedon Publishers, 1994 (1^{ère} édition 1976), 317 p.
- Chartrand, René. *Louis XV's army (3) : Foreign infantry*, Londres, Osprey Publishing, 1997, 48 p.
- Contamine, Philippe. *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France (1337-1494)*, Paris, Mouton, La Haye, 1972, 757 p.
- Corvisier, André. *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 vol.
- Corvisier, André. *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime, Ministère des armées, État-major de l'armée de terre*, Service historique, 1970, 2 vol.
- Crépin, Annie. *Défendre la France, les Français, la France et le service militaire, de la Guerre de Sept Ans à Verdun*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2005, 424 p.
- Crépin, Annie. *Histoire de la conscription*, Paris, Éditions Gallimard, coll. Folio Histoire, 2009, 528 p.
- D'Arbois de Jubainville, Henri. *L'administration des intendants d'après les archives de l'Aube*, Paris, H. Champion, 1880, 251 p.
- Dechêne, Louise. *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le régime français*, Montréal, Éditions Boréal, 2008, 664 p.
- Denis, Vincent. *Une histoire de l'identité : France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, 463 p.
- Drévuillon, Hervé et Arnaud Guinier (dir.). *Les Lumières de la Guerre : Mémoires militaires du XVIII^e siècle conservés au Service Historique de la Défense, Sous-Série 1M – Mémoires techniques*, Volume 1, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, 550 p.

Drévuillon, Hervé. *Batailles : Scènes de la Table ronde aux Tranchées*, Paris, éditions du Seuil, 2007, 384 p.

Drévuillon, Hervé. *Histoire culturelle de la France : 16e -18e siècle*, Armand Colin, 2002 (1ère édition 1997), 192 p.

Drévuillon, Hervé. *L'impôt du sang : le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, 526 p.

Drévuillon, Hervé. *L'individu et la Guerre : du Chevalier Bayard au soldat inconnu*, Paris, Belin, 2013, 312 p.

Drévuillon, Hervé. *Les Rois absolus : 1629-1715*, Joël Cornette (dir.), Paris, Belin, Coll. Histoire de France, 2011, 637 p.

Duffy, Christopher. *Eagles over the Alps: Suvorov in Italy and Switzerland, 1799*, Chicago, Emperor's Press, 1999, 288 p.

Duffy, Christopher. *Frederick the Great: A Military Life*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1985, 428 p.

Duffy, Christopher. *The Military Experience in the Age of Reason*, Ware, Hertfordshire, Wordsworth Edition, 1998 (1e édition 1987), 356 p.

Eddie, Sean A. *Freedom's Price : Serfdom, Subjection & Reform in Prussia, 1648-1848*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 356 p.

El Hage, Fadi. *Histoire des maréchaux de France à l'Époque moderne*, Paris, Éditions du Nouveau Monde, 2012, 239 p.

El Hage, Fadi. *La guerre de Succession d'Autriche (1741–1748): Louis XV et le déclin de la France*, Paris, Economica, 2017, 240 p.

Fieffé, Eugène. *Histoire des troupes étrangères au service de France*, Paris, Librairie Militaire, 1854, 2 vol.

Fischer, Fabienne. *Alsaciens Et Lorrains En Algérie: Histoire d'une Migration, 1830–1914*, Nice, Éditions Jacques Gandini, 1998, 174 p.

- Fried, Johannes. *Die Anfänge der Deutschen. Der Weg in die Geschichte*, Berlin, Propyläen Verlag, 2015 [première édition 1994], 1056 p.
- Gainot, Bernard. *Les officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire (1792 – 1815)*, Paris, Karthala, septembre 2007, 232 p.
- Gainot, Bernard. *L'empire colonial français de Richelieu à Napoléon. (1630-1810)*. Armand Colin, « U », 2015, 240 p.
- Gainot, Bernard. *La Révolution des esclaves : Haïti, 1763-1803*, Paris, Éditions Vendémiaire, 2017, 288 p.
- Genet-Rouffiac, Nathalie et David Murphy (dir.). *Franco-Irish Military Connections*, Dublin, Four Courts Press, 2009, 304 p.
- Genet-Rouffiac, Nathalie. *Le grand exil : les Jacobites en France, 1688-1715*, Paris, Service Historique de la Défense, 2007, 701 p.
- Gouttes, Gauthey des. *Les Suisses au Service de la France*, Paris, Jouve, 1917, 32 p.
- Guinier, Arnaud. *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014, 414 p.
- Hanson, Victor David. *Carnage et Culture : Landmark Battles in the Rise of Western Power*, New York, Anchor Books, 2002, 544 p.
- Hennesy, Maurice N. *The Wild Geese: the Irish Soldier in Exile*, New York, Devin-Adair, 1973, 227 p.
- Hippler, Thomas. *Citizens, Soldiers and National Armies: Military Service in France and Germany, 1789-1830*, Oxen, Routledge, 2008 (1ère édition 2006), 260 p.
- Hocquet Jean-Claude. *La Métrologie historique*, Paris, PUF, collection Que Sais-Je n° 2972, 1995, 127 p.
- Inal, Tuba. *Looting and Rape in Wartime : Law and Change in International Relations*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2013, 269 p.

- Keegan, John. *Anatomie de la bataille : Azincourt 1415, Waterloo 1815, La Somme 1916* (trad. française), Paris, Robert Laffont, 1993, 324 p.
- Konstam, Angus. *Peter the Great's Army I : Infantry*, Londres, Osprey Publishing, 1993, 48 p.
- Konstam, Angus. *Russian Army of the Seven Years War (I)*, Londres, Osprey Publishing, 1996, 48 p.
- Lahire, Bernard. *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*, Paris, Hachette Littérature, 2001, 392 p.
- Léonard, Émile G. *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Plon, 1958, 360 p.
- Liliequist, Jonas. *A history of emotions. 1200-1800*, New York, Routledge, 259 p.
- Lynn, John. *De la Guerre : Une histoire du combat des origines à nos jours*, Paris, Éditions Tallandier, 2006 (1^{ère} édition 2003), 603 p.
- Lynn, John. *Giant of the Grand Siècle: The French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 672 p.
- Lynn, John. *The Bayonets of the Republic: Motivation and Tactics in the Army of Revolutionary France, 1791-1793*, Urbana, University of Illinois Press, 1984, 356 p.
- Marston, Daniel. *The Seven Years' War*, Londres, Osprey Publishing, 2001, 96 p.
- Mathorez, J. *Les étrangers en France sous l'ancien régime, tome premier*, Paris, Librairie Ancienne Édouard Champion, 1921, 439 p.
- May, Robin et Gerry Embleton. *The British Army in North America, 1775-1783*, Londres, Osprey Publishing, 1998, 48 p.
- Meschinet de Richemond, Louis-Marie. *Notes sur l'institution du mérite militaire, 1759-1830*, Paris, impr. de C. Meyrueis, 1875, 8 p.
- Müller, Heinrich. *Das Heerwesen in Brandenburg und Preußen von 1640 bis 1806 : Die Bewaffnung*, Berlin, Brandenburgisches Verlahshaus, 1991, 240 p.
- Murphy, David. *The Irish Brigades, 1685-2006 : A Gazeteer of Irish Military Service, Past and Present*, Dublin, Four Courts Press, 2007, 311p.

- Murtagh, Harman (dir.). *Irishmen in War: From the Crusades to 1798: Essays from the Irish Sword*, Dublin, Irish Academy Press, 2006, 288 p.
- Muth, Jörg. *Flucht aus dem militärischen Alltag. Ursachen und individuelle Ausprägung der Desertion in der Armee Friedrichs des Großen : Mit besonderer Berücksichtigung der Infanterie-Regimenter der Potsdamer Garnison*, Freiburg, Rombach 2003. 213 p.
- Nosworthy, Brent. *The Anatomy of Victory: Battle Tactics, 1693-1763*, New York, Hippocrene Books, 1992, 426 p.
- Parker, Geoffrey. *The Military Revolution : Military innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 (1ère édition 1988), 265 p.
- Parrott, David. *Richelieu's Army : War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 599 p.
- Parrott, David. *The Business of War : Military Enterprise and Military Revolution in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 429 p.
- Picaud, Sandrine. *La petite guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 2010, 685 p.
- Potter, David. *Renaissance France at war : Armies, culture and society, c. 1480-1560*, Woodbridge, The Boydell Press, 2008, 405 p.
- Reid, Stuart. *King George's Army 1740-93: (I) Infantry*, Londres, Osprey Publishing, 1995, 48 p.
- Reid, Stuart. *The Flintlock Musket : Brown Bess and Charleville 1715-1865*, Oxford, Osprey Publishing, 2016, 80 p.
- Renouard, Carl. *Geschichte des Krieges in Hannover, Hessen und Westfalen von 1757 bis 1763 - Die Feldzüge von 1757 und 1758*, Cassel, Theodor Fischer, 1863, 848 p.
- Rowlands, Guy. *The Dynastic State and the Army under Louis XIV: Royal Service and Private Interest, 1661-1701*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, 432 p.
- Salerian-Saugy, Ghogas. *La justice militaire des troupes suisses en France sous l'Ancien Régime : D'après les documents conservés aux archives de Berne et de Paris*, Paris, Jouve, 2007, 163 p.

Schmidt, Adolf (éd), *Aenea Silvius Germania und Jakob Wimpfeling Responsa et replicae ad Eneam Silvium*, Köln-Graz, Böhlai, 1962, 163 p.

Smith, Jay M. *The Culture of Merit : Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 305 p.

Strachan, Hew. *European Armies and the Conduct of War*, Londres et New York, 1992, 223 p.

Tozzi, Christopher J. *Nationalizing France's Army : Foreign, Black, and Jewish Troops in the French Military, 1715-1831*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2016, 320 p.

Unger, Johannes. *Friedrich : Ein deutscher König*, Berlin, Ullstein Buchverlage GmbH, 2011, 315 p.

Valynseele, Joseph et Christophe Brun. *Les bâtards de Louis XV et leur descendance*, Perrin, 1991, 312 p.

Whaley, Joachim. *Germany and the Holy Roman Empire: Volume II: The Peace of Westphalia to the Dissolution of the Reich, 1648-1806*, Oxford, Oxford University Press, 2011, 747 p.

Wilson, Peter H. *From Reich to Revolution: German History, 1558-1806*, New York, Palgrave MacMillan, 2004, 446 p.

Wilson, Peter H. *German Armies: War and German politics, 1648-1806*, Londres, UCL Press Limited, 1998, 432 p.

Wilson, Peter H. *War, State and Society in Württemberg, 1677-1793*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 294 p.

Chapitres d'ouvrages collectifs

Arielli, Nir et Bruce Collins. « Introduction : Transnational Military Service since the Eighteenth Century », dans Arielli, Nir et Bruce Collins (dir.), *Transnational Soldiers : Foreign Military Enlistment in the Modern Era*, Houndsmill, Palgrave Macmillan, 2013, 263 p.

Asche, Matthias. « Huguenot Soldiers in Brandenburg-Prussia », dans Matthew Glozier (éd.), *War, Religion and Service: Huguenot Soldiering, 1685-1713*, Aldershot, Ashgate Publishing, 2007, 296 p.

Baumann, Reinhard. « Süddeutschland als Söldnermarkt », dans Philippe Rogger, Benjamin Hrrz (dir.), *Söldnerlandschaften. Frühneuzeitliche Gewaltmärkte im Vergleich*, Berlin, Duncker & Humblot (Zeitschrift für historische Forschung, Beiheft 49), 2014, p. 67-84.

Becker, Jean-Jacques, et Gerd Krumeich. « Mentalités et « culture de guerre », dans Becker, Jean-Jacques et de Krumeich Gerd (dir.). *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Tallandier, 2012, p. 103-110.

Bien, David D. « The army in the French Enlightenment : reform, reaction and Revolution », Blaufard, Rafe, Michael S. Christofferson et Darrin M. McMahon (éd.), *Interpreting the ancient regime : David Bien*, Oxford, Voltaire Foundation, 2012, 314 p.

Bodinier, Gilbert. « Chapitre X – L’armée de la Révolution et ses transformations », dans Delmas, Jean (dir.), *Histoire Militaire de la France 2 : de 1715 à 1871*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 235-260.

Bois, Jean-Pierre. « L’exercice du détachement du camp des Invalides en 1750 », dans « Camps et grandes manœuvres de Louis XIV à Louis-Philippe, Actes du colloque de Compiègne, 3-4 octobre 1998 », *Bulletin de la société historique de Compiègne*, t. xxxvi, 1999, p. 71 à 87.

Bois, Jean-Pierre. « Le marquis de Feuquière, stratège au temps de Louis XIV », dans *Combattre, gouverner, écrire : Études réunis en l’honneur de Jean Chagniot*, Paris, Économica, 2003, 846 p.

Chagniot, Jean. « Le mépris du feu de Folard et de ses disciples », dans *Le soldat, la stratégie, la mort : mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p. 118-127.

Coste, Joël. « La guerre vue des brancars : Traumatismes et blessures dans le registres d’admission de l’Hôtel royal des Invalides (1670-1791) », dans Fonck, Bertrand et Nathalie Genet-Rouffiac. *Combattre et gouverner : dynamiques de l’histoire militaire de l’époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 63-73.

Deflers, Isabelle. « Faszination oder Abstoßung ? Bilder des preußischen Militärs im Ausland », dans Söseman, Bernd et Gregor Vogt-Spira (dir.), *Friedrich der Große in Europa : Geschichte einer wechselvollen Beziehung*, Volume 2, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2012, p. 256-270.

Delacroix, Christian. « Histoire-bataille », dans C. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia & N. Offenstadt (dir.), *Historiographies : concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, p. 161-169.

Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier. « Introduction : Pour une approche croisée des cultures et identités combattantes », dans Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier (dir.), *La Construction du militaire, vol. 2 : cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent ans à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 7-15.

Dominic Pedrazzini, « Le régiment des Gardes suisses d'après le « Livre d'ordres » de son commandant », dans *La prise des Tuileries le 10 août 1792*, 1993, p. 10-17.

Dûpaquier, Jacques, « French Population in the 17th and 18th Centuries, », dans Rondo Cameron (dir.), *Essays in French Economic History*, Homewood, Richard D. Irwin, 1970, p. 150-169.

Evans, R.J.W. et Peter H. Wilson. « Introduction », dans Evans, R.J.W. et Peter H. Wilson (dir.), *The Holy Roman Empire, 1495–1806 : A European Perspective*, Leiden, Koninklijke Brill NV, 2012, p. 1-15.

Gainot, Bernard. « La construction du militaire, du milieu du XV^e siècle au milieu du XIX^e siècle : présentation d'un programme de recherche », dans Deruelle, Benjamin et Bernard Gainot (dir.), *La Construction du militaire, vol 1 : Savoirs et savoir-faire militaires à l'époque moderne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, 228 p.

Genet-Rouffiac, Nathalie et Guillaume Lasconjarias. « Claude-Louis-Robert, comte de Saint-Germain, 1775-1777 », dans Sarmant, Thierry (dir.). *Les ministres de la Guerre 1570-1792 : Histoire et dictionnaire biographique*, Paris, Belin, 2007, p. 456-467.

Guinier, Arnaud. « Ils avaient des yeux et ils n'ont rien vu » La Prusse et l'émergence d'une culture militaire nationale dans la France des Lumières », dans Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier (dir.), *La Construction du militaire, vol. 2 : cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent ans à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 37-56.

Guinier, Arnaud. « "La malheureuse affaire du cinq"... Rossbach ou la France à l'épreuve de la tactique prussienne, 5 novembre 1757 », Boltanski, Ariane, Yann Lagadec et Franck Mercier (dir.). *La Bataille : Du fait d'armes au combat idéologique, XI^e-XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, 286 p.

Guinier, Arnaud. « Les enjeux de la formation du soldat : À propos de la métaphore mécanique dans les mémoires d'officiers de la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans dans Deruelle, Benjamin et Arnaud Guinier (dir.), *La Construction du militaire, vol. 2 : cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent ans à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 119-142.

Hartweg, Frédéric. « L'habit fait-il le moine ? Des langues et des costumes en Alsace », dans Dinet, Dominique et François Igersheim (dir.) *Terres d'Alsace : Chemins de l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2003, p. 191-220.

Hermant, Héloïse. « A un tiempo rey y vasallo : Les bâtard royaux des Habsbourg d'Espagne, des "monstres politiques" », dans Avignon, Carole (dir.). *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 297-314.

Johans, Emmanuel. « Jean de Lescun (v. 1405-1473) : Destinée politique d'un vrai bâtard, pseudo-Armagnac, au service du roi », dans Avignon, Carole (dir.). *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 279-288.

Kuijpers, Erika et Cornelis van der Haven (dir.). *Battlefield Emotions 1500–1800 : Practices, Experience, Imagination*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016, 303 p.

Livet, Georges. « Esprit militaire et société provinciale sous l'Ancien Régime. Le cas d'une province frontière : l'Alsace », dans, *Le soldat, la stratégie, la mort : mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p. 220-241.

Lucenet, Monique. « La mortalité dans l'infanterie française de 1716 à 1748 selon les contrôles de troupes », dans *Le soldat, la stratégie, la mort : mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p. 397-407.

Offenstadt, Nicolas, Philippe Olivera, Emmanuelle Picard et Frédéric Rousseau. « À propos d'une notion récente: la "culture de guerre" », dans Frédéric Rousseau (dir.), *Guerres, paix et sociétés*, Neuilly, Atlande, 2004, p. 667-674.

Oury, Clément. « L'efficacité du fer et du feu dans les batailles de la guerre de Succession d'Espagne », dans Fonck, Bertrand et Nathalie Genet-Rouffiac (dir.). *Combattre et gouverner : Dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 37-52.

Prost, Antoine. « Les mots », dans René Rémond (dir.). *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, p. 255-286.

Schnitter, Helmut. « The Refugees in the Army of Brandenburg-Prussia », dans Matthew Glozier (éd.), *War, Religion and Service: Huguenot Soldiering, 1685-1713*, Aldershot, Ashgate Publishing, 2007, 296 p.

Articles de périodiques

Martel, André. « Le renouveau de l'histoire militaire en France », dans *Revue Historique*, T. 245, Fasc. 1 (497) (Janvier-mars 1971), p. 107-126.

Bien David D. « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée (à suivre) », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 29^e année, n° 1, 1974, p. 23-48.

Bien David D. « Les offices, les corps, et le crédit d'État : l'utilisation des privilèges sous l'Ancien Régime », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 43^e année, n° 2, 1988. p. 379-404.

Chagniot Jean. « Une panique : les Gardes Françaises à Dettingen (27 juin 1743) », dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 24 n° 1, Janvier-mars 1977. p. 78-95.

Chivallon, Christine. « Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue », dans *Raisons politiques*, vol. 27, n° 3, 2007, p. 131-172.

Cogan, Gwenola, et Benjamin Deruelle. « Distinguer, intégrer. Dimensions politiques et sociales de la récompense », dans *Hypothèses*, vol. 12, n° 1, 2009, p. 169-180.

Corvisier André. « Aspects divers de l'histoire militaire. » dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 20 n° 1, (Janvier-mars 1973). Études d'histoire militaire (XVII^e-XX^e siècles), p. 1-9.

Deflers, Isabelle. « Die Militärreformen des Comte von Saint-Germain, oder der Zankapfel zwischen ausländischen Vorbildern und nationalen Stereotypen », dans *Zeitschrift für Historische Forschung*, 42/3, 2015, p. 411-342.

Hippler, Thomas. « Les soldats allemands dans l'armée napoléonienne d'après leurs autobiographies : micro-républicanisme et décivilisation », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 348, 2007, p. 117-130.

Joyeux-Prunel, Béatrice. « Les transferts culturels. Un discours de la méthode », *Hypothèses*, vol. 6, n°1, 2003, p. 149-162.

Kiernan, V. G. « Mercenaries and Absolute Monarchy », dans *Past & Present*, n°11, avril 1957, p. 66-86.

Krebs, Roland. « Les Lettres françaises et germaniques de Mauvillon et leur réception en Allemagne. » dans *Dix-huitième Siècle*, n°14, 1982. Au tournant des Lumières : 1780-1820, p. 377-390.

Len E. Scales, « German militiae : war and German identity in the late middle ages », dans *Past and Present*, vol. 180, 2003, p. 41-82.

Leuwers, Hervé, et al. « Jean-Paul Bertaud (1935-2015) », dans *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 383, n° 1, 2016, p. 3-22.

Lévy Claude. « Économie et population. Les doctrines françaises avant 1800 : Bibliographie générale commentée », Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D., dans *Population*, 11^e année, n°3, 1956, p. 541-547.

Mariot, Nicolas. « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », dans *Genèses*, vol. n° 53, n° 4, 2003, p. 154-177.

Poncelet Edouard. « Les droits souverains de la principauté de Liège sur le duché de Bouillon. » dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*. Académie royale de Belgique, Tome 108, 1943. p. 127-267.

Roberts, Michael. « The Military Revolution, 1560-1660 », dans *Essays in Swedish History*, Minneapolis, 1967, p. 195-225.

Sahlins Peter, Rab Sylvie, Alduy Cécile. « La nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l'Ancien Régime », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55^e année, n° 5, 2000, 1181-1108.

Tallon, Alain. « Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche (8 nov. 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 2000,624 p. », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. n°49-3, no. 3, 2002, p. 211-213.

Thiers Éric. « Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, 14-18, retrouver la guerre. », dans *Mil neuf cent*, n°18, 2000. Eugénisme et socialisme, p. 219-221.

Wilson, Peter H. « The Politics of Military Recruitment in Eighteenth-Century Germany », dans *The English Historical Review*, Vol. 117, n° 472, juin 2002, p. 536-568.

Wilson, Peter H. « The German 'Soldier Trade' of the Seventeenth and Eighteenth Centuries: A Reassessment », dans *The International History Review*, Vol. 18, n° 4, novembre 1996, p. 757-792.

Thèses de doctorats et mémoires de maîtrise

Delle Luche, Jean-Dominique. *Le plaisir des bourgeois et la gloire de la ville. Sociétés et concours de tir dans les villes du Saint-Empire, XV^e-XVI^e siècles*, thèse de Ph.D., EHESS, Département d'histoire, 2015.

Masson, Remi. *La Maison militaire du Roi ; D'une garde domestique à une élite militaire (ca. 1610-1715)*, thèse de Ph.D., Université Paris 1 – Pathéon-Sorbonne, Département d'histoire, 2015.

Parrott, David. *The Administration of the French Army During the Ministry of Cardinal Richelieu*, thèse de Ph.D., Université d'Oxford, Département d'histoire, 1985.

Perrot, Jean-Claude. *Genèse d'une ville moderne : Caen au XVIII^e siècle*, Service de reproduction de thèse, Lille, 2 vol.

Schmidt, Catherine. *De la maréchaussée à la Gendarmerie nationale, 1789-1792*, Mémoire de Master 1, Université Paris 1 – Panthéon – Sorbonne, Département d'histoire.

Articles en ligne

Espagne, Michel. « La notion de transfert culturel », *Revue Sciences/Lettres* [En ligne], n°1, 2013, mis en ligne le 01 mai 2012, <http://journals.openedition.org/rsl/219> ; DOI : 10.4000/rsl.219 (consulté le août 2018).

« Italian Wars », dans *Britannica Academic*, Encyclopædia Britannica [en ligne], academic.eb.com/levels/collegiate/article/Italian-Wars/472626 (consulté août 2018).

« Le Boudin », dans *Musique-militaire* [en ligne], <http://musique-militaire.fr/legion-etrangere/le-boudin> (consulté avril 2018).

« Lorraine », dans *Britannica Academic*, site de l'Encyclopædia Britannica [en ligne], academic.eb.com/levels/collegiate/article/Lorraine/48981 (consulté août 2018).

« Maximilian I » dans *Encyclopaedia Britannica*, Site de l'Encyclopaedia Britannica [en ligne], <https://www.britannica.com/biography/Maximilian-I-king-of-Bavaria> (consulté le 20 avril 2018).

« Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977. Commentaire de 1988 : Mercenaires, Alinéa a », *Comité International de la Croix Rouge*, Site du Comité International de la Croix Rouge [en ligne], <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/COM/470-750057?OpenDocument> (consulté en novembre 2017).

« Pragmatic Sanction of Emperor Charles VI. », sur *Britannica Academic*, site de l'Encyclopædia Britannica [en ligne], academic.eb.com/levels/collegiate/article/Pragmatic-Sanction-of-Emperor-Charles-VI/61169 (consulté en août 2018).

Roser, Max. « Human Height », dans *Our World In Data* [en ligne], <https://ourworldindata.org/human-height> (ressource en ligne, consulté le 1er mars 2018).

Hippler, Thomas. « Les soldats allemands dans l'armée napoléonienne d'après leurs autobiographies : micro-républicanisme et décivilisation », dans *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 348 | Avril-Juin 2007, <http://journals.openedition.org/ahrf/9223> (consulté le 26 février 2018).

Annexes

Annexe 1 : Tableau des origines des soldats du régiment de Saxe, 1744-1747

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Empire :				
Autriche	5	2%	3	2%
Bade	3	1%	6	3%
Bavière	6	3%	1	0.51%
Bohême			1	0.51%
Bouillon				
Brandenbourg	1	0.49%		
Cologne				
Constance	1	0.49%		
Deux-Ponts	3	1%	1	0.51%
Erlach				
Franconie	1	0.49%	2	1%
Frankfurt am Main				
Fulda				
Hanovre				
Hesse	6	3%	1	0.51%
Juliers			1	0.51%
Liège	3	1%		
Mayence	3	1%	1	0.51%
Mecklenburg				
Moravie				
Munster			1	0.51%
Nassau	2	1%	6	3%
Palatinat	4	2%	4	2%
Pays-Bas autrichien	4	2%		
Poméranie				
Prusse	2	1%		
Saxe	1	0.49%	2	1%
Silésie	38	18%	2	1%
Souabe	2	1%	2	1%
Speyer				
Sponheim				
Thuringe				
Trêves	2	1%		
Ulm				
Westphalie	1	0.49%		
Wurtemberg	2	1%	2	1%
Wurtzbourg	1	0.49%	1	0.51%
Empire autres				
Total Empire :	91	44%	37	19%

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Royaume de France :				
Alsace	37	18%	68	35%
Lorraine	52	25%	55	28%
France autres	14	7%	7	4%
Total France :	103	50%	130	66%
Autres étrangers :				
Danemark				
Espagne	1	0.49%		
Estonie				
Hongrie				
Italie			2	1%
Provinces-Unies				
Pologne				
Portugal	2	1%		
Saint-Marin	1	0.49%		
Suisse	4	2%	10	5%
Total autres étrangers :	8	4%	12	6%
Origines indéterminées :	4	2%	18	9%
Enfant du régiment :				
Total des compagnies:	206	100%	197	100%

Annexe 2 : Tableau des origines des soldats du régiment de la Dauphine, 1748

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Empire :				
Autriche	6	4%	4	3%
Bade	5	4%	11	8%
Bavière	2	1%	7	5%
Bohême	3	2%	5	4%
Bouillon				
Brandenbourg	3	2%	2	2%
Cologne			1	1%
Constance				
Deux-Ponts				
Erlach				
Franconie	3	2%	4	3%
Frankfurt am Main	1	1%		
Fulda				
Hanovre	1		4	3%
Hesse	5	4%	2	2%
Juliers				
Liège	1	1%	2	2%
Mayence	2	1%	3	2%
Mecklenburg				
Moravie	1	1%		
Munster				
Nassau	2	1%		
Palatinat	7	5%	3	2%
Pays-Bas autrichiens	1	1%	4	3%
Poméranie				
Prusse	1	1%		
Saxe	5	4%	4	3%
Silésie			6	5%
Souabe	7	5%	8	6%
Speyer				
Sponheim				
Thuringe				
Trêves	1	1%	3	2%
Ulm				
Westphalie				
Wurtemberg	1	1%	4	3%
Wurtzbourg				
Empire autres	1	1%	1	1%
Total Empire :	59	41%	78	60%

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Royaume de France :				
Alsace	29	20%	33	25%
Lorraine	3	2%	3	2%
France autres	17	12%	3	2%
Total France :	49	34%	39	30%
Autres étrangers :				
Danemark	1	1%		
Espagne	1	1%		
Estonie				
Hongrie	4	3%	2	2%
Italie	6	4%	2	2%
Provinces-Unies			2	2%
Pologne	3	2%		
Portugal				
Saint-Marin				
Suisse	7	5%	4	3%
Total autres étrangers :	22	15%	10	8%
Origines indéterminées :	13	9%	4	3%
Enfant du régiment :				
Total des compagnies:	143	100%	131	100%

Annexe 3 : Tableau des origines des soldats du régiment de Bentheim, 1757

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Empire :				
Autriche	3	3%	3	4%
Bade	3	3%		
Bavière	1	1%		
Bohême				
Bouillon				
Brandenbourg	1	1%		
Cologne	1	1%		
Constance	1	1%		
Deux-Ponts	5	6%		
Erlach				
Franconie	1	1%		
Frankfurt am Main				
Fulda				
Hanovre				
Hesse	1	1%		
Juliers				
Liège				
Mayence	1	1%		
Mecklenburg				
Moravie				
Munster				
Nassau			1	1%
Palatinat	5	6%	3	4%
Pays-Bas autrichiens	3	3%		
Poméranie	2	2%		
Prusse				
Saxe	3	3%		
Silésie				
Souabe	2	2%	1	1%
Speyer				
Sponheim				
Thuringe				
Trêves				
Ulm				
Westphalie	1	1%		
Wurtemberg	1	1%	2	2%
Wurtzbourg			1	1%
Empire autres				
Total Empire :	35	39%	11	13%

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Royaume de France :				
Alsace	42	46%	51	60%
Lorraine	7	8%	23	27%
France autres				
Total France :	49	54%	74	87%
Autres étrangers :				
Danemark				
Espagne				
Estonie				
Hongrie				
Italie				
Provinces-Unies	1	1%		
Pologne				
Portugal				
Saint-Marin				
Suisse	3	3%		
Total autres étrangers :	4	4%		
Origines indéterminées :	3	3%		
Enfant du régiment :				
Total des compagnies:	91	100%	85	100%

Annexe 4 : Tableau des origines des soldats du régiment d'Anhalt, 1760

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Empire :				
Autriche	4	5%	1	1%
Bade	2	2%	3	4%
Bavière	2	2%		
Bohême				
Bouillon				
Brandenbourg				
Cologne	2	2%		
Constance				
Deux-Ponts				
Erlach				
Franconie	2	2%		
Frankfurt am Main	1	1%		
Fulda				
Hanovre				
Hesse	1	1%		
Juliers				
Liège				
Mayence	10	12%		
Mecklenburg				
Moravie				
Munster				
Nassau				
Palatinat	5	6%		
Pays-Bas autrichiens	1	1%		
Poméranie				
Prusse	2	2%		
Saxe	2	2%	1	1%
Silésie				
Souabe	1	1%	2	2%
Speyer				
Sponheim				
Thuringe	1	1%		
Trêves	3	3%	3	4%
Ulm			1	1%
Westphalie	3	3%	1	1%
Wurtemberg	3	3%		
Wurtzbourg	4	5%		
Empire autres				
Total Empire :	49	57%	12	15%

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Royaume de France :				
Alsace	27	31%	50	61%
Lorraine	4	5%	13	16%
France autres	1	1%	1	1%
Total France :	32	37%	64	78%
Autres étrangers :				
Danemark				
Espagne				
Estonie				
Hongrie				
Italie				
Provinces-Unies	2	2%		
Pologne				
Portugal				
Saint-Marin				
Suisse	1	1%		
Total autres étrangers :	3	3%		
Origines indéterminées :	1	1%	5	6%
Enfant du régiment :	1	1%	1	1%
Total des compagnies:	86	100%	82	100%

Annexe 5 : Tableau des origines des soldats du régiment d'Anhalt, 1763

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Empire :				
Autriche	1	1%	1	1%
Bade			8	10%
Bavière	2	3%	1	1%
Bohême				
Bouillon	1	1%		
Brandenbourg				
Cologne	4	5%	1	1%
Constance				
Deux-Ponts				
Erlach				
Franconie			1	1%
Frankfurt am Main			1	1%
Fulda				
Hanovre				
Hesse	1	1%	2	2%
Juliers				
Liège	1	1%		
Mayence	4	5%	4	5%
Mecklenburg	1	1%	2	2%
Moravie				
Munster				
Nassau			2	2%
Palatinat	6	8%	3	4%
Pays-Bas autrichiens	1	1%	3	4%
Poméranie	1	1%		
Prusse				
Saxe			2	2%
Silésie			1	1%
Souabe	1	1%	2	2%
Speyer				
Sponheim				
Thuringe				
Trêves	2	3%	2	2%
Ulm				
Westphalie	1	1%		
Wurtemberg	3	4%		
Wurtzbourg	2	3%		
Empire autres				
Total Empire :	32	43%	36	44%

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Royaume de France :				
Alsace	23	31%	21	26%
Lorraine	4	5%	11	14%
France autres	2	3%		
Total France :	29	39%	32	40%
Autres étrangers :				
Danemark				
Espagne				
Estonie				
Hongrie			1	1%
Italie	1	1%		
Provinces-Unies	3	4%	1	1%
Pologne				
Portugal				
Saint-Marin				
Suisse	1	1%	3	4%
Total autres étrangers :	5	7%	5	6%
Origines indéterminées :	8	11%	8	10%
Enfant du régiment :				
Total des compagnies:	74	100%	81	100%

Annexe 6 : Tableau des origines des soldats du régiment de Bouillon, 1757-1764

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Empire :				
Autriche				
Bade	2	4%	3	6%
Bavière				
Bohême				
Bouillon	6	13%		
Brandenbourg				
Cologne				
Constance				
Deux-Ponts				
Erlach				
Franconie			2	4%
Frankfurt am Main				
Fulda				
Hanovre				
Hesse				
Juliers				
Liège	1	2%	4	9%
Mayence				
Mecklenburg				
Moravie				
Munster				
Nassau	4	9%		
Palatinat			4	9%
Pays-Bas autrichiens	4	9%	7	15%
Poméranie				
Prusse				
Saxe	1	2%	1	2%
Silésie				
Souabe				
Speyer				
Sponheim				
Thuringe				
Trêves				
Ulm				
Westphalie				
Wurtemberg			1	2%
Wurtzbourg				
Empire autres				
Total Empire :	18	38%	22	47%

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Royaume de France :				
Alsace	3	6%	9	19%
Lorraine	3	6%	2	4%
France autres	13	28%	6	13%
Total France :	19	40%	17	36%
Autres étrangers :				
Danemark				
Espagne				
Estonie				
Hongrie			1	2%
Italie	4	9%	4	9%
Provinces-Unies				
Pologne				
Portugal				
Saint-Marin				
Suisse	4	9%	2	4%
Total autres étrangers :	8	17%	7	15%
Origines indéterminées :	2	4%	1	2%
Enfant du régiment :				
Total des compagnies:	47	100%	47	100%

Annexe 7 : Tableau des origines des soldats du régiment du Royal-Deux-Ponts, 1757-1764

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Empire :				
Autriche	1	2%	1	2%
Bade			2	4%
Bavière	1	2%	1	2%
Bohême				
Bouillon				
Brandenbourg				
Cologne				
Constance				
Deux-Ponts	36	61%	33	60%
Erlach			2	4%
Franconie				
Frankfurt am Main				
Fulda			1	2%
Hanovre	1	2%		
Hesse				
Juliers				
Liège				
Mayence	3	5%	1	2%
Mecklenburg				
Moravie				
Munster				
Nassau				
Palatinat	2	3%	1	2%
Pays-Bas autrichiens			1	2%
Poméranie				
Prusse				
Saxe				
Silésie				
Souabe	1	2%		
Speyer	1	2%		
Sponheim	2	3%	1	2%
Thuringe				
Trêves			2	4%
Ulm				
Westphalie				
Wurtemberg			1	2%
Wurtzbourg				
Empire autres				
Total Empire :	48	81%	47	85%

Lieux d'origine	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Royaume de France :				
Alsace	5	8%	3	5%
Lorraine	4	7%	4	7%
France autres				
Total France :	9	15%	7	12%
Autres étrangers :				
Danemark				
Espagne				
Estonie	1	2%		
Hongrie				
Italie				
Provinces-Unies				
Pologne				
Portugal				
Saint-Marin				
Suisse				
Total autres étrangers :	1	2%		
Origines indéterminées :	1	2%	1	2%
Enfant du régiment :				
Total des compagnies:	59	100%	55	100%

Annexe 8 : Tableau sommaire des origines des soldats de notre échantillon 1740-1763

Lieux d'origine	Total	Pourcentage
Empire :		
Autriche	30	2.17%
Bade	51	3.68%
Bavière	24	1.73%
Bohême	9	0.65%
Bouillon	7	0.51%
Brandenbourg	7	0.51%
Cologne	9	0.65%
Constance	2	0.14%
Deux-Ponts	78	5.64%
Erlach	2	0.14%
Franconie	16	1.16%
Frankfurt am Main	3	0.22%
Fulda	1	0.07%
Hanovre	6	0.43%
Hesse	19	1.37%
Juliers	1	0.07%
Liège	12	0.87%
Mayence	32	2.31%
Mecklenburg	3	0.22%
Moravie	1	0.07%
Munster	1	0.07%
Nassau	17	1.23%
Palatinat	47	3.40%
Pays-Bas autrichiens	29	2.10%
Poméranie	3	0.22%
Prusse	5	0.36%
Saxe	22	1.59%
Silésie	47	3.40%
Souabe	29	2.10%
Speyer	1	0.07%
Sponheim	3	0.22%
Thuringe	1	0.07%
Trêves	18	1.30%
Ulm	1	0.07%
Westphalie	7	0.51%
Wurtemberg	20	1.45%
Wurtzbourg	9	0.65%
Empire autres	2	0.14%
Total Empire :	575	41.56%

Lieux d'origine	Total	Pourcentage
Royaume de France :		
Alsace	401	28.97%
Lorraine	188	13.58%
France autres	64	4.62%
Total France :	653	47.17%
Autres étrangers :		
Danemark	1	0.07%
Espagne	2	0.14%
Estonie	1	0.07%
Hongrie	8	0.58%
Italie	19	1.37%
Provinces-Unies	9	0.65%
Pologne	3	0.22%
Portugal	2	0.14%
Saint-Marin	1	0.07%
Suisse	39	2.82%
Total autres étrangers :	85	6.13%
Origines indéterminées :	69	4.99%
Enfant du régiment :	2	0.14%
Total des compagnies:	1384	100%

Annexe 9 : Tailles des soldats du régiment de Saxe 1744-1747

Saxe 1744-1747		
Taille	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle
(x) pieds (x) pouces (x) lignes		
4 p. 6 p.		1
4 p. 8 p.		
4 p. 10 p.		1
4 p. 10 p. 11 l.		1
4 p. 11 p.		2
5 p. 0 p.	9	11
5 p. 0 p. 6 l.	3	2
5 p. 1 p.	17	40
5 p. 1 p. 2 l.		
5 p. 1 p. 3 l.		
5 p. 1 p. 4 l.		
5 p. 1 p. 5 l.		
5 p. 1 p. 6 l.	5	4
5 p. 1 p. 7 l.		
5 p. 1 p. 8 l.		
5 p. 1 p. 9 l.		
5 p. 1 p. 10 l.		
5 p. 1 p. 11 l.		
5 p. 2 p.	36	40
5 p. 2 p. 1 l.		
5 p. 2 p. 2 l.		
5 p. 2 p. 3 l.		
5 p. 2 p. 4 l.		
5 p. 2 p. 5 l.		
5 p. 2 p. 6 l.	10	3
5 p. 2 p. 7 l.		
5 p. 2 p. 8 l.		
5 p. 2 p. 9 l.		
5 p. 2 p. 10 l.		
5 p. 2 p. 11 l.		
5 p. 3 p.	30	35
5 p. 3 p. 1 l.		
5 p. 3 p. 2 l.		
5 p. 3 p. 3 l.		
5 p. 3 p. 4 l.		
5 p. 3 p. 5 l.		
5 p. 3 p. 6 l.	3	3

5 p. 3 p. 7 l.		
5 p. 3 p. 9 l.		
5 p. 3 p. 10 l.		
5 p. 4 p.	28	24
5 p. 4 p. 1 l.		
5 p. 4 p. 2 l.		
5 p. 4 p. 3 l.		
5 p. 4 p. 4 l.		
5 p. 4 p. 5 l.		
5 p. 4 p. 6 l.	2	
5 p. 4 p. 7 l.		
5 p. 4 p. 8 l.		
5 p. 4 p. 9 l.		
5 p. 4 p. 10 l.		
5 p. 5 p.		9
5 p. 5 p. 1 l.	12	
5 p. 5 p. 2 l.		
5 p. 5 p. 3 l.		
5 p. 5 p. 4 l.		
5 p. 5 p. 5 l.		
5 p. 5 p. 6 l.	1	
5 p. 5 p. 7 l.		
5 p. 5 p. 8 l.		
5 p. 5 p. 9 l.		
5 p. 5 p. 10 l.		
5 p. 6 p.	2	4
5 p. 6 p. 3 l.		
5 p. 6 p. 6 l.	13	
5 p. 6 p. 7 l.		
5 p. 6 p. 8 l.		
5 p. 6 p. 11 l.		
5 p. 7 p.	3	1
5 p. 7 p. 2 l.		
5 p. 7 p. 3 l.		
5 p. 7 p. 6 l.		
5 p. 7 p. 7 l.		
5 p. 7 p. 8 l.		
5 p. 7 p. 9 l.		
5 p. 8 p.	1	
5 p. 8 p. 6 l.	1	

5 p. 8 p. 8 l.		
5 p. 9 p.		
5 p. 9 p. 6 l.		
5 p. 9 p. 9 l.		
5 p. 10 p.		
5 p. 11 p. 6 l.		
Indéterminées	30	16
Total	206	197

Annexe 10 : Tailles des soldats du régiment de la Dauphine 1748

Taille (x) pieds (x) pouces (x) lignes	La Dauphine 1748	
	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle
4 p. 6 p.		
4 p. 8 p.		
4 p. 10 p.		
4 p. 10 p. 11 l.		
4 p. 11 p.		
5 p. 0 p.		5
5 p. 0 p. 6 l.		
5 p. 1 p.	15	32
5 p. 1 p. 2 l.		
5 p. 1 p. 3 l.		
5 p. 1 p. 4 l.		
5 p. 1 p. 5 l.		
5 p. 1 p. 6 l.	1	
5 p. 1 p. 7 l.		
5 p. 1 p. 8 l.		
5 p. 1 p. 9 l.		
5 p. 1 p. 10 l.		
5 p. 1 p. 11 l.		
5 p. 2 p.	22	28
5 p. 2 p. 1 l.		
5 p. 2 p. 2 l.		
5 p. 2 p. 3 l.		
5 p. 2 p. 4 l.		
5 p. 2 p. 5 l.		
5 p. 2 p. 6 l.		
5 p. 2 p. 7 l.		
5 p. 2 p. 8 l.	1	
5 p. 2 p. 9 l.		
5 p. 2 p. 10 l.		
5 p. 2 p. 11 l.		
5 p. 3 p.	28	19
5 p. 3 p. 1 l.		
5 p. 3 p. 2 l.		
5 p. 3 p. 3 l.		
5 p. 3 p. 4 l.		
5 p. 3 p. 5 l.		
5 p. 3 p. 6 l.		

5 p. 3 p. 7l.		
5 p. 3 p. 9l.		
5 p. 3 p. 10l.		
5 p. 4 p.	27	19
5 p. 4 p. 1l.		
5 p. 4 p. 2l.		
5 p. 4 p. 3l.		
5 p. 4 p. 4l.		
5 p. 4 p. 5l.		
5 p. 4 p. 6l.	4	
5 p. 4 p. 7l.		
5 p. 4 p. 8l.		
5 p. 4 p. 9l.		
5 p. 4 p. 10l.		
5 p. 5 p.	20	16
5 p. 5 p. 1l.		
5 p. 5 p. 2l.		
5 p. 5 p. 3l.		
5 p. 5 p. 4l.		
5 p. 5 p. 5l.		
5 p. 5 p. 6l.	2	
5 p. 5 p. 7l.		
5 p. 5 p. 8l.		
5 p. 5 p. 9l.		
5 p. 5 p. 10l.		
5 p. 6 p.	7	9
5 p. 6 p. 3l.		
5 p. 6 p. 6l.	1	
5 p. 6 p. 7l.		
5 p. 6 p. 8l.		
5 p. 6 p. 11l.		
5 p. 7 p.	1	2
5 p. 7 p. 2l.		
5 p. 7 p. 3l.		
5 p. 7 p. 6l.		
5 p. 7 p. 7l.		
5 p. 7 p. 8l.		
5 p. 7 p. 9l.		
5 p. 8 p.	4	
5 p. 8 p. 6l.	1	

5 p. 8 p. 8 l. 5 p. 9 p. 5 p. 9 p. 6 l. 5 p. 9 p. 9 l. 5 p. 10 p. 5 p. 11 p. 6 l.	1	
Indéterminées	8	1
Total	143	131

Annexe 11 : Tailles des soldats du régiment de Bentheim 1757

Taille (x) pieds (x) pouces (x) lignes	Bentheim 1757	
	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle
4 p. 6 p.		
4 p. 8 p.		
4 p. 10 p.		
4 p. 10 p. 11 l.		
4 p. 11 p.		
5 p. 0 p.	7	9
5 p. 0 p. 6 l.	3	7
5 p. 1 p.	17	23
5 p. 1 p. 2 l.		
5 p. 1 p. 3 l.	1	
5 p. 1 p. 4 l.		
5 p. 1 p. 5 l.		
5 p. 1 p. 6 l.	9	4
5 p. 1 p. 7 l.		
5 p. 1 p. 8 l.		
5 p. 1 p. 9 l.		1
5 p. 1 p. 10 l.		
5 p. 1 p. 11 l.		
5 p. 2 p.	8	15
5 p. 2 p. 1 l.		
5 p. 2 p. 2 l.		
5 p. 2 p. 3 l.		
5 p. 2 p. 4 l.		
5 p. 2 p. 5 l.		
5 p. 2 p. 6 l.	7	5
5 p. 2 p. 7 l.		
5 p. 2 p. 8 l.		
5 p. 2 p. 9 l.	1	
5 p. 2 p. 10 l.		
5 p. 2 p. 11 l.		
5 p. 3 p.	12	9
5 p. 3 p. 1 l.		
5 p. 3 p. 2 l.	1	
5 p. 3 p. 3 l.		
5 p. 3 p. 4 l.		
5 p. 3 p. 5 l.		
5 p. 3 p. 6 l.	4	5

5 p. 3 p. 7l.		
5 p. 3 p. 9l.		
5 p. 3 p. 10l.		
5 p. 4 p.	8	1
5 p. 4 p. 1l.		
5 p. 4 p. 2l.		
5 p. 4 p. 3l.		1
5 p. 4 p. 4l.		
5 p. 4 p. 5l.		
5 p. 4 p. 6l.	3	2
5 p. 4 p. 7l.		
5 p. 4 p. 8l.		
5 p. 4 p. 9l.		
5 p. 4 p. 10l.		
5 p. 5 p.	4	3
5 p. 5 p. 1l.		
5 p. 5 p. 2l.		
5 p. 5 p. 3l.		
5 p. 5 p. 4l.		
5 p. 5 p. 5l.		
5 p. 5 p. 6l.	1	
5 p. 5 p. 7l.		
5 p. 5 p. 8l.		
5 p. 5 p. 9l.		
5 p. 5 p. 10l.		
5 p. 6 p.	4	
5 p. 6 p. 3l.		
5 p. 6 p. 6l.		
5 p. 6 p. 7l.		
5 p. 6 p. 8l.		
5 p. 6 p. 11l.		
5 p. 7 p.	1	
5 p. 7 p. 2l.		
5 p. 7 p. 3l.		
5 p. 7 p. 6l.		
5 p. 7 p. 7l.		
5 p. 7 p. 8l.		
5 p. 7 p. 9l.		
5 p. 8 p.		
5 p. 8 p. 6l.		

5 p. 8 p. 8 l.		
5 p. 9 p.		
5 p. 9 p. 6 l.		
5 p. 9 p. 9 l.		
5 p. 10 p.		
5 p. 11 p. 6 l.		
Indéterminées		
Total	91	85

Annexe 12 : Tailles des soldats du régiment d'Anhalt 1760

Taille (x) pieds (x) pouces (x) lignes	Anhalt 1760	
	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle
4 p. 6 p.		
4 p. 8 p.		
4 p. 10 p.	1	
4 p. 10 p. 11 l.		
4 p. 11 p.	1	
5 p. 0 p.	5	
5 p. 0 p. 6 l.		
5 p. 1 p.	4	8
5 p. 1 p. 2 l.		2
5 p. 1 p. 3 l.	1	
5 p. 1 p. 4 l.		
5 p. 1 p. 5 l.		
5 p. 1 p. 6 l.	1	
5 p. 1 p. 7 l.		
5 p. 1 p. 8 l.		
5 p. 1 p. 9 l.		
5 p. 1 p. 10 l.		4
5 p. 1 p. 11 l.		
5 p. 2 p.	14	6
5 p. 2 p. 1 l.		3
5 p. 2 p. 2 l.	1	5
5 p. 2 p. 3 l.	3	3
5 p. 2 p. 4 l.		1
5 p. 2 p. 5 l.		
5 p. 2 p. 6 l.	1	6
5 p. 2 p. 7 l.		
5 p. 2 p. 8 l.		1
5 p. 2 p. 9 l.	5	1
5 p. 2 p. 10 l.		
5 p. 2 p. 11 l.		2
5 p. 3 p.	1	5
5 p. 3 p. 1 l.	1	1
5 p. 3 p. 2 l.		1
5 p. 3 p. 3 l.	5	
5 p. 3 p. 4 l.		3
5 p. 3 p. 5 l.		
5 p. 3 p. 6 l.	2	4

5 p. 3 p. 7l.		1
5 p. 3 p. 9l.		
5 p. 3 p. 10l.		3
5 p. 4 p.	2	2
5 p. 4 p. 1l.	1	
5 p. 4 p. 2l.		
5 p. 4 p. 3l.		
5 p. 4 p. 4l.		1
5 p. 4 p. 5l.		
5 p. 4 p. 6l.	5	3
5 p. 4 p. 7l.	2	
5 p. 4 p. 8l.	3	
5 p. 4 p. 9l.		
5 p. 4 p. 10l.		
5 p. 5 p.	1	1
5 p. 5 p. 1l.		
5 p. 5 p. 2l.		1
5 p. 5 p. 3l.	1	
5 p. 5 p. 4l.		
5 p. 5 p. 5l.		
5 p. 5 p. 6l.	1	1
5 p. 5 p. 7l.	2	
5 p. 5 p. 8l.	2	
5 p. 5 p. 9l.	2	
5 p. 5 p. 10l.	1	
5 p. 6 p.	2	3
5 p. 6 p. 3l.		2
5 p. 6 p. 6l.	1	1
5 p. 6 p. 7l.	1	
5 p. 6 p. 8l.		
5 p. 6 p. 11l.		
5 p. 7 p.	1	2
5 p. 7 p. 2l.		
5 p. 7 p. 3l.	1	
5 p. 7 p. 6l.	1	
5 p. 7 p. 7l.	2	
5 p. 7 p. 8l.		1
5 p. 7 p. 9l.		
5 p. 8 p.	1	
5 p. 8 p. 6l.		

5 p. 8 p. 8 l.		
5 p. 9 p.		
5 p. 9 p. 6 l.		
5 p. 9 p. 9 l.		
5 p. 10 p.	1	
5 p. 11 p. 6 l.		
Indéterminées	6	4
Total	86	82

Annexe 13 : Tailles des soldats du régiment d'Anhalt 1763

Taille (x) pieds (x) pouces (x) lignes	Anhalt 1763	
	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle
4 p. 6 p.		
4 p. 8 p.		
4 p. 10 p.		
4 p. 10 p. 11 l.		
4 p. 11 p.		
5 p. 0 p.	2	
5 p. 0 p. 6 l.		
5 p. 1 p.	1	2
5 p. 1 p. 2 l.		1
5 p. 1 p. 3 l.		
5 p. 1 p. 4 l.		1
5 p. 1 p. 5 l.		2
5 p. 1 p. 6 l.		1
5 p. 1 p. 7 l.		1
5 p. 1 p. 8 l.		2
5 p. 1 p. 9 l.		2
5 p. 1 p. 10 l.		
5 p. 1 p. 11 l.		1
5 p. 2 p.	1	4
5 p. 2 p. 1 l.		1
5 p. 2 p. 2 l.	4	
5 p. 2 p. 3 l.	2	
5 p. 2 p. 4 l.		
5 p. 2 p. 5 l.		1
5 p. 2 p. 6 l.	3	6
5 p. 2 p. 7 l.	1	1
5 p. 2 p. 8 l.		3
5 p. 2 p. 9 l.	1	
5 p. 2 p. 10 l.		1
5 p. 2 p. 11 l.		1
5 p. 3 p.	6	4
5 p. 3 p. 1 l.		2
5 p. 3 p. 2 l.		2
5 p. 3 p. 3 l.		
5 p. 3 p. 4 l.		1
5 p. 3 p. 5 l.	1	2
5 p. 3 p. 6 l.	2	3

5 p. 3 p. 7l.		1
5 p. 3 p. 9l.	1	2
5 p. 3 p. 10l.		1
5 p. 4 p.	6	6
5 p. 4 p. 1l.	1	
5 p. 4 p. 2l.		1
5 p. 4 p. 3l.	2	2
5 p. 4 p. 4l.		
5 p. 4 p. 5l.		1
5 p. 4 p. 6l.	1	
5 p. 4 p. 7l.		
5 p. 4 p. 8l.		
5 p. 4 p. 9l.	1	1
5 p. 4 p. 10l.	1	1
5 p. 5 p.	6	1
5 p. 5 p. 1l.		
5 p. 5 p. 2l.		
5 p. 5 p. 3l.	2	1
5 p. 5 p. 4l.	1	
5 p. 5 p. 5l.	1	
5 p. 5 p. 6l.	4	
5 p. 5 p. 7l.		
5 p. 5 p. 8l.	1	
5 p. 5 p. 9l.		
5 p. 5 p. 10l.		
5 p. 6 p.	3	4
5 p. 6 p. 3l.		
5 p. 6 p. 6l.	3	
5 p. 6 p. 7l.		
5 p. 6 p. 8l.	1	
5 p. 6 p. 11l.	1	
5 p. 7 p.	2	1
5 p. 7 p. 2l.		1
5 p. 7 p. 3l.		
5 p. 7 p. 6l.		
5 p. 7 p. 7l.		
5 p. 7 p. 8l.		
5 p. 7 p. 9l.	1	
5 p. 8 p.	3	1
5 p. 8 p. 6l.		

5 p. 8 p. 8 l.	1	
5 p. 9 p.		
5 p. 9 p. 6 l.		
5 p. 9 p. 9 l.		
5 p. 10 p.		
5 p. 11 p. 6 l.		
Indéterminées	5	11
Total	74	81

Annexe 14 : Tailles des soldats du régiment de Bouillon 1757-1764

Taille (x) pieds (x) pouces (x) lignes	Bouillon 1757-1764	
	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle
4 p. 6 p.		
4 p. 8 p.		
4 p. 10 p.		
4 p. 10 p. 11 l.		
4 p. 11 p.		
5 p. 0 p.		2
5 p. 0 p. 6 l.		
5 p. 1 p.		1
5 p. 1 p. 2 l.		
5 p. 1 p. 3 l.		
5 p. 1 p. 4 l.		
5 p. 1 p. 5 l.		
5 p. 1 p. 6 l.		4
5 p. 1 p. 7 l.		
5 p. 1 p. 8 l.		
5 p. 1 p. 9 l.		
5 p. 1 p. 10 l.		
5 p. 1 p. 11 l.		
5 p. 2 p.	1	11
5 p. 2 p. 1 l.		
5 p. 2 p. 2 l.		
5 p. 2 p. 3 l.		
5 p. 2 p. 4 l.		
5 p. 2 p. 5 l.		
5 p. 2 p. 6 l.		
5 p. 2 p. 7 l.		
5 p. 2 p. 8 l.		
5 p. 2 p. 9 l.		
5 p. 2 p. 10 l.		
5 p. 2 p. 11 l.		
5 p. 3 p.	5	12
5 p. 3 p. 1 l.		
5 p. 3 p. 2 l.		
5 p. 3 p. 3 l.		
5 p. 3 p. 4 l.		
5 p. 3 p. 5 l.		
5 p. 3 p. 6 l.	2	1

5 p. 3 p. 7l.		
5 p. 3 p. 9l.	2	
5 p. 3 p. 10l.		
5 p. 4 p.	8	11
5 p. 4 p. 1l.		
5 p. 4 p. 2l.		1
5 p. 4 p. 3l.	1	
5 p. 4 p. 4l.		
5 p. 4 p. 5l.		
5 p. 4 p. 6l.	4	
5 p. 4 p. 7l.		
5 p. 4 p. 8l.		
5 p. 4 p. 9l.		
5 p. 4 p. 10l.		
5 p. 5 p.	3	3
5 p. 5 p. 1l.		
5 p. 5 p. 2l.		
5 p. 5 p. 3l.	2	
5 p. 5 p. 4l.		
5 p. 5 p. 5l.		
5 p. 5 p. 6l.	4	
5 p. 5 p. 7l.		
5 p. 5 p. 8l.		
5 p. 5 p. 9l.		
5 p. 5 p. 10l.		
5 p. 6 p.	12	
5 p. 6 p. 3l.		
5 p. 6 p. 6l.	1	
5 p. 6 p. 7l.		
5 p. 6 p. 8l.		
5 p. 6 p. 11l.		
5 p. 7 p.		
5 p. 7 p. 2l.		
5 p. 7 p. 3l.		
5 p. 7 p. 6l.		
5 p. 7 p. 7l.		
5 p. 7 p. 8l.		
5 p. 7 p. 9l.		
5 p. 8 p.	1	
5 p. 8 p. 6l.		

5 p. 8 p. 8 l. 5 p. 9 p. 5 p. 9 p. 6 l. 5 p. 9 p. 9 l. 5 p. 10 p. 5 p. 11 p. 6 l.	1	
Indéterminées		1
Total	47	47

Annexe 15 : Tailles des soldats du régiment Royal-Deux-Ponts 1757-1764

Taille (x) pieds (x) pouces (x) lignes	Royal-Deux-Ponts 1757-1763	
	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle
4 p. 6 p.	1	
4 p. 8 p.	1	
4 p. 10 p.		
4 p. 10 p. 11 l.		
4 p. 11 p.		
5 p. 0 p.	1	
5 p. 0 p. 6 l.		
5 p. 1 p.		
5 p. 1 p. 2 l.		
5 p. 1 p. 3 l.		
5 p. 1 p. 4 l.		
5 p. 1 p. 5 l.		
5 p. 1 p. 6 l.		
5 p. 1 p. 7 l.		
5 p. 1 p. 8 l.		
5 p. 1 p. 9 l.		
5 p. 1 p. 10 l.		
5 p. 1 p. 11 l.		
5 p. 2 p.		4
5 p. 2 p. 1 l.		
5 p. 2 p. 2 l.		
5 p. 2 p. 3 l.		
5 p. 2 p. 4 l.		
5 p. 2 p. 5 l.		
5 p. 2 p. 6 l.		6
5 p. 2 p. 7 l.		
5 p. 2 p. 8 l.		
5 p. 2 p. 9 l.		
5 p. 2 p. 10 l.		
5 p. 2 p. 11 l.		
5 p. 3 p.	4	9
5 p. 3 p. 1 l.		
5 p. 3 p. 2 l.		
5 p. 3 p. 3 l.		
5 p. 3 p. 4 l.		1
5 p. 3 p. 5 l.		
5 p. 3 p. 6 l.	3	3

5 p. 3 p. 7l.		2
5 p. 3 p. 9l.		
5 p. 3 p. 10l.		
5 p. 4 p.	10	4
5 p. 4 p. 1l.		
5 p. 4 p. 2l.		1
5 p. 4 p. 3l.	1	1
5 p. 4 p. 4l.		
5 p. 4 p. 5l.		
5 p. 4 p. 6l.	2	4
5 p. 4 p. 7l.		
5 p. 4 p. 8l.		
5 p. 4 p. 9l.		
5 p. 4 p. 10l.		
5 p. 5 p.	9	9
5 p. 5 p. 1l.		
5 p. 5 p. 2l.		
5 p. 5 p. 3l.		1
5 p. 5 p. 4l.		
5 p. 5 p. 5l.		
5 p. 5 p. 6l.	5	1
5 p. 5 p. 7l.		
5 p. 5 p. 8l.		
5 p. 5 p. 9l.		
5 p. 5 p. 10l.		
5 p. 6 p.	8	5
5 p. 6 p. 3l.		
5 p. 6 p. 6l.	4	1
5 p. 6 p. 7l.		
5 p. 6 p. 8l.		
5 p. 6 p. 11l.		
5 p. 7 p.	3	
5 p. 7 p. 2l.		
5 p. 7 p. 3l.		1
5 p. 7 p. 6l.	1	
5 p. 7 p. 7l.		
5 p. 7 p. 8l.		
5 p. 7 p. 9l.	1	
5 p. 8 p.		1
5 p. 8 p. 6l.	1	

5 p. 8 p. 8 l.		
5 p. 9 p.		
5 p. 9 p. 6 l.	1	
5 p. 9 p. 9 l.	1	
5 p. 10 p.	2	
5 p. 11 p. 6 l.		1
Indéterminés		
Total	59	55

Annexe 16 : Sommaire des tailles des soldats des régiments allemands 1740-1763

Taille	Total	
	Total	Pourcentage
(x) pieds (x) pouces (x) lignes		
4 p. 6 p.	2	0,14%
4 p. 8 p.	1	0,07%
4 p. 10 p.	2	0,14%
4 p. 10 p. 11 l.	1	0,07%
4 p. 11 p.	3	0,22%
5 p. 0 p.	51	3,69%
5 p. 0 p. 6 l.	15	1,09%
5 p. 1 p.	160	11,58%
5 p. 1 p. 2 l.	3	0,22%
5 p. 1 p. 3 l.	2	0,14%
5 p. 1 p. 4 l.	1	0,07%
5 p. 1 p. 5 l.	2	0,14%
5 p. 1 p. 6 l.	29	2,10%
5 p. 1 p. 7 l.	1	0,07%
5 p. 1 p. 8 l.	2	0,14%
5 p. 1 p. 9 l.	3	0,22%
5 p. 1 p. 10 l.	4	0,29%
5 p. 1 p. 11 l.	1	0,07%
5 p. 2 p.	190	13,75%
5 p. 2 p. 1 l.	4	0,29%
5 p. 2 p. 2 l.	10	0,72%
5 p. 2 p. 3 l.	8	0,58%
5 p. 2 p. 4 l.	1	0,07%
5 p. 2 p. 5 l.	1	0,07%
5 p. 2 p. 6 l.	47	3,40%
5 p. 2 p. 7 l.	2	0,14%
5 p. 2 p. 8 l.	5	0,36%
5 p. 2 p. 9 l.	8	0,58%
5 p. 2 p. 10 l.	1	0,07%
5 p. 2 p. 11 l.	3	0,22%
5 p. 3 p.	179	12,95%
5 p. 3 p. 1 l.	4	0,29%
5 p. 3 p. 2 l.	4	0,29%
5 p. 3 p. 3 l.	5	0,36%
5 p. 3 p. 4 l.	5	0,36%
5 p. 3 p. 5 l.	3	0,22%
5 p. 3 p. 6 l.	35	2,53%

5 p. 3 p. 7l.	4	0,29%
5 p. 3 p. 9l.	5	0,36%
5 p. 3 p. 10l.	4	0,29%
5 p. 4 p.	156	11,29%
5 p. 4 p. 1l.	2	0,14%
5 p. 4 p. 2l.	3	0,22%
5 p. 4 p. 3l.	8	0,58%
5 p. 4 p. 4l.	1	0,07%
5 p. 4 p. 5l.	1	0,07%
5 p. 4 p. 6l.	30	2,17%
5 p. 4 p. 7l.	2	0,14%
5 p. 4 p. 8l.	3	0,22%
5 p. 4 p. 9l.	2	0,14%
5 p. 4 p. 10l.	2	0,14%
5 p. 5 p.	85	5,93%
5 p. 5 p. 1l.	12	0,87%
5 p. 5 p. 2l.	1	0,07%
5 p. 5 p. 3l.	7	0,51%
5 p. 5 p. 4l.	1	0,07%
5 p. 5 p. 5l.	1	0,07%
5 p. 5 p. 6l.	20	1,45%
5 p. 5 p. 7l.	2	0,14%
5 p. 5 p. 8l.	3	0,22%
5 p. 5 p. 9l.	2	0,14%
5 p. 5 p. 10l.	1	0,07%
5 p. 6 p.	63	4,56%
5 p. 6 p. 3l.	2	0,14%
5 p. 6 p. 6l.	25	1,81%
5 p. 6 p. 7l.	1	0,07%
5 p. 6 p. 8l.	1	0,07%
5 p. 6 p. 11l.	1	0,07%
5 p. 7 p.	17	1,23%
5 p. 7 p. 2l.	1	0,07%
5 p. 7 p. 3l.	2	0,14%
5 p. 7 p. 6l.	2	0,14%
5 p. 7 p. 7l.	2	0,14%
5 p. 7 p. 8l.	1	0,07%
5 p. 7 p. 9l.	2	0,14%
5 p. 8 p.	12	0,87%
5 p. 8 p. 6l.	3	0,22%

5 p. 8 p. 8 l.	1	0,07%
5 p. 9 p.	2	0,14%
5 p. 9 p. 6 l.	1	0,07%
5 p. 9 p. 9 l.	1	0,07%
5 p. 10 p.	3	0,22%
5 p. 11 p. 6 l.	1	0,07%
Indéterminés	82	5,93%
Total	1384	100%

Annexe 17 : Âges des soldats du régiment de Saxe 1744-1747

Âges	Saxe 1744-1747			
	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans				
10				
14				
15				
16	5	2%	7	4%
17	9	4%	17	9%
Total moins de 18 ans :	14	6,80%	24	12%
18 à 21				
18	14	7%	26	13%
19	18	9%	16	8%
20	24	12%	31	16%
21	9	4%	13	7%
Total 18 à 21 :	65	32%	86	43,69%
22 à 25				
22	14	7%	17	9%
23	12	6%	11	6%
24	12	6%	11	6%
25	3	1%	4	2%
Total 22 à 25 :	41	20%	43	22%
Total 25 ans et moins :	120	59%	153	78%
26 à 30				
26	12	6%	9	5%
27	4	2%	3	2%
28	1	0,49%	5	3%
29	1	0,49%		
30	8	4%	3	2%
Total 26 à 30 :	26	12,63%	20	10%
31 à 35				
31	2	1%		
32	3	1%		
33	2	1%	1	1%
34	2	1%	1	1%
35	2	1%		
Total 31 à 35 :	11	5%	2	1%

36 à 40				
36	2	1%		
37	1	0,49%	1	1%
38	1	0,49%		
39				
40	2	1%	1	1%
Total 36 à 40 :	6	2,92%	2	1%
41 à 45				
42			1	1%
43				
44	1	0,49%		
45			1	1%
Total 41 à 45 :	1	0,49%	2	1%
45 ans et plus				
46				
47				
48				
50	1	0,49%	1	1%
52	1	0,49%		
Total 40 ans et plus :	2	0,98%	1	1%
Indéterminés	40	19%	17	9%
Total des compagnies:	206	100%	197	100%
Moyenne	23,44		21,57	

Annexe 18 : Âges des soldats du régiment de la Dauphine 1748

Âges	La Dauphine 1748			
	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans				
10			1	1%
14				
15				
16	1	1%	3	2%
17	8	6%	15	11%
Total moins de 18 ans :	9	6%	19	15%
18 à 21				
18	4	3%	11	8%
19	6	4%	11	8%
20	10	7%	10	8%
21	15	11%	4	3%
Total 18 à 21 :	35	25%	36	27%
22 à 25				
22	11	8%	11	8%
23	7	5%	9	7%
24	9	6%	8	6%
25	4	3%	10	8%
Total 22 à 25 :	31	22%	38	29%
Total 25 ans et moins :	75	55%	93	71%
26 à 30				
26	7	5%	4	3%
27	7	5%	2	2%
28	6	4%	3	2%
29	2	1%	7	5%
30	8	6%	6	5%
Total 26 à 30 :	30	21%	22	17%
31 à 35				
31	5	4%	1	1%
32	7	5%	4	3%
33	2	1%		
34			2	2%
35	5	4%	1	1%
Total 31 à 35 :	19	13%	8	6%

36 à 40				
36	3	2%	3	2%
37	1	1%		
38	2	1%	1	1%
39	1	1%		
40	4	3%	3	2%
Total 36 à 40 :	11	8%	7	5%
41 à 45				
42				
43				
44				
45				
Total 41 à 45 :				
45 ans et plus				
46				
47				
48			1	1%
50				
52				
Total 40 ans et plus :			1	1%
Indéterminés	8	6%		
Total des compagnies:	143	100%	131	100%
Moyenne	26,3		23,63	

Annexe 19 : Âges des soldats du régiment de Bentheim 1757

Âges	Bentheim 1757			
	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans				
10				
14	1	1%		
15				
16	3	3%	5	6%
17	13	14%	16	19%
Total moins de 18 ans :	17	19%	21	25%
18 à 21				
18	13	14%	17	20%
19	16	18%	16	19%
20	10	11%	17	20%
21	3	3%	1	1%
Total 18 à 21 :	42	46%	51	60%
22 à 25				
22	3	3%	5	6%
23	2	2%	1	1%
24	6	7%	1	1%
25	4	4%		
Total 22 à 25 :	15	16%	7	8%
Total 25 ans et moins :	74	81%	79	93%
26 à 30				
26	3	3%	2	2%
27	2	2%		
28				
29			1	1%
30	3	3%		
Total 26 à 30 :	8	9%	3	4%
31 à 35				
31				
32	1	1%	1	1%
33				
34				
35			1	1%
Total 31 à 35 :	1	1%	2	2%

36 à 40				
36	2	2%		
37	1	1%		
38	1	1%		
39				
40	3	3%		
Total 36 à 40 :	7	8%		
41 à 45				
42				
43				
44	1	1%		
45				
Total 41 à 45 :	1	1%		
45 ans et plus				
46				
47			1	1%
48				
50				
52				
Total 40 ans et plus :			1	1%
Indéterminés				
Total des compagnies:	91	100%	85	100%
Moyenne	21,6		19,71	

Annexe 20 : Âges des soldats du régiment d'Anhalt 1760

Anhalt 1760				
Compagnie colonelle			Compagnie Lieutenant-Colonelle	
Âges	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans				
10				
14				
15				
16			4	5%
17	4	5%	13	16%
Total moins de 18 ans :	4	5%	17	
18 à 21				
18	7	8%	18	22%
19	7	8%	13	16%
20	7	8%	10	12%
21	7	8%	2	2%
Total 18 à 21 :	28	33%	43	
22 à 25				
22	7	8%	4	5%
23	4	5%	1	1%
24	6	7%	1	1%
25	3	3%	2	2%
Total 22 à 25 :	20	23%	8	
Total 25 ans et moins :	52	60%	68	83%
26 à 30				
26	4	5%	1	1%
27	5	6%	1	1%
28	6	7%	3	4%
29	1	1%	1	1%
30	2	2%		
Total 26 à 30 :	18	21%	6	
31 à 35				
31	1	1%		
32	1	1%		
33				
34				
35			1	1%
Total 31 à 35 :	2	2%	1	

36 à 40					
36	3	3%	1	1%	
37					
38			1	1%	
39	1	1%			
40	1	1%			
Total 36 à 40 :	5	6%	2		
41 à 45					
42					
43	1	1%			
44					
45					
Total 41 à 45 :	1	1%			
45 ans et plus					
46			1	1%	
47					
48					
50					
52					
Total 40 ans et plus :			1		
Indéterminés	8	9%	4	5%	
Total des compagnies:	86	100%	82	100%	
Moyenne	23,95		20,57		

Annexe 21 : Âges des soldats du régiment d'Anhalt 1763

Âges	Anhalt 1763			
	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans				
10				
14				
15	1	1%		
16				
17	1	1%	4	5%
Total moins de 18 ans :	2		4	
18 à 21				
18	2	3%	8	10%
19	1	1%	4	5%
20	2	3%	11	14%
21	5	7%	4	5%
Total 18 à 21 :	10		27	
22 à 25				
22	7	9%	5	6%
23	7	9%	5	6%
24	9	12%	5	6%
25	10	14%	3	4%
Total 22 à 25 :	33		18	
Total 25 ans et moins :	45	61%	49	60%
26 à 30				
26	4	5%	5	6%
27	5	7%	1	1%
28	1	1%	3	4%
29	1	1%	3	4%
30	2	3%	2	2%
Total 26 à 30 :	13		14	
31 à 35				
31			1	1%
32	2	3%		
33	1	1%	1	1%
34	1	1%	1	1%
35	1	1%		
Total 31 à 35 :	5		3	

36 à 40				
36	5	7%	2	2%
37	1	1%	1	1%
38	1	1%		
39				
40			1	1%
Total 36 à 40 :	7		4	
41 à 45				
42				
43				
44			1	1%
45				
Total 41 à 45 :			1	
45 ans et plus				
46				
47				
48				
50				
52				
Total 40 ans et plus :				
Indéterminés	4	5%	10	12%
Total des compagnies:	74	100%	81	100%
Moyenne	24,19		23,41	

Annexe 22 : Âges des soldats du régiment de Bouillon 1757-1764

Âges	Bouillon 1757-1764			
	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans				
10				
14				
15				
16			1	2%
17	1	2%		
Total moins de 18 ans :	1	2%	1	2%
18 à 21				
18	1	2%	3	6%
19			3	6%
20	4	9%	4	9%
21	8	17%	2	4%
Total 18 à 21 :	13	28%	12	26%
22 à 25				
22	4	9%	2	4%
23	5	11%	1	2%
24	3	6%	5	11%
25			2	4%
Total 22 à 25 :	12	26%	10	21%
Total 25 ans et moins :	26	55%	23	49%
26 à 30				
26	8	17%	6	13%
27			2	4%
28	2	4%	4	9%
29	1	2%		
30	2	4%		
Total 26 à 30 :	13	28%	12	26%
31 à 35				
31	1	2%	2	4%
32	1	2%		
33				
34	1	2%	1	2%
35	1	2%		
Total 31 à 35 :	4	9%	3	6%

36 à 40				
36	1	2%	1	2%
37	2	4%	2	4%
38	1	2%	1	2%
39				
40			1	2%
Total 36 à 40 :	4	9%	5	11%
41 à 45				
42				
43				
44				
45				
Total 41 à 45 :				
45 ans et plus				
46				
47			4	9%
48				
50				
52				
Total 40 ans et plus :			4	9%
Indéterminés				
Total des compagnies:	47	100%	47	100%
Moyenne	25,34		27,19	

Annexe 23 : Âges des soldats du régiment Royal-Deux-Ponts 1757-1764

Âges	Royal-Deux-Ponts 1757-1763			
	Compagnie colonelle		Compagnie Lieutenant-Colonelle	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans				
10				
14				
15	1	2%		
16				
17			2	4%
Total moins de 18 ans :	1		2	
18 à 21				
18	3	5%	4	7%
19	3	5%	4	7%
20	8	14%	3	5%
21			3	5%
Total 18 à 21 :	14		14	
22 à 25				
22	4	7%	7	13%
23	15	25%	1	2%
24	7	12%	9	16%
25	5	8%	4	7%
Total 22 à 25 :	31		21	
Total 25 ans et moins :	46	78%	37	67%
26 à 30				
26	6	10%	5	9%
27	2	3%	2	4%
28				
29			3	5%
30	3	5%	1	2%
Total 26 à 30 :	11		11	
31 à 35				
31	1	2%	2	4%
32			1	2%
33				
34				
35				
Total 31 à 35 :	1		3	

36 à 40				
36			3	5%
37	1	2%		
38			1	2%
39				
40				
Total 36 à 40 :	1		4	
41 à 45				
42				
43				
44				
45				
Total 41 à 45 :				
45 ans et plus				
46				
47				
48				
50				
52				
Total 40 ans et plus :				
Indéterminés				
Total des compagnies:	59	100%	55	100%
Moyenne	23,39		24,35	

Annexe 24 : Sommaires des âges des soldats des régiments allemands 1740-1763

	Total	
Âges	Total	Pourcentage
Moins de 18 ans		
10	1	0,07%
14	1	0,07%
15	2	0,14%
16	29	2,10%
17	103	7,44%
Total moins de 18 ans :	136	9,82%
18 à 21		
18	131	9,47%
19	118	8,53%
20	151	10,91%
21	76	5,49%
Total 18 à 21 :	476	34,40%
22 à 25		
22	101	7,30%
23	81	5,85%
24	92	6,65%
25	54	3,90%
Total 22 à 25 :	328	23,70%
Total 25 ans et moins :	940	68%
26 à 30		
26	76	5,49%
27	36	2,60%
28	34	2,47%
29	21	1,58%
30	40	2,89%
Total 26 à 30 :	207	15,03%
31 à 35		
31	16	1,16%
32	23	1,66%
33	7	0,51%
34	7	0,51%
35	12	0,87%
Total 31 à 35 :	65	4,71%

36 à 40		
36	26	1,88%
37	11	0,79%
38	10	0,72%
39	2	0,14%
40	16	1,16%
Total 36 à 40 :	65	4,69%
41 à 45		
42	1	0,07%
43	1	0,07%
44	3	
45	1	0,07%
Total 41 à 45 :	6	0,21%
45 ans et plus		
46	1	0,07%
47	5	
48	1	0,07%
50	2	0,14%
52	1	0,07%
Total 40 ans et plus :	10	0,35%
Indéterminés	91	6,58%
Total des compagnies:	1384	100%
Moyenne	23,31	

Annexe 25 : Confessions religieuses des certains des militaires de notre échantillon

Confessions	La Dauphine 1748		Anhalt 1748		Anhalt 1760		Anhalt 1763		Total			
	Compagnie colonelle	Compagnie Lieutenant-Colonelle	Total	Pourcentage								
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage		
Catholiques	101	71%	101	77%	65	76%	57	77%	52	64%	439	74%
Protestants												
Luthériens	20	14%	13	10%	10	12%	6	8%	10	12%	65	11%
Réformés	5	4%	10	8%	1	1%	1	1%			17	3%
Calvinistes	1	1%									1	0,17%
Évangélistes			4	3%							4	0,67%
Total protestant	26	18%	27	21%	11	13%	7	10%	10	12%	87	15%
Inconnus	16	11%	3	2%	10	12%	10	14%	19	23%	71	12%
Total des compagnies :	143	100%	131	100%	86	100%	74	100%	81	100%	597	100%

Annexe 26 : Confessions religieuse de deux autres compagnies du régiment d'Anhalt 1760 et 1763

	Anhalt 1760		Anhalt 1763		Total	
	Henryville		Obrien			
Confessions	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Catholiques	48	96%	48	67%	439	74%
Protestants						
Luthériens	2	4%	4	6%	65	10%
Réformés					17	2%
Calvinistes					1	0,14%
Évangélistes					4	0,56%
Total protestant	2	4%	4	6%	93	13%
Inconnus			20	28%	91	13%
Total des compagnies:	50	100%	72	100%	597	100%